Soixante-troisième année - N° 3208 — 1er rebia II 1394 (24 avril 1974).

ROYAUME DU MAROC

BULLETIN OFFICIEL

Édition franco-espagnole — Textes législatifs et réglementaires

Le prix du numéro : 0,80 DH. — Numéro des années antérieures : 1,20 DH.
Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

ABONNEMENT	MAROC		ÉTRANGER	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Édition complète	46 DH	30 DH	52 DH	35 DH
Édition partielle	24 DH	15 DH	35 DH	20 DH

DIRECTION ET ADMINISTRATION
Abonnement et publicité
IMPRIMERIE OFFICIELLE
Rabat-Chellah
Tél. : 250-24 et 250-25
C.C.P. 101-16 à Rabat

Prix des annonces :
La ligne de 27 lettres : **1,35 DH**
(Arrêté du 14 juin 1966)

Les annonces légales et judiciaires prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ». Les textes doivent parvenir, au plus tard, le vendredi pour être publiés dans le numéro à paraître le mercredi de la semaine suivante.

SOMMAIRE — Pages

TEXTES GÉNÉRAUX

Banque du Maroc. — Rapport sur l'exercice 1972.

Rapport sur l'exercice 1972 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc 638

Énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité. — Tarifs de vente aux abonnés distributeurs.

Arrêté du Premier ministre n° 3-143-74 du 15 rebia I 1394 (9 avril 1974) portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité à ses abonnés distributeurs 700

Énergie électrique. — Tarifs de vente aux consommateurs.

Arrêté du Premier ministre n° 3-144-74 du 15 rebia I 1394 (9 avril 1974) portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique distribuée aux consommateurs .. 700

Service militaire. — Qualité de soutien de famille.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 328-74 du 21 rebia I 1394 (15 avril 1974) fixant les dates de réunion des commissions chargées de l'examen des demandes de certificats attestant la qualité de soutien de famille 700

Loi de finances.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3143, du 24 janvier 1973. 700

Transfert à l'Etat de la propriété des immeubles agricoles ou à vocation agricole.

Rectificatifs aux « Bulletins officiels » nos 3170 du 1er rejeb 1393 (1er août 1973), 3181 du 19 ramadan 1393 (17 octobre 1973), 3194 du 22 hija 1393 (16 janvier 1974) et 3203 du 25 safar 1394 (20 mars 1974) 701

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation.

Décrets du 7 rebia I 1394 (1er avril 1974) portant naturalisation marocaine 702

Institutions de sous-ordonnateurs.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 164-74 du 27 hija 1393 (21 janvier 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants 703

Arrêté du ministre de la santé publique n° 260-74 du 20 moharrem 1394 (13 février 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants 704

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3199, du 20 février 1974. 705

Transfert de portefeuille de contrats d'assurances.

Arrêté du ministre des finances n° 218-74 du 27 moharrem 1394 (20 février 1974) approuvant le transfert à la « Royale marocaine d'assurances » de contrats d'assurances de la « Société marocaine d'assurances » 705

Hydraulique.

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 322-74 du 7 safar 1394 (2 mars 1974) portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 4,23 l/s, au profit de M. Hadj Mohamed ben Aomar ben Bouselham, pour l'irrigation de sa propriété non immatriculée, sise au douar Oulad ben Sbâa, fraction Oudaya, tribu Guich, cercle de Tahanaout, province de Marrakech 705

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 323-74 du 7 safar 1394 (2 mars 1974) portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 15,02 l/s, au profit de Mme Sâadia bent Hadj Ahmed El Diaz, pour l'irrigation de sa propriété immatriculée, titre foncier n° 8174 M., sise au douar Bouazza, fraction Aghoualim, tribu Guich, cercle de Tahanaout, province de Marrakech 705

Architectes. — Autorisations d'exercer.

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 332-74 du 22 rebia I 1394 (16 avril 1974) autorisant un architecte à porter le titre et à exercer la profession 705

Arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 333-74 du 24 rebia I 1394 (18 avril 1974) autorisant une architecte à porter le titre et à exercer la profession 705

Permis miniers.

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de mars 1974 706

Province de Kenitra. — Liste des ayants droit des terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Rharb.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3133, du 15 novembre 1972 708

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

Ministère de la justice.

Arrêté du ministre de la justice n° 308-74 du 30 safar 1394 (25 mars 1974) modifiant et complétant l'arrêté n° 123-68 du 13 février 1968 portant règlement du concours pour l'accès au grade de surveillant-chef adjoint 709

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 194-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) modifiant l'arrêté n° 719-68 du 27 décembre 1968 portant règlement des épreuves du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du premier degré 709

Ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 309-74 du 2 rebia I 1394 (26 mars 1974) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre des adjoints techniques spécialisés 710

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 310-74 du 8 rebia I 1394 (2 avril 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire principal 710

Ministère du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande.

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 198-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) complétant l'arrêté n° 295-70 du 2 avril 1970 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'Etat 710

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions 711

Remise de dette 719

Concession de pensions civiles 720

Pensions viagères 723

AVIS ET COMMUNICATIONS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités 724

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) — mois de mars 1974 — Base 100 pour la période d'octobre 1958 - septembre 1959 726

TEXTES GÉNÉRAUX

Rapport sur l'exercice 1972 présenté à Sa Majesté le Roi par Son Altesse Moulay Hassan Ben El Mehdi, gouverneur de la Banque du Maroc

SIRE,

En application de l'article 64 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), j'ai l'honneur de présenter à Votre Majesté le rapport concernant l'année 1972, quatorzième exercice de l'Institut d'émission.

La situation économique et financière internationale s'est caractérisée, en 1972, par une reprise quasi-générale de l'activité, altérée, néanmoins, par l'aggravation persistante de la hausse des prix et par l'incertitude qui a continué d'affecter le fonctionnement des marchés de change.

Dans la plupart des pays industriels, l'expansion qui s'était sensiblement ralentie en 1971, s'est progressivement accentuée, en cours d'exercice, sous l'effet principalement d'un développement de la consommation privée suivi d'un raffermissement corrélatif des investissements. Cette croissance économique nouvelle a été particulièrement nette aux Etats-Unies, au Japon et dans la plupart des pays européens à l'exception, toutefois, de la Grande-Bretagne où la reprise s'est révélée moins affirmée et de l'Italie où la conjoncture a été moins favorable. Dans l'ensemble, le produit national brut des vingt nations industrialisées les plus importantes a augmenté, selon les estimations officielles, de 5,5o % en termes réels contre 3,4o % seulement en 1971.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Cet essor soutenu de l'activité économique et, par suite, des échanges internationaux s'est accompagné, cependant, d'un renchérissement marqué des produits de base et de tensions inflationnistes plus ou moins prononcées selon les pays. La hausse des cours des matières premières qui a résulté, essentiellement, d'un accroissement de la demande a été également entretenue, à la fois, par les anticipations spéculatives, par l'instabilité du système monétaire international et, en ce qui concerne les produits agricoles, par la pénurie qui s'est manifestée sur plusieurs marchés mondiaux à la suite, en particulier, des achats de céréales par les pays de l'Est. Après deux années de baisse à peu près ininterrompue, ces augmentations qui, sur la base des cotations moyennes, se sont établies à plus de 10 % et qui ont touché la plupart des produits agricoles et des métaux non ferreux, ont été bénéfiques pour les pays exportateurs et, notamment, pour les pays en voie de développement. A la conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (C.N.U.C.E.D), ouverte le 13 avril à Santiago du Chili, les représentants de ces pays avaient précisément déploré l'absence d'accords internationaux à ce sujet et s'étaient prononcé, sans grand succès, en faveur d'une action générale et concertée pour régulariser les prix des produits de base et remédier ainsi à la détérioration graduelle des termes de l'échange. La hausse conjoncturelle, en 1972, du prix des matières premières a donc permis à ces pays d'atténuer, quelque peu, la charge financière des importations de produits manufacturés dont le coût se trouve sans cesse alourdi par l'inflation qui accompagne l'expansion industrielle des nations les plus favorisées. Dans ces pays, en effet, les charges salariales ont continué de s'aggraver et de concourir, avec le renchérissement des denrées alimentaires et des matières premières, à l'accélération de la montée des prix qui a atteint de 6 à 8 % par an, sauf aux Etats-Unis, où grâce à une politique rigoureuse de blocage et de contrôle, la hausse n'a pas dépassé 4 %. D'une manière générale, ces tensions inflationnistes ont pris de telles proportions qu'elles sont passées au premier plan des préoccupations gouvernementales et que les mesures de resserrement monétaire se sont multipliées partout au risque d'entraîner, à court terme, un nouveau freinage de l'activité économique. Cette politique restrictive a été d'autant plus facilement instaurée ou renforcée que parmi les causes dénoncées de cette situation inflationniste figurait, en bonne place, le dérèglement du système monétaire international à la suite de l'aggravation du déficit de la balance américaine des paiements.

La suspension de la convertibilité en or du dollar suivie de l'abandon d'un régime strict de parités fixes entre les monnaies puis de la dévaluation de la devise américaine avait, dès 1971, profondément remis en question le fonctionnement même du système mondial des paiements. L'accord de Washington de décembre 1971 qui entérinait cette situation avait, certes, laissé en suspens des problèmes essentiels tels que l'accumulation et la conversion des « balances-dollars », le degré de flexibilité des taux de change entre les monnaies et l'opportunité de la création de liquidités internationales nouvelles. Cependant, le réalignement concomitant et jugé « réaliste » des principales devises, assorti d'un élargissement des marges de fluctuations, avait, presqu'aussitôt, ramené le calme sur les marchés de change et contribué, dans les premiers mois de 1972, à l'amélioration du climat général des transactions financières et commerciales. Le répit ainsi apparu a été mis à profit pour tenter une normalisation de fait de cette situation par le rapprochement des taux d'intérêt entre l'Europe et les Etat-Unis, par la mise en place de mesures de lutte contre l'inflation et contre les mouvements perturbateurs de capitaux et par la décision prise, en avril, par les Etats membres de la Communauté économique européenne, de limiter à 2,25 % l'écart instantané maximum entre les cours de change de leurs monnaies. En dépit de ces dispositifs, le reflux attendu des capitaux américains ne s'est pas produit tandis que le déficit de la balance des paiements courants des Etats-Unis continuait de s'alourdir gravement. L'instabilité du système monétaire a été, de nouveau, mise en évidence par la nervosité du marché de l'or dont le cours s'est élevé de 43 à 70 dollars l'once et par les pressions spéculatives exercées à l'encontre de la lire et surtout de la livre sterling qui est sortie de facto du régime de soutien multilatéral communautaire en adoptant, le 23 juin, un taux de change flottant. Néanmoins, les parités fixées en décembre 1971 ont pu, dans l'ensemble, être maintenues en l'état, pendant toute l'année, jusqu'au rebondissement de la crise dans les tous premiers mois de 1973. En février et en mars, l'afflux massif de dollars en Europe occidentale et au Japon a rendu nécessaire, à deux reprises, la fermeture des marchés de change et provoqué, le 13 février, une nouvelle dévaluation de 10 % de la devise américaine, désormais définie en droits de tirage spéciaux. Ce réajustement a été suivi d'une série de mesures dont la mise en place confirmait la caducité des accords monétaires de Bretton-woods. En effet, après une réévaluation de 3 % du deutschmark et, après la décision prise par la plupart des banques centrales de ne plus soutenir systématiquement le cours du dollar, c'est un régime de change flottant, plus ou moins pur, qui se trouve instauré : le yen et la lire flottent individuellement à l'instar de la livre sterling, du dollar canadien et du franc suisse tandis que huit monnaies européennes, dont le franc français commercial, flottent également envers toutes les autres monnaies mais en restant liées entre elles par une marge de fluctuation fixée au maximum à 2,25 %. L'incertitude qui caractérise les nouvelles conditions de fonctionnement des marchés de change et les tensions spéculatives qui persistent sur le marché de l'or traduisent la précarité de l'actuel système monétaire international. A défaut d'une réforme appropriée, l'instabilité permanente des taux de change et la généralisation de mesures unilatérales de protection sont de nature à porter atteinte aux relations commerciales entre les nations ou groupes de nations et à perturber gravement la croissance des économies, particulièrement celle des pays les moins développés. Aussi, l'étude de la réforme des structures monétaires entreprise en 1972, sous l'égide du Fonds monétaire international (F.M.I.), doit-elle retenir toute l'attention. Un groupe réunissant vingt représentants de pays industrialisés et de pays en voie de développement a été constitué le 26 juillet. Assisté d'un comité de suppléants, il a pour mission essentielle d'élaborer, un projet de réforme du système actuel en tentant d'établir un compromis entre les thèses divergentes qui se sont manifestées à plusieurs reprises, en 1972, au sein du Fonds monétaire international à propos, notamment, du rôle de Fonds de l'ajustement des parités et de la création de liquidités nouvelles. Le Maroc, qui a été désigné comme pays membre de ce « Groupe des Vingt », dispose également d'un poste de conseiller. Au cours des premières réunions tenues en septembre 1972 puis en mars 1973, un certain consensus semble s'être dégagé en faveur d'un régime de parités fixes mais ajustables dans lequel le rôle de l'or pourrait être réduit au bénéfice des droits de tirage spéciaux. Les divergences de vue demeurent néanmoins profondes tant sur les modalités d'application de ces propositions que sur les autres problèmes soulevés par une réforme d'ensemble du système monétaire.

Dans cette conjoncture internationale très active mais fortement marquée par l'inflation et rendue plus vulnérable par la crise

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

monétaire, le Maroc a réussi, en dépit de diverses contraintes intérieures, à améliorer sa production et ses exportations tout en renforçant ses réserves de change et en préservant la valeur externe et interne de sa monnaie.

La production

Au cours du plan qui s'est achevé en 1972, l'économie a connu une évolution nettement progressive dans l'ensemble. Pendant cette période quinquennale, la production intérieure brute s'est élevée, en termes réels, de 5,6 % en moyenne annuelle, dépassant ainsi, grâce surtout à l'abondance de certaines récoltes, le taux prévisionnel, modeste il est vrai, de 4,3 %. En dirhams courants, cette progression s'est chiffrée à 8,1 %. Dans le même temps, la formation brute de capital fixe n'a marqué qu'un taux d'accroissement moyen de 7,2 %, légèrement inférieur aux prévisions quinquennales, en raison de la stagnation qui a caractérisé, à cet égard, les deux derniers exercices. L'attentisme des entreprises privées et l'insuffisance de projets publics d'équipement ont, finalement, empêché que les investissements occupent, dans la production, la part relative de près de 20 % qui avait été prévue pour l'année terminale du plan. En 1972, le taux d'investissement n'a pas, en effet, dépassé 15 %.

Au cours de ce dernier exercice, la production intérieure brute a progressé, en termes réels, de 4,6 %, soit à un taux légèrement inférieur à celui de 5,1 % de l'année précédente. Cette évolution globale, qui recouvre des variations inégales selon les secteurs, a pu être maintenue à ce taux moyen de croissance du fait de l'expansion de l'agriculture et des mines (1).

Le développement économique reste largement tributaire de l'agriculture qui, en dépit de la précarité des récoltes, représente encore 31 % de la production intérieure brute et plus de 40 % du montant des exportations. Grâce aux investissements de mise en valeur et d'équipement réalisés antérieurement, les surfaces cultivées se sont élargies, les rendements, souvent médiocres, se sont quelque peu améliorés et les cultures se sont diversifiées. Grâce, en outre, à des conditions climatiques relativement favorables, l'agriculture a obtenu des résultats d'ensemble en augmentation d'environ 3,5 % en volume, sur ceux de l'année précédente. La récolte des céréales principales, bien que supérieure à celle de certaines années récentes, n'a cependant pas été suffisante et la couverture des besoins du pays a nécessité, à nouveau, des importations de blé tendre. A l'exception des olives, les autres cultures ont fourni des productions en hausse plus ou moins sensible qui ont permis, dans certains cas, de réduire les achats à l'extérieur. En raison des conditions du marché, l'accroissement des exportations de produits agricoles ne s'est pas toujours accompagné d'un renforcement parallèle des recettes correspondantes. Le développement de l'agriculture reste donc encore une nécessité impérieuse afin de réduire les importations de produits alimentaires, de freiner l'exode rural, tout en appuyant par la demande interne l'expansion industrielle et en dernier lieu, de soutenir les agro-industries plus ou moins tournées vers les marchés extérieurs.

Après une très légère reprise en 1971, l'activité minière a progressé au taux remarquable de 20,6 % au cours de l'exercice considéré, attribuable essentiellement au développement de l'extraction des phosphates qui ont représenté plus de 70 %, en valeur, des minerais produits et près de 23 % des recettes totales d'exportation. La hausse des cours de la plupart des matières premières a également contribué, en 1972, à l'expansion du secteur minier. En revanche, malgré un accroissement très sensible de la production d'électricité et de charbon, la balance énergétique du pays est demeurée encore largement déficitaire en raison de l'absence de ressources pétrolières locales de quelque importance et en raison de l'augmentation continue de la consommation.

L'activité industrielle et artisanale qui représente à peine 14 % de la production intérieure brute s'est sensiblement ralentie en cours d'exercice. En effet, le taux de progression a fléchi, d'une année sur l'autre, de 4,7 à 3,4 % en termes de comptabilité nationale, ou de 5,8 à 3,9 % si l'on prend en considération les variations des seuls indices de production industrielle. Cet affaiblissement conjoncturel, qui cependant n'a pas affecté les industries chimiques et textiles, se trouve aggravé, d'une manière générale, par le sous-emploi des capacités productives, la dispersion des activités et l'étroitesse du marché intérieur. La promotion d'une industrie restructurée, tournée, en partie, vers l'exportation et apte à résorber le chômage se révèle donc indispensable.

Alors que la construction de logements continuait d'animer l'activité du bâtiment, la production de matériaux de construction et les travaux publics ont marqué une certaine pause au niveau d'ailleurs assez élevé qu'ils avaient précédemment atteint. En revanche, les secteurs tertiaires, qui occupent dans la production intérieure brute une part relative de plus de 40 %, se sont inscrits en expansion, particulièrement pour les services ou transports qui sont rattachés au tourisme.

Selon les estimations récemment publiées, le revenu national aurait atteint en 1972, 18.270 millions de dirhams courants enregistrant par rapport à l'exercice antérieur un progrès de près de 10 %. En regard, la population a pu être évaluée à 16 millions de personnes environ compte tenu d'un taux d'accroissement démographique proche de 3 % par an.

La demande

Conjugué au fléchissement des investissements, l'accroissement des ressources nationales, résultant de l'extension de la production intérieure, a permis d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande globale sans qu'il soit nécessaire de faire appel à un financement extérieur important. L'apport net de l'étranger, qui s'élevait encore à 510 millions en 1971, s'est en effet limité à 40 millions de dirhams en 1972, soit au niveau le plus bas qui ait été enregistré au cours de ce dernier quinquennat (1). La structure de la demande s'est, une fois de plus, quelque peu modifiée : l'essor remarquable des exportations a constitué, cette année, un élément déterminant de la demande extérieure, tandis que les investissements s'inscrivaient en légère diminution et que la consommation domestique continuait de se développer à un rythme soutenu, à peine inférieur à celui de l'exercice précédent.

La demande d'origine extérieure s'est accrue au taux de 16,4 % au lieu de 5,7 % seulement un an plus tôt. Cette augmentation, qui dépasse largement les progressions obtenues antérieurement, est imputable aux dépenses des touristes et des administrations étrangères installées sur le territoire marocain et surtout à l'expansion de plus de 17 % des exportations. De ce fait, la part des ventes à l'extérieur dans le total des emplois de biens et services est passée de 13,6 % à près de 15 % d'une fin d'année à l'autre.

En dépit d'un certain ralentissement en fin de période, le montant nominal des investissements retenu par le plan a été réalisé. Cependant, le taux annuel de formation brute de capital fixe s'est révélé, au terme du quinquennat, inférieur au taux prévisionnel de telle sorte que les investissements effectifs se sont établis en deçà des ressources disponibles pour leur financement. Cette insuffisance ne manquerait pas, si aucun correctif n'y était apporté, d'exercer un effet nettement restrictif sur la croissance future du pays. Au surplus, la nature inévitablement « capitalistique » des équipements, notamment industriels, qui ont été mis en place n'a pas contribué suffisamment à la résorption du chômage qui demeure l'un des problèmes actuels les plus préoccupants.

En 1972, les investissements ont poursuivi le ralentissement qu'ils avaient amorcé en 1971 au point que leur montant, soit 2.670 millions de dirhams, s'est trouvé, pour la première fois, inférieur au chiffre atteint l'année précédente, soit 2.700 millions. Cette régression résulte, semble-t-il, davantage de l'expectative marquée par les milieux d'affaires que des interventions de l'Etat et des intermédiaires financiers qui, dans le même temps, ont respectivement continué d'accroître, plus ou moins sensiblement, leur contribution au financement des équipements nouveaux.

Au cours du plan qui vient de s'achever, la consommation intérieure a représenté plus des deux tiers des emplois de biens et de services. Elle s'est accrue au taux annuel moyen de 7,5 %, tout en

(1) Voir annexes statistiques 1 et 1 *bis*.

(1) Voir tableau détaillé des ressources et emplois disponibles, annexes statistiques 2 et 2 *bis*.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

laissant s'aggraver les disparités des niveaux de vie entre les différents groupes socio-professionnels de la population. En 1972, la consommation privée s'est développée au rythme de 7,6 % au lieu de 7,9 % pour l'exercice précédent, tandis que celle de l'Etat, compte tenu de la rémunération des fonctionnaires, s'est accrue de 7,4%. Au cours des cinq dernières années, l'essor continu de la consommation a été entretenu, notamment, par l'abondance relative des récoltes, par l'abaissement de diverses taxes fiscales, par les rapatriements des travailleurs marocains à l'étranger ainsi que par les majorations de salaires et traitements intervenues, en particulier, en 1971. La hausse des prix, maintenue dans d'étroites limites, n'a pas, par ailleurs, exercé d'incidences trop restrictives sur le pouvoir d'achat. En dépit d'une diminution de l'épargne publique, l'épargne intérieure totale, qui a atteint 3.020 millions de dirhams en 1972, s'est développée, en un an, de plus de 14 %, alors que la formation brute de capital fixe restait stationnaire. Cette situation qui s'est traduite, en définitive, par un renforcement des avoirs extérieurs, laisse penser que le pays aurait pu financer une croissance plus prononcée des investissements.

Au cours de ce dernier quinquennat, le développement économique, plus ou moins accentué selon les années et selon les secteurs, s'est effectué dans des conditions financières saines en ce qui concerne aussi bien la position extérieure et le financement des dépenses publiques que la circulation monétaire et la distribution des crédits.

Les relations financières extérieures

Durant ces cinq années, la balance des paiements s'est remarquablement redressée en passant d'un déficit de 144 millions de dirhams à un excédent de 331,5 millions sans que, pour autant, la capacité d'endettement extérieur soit compromise. En outre, pour la première fois en 1972, les opérations courantes ont laissé apparaître un solde positif grâce au dynamisme des exportations qui se sont développées de 17 % en un an, aux dépenses des touristes et, dans une large mesure, aux rapatriements de salaires par les travailleurs marocains à l'étranger. Cette évolution favorable s'est exprimée par un renforcement substantiel des réserves de change, qui, compte tenu des allocations de droits de tirage spéciaux, se sont élevées, en cinq ans, de 455 à 1.301 millions de dirhams représentant, à ce dernier niveau, quatre mois d'importations.

Le Maroc a pu, ainsi, au cours de cette période, apurer tous ses engagements à l'égard du Fonds monétaire international, reconstituer ses facultés de tirage automatique auprès de cet organisme, poursuivre sa politique de diversification et de libéralisation du commerce extérieur et assurer l'indépendance de sa monnaie. En effet, protégé par un contrôle de change strict et bénéficiant, à certains égards, du rétrécissement des marges de fluctuation des monnaies de la Communauté européenne, le dirham, dont la valeur n'a pas été modifiée après la dévaluation du dollar en décembre 1971, est demeuré largement à l'abri des troubles qui ont affecté, en 1972, les règlements monétaires internationaux. Après la deuxième dévaluation du dollar, en février 1973, et le flottement concerté des principales monnaies européennes, la situation du dirham rattaché, par un rapport fixe, au franc français commercial flottant, théoriquement sans limite, vis-à-vis du dollar, a dû être reconsidérée. Il a paru opportun aux autorités monétaires, dès le mois de mai, de réaménager les pratiques de taux de change adoptées jusqu'ici afin d'éviter qu'une réévaluation de fait excessive du dirham par rapport à certaines monnaies puisse nuire aux exportations dont la promotion apparaît plus que jamais nécessaire.

Les finances publiques

Le financement du budget de fonctionnement de l'Etat a été assuré, au cours des cinq dernières années, dans des conditions rigoureuses d'équilibre grâce à une progression, plus vive que prévue, des recettes ordinaires et particulièrement des impôts indirects. Comme les dépenses courantes de fonctionnement ne se sont pas accrues aussi rapidement, en dépit du relèvement des traitements des agents de l'Etat, une épargne budgétaire égale à près de 5 % des ressources ordinaires, a pu être dégagée et affectée à la couverture des dépenses d'équipement. Contrairement à ce qui avait été retenu, les investissements publics ont été soutenus plus par l'épargne intérieure que par les emprunts extérieurs. En définitive, le découvert de gestion a pu être financé sans recours excessif aux moyens monétaires qui, à cet égard, n'ont guère dépassé 1.060 millions de dirhams sur cinq ans pour un budget global représentant des dépenses ordinaires égales à 15.464 millions et des dépenses d'investissement égales à 5.630 millions.

En 1972, la situation des finances publiques a été relativement tendue à la suite d'une diminution de l'épargne publique et d'une accentuation, en fin d'exercice, des dépenses budgétaires. Cette évolution s'est traduite par un alourdissement de l'endettement du Trésor tant auprès des particuliers et des banques qu'auprès de l'Institut d'émission.

La monnaie et le crédit

De 1968 à 1972, la politique monétaire a été conduite avec prudence afin d'assurer à l'économie les bases financières solides sans lesquelles l'expansion est, le plus souvent, illusoire. Ses effets n'ont d'ailleurs pas été excessivement restrictifs puisque, pendant cette période, la masse monétaire et les crédits distribués se sont accrus respectivement à un rythme moyen annuel voisin de 12 % alors que la production intérieure brute progressait, à prix courants, de 8,1 % par an en raison d'une formation plus intense d'encaisses. Dans le même temps, l'augmentation des prix s'est élevée, selon l'indice du coût de la vie, à 2,5 % par an. S'il est évident que les prix de certains biens ou services ont accusé des hausses conjoncturelles plus marquées, le pays a échappé, dans l'ensemble, aux tensions inflationnistes qui ont perturbé nombre d'économies durant ces dernières années. En outre, au cours de de ce quinquennat, une évolution plus équilibrée des contreparties de la masse monétaire s'est progressivement dessinée. Les avoirs extérieurs ont augmenté plus vite que les crédits à l'économie tandis que les concours accordés au Trésor conservaient, à peu près au même niveau, leur incidence relative dans la création monétaire.

En 1972, le développement de la masse monétaire, exprimé en moyenne annuelle, s'est élevé à 15,9 % contre une progression de 9 % environ du produit national brut à prix courants tenant compte d'une hausse des prix évaluée à 3,8 %. L'écart qui sépare l'évolution de ces deux grandeurs traduit, notamment, un certain ralentissement de la vitesse de circulation de la monnaie. D'une fin d'année à l'autre, l'expansion des disponibilités monétaires, plus prononcée qu'en 1971, s'est chiffrée à 17,9 % contre 12,4 % précédemment à la suite d'un accroissement cumulatif de toutes les contreparties et en particulier des avoirs extérieurs. Les liquidités additionnelles ont, en définitive, trouvé leur origine dans les réserves de change pour 26,2 % dans les créances sur le Trésor pour 42,5 % et dans les crédits à l'économie pour 31,3 %. Dans le domaine de la politique du crédit, les autorités monétaires qui avaient déjà, en 1971, largement assoupli les mesures d'encadrement de certaines facilités bancaires, ont suspendu, à compter du 1er juillet 1972, ce dispositif de limitation autoritaire pour mettre en place un contrôle global de la liquidité des banques leur permettant d'agir sur leur capacité de financement. Ce retour à une politique plus libérale a contribué, à partir du second semestre, à encourager la reprise des concours bancaires à l'économie qui ont finalement enregistré une progression de 14,8 %, légèrement supérieure à celle de l'exercice précédent.

L'accroissement très sensible des dépôts bancaires dû aux entrées de devises puis au gonflement des dépenses publiques a permis aux banques, compte tenu du ralentissement de la demande de crédits au cours du premier semestre, de réduire largement leur endettement à l'égard de l'Institut d'émission. Sauf en fin d'année, le refinancement de la Banque centrale s'est situé à un niveau inférieur à celui des exercices écoulés et aucune tension particulière n'a affecté l'équilibre des trésoreries bancaires.

Pour leur part, les organismes financiers spécialisés ont continué d'apporter un soutien essentiel au financement des investissements productifs en développant leurs diverses interventions de près de 21 % au lieu de 13 % en 1971. Ce sont surtout les prêts à l'équipement industriel et à la construction de logements ainsi que les prises de participation dans des affaires en voie de marocanisation qui ont enregistré les taux d'expansion les plus élevés. La distribution de ces concours a nécessité, outre un recours plus

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

important aux emprunts extérieurs, un appel accru à l'épargne intérieure de longue durée. A cet égard, le marché des capitaux a vu son activité progresser sensiblement : les émissions publiques aussi bien que les opérations financières des sociétés ont été plus abondantes et le comportement de la bourse des valeurs a été particulièrement satisfaisant.

Le présent rapport se propose de retracer l'évolution des différents secteurs d'activité pendant l'année 1972, d'analyser les conditions monétaires et financières qui ont marqué l'économie au cours de la même période et, enfin, de décrire les variations qui ont affecté, d'un exercice à l'autre, les principaux postes du bilan de la Banque du Maroc.

L'agriculture

En dépit du poids de certaines de ses structures encore inadaptées, du sous-emploi persistant et des aléas climatiques, l'agriculture occupe toujours dans l'économie nationale une place très marquante tant par l'importance de la production elle-même que par le mode de vie qu'elle constitue pour plus de la moitié de la population.

La politique appliquée en ce domaine, au cours du plan qui vient de s'achever, visait à intensifier et à diversifier les productions afin, d'une part, de faire face aux besoins alimentaires d'une population en accroissement continu tout en économisant des importations onéreuses et afin, d'autre part, de permettre à l'agriculture de s'intégrer davantage dans les circuits d'échanges, principalement par le biais du commerce extérieur. Elle se proposait, également, de promouvoir la formation professionnelle des agriculteurs tout en améliorant le niveau de vie de l'ensemble de la population rurale.

Cette politique s'est traduite, en particulier, par un réaménagement des structures foncières, par l'extension des cultures destinées à l'exportation ou aux industries locales de transformation ainsi que par des mesures de soutien des prix et de réorganisation des financements. La plupart de ces objectifs et de ces modalités d'intervention ont été confirmés et précisés dans le code des investissements agricoles entré en application en juillet 1969.

Prenant, le plus souvent, la forme d'actions très spécifiques (opération - barrages, opération - engrais, opération - fourrage), les dépenses publiques d'investissement ont été réparties selon un programme bien défini dont les résultats apparaissent aujourd'hui assez satisfaisants. En effet, si dans certains secteurs, et notamment en ce qui concerne l'équipement des surfaces nouvellement irriguées, les réalisations n'ont pas atteint les prévisions, la production s'est accrue, dans son ensemble, à un rythme supérieur au taux escompté, en dépit des disparités sensibles qui ont caractérisé les campagnes successives. En 1972, la production agricole représentait encore près de 31 % de la production intérieure brute alors que les projections du plan réduisaient cette part à 26 % en fin de période.

TAUX DE CROISSANCE A PRIX CONSTANTS	1968	1969	1970 *	1971 *	1972 **	MOYENNE 1968-1972	
						Prévue	Réalisée **
— Production agricole	+ 29,6	— 8,3	+ 1,9	+ 6,2	+ 3,5	+ 2,1	+ 6,0
— Production intérieure brute	+ 12,7	+ 0,4	+ 5,0	+ 5,1	+ 4,6	+ 4,3	+ 5,5

* Chiffres rectifiés

** Chiffres provisoires.

S'inscrivant encore dans le cadre d'une agriculture à prédominance céréalière et caractérisée par une large auto-consommation, la campagne 1971-1972, bien qu'affectée par une mauvaise répartition des pluies, confirme, en général, les résultats acquis antérieurement tant en ce qui concerne l'extension des superficies irriguées et cultivées que la diversification des cultures ou l'accroissement des productions et des exportations. Les rendements, en revanche, n'ont pas connu, dans tous les cas, l'amélioration attendue.

Au cours de cette dernière campagne, la valeur de la production agricole s'est élevée à 4.090 millions de dirhams à prix constants, contribuant pour 31 % à la production nationale totale et représentant une augmentation de 3,5 %, en termes réels, par rapport à l'année précédente.

Cette évolution globale a résulté aussi bien des diverses actions techniques entreprises que des mesures de soutien des prix reconduits sans changement au cours de l'année considérée.

La production des céréales principales a atteint 50 millions de quintaux contre 51,5 l'année précédente. Elle est restée caractérisée par la médiocrité des rendements, le déficit en blé tendre et la faiblesse du taux de commercialisation sur le marché officiel. A l'exception de la récolte d'olives qui s'est considérablement réduite, les autres productions se sont inscrites en hausse plus ou moins sensible par rapport aux résultats de la campagne passée (1).

Céréales

Bien que largement supérieure aux récoltes des années 1969 et 1970, la production des céréales principales n'a pas dépassée, en 1972, le niveau atteint au cours de la campagne précédente. Cette situation est consécutive à une légère réduction des rendements moyens et des emblavures.

CÉRÉALES (en milliers de quintaux et en quintaux/hectare)	1969 - 1970		1970 - 1971		1971 - 1972	
	Production	Rendement	Production	Rendement	Production	Rendement
Blé dur	14.200	9,8	16.400	10,8	16.300	10,8
Blé tendre	3.800	8,4	5.500	11,2	5.300	10,7
Orge	19.500	10,3	25.700	12,9	24.700	12,8
Maïs	3.200	6,2	3.900	8,6	3.700	7,6
TOTAL	40.700	9,5	51.500	11,6	50.000	11,2

(1) Voir annexes statistiques 4 à 13.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Avec un volume de 24,7 millions de quintaux et un rendement de 12,8 quintaux à l'hectare, la production d'orge reste prépondérante d'une année sur l'autre tandis que celle de maïs a légèrement régressé en dépit des conditions climatiques favorables et de l'extension des superficies cultivées. Le blé dur a fourni 16,3 millions de quintaux et le blé tendre, toujours déficitaire en regard de la consommation intérieure, 5,3 millions de quintaux.

Les autres productions céréalières concernent principalement le sorgho et le riz pour, respectivement, 590.000 et 136.000 quintaux.

La commercialisation des céréales principales par les intermédiaires agréés auprès de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales s'est effectuée sur la base des cours officiels inchangés depuis la dernière campagne. A fin mars, les quantités livrées portaient sur 4,6 millions de quintaux représentant 45,5 % de la récolte de blé tendre, 10,3 % de celle d'espèce dure, 7,5 % des apports de maïs et moins de 1 % d'orge, soit en moyenne 9 % de la production globale. Ce faible taux, encore en retrait sur celui de la campagne précédente, traduisait, à cette date, une rétention plus marquée dans les offres de blé dur. La valeur marchande de toutes ces livraisons s'élevait à 200 millions de dirhams seulement. Sur le marché libre, les mêmes tendances ont été constatées.

Le déficit en blé tendre, estimé à 5 millions de quintaux, sera comme les années précédentes, comblé par des importations relevant soit du commerce international, soit de l'aide bilatérale. A fin mars 1973, les quantités de céréales reçues des Etats-Unis, du Canada, de l'Espagne et de la Bulgarie, atteignaient 2,6 millions de quintaux.

L'évolution des principales autres productions agricoles est retracée, par campagne, dans le tableau suivant :

PRODUCTIONS (en milliers de tonnes)	1967-68	1968-69	1969-70	1970-71	1971-72
Légumineuses	396	294	392	337	414
Primeurs (1)	203	195	226	225	211
Agrumes	811	728	887	831	846
Betterave à sucre	785	892	1.179	1.612	1.682
Coton - graine	17	22	19	24	26
Olives (2)	491	320	160	506	200
Vin (en hectolitres)	1.750	707	1.253	1.146	1.151

(1) Montant de la production exportée, le reliquat n'étant pas recensé.

(2) Chiffres provisoires pour la campagne 1971-1972.

Légumineuses

Grâce à l'extension des surfaces cultivées, au régime favorable des pluies et à l'amélioration des rendements, la production des légumineuses s'est, dans l'ensemble, très sensiblement développée. En hausse de 23 % par rapport aux récoltes précédentes, elle a atteint 4,1 millions de quintaux, dépassant ainsi l'excellent niveau de la campagne 1967-1968.

Primeurs

En raison de leur diversité et de leur dispersion, les récoltes de cultures maraîchères échappent, sauf en ce qui concerne les exportations de primeurs, à un recensement statistique rigoureux. Estimées à plus d'un million de tonnes pour des plantations s'étendant sur 114.000 hectares, les productions sont constituées, à près de 50 % en tonnage et de 34 % en superficie, par des tomates et des pommes de terre.

Les exportations de primeurs, stagnantes depuis un certain nombre d'années, ont légèrement fléchi en 1972, passant de 225.000 tonnes à 211.000 à la suite tant d'une baisse de la production elle-même, due à des conditions climatiques défavorables, que de la concurrence rencontrée en Europe et particulièrement en France qui absorbe, à elle seule, 90 % des expéditions. En dépit du fléchissement des exportations et du caractère irrégulier et spéculatif du marché, les recettes de 224 millions de dirhams sont, toutefois, restées comparables à celles de la campagne précédente en raison de la bonne tenue des cours moyens.

Pour sa part, la campagne 1972-1973 a débuté dans des conditions plus favorables ; les transactions se font néanmoins à des cours très variables.

Agrumes

En progrès à peu près continu, la récolte agrumicole s'est élevée, pour la campagne 1971-1972, à 846.000 tonnes en accroissement de 2 % par rapport à la campagne précédente. Toutefois en retardant la coloration et le mûrissement des fruits, les conditions météorologiques n'ont pas permis aux exportations de devancer, comme à l'accoutumée, les ventes concurrentes de l'Espagne sur les marchés européens. Par suite, le défaut d'étalement des approvisionnements a provoqué un certain effondrement des cours malgré les interventions opportunes de l'Office de commercialisation et d'exportation. Le prix moyen de la tonne exportée s'est, en effet, déprécié de 4 % environ au cours de cette campagne.

En définitive, l'augmentation de plus de 4 % du volume des exportations n'a pas été suivie d'une expansion parallèle des recettes. Les ventes qui ont atteint 610.000 tonnes, soit 72 % de la récolte ont été écoulées sur les marchés de la Communauté économique européenne pour 364.000 tonnes et dans les pays de l'Est pour 190.000 tonnes.

La nouvelle campagne 1972-1973 se présente dans de meilleures conditions et laisse espérer une production de l'ordre de 880.000 tonnes.

Cultures industrielles

Les superficies affectées aux cultures industrielles ne cessent de s'étendre. En 1972, 145.000 hectares ont été réservés à la betterave à sucre, au coton et aux oléagineux contre 93.000 hectares seulement en 1971. L'accroissement de la production qui en est attendu devrait favoriser l'implantation de nouvelles unités locales de transformation, capables de susciter de nombreux emplois tout en économisant des importations coûteuses en devises.

En 1972, les champs betteraviers ont occupé 63.500 hectares en augmentation de 26 % d'une campagne à l'autre mais la production qui s'est élevée à 1.682.000 tonnes, ne s'est accrue que de 4 % en raison d'une chute marquée des rendements. Les deux principales régions productrices restent le Tadla avec 746.000 tonnes et le Gharb avec 670.000 tonnes. Grâce à une bonne teneur en sucre des betteraves et à la mise en service d'une huitième sucrerie, la production sucrière, en augmentation de 9 %, a atteint 243.000 tonnes, couvrant 60 % environ de la consommation locale.

Le relèvement de 60 à 66 dirhams du prix de la tonne de betteraves à compter de la campagne 1973 devrait stimuler le développement de cette culture. Les usines actuellement en service sont capables de traiter de plus grandes quantités de betteraves ou de canne à sucre et de produire jusqu'à 300.000 tonnes de sucre.

La culture du coton, actuellement tournée presqu'exclusivement vers l'exportation, se trouve essentiellement localisée dans le Tadla. Elle couvre une superficie de 16.000 hectares environ, égale approximativement à celle de la précédente campagne. Les résultats encore provisoires laissent espérer une production, néanmoins supérieure, de l'ordre de 27.000 tonnes de coton brut soit, à peu près, 8.200 tonnes de fibres. En 1972, les ventes orientées presqu'intégralement sur l'Asie ont rapporté 42 millions de dirhams.

Cette culture a été encouragée par l'annonce d'une augmentation de 17 % des prix d'achat à la production. L'élargissement de l'exploitation locale des fibres de coton est lié aux nouveaux investissements dans les usines d'égrenage et de filature.

Les cultures d'oléagineux ont vu leur superficie passer, au cours de la campagne 1971-1972, de 33.000 à 56.000 hectares. Cette extension remarquable est due au développement de la culture du tournesol dont les surfaces d'exploitation se sont élargies de 15.000 à 40.000 hectares. Par suite, et en dépit des rendements moyens, la production de graines s'est considérablement accrue. Elle peut être provisoirement chiffrée à 25.000 tonnes, soit plus du double de la cueillette précédente. L'extraction d'huile qui s'élèverait à 9.000 tonnes se révèle, néanmoins, largement déficitaire en regard des besoins locaux qui ont nécessité, en 1972, des importations, à concurrence de 118 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Oléiculture

Si, avec 500.000 tonnes de production, la récolte d'olives de 1971 a été particulièrement satisfaisante, celle de l'automne 1972 apparaît beaucoup moins abondante en raison, notamment, des techniques rudimentaires de cueillette et de l'insuffisance des traitements antiparasitaires. La récolte globale ne dépassera pas, probablement, 200.000 tonnes, soit une production d'huile de 20.000 tonnes environ qui sera, en presque totalité, absorbée par le marché intérieur. L'irrégularité des campagnes se traduit, en définitive, par un manque à gagner dans les exportations et rend précaires les relations commerciales qui ont pu être établies, à cet égard, avec l'étranger.

Viticulture

La production de vin n'a cessé de se réduire depuis une dizaine d'années. Elle s'est élevée à 1.150.000 hectolitres au cours de la campagne 1971-1972, soit à un volume à peu près égal à celui de la récolte précédente. Compte tenu des reports de stocks, la commercialisation devra porter, en 1973, sur 1.350.000 hectolitres. Le marché intérieur est un débouché rémunérateur mais limité tandis que les exportations se trouvent, en grande partie, soumises aux accords contingentaires conclus avec les pays de la Communauté économique européenne. L'écoulement de la production devrait, néanmoins, pouvoir s'effectuer sans difficulté en raison de la réorientation géographique des expéditions et des déficits enregistrés chez les principaux pays producteurs du bassin méditerranéen. Une meilleure diversification des plantations devrait être instaurée en faveur des raisins de table et des productions de vins « personnalisés » dont les débouchés à l'exportation, en dehors du Marché commun, paraissent assurés.

Élevage

Activité traditionnelle, l'élevage joue un rôle toujours déterminant dans l'équilibre des ressources des agriculteurs. La croissance démographique implique en outre une multiplication des besoins en viande et en produits laitiers qui ne pourront être satisfaisants, sans importation onéreuse, que par l'augmentation en nombre du cheptel et l'amélioration de sa qualité. Il s'agit, entre autres objectifs, d'une part, d'améliorer la génétique des espèces et la prophylaxie vétérinaire et, d'autre part, d'étendre les cultures fourragères et les terres de pacage. Il convient de noter, à cet égard, que les terres à fourrages recouvrent actuellement 60.000 hectares alors qu'elles n'occupaient que 50.000 hectares environ en 1970.

Selon un recensement récent du cheptel, on estime le troupeau adulte à 19,5 millions de têtes dont 12 millions d'ovins et 2,8 millions de bovins. La production de viande commercialisée de l'ordre de 150.000 tonnes, demeure faible. Son développement exigerait la mise en œuvre de moyens puissants concernant aussi bien les méthodes d'embouche que les procédés de commercialisation ou les techniques d'abattage, de congélation et de stockage.

Il en va de même de la production laitière qui apparaît nettement déficitaire en regard des besoins. Cette situation tient, sans doute, à l'insuffisance numérique du cheptel mais aussi à la faiblesse de la capacité laitière des animaux due, elle-même, moins aux espèces élevées qu'aux modes déficients d'alimentation. La production annuelle de lait serait, actuellement, de l'ordre de 500.000 tonnes dont une faible part fait l'objet de traitement industriel ou de transformation. La demande interne de produits laitiers est couverte par des importations qui se révèlent de plus en plus onéreuses. En 1972, elles se sont chiffrées à 70 millions de dirhams.

A cet égard, il convient de remarquer que la création de laiteries et l'amélioration de l'alimentation du bétail constituent des objectifs qui ont été pris en considération dans les prévisions du prochain plan de développement.

Les mines et l'énergie

L'importance des secteurs minier et énergétique dans la vie économique du pays tient moins à la part relative qu'ils occupent dans la production intérieure brute qu'à l'influence déterminante qu'ils exercent dans l'expansion du commerce extérieur. Les phosphates, qui constituent plus de 70 % de la valeur des principales productions minières, représentent, en effet, à eux seuls, près de 23 % des recettes totales d'exportations tandis que les achats à l'étranger de produits énergétiques entrent pour 7 % dans les dépenses totales d'importations.

Le tableau suivant qui met en relief l'évolution des indices officiels concernant les mines et l'énergie, fait apparaître, en 1972, des progressions très accentuées pour ces deux secteurs de l'économie. Ainsi, l'indice de l'extraction minière fixé à 161 a marqué une hausse de 20 % contre 2,3 % seulement au terme de l'exercice antérieur en raison, principalement du développement de l'extraction des phosphates dont l'indice est passé de 190 à 238 d'une année à l'autre. L'indice de l'énergie a, en atteignant 253, également augmenté, de 16% au lieu de 4,8 % précédemment (1).

(BASE 100 EN 1958)	1969	1970	1971	1972
Indices :				
— De l'extraction minière	131	131	134	161
— De la production d'énergie	194	208	218	253

Mines

Tributaire à plus de 90 % des marchés extérieurs et donc de la conjoncture internationale, le secteur minier s'est engagé, dès la fin de 1971, dans la voie de l'expansion grâce à une demande soutenue qui a résulté de l'amélioration de la conjoncture internationale et qui s'est traduite par un raffermissement notable des cours après deux ans de recul quasi ininterrompu. Cette tendance générale a été cependant atténuée voir annulée, pour certains métaux non ferreux par la dépréciation de fait d'environ 10 % de la livre sterling. A l'exception surtout du fer dont la production a baissé de plus de moitié, la plupart des autres minerais ont contribué à la hausse de l'indice et particulièrement les phosphates qui représentent, à eux seuls, près de 90 % des tonnages extraits.

En valeur « carreau-mine » (1), la production totale a nettement progressé (+ 18,4 %) au regard de l'exercice précédent (+ 3,2 %) pour atteindre 947 millions de dirhams se répartissant à hauteur de 75 % pour les phosphates, de 10 % pour le plomb, de 4,2 % pour les matières énergétiques et de 10,8 % pour quinze autres minerais différents.

En accroissement de 7,4 %, les ventes totales de minerais qui se sont chiffrées à plus d'un milliard de dirhams ont été réalisées à l'exportation pour près de 95 %. Les achats du marché local, de l'ordre de 86 millions de dirhams ont en revanche régressé de 13,7 % d'une année à l'autre en raison de l'arrêt définitif de la fonderie de Oued-El-Heimer qui absorbait un tonnage appréciable de minerai de plomb (2).

Sur le plan de la mise en valeur, l'exercice a été marqué par l'entrée en production de la mine de plomb de Zaïda, par la mise en exploitation des petits gisements de gaz de la région du Sebou, par le commencement ou la continuation des travaux d'équipement dans les mines de fluorine à El Hamam et dans celles de cuivre à Talaât N'Ouamane et à Ouansimi.

Afin d'élargir le recensement et l'exploitation des réserves minières, la recherche, déjà intense, s'est poursuivie non sans succès sur différentes régions du pays tant de la part du secteur privé que de la part de la Direction des mines et de la géologie ou du Bureau de recherches et de participations minières.

---

(1) Voir annexes statistiques 14 à 18.

(1) Le prix « carreau-mine » est égal au prix FOB à la tonne du minerai, diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transport de la mine jusqu'au port d'embarquement.

(2) Les écarts pouvant apparaître entre les chiffres cités dans cette rubrique et ceux indiqués dans le chapitre relatif aux « Relations commerciales avec l'extérieur » proviennent des méthodes d'enregistrement différentes adoptées par la Direction des mines et l'Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

En vue de faire face à un marché mondial de plus en plus exigeant où seuls les minerais riches peuvent trouver preneur, l'année 1972 a vu d'une part, le démarrage de la laverie du grand Daoui de Khouribga pour l'enrichissement des phosphates et d'autre part, les premiers essais de l'usine de concentration et d'agglomération du fer des mines du Rif dont la capacité de production s'élevera, dès 1973, à 840.000 tonnes de pellets et 80.000 tonnes de pyrite.

L'activité des mines a pu s'accroître grâce à une mécanisation plus poussée de l'exploitation sans pour autant s'accompagner d'une compression excessive des effectifs qui ont été ramenés, en cours d'année, de 25.600 à 25.470.

Phosphates

A la suite des investissements massifs effectués durant le plan qui vient de s'achever, l'extraction de phosphates a finalement atteint des performances exceptionnelles. Au cours de l'exercice considéré, la production s'est élevée, en effet, à près de 15 millions de tonnes dont les quatre cinquièmes en provenance des gisements de Khouribga ; elle a ainsi accusé, d'une année sur l'autre, une progression remarquable de 25 %.

La commercialisation a, de même, évolué favorablement mais à un rythme moins sensible. Les ventes totales qui ont porté sur 14,2 millions de tonnes, ont enregistré, en volume, une hausse égale à 14,5 % seulement due, elle même, presqu'exclusivement, à l'essor des exportations.

Les ventes à l'étranger se sont élevées à 712 millions de dirhams et ont été réalisées, en tonnage, à destination de l'Europe occidentale pour 68 %, des pays de l'Est pour près de 19 %, de l'Asie pour près de 10 % et de l'Amérique latine pour environ 3 %. Cinq pays reçoivent à eux seuls plus de la moitié des exportations ; il s'agit de l'Espagne qui est devenue notre premier client, de la France, de la Belgique, du Royaume-Uni et de l'Italie. Les livraisons au marché intérieur qui ont porté sur 540.000 tonnes seulement ont été presqu'intégralement absorbées par le complexe chimique de Safi.

Au cours du plan 1968-1972, l'Office chérifien des phosphates a eu à affronter de multiples difficultés qui ont résulté des perturbations monétaires internationales, de l'aggravation de la concurrence, et de l'alourdissement des frais de traitement du minerai.

Il a pu néanmoins les surmonter et accroître à la fois sa productivité et ses ventes. Ainsi les objectifs fixés au seuil de cette dernière période quinquennale ont été atteints à 90 % environ tant pour l'extraction que pour la commercialisation. L'Office chérifien se classe ainsi au premier rang des exportateurs mondiaux de phosphates. Les programmes élaborés pour les prochaines années prévoient d'intensifier aussi bien la valorisation des minerais avant leur exportation que la production elle-même qui devrait s'élever, dès 1973, à 18,5 millions de tonnes.

Plomb et zinc

Stimulée par une reprise très marquée des cours, de l'ordre de 40 %, la production de plomb qui était demeurée sans changement en 1971 s'est accrue de 19 % en 1972 pour se chiffrer à 146.000 tonnes environ. Les exportations qui ont porté, aussi, sur les stocks antérieurs ont atteint plus de 150.000 tonnes et ont été écoulées à hauteur de 60 % sur le marché français.

C'est également à la suite d'un relèvement des cours sur les marchés européens dû à l'atténuation de la concurrence des pays fournisseurs que la production de zinc, s'est élevée, en 1972, à 36.000 tonnes contre 22.000 tonnes en 1971 sans pour autant retrouver le niveau de 72.000 tonnes réalisé en 1969. Les exportations, bien qu'en progression de 16 % d'une année sur l'autre, n'ont toutefois pas excédé la moitié de la production de l'année.

Cuivre

L'activité des mines de cuivre s'est, en revanche, trouvée sensiblement affectée par la quasi-stagnation des cours accentuée encore, à l'exportation, par la dépréciation de fait de la livre sterling. La production, soit 13.500 tonnes, est restée égale à celle de l'exercice précédent tandis que les ventes à l'étranger ont fléchi de 25 %.

Fer

En baisse depuis le début de l'année, l'extraction du minerai de fer de la région de Nador a cessé en novembre en raison des travaux préparatoires relatifs à l'installation de l'usine de concentration et de pelletisation et à la mise en service d'une nouvelle exploitation souterraine qui assurera, désormais, la relève de l'extraction en carrière. De ce fait, la production a subi une chute brutale et n'a guère dépassé 234.000 tonnes au lieu de 623.000 tonnes en 1971. En outre, la perte de deux fidèles clients, l'Angleterre et le Portugal, a entraîné, d'une année à l'autre, une régression des exportations de 28 %. Ainsi, les quantités expédiées n'ont pas dépassé 330.000 tonnes ; elles ont été écoulées à 55 % en Tchécoslovaquie et à 45 % en République fédérale d'Allemagne.

Autres minerais

Si la production de manganèse chimique, en baisse de 6 %, n'a pas dépassé 96.000 tonnes, les exportations de ce minerai se sont, au contraire, développées de 25 % pour atteindre 115.000 tonnes à la suite de l'accroissement de la demande en provenance des Etats-Unis, des Pays-Bas, de la France et de la République fédérale d'Allemagne.

Stimulée par le rétablissement des cours mondiaux, la production de cobalt de Bou Azzèr, seul gisement en activité, a atteint 11.400 tonnes contre 9.800 en 1971. Les ventes à l'étranger qui ont plus que doublé ont porté sur 10.800 tonnes. Elles ont été dirigées sur le marché français pour 71 % et sur la Chine populaire pour 29 %.

L'extraction de la pyrrhotine de Kettara, de l'ordre de 430.000 tonnes, s'est inscrite en léger recul à la suite de la réduction du marché intérieur, seul débouché de la production.

ÉNERGIE

Exprimée en « équivalent charbon », la balance énergétique du pays fait apparaître un déficit de 2,8 millions de tonnes représentant un degré de dépendance vis-à-vis de l'extérieur égal à 70 %.

Ce déséquilibre résulte de la progression continue de la consommation qui a atteint 4 millions de tonnes en 1972, face à une insuffisance quantitative des ressources locales qui n'ont pas dépassé 1,2 millions de tonnes au cours du même exercice. Ce déséquilibre concerne presque exclusivement les produits pétroliers qui représentent 70 % des besoins énergétiques et dont le déficit s'établit à 96 %.

Produits pétroliers

Bien qu'en accroissement de 25 % et 34 % environ d'une année sur l'autre, l'extraction de pétrole et la production de gaz naturel, qui se sont élevées respectivement à 28.400 tonnes et à 62,9 millions de mètres cubes se situent bien en deçà de la consommation. Aussi, à l'instigation du Bureau des recherches et des participations minières, des prospections géologiques sont-elles conduites sans discontinuité pour localiser et apprécier toutes les potentialités tant sur terre qu'en « off shore ».

Pour satisfaire la demande intérieure croissante, les deux raffineries ont vu, ensemble, le doublement de leur capacité devenir effectif au cours de l'exercice. Ells ont pu ainsi traiter un volume de pétrole brut égal à 1.868.000 tonnes en augmentation de plus de 25 % sur l'année précédente et couvrir, à peu près intégralement, les besoins en produits raffinés. Seules des importations de gaz liquéfiés, de carburants spéciaux tels que les carburéacteurs et l'essence d'avion ont dû être effectuées.

La structure du marché intérieur par catégorie de produits se trouve étroitement liée à l'évolution générale de l'économie. Le développement du parc automobile, des transports, du machinisme agricole, des besoins industriels et domestiques n'a pas manqué de se traduire par une augmentation, plus ou moins marquée, de la consommation de supercarburant (+ 15 %), de gas-oil (+ 10 %), de fuel oil (+ 5,5 %) ou de gaz butane (+ 20 %).

Électricité

La production nette d'énergie électrique, qui provient de centrales hydrauliques pour près de 66 % et d'usines thermiques

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

pour près de 34 %, s'est élevée à 2.470 millions de kwh en accroissement de 12,6 % d'une année sur l'autre. Elle relève, à 90 % de l'Office national d'électricité et, pour le reste, de la Société Electras Marroquies (1) et d'entreprises auto-productrices, comme Maroc-Chimie et les Mines d'Aouli. De 1968 à 1972, la production s'est accrue de plus de 50 % soit un rythme analogue à celui que l'on constate dans les pays industrialisés où elle double tous les 10 ans. La consommation qui avait tendance à se ralentir pendant les premières années du plan, s'est nettement redressée en 1972 pour atteindre un taux de progression de 10,5 % contre 8,9 % en 1971. Ce développement rapide implique l'établissement et la mise en œuvre de programmes continus d'équipement. L'exercice 1972 a vu, entre autres activités, la poursuite des travaux de construction du Barrage Mansour Eddahbi, l'ouverture du chantier de la centrale hydro-électrique Moulay-Youssef, l'entrée en service probatoire du deuxième groupe de la centrale de Jérada ainsi que la signature d'un contrat pour l'édification d'une unité génératrice autonome dans le cadre de l'aménagement de l'usine thermique des Roches-Noires.

Au cours du dernier quinquennat, la capacité des installations thermiques est passée de 21 à 41 % de la puissance totale de telle sorte que la consommation actuelle pourrait être satisfaite quelles que soient les conditions de retenue des centrales hydrauliques.

Charbon

L'activité des mines de Jérada a connu une très sensible expansion tant en ce qui concerne l'extraction que la commercialisation des charbons. La production en accroissement de 15,2 % s'est élevée au chiffre inégalé jusqu'ici de 546.000 tonnes grâce à l'amélioration des rendements de fond tandis que les ventes qui ont porté sur 586.730 tonnes ont progressé au rythme accéléré de 36,9 % à la suite de redressement du marché local et plus particulièrement des achats de l'Office national d'électricité. La centrale thermique de Jérada a en effet absorbé, à elle seule, 315.000 tonnes soit plus de la moitié des livraisons totales, tandis que les approvisionnements des cimenteries et des sucreries se réduisaient légèrement. Les exportations, qui ont été peu importantes et n'ont totalisé que 18.800 tonnes contre 42.000 en 1971, ont continué leur régression tant vis-à-vis de l'Algérie que des marchés français ou italiens.

Les objectifs assignés par le plan quiquennal 1968-1972 aux Charbonnages de Jérada pour l'extraction et la commercialisation ont été assurés respectivement à concurrence de près de 70 à 75 % seulement.

L'industrie

La période d'expansion que ce secteur avait connue durant les quatre premières années de l'exécution du second plan quinquennal a fait place, en 1972, à une phase d'affaiblissement conjoncturel, particulièrement sensible au cours du deuxième semestre. Selon l'indice officiel, dont la base et la composition remontent d'ailleurs à 1958, la production industrielle n'a augmenté, en effet, que de 3,9 % alors que le taux de progression avait atteint respectivement 5,8 % et 9,5 % pour chacune des deux années précédentes. Il est évident cependant que ce ralentissement global recouvre des situations très différentes selon les secteurs de production. C'est ainsi qu'en dehors de la chimie en expansion constante, et de l'industrie textile qui reste relativement bien orientée, beaucoup d'autres branches ont vu leur activité se réduire, notamment la métallurgie défavorisée par la pause intervenue dans la réalisation des grands projets industriels et par la stagnation voire le fléchissement des investissements privés.

Au terme de l'exercice en cours qui marque l'achèvement de l'exécution du plan 1968-1972, l'industrie marocaine a réalisé incontestablement des progrès très nets et parfois brillants dans certaines branches, et les objectifs qui avaient été fixés pour cette période ont été globalement atteints et même légèrement dépassés. Il n'en demeure pas moins cependant que les éléments de satisfaction, aussi nombreux soient-ils, ne doivent pas masquer les faiblesses et les lacunes de cet important secteur de l'économie nationale qui continue à se heurter à des difficultés sans cesse croissantes. Il s'agit essentiellement du sous-emploi des capacités de production, caractère aggravé par la dispersion de l'activité entre une multitude de petites entreprises qui travaillent souvent à la limite de la compétitivité. Cette situation reste liée à l'étroitesse d'un marché intérieur tributaire, pour une part importante, des revenus agricoles eux-mêmes soumis aux fluctuations imprévisibles des récoltes céréalières. Certes, l'accord d'association conclu avec le Marché commun pourrait contribuer, dans une certaine mesure, à accroître et à diversifier les débouchés de nos produits, tout en facilitant l'emploi d'une main-d'œuvre surabondante et toujours en quête de travail. Mais aussi prometteuses que puissent paraître ces perspectives, l'effort pour s'adapter aux exigences de la demande étrangère doit être intensifié, ce qui implique une transformation certaine aussi bien des structures que des méthodes de gestion considérées, souvent, comme anachroniques.

Biens d'équipement et biens intermédiaires

Industries des métaux

Après le fléchissement observé l'an dernier, le redressement de l'activité de la métallurgie s'est traduit par une légère expansion de l'ordre de 3,4 %. Cette amélioration aurait été beaucoup plus sensible si l'achèvement des grandes réalisations industrielles prévues au plan quinquennal n'avait pas coïncidé avec l'inertie persistante du marché intérieur consécutive à la stagnation voire au recul de la demande du secteur privé, qui demeure marquée par une certaine expectative.

Considérées dans leur ensemble, les fabrications de produits moulés en fonte et en acier n'ont augmenté que de 4 % et 2,5 % respectivement. L'évolution même de la conjoncture n'a pas permis, en effet, d'élever d'une façon sensible le niveau d'activité de toute la branche où la plupart des entreprises ont maintenu, pendant la plus grande partie de l'année, des horaires de travail souvent très réduits. De même, le fléchissement très accentué enregistré dans la chaudronnerie et les constructions métalliques, de l'ordre de 14 %, traduit bien la baisse des investissements publics et semi-publics qui constituent habituellement le support essentiel de ce groupe. Parallèlement, le faible niveau des commandes de l'Office chérifien des phosphates et de l'Office national des chemins de fer joint à la concurrence des importations a pesé sur l'activité des entreprises de matériel ferroviaire dont l'indice a accusé une chute d'environ 56 %. En fin d'année, la perspective d'une véritable reprise restait subordonnée à l'ampleur des investissements qui seront réalisés dans le cadre du nouveau plan quinquennal 1973-1977.

Déprimé depuis quelques années déjà, le marché des machines agricoles a connu en 1972 un essor remarquable qui a même revêtu un caractère spectaculaire pour le petit matériel dont l'indice spécifique a augmenté d'environ 70 %. En revanche, l'industrie automobile a connu une dégradation, pour la deuxième année consécutive, en raison de l'alourdissement des coûts de production, de la mévente corrélative mais aussi et surtout d'une certaine saturation du marché national. Le nombre de voitures de tourisme montées par la seule entreprise existante n'a pas dépassé en effet 18.414 unités au lieu de 19.832 l'année précédente, soit une baisse d'environ 7 %. Si la diversification de la gamme des modèles offerts à la clientèle a contribué souvent à stimuler la demande, il n'en reste pas moins vrai que cette politique risque à la limite de freiner, voire de réduire, le coefficient de la valorisation des produits fournis par la sous-traitance locale. Quant aux véhicules neufs de type utilitaire, le retrécissement du débouché intérieur tant public que privé, auquel il convient d'ajouter l'insignifiance des exportations, a entraîné une régression de 9 % du nombre de camions sortis des chaînes de montage qui ont ainsi travaillé en deçà de leur capacité de production et avec des horaires souvent très réduits.

Malgré quelques difficultés d'approvisionnement en fer blanc, toujours importé dans le cadre des accords avec l'Association internationale pour le développement, l'industrie des emballages métalliques a enregistré à nouveau une avance remarquable, de l'ordre de 20 %, grâce à l'activité soutenue des conserveries. En fin de période cependant, le maintien d'une conjoncture favorable dans

(1) Rappelons que cette société espagnole avait des concessions pour la production et la distribution d'électricité dans les villes et les régions de Tétouan et Larache. Un arrêté du ministre des travaux publics et des communications a mis fin aux activités de ladite société à compter du premier janvier 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

cette branche paraissait étroitement lié aux possibilités d'écoulement des conserves de sardines en particulier, dont la commercialisation se heurte, depuis quelques années déjà, à des difficultés sans cesse croissantes.

Industries chimiques et parachimiques

Pour l'ensemble des industries chimiques et parachimiques, l'indice de production a marqué une nouvelle avance mais à un rythme plus modéré, de l'ordre de 11,5 % au lieu de 16 % en 1971. C'est une fois encore, la fabrication des engrais qui est à l'origine de cette évolution.

L'activité de la société « Maroc-chimie » qui avait fortement augmenté l'année précédente après une longue période de crise a poursuivi ses progrès en 1972. Une nette reprise d'environ 13 % s'est en effet manifestée dans la production des engrais de base qui ont atteint cette année 408.300 tonnes grâce à une meilleure orientation des exportations et à un certain élargissement du marché intérieur. De même, le déroulement satisfaisant de la campagne d'engrais conduite par les pouvoirs publics et l'utilisation sans cesse croissante de fertilisants par les agriculteurs ont été à l'origine du regain d'activité enregistré dans la fabrication des produits composés ou organiques. L'indice de ces derniers a progressé d'environ 37 % bien que certaines sociétés aient dû ralentir leur marche en raison des difficultés de trésorerie provoquées par d'excessifs retards de paiements de la part de l'administration.

Reflétant l'évolution de l'activité des entreprises utilisatrices, les livraisons d'oxygène et d'acétylène à usage métallurgique ont accusé une baisse assez sensible alors que l'orientation relativement favorable du secteur des boissons gazeuses a entraîné un léger accroissement de la production du gaz carbonique. De même, la contraction des besoins de certaines grandes réalisations industrielles conjuguée avec le ralentissement du mouvement de la construction immobilière s'est traduite, en définitive, par une baisse de 2,8 % dans le compartiment des peintures et vernis.

En dépit d'une conjoncture peu satisfaisante dans l'industrie automobile et du démarrage d'une seconde fabrique en fin d'exercice, l'usine de pneumatiques a encore augmenté ses fabrications d'environ 4 % tout en poursuivant activement la réalisation de son programme d'extension afin de doubler sa capacité de production. Stimulées par le maintien des mesures restrictives à l'importation, les fabriques de pneus pour cycles ont également vu leur situation se redresser grâce à une demande intérieure très active portant uniquement sur les produits locaux. Les autres manufactures de caoutchouc industriel ont accusé globalement une avance remarquable de l'ordre de 16 % mais variable suivant les produits : médiocre pour une catégorie de tuyaux mais plus nette pour les bottes, avantagées, cette année encore, par un bon courant d'exportation. En ce qui concerne les industries pharmaceutiques enfin, les principaux laboratoires établis à Casablanca et à El-Jadida ont à nouveau bénéficié d'une conjoncture particulièrement favorable ; les fabrications aussi bien que les ventes ont augmenté dans des proportions appréciables grâce à une demande locale très soutenue, et dans une moindre mesure, à l'ouverture de certains marchés extérieurs, notamment africains.

Matériaux de construction

Interrompant une expansion continue depuis 1968, les résultats globaux du secteur des matériaux de construction sont restés stationnaires en 1972. Cette évolution recouvre toutefois des situations diverses suivant les branches. En ce qui concerne tout d'abord le ciment, la production totale s'est élevée à 1.545 mille tonnes au lieu de 1.480 mille l'an dernier soit une progression d'environ 4,5 %. Cette amélioration aurait été beaucoup plus importante, si les cimenteries n'avaient pas tourné au maximum de leurs possibilités. Plus que des commandes publiques, cette orientation favorable paraît résulter de la demande pressante, le plus souvent des milieux ruraux. Afin de faire face à l'accroissement prévisible des besoins locaux, un vaste programme d'extension est en cours de réalisation par les principales unités existantes, afin de doubler leur capacité de production. La fabrication des produits rouges, principalement les tuiles et les briques, a accusé en revanche une régression sensible de l'ordre de 13,5 %. De même, le secteur de l'amiante-ciment a connu, cette année encore, un ralentissement très net (— 14,3 %), la légère progression des ventes intérieures n'ayant pu compenser totalement le recul des exportations entravées par la concurrence de plus en plus vive, particulièrement des pays européens.

Construction et travaux publics

Sauf dans quelques provinces, telles que Tétouan et Tanger où un ralentissement sensible s'est manifesté, l'activité du bâtiment a marqué une certaine reprise en 1972, confirmant ainsi l'évolution relativement favorable du secteur des cimenteries. Globalement, les statistiques de permis de construire révèlent que, d'une année à l'autre, pour l'ensemble du pays, le nombre de logements autorisés, en avance de 10,2 %, a atteint 17.161 pour une surface de planchers et une valeur en hausse de 7,7 % et 22,6 % respectivement. C'est l'habitat de type économique surtout qui a bénéficié de la plus forte augmentation, suivi de la construction d'immeubles de rapport alors qu'un fléchissement sensible a été encore observé pour les villas.

Un effort considérable a été encore fourni cette année par l'administration des travaux publics afin de réaliser dans les délais les derniers projets prévus par le plan quinquennal 1968-1972. C'est ainsi que les entreprises de travaux publics ont bénéficié d'un important programme de construction en matière d'équipement hydraulique et électrique, parallèlement, se poursuivent dans des conditions satisfaisantes le renforcement de l'infrastructure maritime et aéroportuaire ainsi que l'extension des réseaux de communication, notamment routier.

Biens de consommation

Industries textiles

Bien qu'il se soit déroulé dans des circonstances peu propices sur le plan économique et troublées sur le plan social, l'exercice 1972 aura été pour les industries textiles celui du redressement. Pour l'ensemble du secteur, l'indice global de production a, en effet, marqué une hausse d'environ 7,3 % au lieu de 3 % un an auparavant. La plupart des branches de ce groupe ont participé à cette reprise dont l'élément moteur a été constitué non seulement par le renforcement de l'équipement surtout à Fès mais aussi par le développement assez considérable des exportations et par l'amélioration sensible de la demande locale. Continuant de profiter d'une protection douanière efficace, l'industrie textile marocaine a réalisé ces dernières années des progrès remarquables et l'élargissement projeté de l'accord d'association avec la Communauté économique européenne devrait contribuer encore à accroître et à diversifier ses débouchés. Toutefois, si elle veut trouver à l'extérieur le complément qui peut lui assurer le taux d'expansion requis pour sa croissance normale, en égard à sa capacité de production, largement excédentaire, et à la faiblesse de la demande intérieure, elle doit tenir compte, à l'avenir, de l'évolution des marchés extérieurs, de plus en plus exigeants et sur lesquels sont apparus de nouveaux concurrents, parfois redoutables.

Si la progression de la production s'est pratiquement étendue à l'ensemble de la profession, les résultats de l'année ont été toutefois sensiblement différents, suivant les branches. En dépit des grèves qui ont perturbé l'activité de beaucoup d'entreprises, l'existence de stocks pléthoriques en début d'exercice a permis à la filature de la laine et du coton, en avance de 16 %, de répondre aisément à une demande particulièrement pressante au cours du deuxième semestre. Et bien que le tissage du coton et fibranne ait enregistré une baisse sensible en raison notamment de la hausse du coût des matières premières, les chiffres d'affaires des principales sociétés ont augmenté dans des proportions satisfaisantes. De leur côté, les tissages de rayonne et de fibres synthétiques ont accusé l'avance la plus nette, de l'ordre de 16,5 %, obtenue grâce au développement remarquable des exportations. L'amélioration constante de la qualité et la diversification de la gamme des produits offerts à une clientèle étrangère, de plus en plus difficile, ont constitué encore cette année un facteur appréciable de soutien de l'activité de nombreuses firmes de bonneterie et de confection.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Industries alimentaires

La croissance des industries alimentaires qui, en 1970 et à nouveau en 1971, avait pu atteindre des taux élevés n'a pas dépassé selon l'indice officiel 0,6 %. Cette évolution n'a cependant pas affecté de façon égale les divers secteurs. Les résultats parfois excellents de certaines branches ont été sensiblement atténués par le recul des autres, notamment de la minoterie industrielle qui a enregistré une baisse de production de près de 6 %. La relative abondance de la récolte céréalière dont une grande partie a été destinée à l'autoconsommation et la réduction corrélative des importations de blé se sont traduites, en effet, par une activité fortement accrue du secteur artisanal favorisé de surcroît par la modicité de ses charges financières.

A l'exception des brasseries, en baisse de 8,9 % et des boissons gazeuses en légère hausse de 1,2 %, les autres branches des industries alimentaires ont bénéficié d'une conjoncture nettement plus favorable. C'est ainsi que les usines de pâtes alimentaires et de biscuiterie ont augmenté leur production de 12,8 % et 24,3 % respectivement, grâce à une meilleure orientation de la demande tant locale qu'étrangère. En raffineries, les quantités de sucre traitées, qui comprenaient pour la première fois, l'apport encore modeste de « Sucrafor », ont porté globalement sur 468.000 tonnes environ soit une progression de 11 % par rapport à l'exercice écoulé. La même tendance a caractérisé les ventes intérieures qui ont enregistré une avance de l'ordre de 10 % ce qui, compte tenu du taux de croissance démographique estimé à 3 %, correspond à une augmentation appréciable de la consommation par tête d'habitant, consécutive à la baisse du prix de vente intervenue en septembre 1971.

En ce qui concerne l'industrie de la conserve de poissons, la campagne de pêche 1971-1972 a été encore dans l'ensemble décevante. Tant à Safi qu'à Agadir, les apports, pourtant en accroissement sensible d'une année à l'autre, ont été d'une qualité très médiocre, si bien qu'une partie importante de poissons a dû être dirigée vers la fabrication de sous-produits. Toutefois, l'ouverture de nouveaux débouchés, notamment en Afrique et en Asie, jointe à l'absence de la concurrence, portugaise notamment, a permis l'écoulement de 2.845.800 caisses de sardines, prélevées en partie sur les stocks, soit une progression notable de l'ordre de 13,9 %. Il reste cependant que la situation de cette branche devient de plus en plus précaire surtout à la veille de l'entrée en vigueur du « Marché bleu » européen. Déjà au cours des premiers mois de la campagne 1972-1973, des difficultés de commercialisation, en particulier avec les pays du Marché commun, sont apparues, entraînant un gonflement considérable des stocks. L'existence sur le territoire national de conditions bien rarement réunies par ailleurs (les unités de traitement installées, l'abondance de matières premières, surtout à la suite de l'extension de la zone de pêche, et les coûts relativement favorables) devrait permettre à cet important secteur de l'économie nationale de s'implanter sur les marchés extérieurs quelle que soit la nature des obstacles. Mais pour atteindre cet objectif, ambitieux mais réalisable, il apparaît nécessaire de procéder à l'acquisition de bateaux capables de pêcher en haute mer et à la formation de grandes unités de transformation aptes à fournir des produits compétitifs répondant aux exigences de la demande étrangère.

D'autre part, la marche des conserveries de légumes et de fruits a bénéficié à nouveau de l'orientation favorable des exportations, consécutive notamment à l'absence de la concurrence étrangère Parallèlement les ventes de jus, en particulier ceux des agrumes, ont marqué une progression remarquable en valeur (+ 38 %) grâce à un meilleur échelonnement dans les approvisionnements et à une plus grande diversité de la demande.

Industries des corps gras

De toutes les activités transformatrices, c'est la branche des corps gras qui a enregistré pour la deuxième année consécutive l'avance la plus nette, de l'ordre de 15,7 %. Cet essor notable est imputable essentiellement au raffinage d'huiles végétales et à la production accrue de la margarine, favorisés à nouveau par la contraction sensible de la consommation de beurres, désormais importés à des prix très élevés. Il en a été de même pour les savonneries dont les fabrications ont augmenté de 3,2 % en dépit de la concurrence grandissante des détergents de synthèse.

Industries du cuir

Après avoir connu un léger redressement en 1971, l'industrie du cuir a subi cette année un recul de 2,7 % environ. Au ralentissement de la demande locale sont, en effet, venues se superposer la perte de certains débouchés extérieurs, consécutive à l'interdiction de l'exportation des peaux finies et les difficultés d'approvisionnement en matières premières. Toutefois, en dépit de cette conjoncture défavorable, l'activité de la tannerie des cuirs lourds, particulièrement faible l'année précédente a marqué en 1972 une progression sensible de l'ordre de 18 %. En ce qui concerne les chaussures l'étroitesse du marché intérieur que n'a pu compenser un bon courant de ventes à l'étranger, a déterminé une légère baisse des fabrications.

Industries du papier-carton

Très en deçà, depuis plusieurs années déjà, d'une pleine utilisation de ses capacités, l'industrie des papiers-cartons a connu encore en 1972 une baisse d'activité proche de 10 %. La concurrence sans cesse croissante des importations jointe à la stagnation ou au recul de certaines branches utilisatrices, a lourdement pesé sur les fabrications de pâte à papier et de carton, en régression de 15.5 % et 22.5 % respectivement par rapport à l'exercice précédent. Seule la transformation de papier, soutenue par une demande locale très active, a marqué une avance appréciable, de l'ordre de 10,4 %.

Industries diverses

Les industries diverses ont poursuivi leur progression mais à un rythme légèrement inférieur à celui de l'exercice précédent, l'indice spécifique s'étant inscrit en hausse de 8,1 % contre 9,5 % en 1971. Cette évolution a résulté, avant tout, de l'essor remarquable de la production des articles en matières plastiques dont le taux de croissance particulièrement élevé ces dernières années a atteint 21,9 % au lieu de 15 % un an auparavant. La conjoncture a été également favorable pour toutes les autres branches entrant dans la composition de l'indice à l'exception toutefois du crin végétal en baisse de 6,3 % d'une année à l'autre

Tourisme et industrie hôtelière

En 1972, le flux touristique a connu globalement une remarquable expansion. Le nombre d'entrées, qui s'est élevé à 1.133 mille environ a, en effet, marqué par rapport à l'exercice précédent, une progression de 24 %, la plus importante qui ait été enregistrée depuis 1968. A cet égard, les prévisions du plan qui vient de s'achever ont été réalisées à 98 %, en dépit du recul, de plus en plus sensible, du tourisme de croisière. Le Maroc se classe ainsi au premier rang des pays africains par le nombre de touristes accueillis et par l'importance relative des recettes qui en ont découlé.

Les encaissements correspondants, estimés par l'Office des changes à 887 millions de dirhams, ont enregistré une hausse de 17,3 % contre 13 % un an auparavant. A ce niveau, elles ont représenté plus de 20 % du montant total des exportations de biens ou de services.

Comme pour les exercices précédents, la clientèle touristique provient, en large majorité, des pays de l'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Les Français occupent toujours le premier rang (19,8 %) suivis de très près par les Américains (18.3 %). Les Britanniques se classent en troisième position (10,1 %) devant les Algériens (8,6 %) et les Espagnols (7,1 %). La répartition des entrées par origine géographique permet, en outre, de constater que les différentes nationalités ont vu, cette année, leur taux de réprésentation s'accroître d'une manière quasi générale.

Cette affluence touristique se partage, à peu près également, entre les voies d'accès maritime, terrestre et aérienne. A l'intérieur du pays, les moyens de transport touristiques demeurent encore insuffisants en dépit des améliorations qui leur ont été apportées, ces dernières années. Aussi les pouvoirs publics ont-ils décidé récemment, d'étendre à ce secteur particulier les avantages financiers ou fiscaux du code des investissements industriels et touristiques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Au 31 décembre 1972, la capacité d'accueil dans les hôtels classés et dans les villages de vacances comprenait 36.350 lits auxquels il faut ajouter 8.540 places appartenant aux structures parahôtelières. En net ralentissement, les investissements agréés, effectués en ce domaine au cours de l'exercice, se sont chiffrés à quelque 45 millions de dirhams représentant la création de 1.434 lits au lieu de 153 millions de dirhams pour 5.070 lits en 1971. Dans la répartition géographique de l'ensemble de la capacité hôtelière, la province de Tétouan occupe la première place avant Tanger et Agadir. Dans le classement par catégorie, la proportion des installations de haut standing tend à diminuer au profit des unités moyennes, notamment des établissements à « trois étoiles » qui, au 31 décembre 1972, constituaient, en nombre de lits, 43,5 % de l'ensemble de l'hôtellerie classée.

Le bilan que l'on peut dresser au terme du dernier plan quinquennal fait apparaître, par rapport aux objectifs prévus, un certain retard des réalisations en ce qui concerne tant l'équipement hôtelier lui-même que la formation professionnelle. En effet, 20.675 lits ont été mis en place au cours de la période sous revue, soit 68 % seulement des programmes annoncés tandis que l'exécution des projets d'enseignement technique n'a été assurée qu'à hauteur de 75 % environ pour les cadres supérieurs ou moyens et de 60 % pour l'effectif subalterne. Ces retards peuvent être imputés, pour les investissements, à l'insuffisance des dépenses publiques et, pour la formation, à l'allongement, apparu nécessaire, des cycles d'instruction du personnel. Néanmoins, le montant des investissements s'est notablement accru au cours de cette période. Il s'est, en effet, élevé à 82 millions de dirhams en moyenne annuelle contre 74 millions pour la première année d'exécution du plan et s'est trouvé financé, dans de larges proportions, par les prêts du Crédit immobilier et hôtelier, dans des conditions particulièrement intéressantes pour les investisseurs.

Enfin, en matière d'emploi, 15.600 nouveaux postes ont été créés au cours de cette même période quinquennale, se répartissant entre le secteur touristique proprement dit (5.800) et les activités qui y sont plus ou moins directement rattachées (9.860 pour l'artisanat, la construction et les services). Actuellement, l'hôtellerie classée et la restauration occupent, ensemble, plus de 21.000 personnes.

En raison de ses incidences bénéfiques sur l'emploi, sur l'activité des secteurs professionnels annexes et sur la balance des paiements, le tourisme sera, vraisemblablement, appelé à se développer encore au cours des prochaines années. La mise en œuvre du plan 1973-1977 doit se traduire en fin de période, par le doublement de la capacité hôtelière, grâce à diverses mesures d'encouragement des investissements privées, à une politique promotionnelle plus active et à un aménagement plus intense des régions touristiques.

Les prix - Les salaires - L'emploi

Prix

La hausse des prix qui s'est manifestée en 1972 a été modérée, dans l'ensemble, et moins accentuée que durant l'exercice antérieur. Elle a été imputable aux habituelles fluctuations saisonnières et, dans une moindre mesure, au renchérissement de certains produits importés comme aux diverses tensions spéculatives qui n'ont pas manqué de se faire jour en dépit du renforcement de la réglementation et des contrôles. Appréciée à travers les deux indices officiels, cette augmentation s'est établie, en moyenne, à 3,8 % pour le coût de la vie à Casablanca et à 2,1 % seulement pour les prix de gros. Contrairement à ce qui avait été observé en 1971, les deux courbes indiciaires ont pratiquement suivi le même profil tout au long de l'année, avec cependant, souvent orientées à la hausse, de plus amples variations mensuelles à l'échelon du commerce de gros.

Le tableau ci-après retrace les moyennes annuelles des indices ainsi que leur progression depuis 1969 (1) :

	1969	1970		1971		1972	
	Moyenne	Moyenne	%	Moyenne	%	Moyenne	%
Indices :							
— des prix de gros (69 articles base 100 en 1939)	4.251	4.580	+ 7,7	4.771	+ 4,2	4.870	+ 2,1
— du coût de la vie à Casablanca (111 articles base 100 : octobre 1958-septembre 1959)	130,3	131,9	+ 1,3	137,4	+ 4,1	142,6	+ 3,8

Coût de la vie à Casablanca

Avant d'examiner l'évolution de l'indice du coût de la vie, il convient d'insister, une fois de plus, sur le fait que sa représentativité s'amoindrit d'année en année. En effet, limité à la seule ville de Casablanca et établi selon des méthodes peu précises, l'indice des 111 articles, de par l'ancienneté de sa période de base (1958-1959) et en raison aussi de sa composition et des pondérations affectées à ses rubriques constitutives, est loin de refléter la structure actuelle de la consommation et des prix. L'enquête sur les dépenses des ménages, effectuée en 1960, avait déjà permis de déceler quelques unes de ces lacunes. Celle de 1971 a mis en évidence une accentuation des écarts déjà observés.

Conscients de ces insuffisances, les services du plan ont pris la décision d'instituer et de publier à partir de mai 1973 un nouvel indice des prix de détail qui retient 210 articles au lieu de 111 et dont la base géographique est étendue à huit régions du pays. Les pondérations des cinq groupes de dépenses qui composent cet indice sont, par ailleurs, déterminées à partir des données de la dernière enquête de consommation entreprise en 1970-1971. Ainsi calculé, le nouvel indice du coût de la vie dont la période d'observation a été fixée de mai 1972 à avril 1973 aurait atteint, pour la moyenne des huit derniers mois de 1972, une progression plus importante que celle enregistrée, dans le même temps, par l'indice des 111 articles.

Selon ce dernier, le coût de la vie à Casablanca s'est accru, d'une fin d'année à l'autre, de 2,6 %, taux sensiblement moins élevé qu'en 1971 (+ 4,7 %) mais proche de celui constaté deux ans auparavant (+ 2,5 %). Toutefois, sur la base de la moyenne annuelle rapportée à celle de 1971, la hausse des prix s'est établie à 3,8 % contre 4,1 % pour l'exercice précédent. L'indice qui n'est pratiquement pas descendu, tout au long de 1972, au-dessous des niveaux enregistrés l'année antérieure, a été, comme de coutume, marqué par une évolution saisonnière qui s'est déroulée en trois phases : la hausse de l'hiver, qui a culminé en mars, fut suivie à partir d'avril d'un fléchissement plus étalé et plus prononcé que celui du printemps 1971, puis, à partir du deuxième semestre, d'une reprise continue de la montée des prix.

L'accroissement du coût de la vie a résulté, dans des proportions presque identiques, de la hausse des produits alimentaires (+ 5 %) et des charges se rapportant au logement (+ 4,5 %). Les dépenses diverses ont, dans l'ensemble, progressé (+ 1,2 %) moins rapidement qu'au cours de l'exercice antérieur (+ 1,6 %) sauf, toutefois, en ce qui concerne l'hygiène (+ 4,9 %) et les soins (+ 9 %). En fait, la tendance générale de l'indice se trouve largement déterminée par l'évolution des prix du secteur alimentaire dont la plupart des composantes ont accusé, en moyenne, des hausses plus sensibles qu'au cours de la période précédente. Il s'agit en particulier des produits à base de farine (+ 5,6 % (2)), des viandes (+ 6,9 %), des poissons (+ 22,8 %) et, surtout, des produits laitiers (+ 27,6 %)

(1) Voir annexe statistique 20.

(2) Les prix du pain et de la farine sont toutefois demeurés inchangés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

dont la pénurie s'est traduite, sur les marchés de détail, par des hausses plus ou moins spéculatives. Seuls, les cours des fruits frais et des « autres produits » du groupe de l'alimentation ont respectivement fléchi de 1,9 % et de 5 %.

Prix de gros

L'indice officiel des prix de gros dont la composition et, plus encore, l'ancienneté (base 100 en 1939) ne cessent d'altérer la représentativité a enregistré de décembre 1971 à décembre 1972 une hausse de 4,4 %, au lieu d'un fléchissement de 1,7 % l'année précédente. Bien moins nette, l'augmentation moyenne annuelle s'est élevée à 2,1 %, alors qu'elle avait avoisiné 4,2 % en 1971 et 7,7 % en 1970. Elle est imputable au renchérissement des produits d'origine nationale (+ 3,6 %), les cours des produits importés ayant fléchi de 2,3 %.

L'analyse des variations de prix par groupe de produits confirme l'atténuation de la tendance générale à la hausse, particulièrement pour les articles du secteur industriel dont la progression moyenne d'une année sur l'autre, est apparue en effet moins sensible (+ 1,9 % contre 4 %) que l'alourdissement qui a affecté le cours des denrées alimentaires (+ 2,1 % contre 4,2 %).

SALAIRES

Les traitements de base des fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi que les salaires minima de l'agriculture (SMAG) et de l'industrie et du commerce (SMIG) qui avaient été d'une manière générale sensiblement majorés au cours du deuxième semestre de 1971, n'ont pas fait l'objet en 1972 de revalorisation légale.

Toutefois, les résultats encourageants de la campagne agricole, l'évolution dans l'ensemble favorable de l'industrie, mais surtout un tenace mouvement de revendications ont entraîné des augmentations de salaires, volontaires ou forcées, de la part d'un grand nombre d'employeurs des secteurs privé et semi-public. Par ailleurs, au cours de la même année, les travailleurs ont bénéficié de diverses mesures d'ordre législatif ou réglementaire concernant, essentiellement, le régime général de la sécurité sociale, les conditions d'emploi et de rémunération des salariés agricoles ainsi que le versement complémentaire de primes d'ancienneté.

Le dahir portant loi du 27 juillet 1972, relatif à la réforme de la sécurité sociale, entré en vigueur le 1er octobre suivant, a d'une part modifié le régime d'allocations familiales applicable désormais dès le premier enfant dans la limite maximum de six enfants et, d'autre part, relevé le taux des diverses pensions ou allocations (vieillesse, invalidité, décès, survivants) tout en améliorant sensiblement les conditions de leur attribution. Le financement de ces dépenses supplémentaires a été, pour partie, mis à la charge des employeurs par un relèvement, à partir du 1er janvier 1973, des cotisations patronales assises sur les versements de salaires.

Un second dahir promulgué à la même date a crée des tribunaux sociaux spécialisés, chargés de régler le contentieux de la sécurité sociale, de trancher les différends relatifs aux contrats individuels de travail et d'apprentissage et d'évaluer les dommages consécutifs aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

Les travailleurs agricoles ne perçoivent certes pas encore les allocations familiales ou les prestations sociales ; cependant la nouvelle législation vient de leur consentir, à partir du 1er janvier 1973, divers avantages réservés jusque là aux salariés des autres secteurs de l'économie. Un premier groupe de garanties est constitué par un régime légal de contrat de travail fixant, notamment, les conditions d'embauche et de licenciement. Une distinction a été, en outre, établie entre les salariés agricoles temporaires et permanents ; ces derniers qui ont été au service du même employeur, d'une façon continue, pendant une période égale ou supérieure à six mois, bénéficient de la priorité d'embauche. Enfin, diverses autres dispositions ont été prises concernant, en particulier, les jours légalement chômés et rémunérés, les congés annuels payés, les cas légaux d'interruption du travail, la majoration de 50 % des salaires pour le travail effectué pendant le repos hebdomadaire.

Aux termes d'un autre dahir, les modalités d'attribution des primes d'ancienneté ont été nettement améliorées. Le régime des augmentations de traitements de 5 et 10 % après 2 et 5 années de travail, institué depuis 1953 en faveur des salariés de l'industrie et du commerce, a été, d'une part, complété par deux possibilités supplémentaires de majoration, l'une de 15 % après 12 ans de service, l'autre de 20 % après 20 ans et, d'autre part, étendu, avec toutes ces modifications, aux travailleurs de l'agriculture.

CONSOMMATION

Les premiers résultats de l'enquête sur la consommation et les dépenses des ménages, entreprise d'avril 1970 à avril 1971, ont été connus au cours de l'exercice 1972. Telle qu'elle a été publiée, cette enquête par sondages ne permet pas de déterminer la part de chacun des groupes sociaux dans les dépenses totales, mais elle fournit des indications sur le niveau de vie des populations, sur ses disparités et sur la structure même des dépenses. En raison de la technique utilisée et du caractère approximatif des évaluations concernant, en particulier, l'autoconsommation et les charges de l'habitation, les conclusions de l'enquête méritent d'être interprétées avec prudence. L'échantillon interrogé comprenait un peu plus de 6.300 ménages, nationaux et étrangers, dont près de 2.950 en milieu urbain et 3.350 environ en zone rurale. Les données recueillies ont permis d'établir la structure du niveau de vie moyen de la population et de confirmer la très grande inégalité dans les dépenses aussi bien entre les villes et les campagnes qu'entre les différentes catégories socio-professionnelles.

D'une manière générale, la dépense moyenne annuelle par personne s'élève à 900 dirhams dans l'ensemble du pays pour atteindre 1.378 dirhams dans les centres urbains et 663 dirhams seulement dans les campagnes. Elle se révèle en outre très inégale selon les ménages puisque, pour 68 % d'entre eux, la dépense effective, comme ce fut le cas en 1960, est inférieure à la moyenne. Enfin, la moitié de la population ne participe aux dépenses totales qu'à hauteur de 18 %, tandis que 5 % des familles les plus aisées en réalisent, à elles seules, près du quart.

Les disparités sont également très accusées selon les catégories socio-professionnelles. Le chiffre des décaissements mensuels des ménages appartenant au groupe social le plus défavorisé, et qui est constitué par les ouvriers agricoles, se situe bien en dessous du niveau moyen et se trouve neuf fois moins élevé que la somme des dépenses engagées par les familles qui occupent le sommet de la hiérarchie sociale recensée.

L'analyse de la structure des dépenses fait apparaître, en outre, la prédominance de la part relative prise par les achats alimentaires qui représentent, en effet, plus de la moitié (54 %) du total des charges financières des ménages pour l'ensemble du pays et plus encore (63,5 %) pour le budget d'une famille de la campagne. Il est vrai que l'autoconsommation, faible en milieu urbain, a été évaluée dans le monde rural, à près du quart de l'ensemble des dépenses.

Le tableau ci-après indique la répartition des coefficients budgétaires des ménages par grands groupes de produits ou de services :

PRODUITS OU SERVICES (en pourcentage)	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble du pays
Alimentation, boissons	44,7	63,5	54,0
Habillement	9,3	11,6	10,4
Habitation	22,6	15,1	18,9
Entretien, hygiène, soins	5,8	3,4	4,6
Transports, loisirs, divers	17,6	6,4	12,1
	100	100	100

L'analyse par rubriques de ces différentes catégories de décaissements met aussi, en évidence, particulièrement pour les dépenses non alimentaires, les disparités qui existent entre les divers groupes socio-économiques ainsi qu'entre les villes et les campagnes. Les cadres supérieurs ne réservent, en effet, que 30,4 % de leurs charges financières aux dépenses alimentaires et 26 % aux dépenses de transports, de loisirs, et diverses, contre respectivement 64 % et 6 % seulement pour les ouvriers agricoles.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Enfin, les frais se rapportant à l'habitation représentent en moyenne 19 % des dépenses des ménages. Comprenant pour moitié les loyers réels et fictifs et, pour l'autre moitié, les charges d'entretien, de chauffage et de mobilier, ils s'élèvent, annuellement, à 6.920 dirhams pour les cadres supérieurs et à 410 dirhams pour les ouvriers agricoles.

Population

Selon le recensement opéré en juillet 1971, le Maroc comprenait à cette date, 15.379.259 habitants. Compte tenu d'un taux de progression démographique voisin de 3 %, la population à fin 1972 peut être estimée à plus de 16 millions.

L'analyse d'un premier échantillon de 10 % de questionnaires a permis d'établir les principales caractéristiques concernant la structure par âges, l'activité, l'emploi, la scolarisation, les migrations internes et l'habitat.

Répartie également entre hommes et femmes, la population connaît un remarquable rajeunissement, qui s'est encore accentué depuis 1960. Près de 56 % des marocains sont en effet âgés de moins de 20 ans et plus de 46 %, soit 7 millions de personnes, ont moins de 15 ans.

La population active, — qui regroupe toutes les personnes en âge de travailler, qu'elles soient occupées ou en chômage, à l'exclusion des femmes au foyer (2,8 millions) considérées comme inactives —, s'élève à quatre millions d'individus répartis entre la campagne pour 65 % et les villes pour 35 %. La quasi-totalité de cette population, soit plus de 3,6 millions, est formée de personnes actives effectivement occupées. Le nombre de chômeurs atteindrait ainsi 350.000 personnes environ, dont 216.000 en milieu urbain (60.000 pour la seule ville de Casablanca) et 134.000 en zone rurale (1).

C'est dans la tranche d'âges comprise entre 15 et 24 ans que se trouve concentrée plus de la moitié des chômeurs. Il convient de souligner à cet égard, que quelque 700.000 personnes, considérées comme effectivement occupées à plein temps, n'ont en fait travaillé que moins de six mois par an, au lieu de 10 mois pour les deux tiers de la population active.

La répartition par profession et branche économique fait ressortir que l'agriculture occupe environ 52 % de l'ensemble de la population active. Le reste — c'est-à-dire 48 % — se répartit entre le secteur tertiaire pour plus de 20 %, l'industrie et les mines pour 19 % et près de 9 % pour les autres activités. Dans les villes, 43 % des personnes actives sont employées dans les branches tertiaires, contre 35 % dans les industries, les mines et la construction. En milieu rural, les activités agricoles et assimilées (élevage, forêt et pêche) prédominent puisqu'elles sont exercées par plus des trois-quarts de la population active des campagnes, tandis que l'industrie et les mines n'en font travailler que le dixième.

ACTIVITÉS ET PROFESSIONS	Urbain %	Rural %	Ensemble %
Professions libérales, scientifiques, techniques	7	2,4	4
Commerçants et vendeurs	11,3	2,5	5,6
Directeurs, cadres et personnel administratif	7,4	0,6	3
Services	17,7	3,1	8,1
Professions agricoles	4,7	76,8	51,5
Ouvriers et manœuvres non-agricoles	34,7	10,6	19,1
Autres	17,2	4	8,7
	100	100	100

(1) Ces chiffres « ne donnent pas une vision tout à fait juste de la situation de l'emploi », lit-on dans le document des services du plan, consacré aux résultats du sondage. « En effet, le recensement a été fait en juillet, à une époque où dans le milieu rural beaucoup de gens sont occupés aux moissons et où de nombreuses activités spécifiques sont connues pour résorber partiellement le chômage en milieu urbain. »

Cette répartition professionnelle montre aussi la part marquante prise par l'artisanat dans les différentes branches de l'économie.

BRANCHE D'ACTIVITÉ	PART DES TRAVAILLEURS indépendants
Agriculture	42 %
Textiles et confection	37,1 %
Cuir et chaussures	35,5 %
Bois et ameublement divers	31,8 %
Transformation des métaux	23,2 %

Dans le domaine de l'instruction publique, les résultats du sondage au 1/10 révèlent que l'analphabétisme, encore très répandu, a régressé depuis 1960. En ne prenant en compte, comme il convient, que la population âgée de plus de 5 ans, le taux est en effet, passé de 83 % à 76,5 %, tout en laissant subsister un net désavantage à l'encontre des ruraux (88 %) par rapport aux citadins (56 %).

A la date du recensement, la population scolarisée atteignait, dans son ensemble, 1.674.000 élèves (dont 530.000 dans les campagnes) alors que la seule tranche d'âge comprise entre 8 et 14 ans se composait de 3.020.000 enfants scolarisables. Le monde rural se trouve encore défavorisé puisque 68,5 % environ des élèves — soit 1.144.000 — appartiennent au milieu urbain. Dans l'effectif scolarisé des villes, 60 % des élèves n'ont pas poursuivi leurs études au-delà des classes primaires, 38 % au-delà du niveau secondaire et 2 % seulement étaient en mesure d'accéder à l'université.

Au cours de la dernière décennie, l'exode rural aurait porté, chaque année, sur 90.000 personnes. Cette tendance prononcée et permanente, à l'urbanisation s'est accomplie pour une large part (60 %) au profit des villes de plus de 100.000 habitants et particulièrement de Casablanca qui aurait accueilli à elle seule, 25 % des migrants.

En ce qui concerne l'habitat, l'exploitation partielle des résultats du recensement permet de constater que sur les 2,8 millions de ménages recensés, les trois-quarts disposent de logements en maçonnerie, 38 % sont propriétaires des habitations qu'ils occupent, 52 % disposent de l'eau courante à titre privé ou collectif et 68 % bénéficient d'installations électriques particulières.

Emploi

En l'absence de statistiques complètes, et à en juger par les données fragmentaires disponibles, relatives notamment aux offres d'emploi recensées, au climat social et à l'émigration, le marché du travail ne paraît pas avoir bénéficié d'une évolution favorable.

Les recrutements consécutifs à la création ou à la réouverture d'entreprises de l'industrie et du commerce ont porté sur 9.050 salariés contre 9.300 en 1971 et 14.000 en 1970. Comme par ailleurs, le nombre de licenciements et de congédiements s'est élevé à 4.150, le solde net d'emplois offerts dans ces deux secteurs de l'économie n'a pas excédé 4.900 contre 4.300 pour l'année précédente (1). L'offre de travail, très insuffisante en regard des possibilités démographiques et du nombre de chômeurs, se révèle inégale selon les branches d'activité. La situation de l'emploi s'est, en effet, nettement améliorée dans le bâtiment et les travaux publics, où près de 3.400 postes permanents ou saisonniers ont été créés, ainsi, qu'à un moindre degré dans l'hôtellerie, les plastiques et dans certaines branches des industries textiles et alimentaires. En revanche, les réductions d'horaire et les licenciements ont affecté en particulier les conserveries de poissons, les industries du bois et du liège, la fabrication de papiers et cartons ainsi que la transformation des métaux. Dans le secteur tertiaire, le marché du travail se prête difficilement à une évaluation, même approximative, en raison de la diversité des entreprises et de l'inégale importance de leurs dimensions. Cependant, une progression sensible des recrutements a pu

(1) A cet égard, il convient de noter que les établissements recrutent généralement pour un temps très limité une main-d'œuvre d'appoint qu'ils savent pouvoir aisément congédier.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

être notée dans les banques, les assurances, les services et dans les stations d'emballage ou de conditionnement.

Le climat social qui peut traduire certains aspects de la situation de l'emploi, s'est alourdi au cours de l'exercice considéré. En effet, les grèves et les revendications sociales ont touché plus de 67.000 salariés et entraîné la perte de quelque 360.000 journées de travail, soit trois fois plus qu'en 1971. Cette dégradation s'explique par le fait que les mouvements de grève ont affecté des secteurs fortement utilisateurs de main-d'œuvre tels que les textiles, la métallurgie et la transformation des métaux et, surtout, l'agriculture qui, contrairement aux années antérieures, n'a pas échappé à la montée des revendications d'ordre social et professionnel. Cette situation n'a pas manqué de rendre plus difficile la mission conciliatrice des autorités qui sont toutefois parvenues le plus souvent à trouver aux divers conflits un dénouement satisfaisant.

L'émigration qui continue de résorber une partie du chômage s'est traduite, selon les évaluations officielles, par la souscription de 27.700 contrats d'embauche. Conclus en France à hauteur de 85 %, ces engagements d'emploi se présentent, dans leur ensemble, en légère diminution de 11 % par rapport à l'exercice antérieur. A cet égard, des conventions de main-d'œuvre ont été conclues ou engagées avec les pays d'accueil en vue d'assurer la protection sociale des travailleurs à l'étranger. En outre, un accord sur la sécurité sociale a été signé cette année avec la Belgique.

Poursuivant son action de lutte contre le sous-emploi rural et urbain, la Promotion nationale a offert en 1972, 11,8 millions de journées de travail représentant l'occupation de 59.000 ouvriers pendant 200 jours. Elle se situe ainsi en réduction sensible par rapport au niveau de 17,9 millions de journées atteint un an auparavant. Depuis sa création en 1961, la Promotion nationale aura réalisé 191 millions de journées de travail, soit une moyenne annuelle de 16 millions. Cette activité « d'investissements-travail » a porté, tout comme durant les exercices antérieurs, sur des travaux d'équipement et d'infrastructure. A ce titre, les dépenses se sont élevées à 43 millions de dirhams environ, réparties d'une part, en achats de matériaux et frais de transport pour 4 millions et, d'autre part, en salaires pour 39 millions dont 50 % ont été réglés en nature.

Le commerce extérieur

Après deux années consécutives de déséquilibre encore jamais atteint, le redressement, en 1972, de la balance commerciale a été remarquable. En valeur « FOB », le déficit, soit 302 millions de dirhams, ne représente plus, en effet, que 44 % de ce qu'il était à la fin des deux exercices précédents. Les dépenses totales d'importations ont été couvertes à hauteur de 91 % environ par les recettes commerciales contre 79 % seulement en 1971 (1).

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1968	1969	1970	1971	1972
Importations* (FOB) ..	2.586	2.646	3.159	3.215	3.255
Exportations* (FOB) ..	2.278	2.455	2.470	2.526	2.953
Solde	—308	—191	—689	—689	—302
Couverture (en %)	88,1	92,8	78,2	78,6	90,7

* Y compris le carburant de soute servant à l'avitaillement des navires et aéronefs.

De même, calculé en termes douaniers, le solde négatif des échanges, alourdi de 322 millions de dirhams par les charges de frêt et d'assurance, a atteint 624 millions de dirhams au lieu d'un milliard en 1971. Comme par ailleurs, les importations comptabilisées se trouvent majorées du montant des entrées de biens qui ne donnent pas nécessairement lieu à règlement, le déficit réel se situe, en définitive, à un niveau sensiblement inférieur (2).

(1) Depuis la fin de l'année 1970, les résultats globaux du commerce extérieur établis par l'Office des changes, font apparaître la valeur FOB des importations par application d'un coefficient forfaitaire (9 %) à la valeur « CAF » ressortant des statistiques du commerce extérieur détaillées.

(2) Voir annexes statistiques 21 à 24.

L'orientation favorable du commerce extérieur a résulté d'une vive expansion, de 17 %, des exportations, conjuguée à une quasi stabilité des importations qui, après avoir marqué en 1970 un bond de 22 %, sont demeurées, depuis lors, sans changement notable. Cette amélioration est confirmée par l'évolution positive du rapport que l'on peut établir entre les échanges et la production intérieure brute. En effet, la part des importations (CAF) qui oscillait ces dernières années autour de 22 % est tombée à 20 % alors que celle des exportations est passée d'un exercice à l'autre, de 15,3 % à 16,5 %.

Les résultats ainsi acquis paraissent satisfaisants ; ils demeurent néanmoins tributaires de la production agricole et affectés par une concentration excessive des débouchés. Les exportations sont, pour leur part, constituées à hauteur de 86 % par les produits primaires et dirigées à près de 60 % vers le Marché commun.

Il est bien évident, par suite, que l'essor du commerce extérieur peut être gravement compromis par les incertitudes de l'agriculture ainsi que par les fluctuations de cours ou de contingents qui peuvent affecter les marchés des pays acheteurs. C'est ainsi que les excellents niveaux des deux dernières récoltes ont été déterminants dans l'amélioration relative de certaines composantes principales de la balance commerciale. C'est ainsi, également, qu'il a paru nécessaire de réviser les conditions dans lesquelles s'effectuaient les échanges avec la Communauté économique européenne. L'accord d'association conclu, en 1969, avec les pays du Marché commun a fait l'objet d'une reprise de négociations en 1972 afin d'élargir le courant des échanges et d'établir certaines formes de coopération entre les parties contractantes. A l'application, en effet, les clauses de l'accord de base sont apparues moins favorables que ne le laissait supposer leur analyse. L'abolition des contingents dont bénéficiait le Maroc, auprès de la France notamment, n'a été compensée ni par la mise en place d'un autre régime préférentiel de quantités et de prix ni par la définition d'une politique européenne commune concernant les exportations marocaines de denrées particulières telles que les vins, les conserves de poissons ou les autres produits agricoles transformés.

En 1972, le renchérissement de la tonne importée de 770 à 806 dirhams a été, en effet, plus rapide que celui de la valeur moyenne de la tonne exportée qui s'est accrue de 171 à 176 dirhams. Le rapport des coûts relatifs s'élève, par suite, à 4,58 contre 4,50 un an auparavant.

Importations

En termes « CAF », les importations ont atteint, en 1972, 3.577 millions de dirhams. Elles se sont réparties en produits finis pour 36 %, demi-produits pour 27 %, produits alimentaires pour 17 %, matières premières pour 13 % et énergie pour 7 %.

La très légère augmentation de 1 % en valeur qui a caractérisé leur structure d'ensemble par rapport à l'exercice précédent recouvre, en réalité, une certaine divergence dans l'évolution des composantes. Le fléchissement des achats de produits alimentaires et de biens d'équipement s'est trouvé largement compensé par le développement des importations de demi-produits de sorte que les articles manufacturés occupent toujours, en valeur, une place prépondérante.

Produits alimentaires

Les entrées de produits alimentaires, se sont chiffrées à 625 millions de dirhams contre 701 millions en 1971 et représentent, à ce niveau, 17 % des importations au lieu de 20 %, l'an dernier. Elles sont constituées essentiellement par le blé pour 137 millions de dirhams, le sucre pour 169 millions, le thé pour 86 millions et les produits laitiers pour 70 millions.

La réduction de 29 % des tonnages importés ne s'est pas accompagnée d'un fléchissement analogue des dépenses, en baisse de 10,8 % seulement, en raison de l'élévation des cours mondiaux et du changement de la structure des importations.

Produits énergétiques

Soutenues par une consommation croissante et renchéries par la hausse des prix, les dépenses en matières énergétiques, qui se sont élevées à 255 millions de dirhams ne cessent de se développer et ont représenté, à fin 1972, 7 % de la valeur des importations globales.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Matières premières

Les approvisionnements en matières premières ont représenté 468 millions de dirhams soit, cette année encore, 13 % des achats à l'étranger. Dans ce total, les produits d'origines animale et végétale interviennent pour près de 90 %. Il s'agit, en particulier, d'huiles brutes et de graines oléagineuses pour 118 millions de dirhams, de bois bruts pour 100 millions, de fibres textiles artificielles pour 56 millions et enfin de coton en masse pour 31 millions.

Demi-produits

Intimement liées au développement de l'économie et particulièrement de la petite ou moyenne industrie de transformation, les commandes de produits semi-finis ont vu leur part dans l'ensemble des importations, atteindre 27 % soit 958 (1) millions de dirhams contre 23 % en 1971. Les principales augmentations ont concerné les produits métallurgiques et les produits chimiques qui ont totalisé respectivement 312 millions et 10 millions de dirhams.

Biens d'équipement

La régression des achats de biens d'équipement industriel et agricole dont le montant est passé, d'une année à l'autre, de 789 à 710 millions de dirhams, pourrait trouver son explication dans la pause qui a coïncidé avec la période d'achèvement du deuxième plan quinquennal. Le fléchissement s'applique surtout au matériel d'extraction, aux machines de l'industrie sucrière et, dans une moindre mesure, à l'outillage mécanique. Ce ralentissement sectoriel n'a pu être compensé par l'accroissement, plus ou moins sensible, des importations intéressant l'armement maritime, le matériel ferroviaire et l'appareillage électrique.

Biens de consommation

Depuis quelques années, la valeur relative des achats à l'étranger de biens durables de consommation oscille autour de 16 % de l'ensemble des importations. En 1972, elle s'est élevée à 561 millions de dirhams, recouvrant, à la fois, une légère diminution des entrées de voitures de tourisme et des pièces détachées et une hausse plus accentuée de produits à plus large diffusion dont l'expansion se trouve liée à l'amélioration du niveau de vie et à l'accroissement démographique. Il s'agit, entre autres, des appareils radio-récepteurs, des cycles, motocycles et des médicaments.

EXPORTATIONS

En dépit des conditions difficiles tenant à l'instabilité des cours de change, aux fluctuations de prix et parfois au système de contingentement imposé par les pays acheteurs, les exportations, en passant de 2.526 millions à 2.953 millions de dirhams, ont enregistré un progrès nettement accentué, de 17 %. Cette expansion a résulté, davantage, de l'accroissement des ventes de biens primaires que des expéditions de produits manufacturés.

Produits alimentaires

Avec 1.384 millions de dirhams, soit 47 % des recettes commerciales totales, les exportations de denrées alimentaires, en progression de 15 %, restent toujours prédominantes. Les ventes ont rapporté 429 millions de dirhams pour les agrumes, 273 millions pour les primeurs, 138 millions pour les légumes secs, et enfin 179 millions pour l'ensemble des conserves végétales, des jus de fruits et des vins. Les recettes au titre des expéditions de conserves de poissons ont légèrement fléchi, de 148 à 134 millions de dirhams.

Matières premières

Les exportations de matières premières ont rapporté 1.136 millions de dirhams dont 259 millions pour les produits d'origines animale et végétale et 877 millions pour les minerais. L'expansion globale de 221 millions par rapport à l'année 1971, soit 24 %, tient dans une large mesure, à l'accroissement des livraisons d'huile d'olives pour 91 millions et de phosphates pour 85 millions.

Avec 111 millions de dirhams, les recettes d'huile d'olives ont été, en effet, plus de cinq fois supérieures à celles de l'exercice précédent tandis que la progression des ventes de coton et de pâte à papier, qui ont avoisiné respectivement 40 et 20 millions de dirhams, a été plus réduite.

Les livraisons de produits miniers se sont, pour leur part, très sensiblement améliorées, en dépit, pour les phosphates tout au moins, des contraintes de la concurrence internationale. Les ventes de phosphates, en 1972, ont porté sur 13,6 millions de tonnes pour 673 millions de dirhams contre 12 millions de tonnes pour 588 millions de dirhams en 1971. Les autres minerais dont les ventes se sont révélées plus rémunératrices ont été le plomb, le manganèse et le cobalt.

Produits manufacturés

Le commerce de produits manufacturés ne représente que 14 % des exportations en valeur mais poursuit, d'année en année, une expansion non négligeable grâce à une certaine compétitivité et à une certaine spécialisation des entreprises. D'un exercice à l'autre, les fournitures de biens semi-ouvrés, constitués, pour un tiers environ, par des engrais, sont restées pratiquement inchangées à hauteur de 189 millions de dirhams alors que les expéditions de produits de consommation ont vu leurs recettes passer de 168 à 207 millions à la suite d'un sensible développement du marché des tapis, des articles textiles et des vêtements confectionnés.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR ZONE MONÉTAIRE

La structure géographique du commerce extérieur conserve, à peu près, au fil des années, les mêmes caractéristiques. L'Europe demeure le partenaire traditionnel et principal puisque, depuis longtemps, elle absorbe, à elle seule, près de 85 % des exportations et livre plus de 70 % des importations. Au sein de ce continent, la Communauté économique européenne occupe une position privilégiée en intervenant pour plus de 50 % dans le commerce extérieur. Bien qu'en ce domaine, les résultats obtenus pendant les premières années d'application de l'accord conclu avec le Marché commun n'aient pas été très favorables, on a pu néanmoins constater, en 1972, une nette réduction du déficit commercial à l'égard de ce groupe de pays. La balance négative s'est, en effet, réduite de 308 millions de dirhams en 1971 à 49 millions à la suite d'un renforcement de 20 % des exportations.

La répartition par pays fait ressortir la prépondérance de la France avec qui s'effectue près du tiers des échanges qui se sont traduits, en 1972, par un déficit de 148 millions de dirhams. Le solde des transactions apparaît, de même, déficitaire avec la Grande-Bretagne (24 millions de dirhams), tandis qu'il se révèle presque équilibré avec la République fédérale d'Allemagne et positif tant avec l'Italie (65 millions de dirhams) qu'avec l'Union Belgo-Luxembourgeoise (39 millions de dirhams). Bien qu'encore faibles en valeur absolue (216 millions de dirhams), les transactions avec les pays du Maghreb ont enregistré une progression notable de 25 % environ et se sont soldées par un léger excédent de 22 millions de dirhams.

Par zone monétaire, les échanges qui n'ont pas connu de modifications sensibles en 1972 ont été tous marqués par des déficits plus ou moins importants. Bien qu'en réduction avec la France, le solde négatif, de 165 millions de dirhams, vis-à-vis de la zone franc s'est détérioré à l'égard des autres pays de ce groupement monétaire. L'amélioration du commerce avec la zone de convertibilité a résulté surtout du recul des importations de blé tendre et de l'accroissement substantiel des exportations (+ 39 %) ; le déficit le plus marqué, soit 222 millions de dirhams, est imputable au maintien du déséquilibre avec les Etats-Unis qui demeurent le second pays fournisseur après la France. Les transactions engagées dans le cadre d'accords bilatéraux ont fléchi, dans l'ensemble, à l'importation comme à l'exportation ; les ventes à l'U.R.S.S. se sont toutefois inscrites en hausse sensible.

Les relations financières avec l'étranger

En dépit des perturbations monétaires qui ont continué, en 1972, d'affecter les relations internationales, la balance des paiements du Maroc est apparue en excédent pour la quatrième année consécutive. Le solde positif dégagé, soit 331,5 millions de dirhams, est légèrement inférieur au résultat de l'exercice antérieur qui

(1) Y compris l'or industriel pour 12,7 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

s'élevait à 359,4 millions. Il recouvre cependant une amélioration déterminante car, pour la première fois, la balance des paiements courants s'est révélée, elle même, excédentaire de telle sorte que les mouvements de capitaux étrangers n'ont joué, cette année, qu'un rôle d'appoint dans la constitution du solde net définitif Cette évolution favorable a trouvé son origine, à la fois, dans la réduction du déficit commercial et dans l'accroissement des recettes du tourisme et des rapatriements des revenus des travailleurs marocains résidant à l'étranger.

Cette situation s'est réflétée dans un renforcement des avoirs extérieurs qui, d'une année à l'autre, sont passés de 958 à 1.301 millions de dirhams marquant ainsi une progression de 343 millions (1). Ce résultat comprend, il est vrai, la contrevaleur d'une troisième allocation de droits de tirage spéciaux égale, comme l'année précédente, à 61 millions de dirhams. Le Maroc a pu ainsi reconstituer ses possibilités de tirage automatique correspondant à la tranche-or de sa souscription au Fonds monétaire international et, d'une manière générale, préserver la valeur externe de sa monnaie tout en affermissant, par là même, les bases nécessaires à une expansion économique plus accentuée.

La balance des paiements

L'analyse des principales composantes de la balance des paiements confirme ce redressement. Le déséquilibre qui avait marqué les transactions sur biens et services a été réduit de moitié d'une année sur l'autre tandis que le solde positif des transferts sans contrepartie a enregistré une nouvelle progression. De ce fait, la balance des paiements courants a dégagé un excédent appréciable de 217 millions de dirhams alors qu'elle laissait traditionnellement un déficit plus ou moins accentué selon les exercices et qui atteignait encore 631 et 302 millions de dirhams en 1970 et 1971.

Les mouvements nets de capitaux non monétaires, d'origines privée et publique, ont vu décroître très nettement leur importance relative. A la fin de l'exercice, ils ne dépassaient guère 54 millions de dirhams, au lieu de près de 600 millions un an auparavant.

Le tableau qui suit retrace l'évolution de la composition du solde de la balance des paiements au cours des cinq dernières années (1).

SOLDES en millions de dirhams	1968	1969	1970	1971	1972.
Biens et services	— 526	— 417	— 999	— 851	— 415
Paiements de transfert.	+ 237	+ 352	+ 368	+ 549	+ 632
Opérations courantes ..	— 289	— 65	— 631	— 302	+ 217
Capitaux non monétaires	+ 145	+ 196	+ 724	+ 600	+ 54
Allocations en droits de tirage spéciaux ..	—	—	+ 77	+ 61	+ 61
Balance des paiements.	— 144	+ 131	+ 170	+ 359	+ 332

Les biens et services

La résorption d'une grande partie du déficit des biens et services, passé de 851 à 415 millions de dirhams environ, résulte d'une extension des recettes nettement plus rapide que celle des dépenses. Elle reflète, en particulier, le développement des exportations et l'essor du tourisme.

Les mouvements physiques de marchandises, évalués FOB, se sont soldés par un déficit de 306 millions de dirhams seulement (1) contre 693 millions en 1971, grâce à une progression de 17 % des exportations, la plus importante qui ait été enregistrée depuis dix ans. Cette expansion a concerné, pour l'essentiel, les ventes de produits agricoles et de matières premières et, dans une moindre mesure, celles de produits manufacturés qui demeurent relativement peu importantes. Dans le même temps, les dépenses d'importations se situaient, à peu près, au niveau atteint à la fin de l'exercice précédent. Le fléchissement des achats de denrées alimentaires et de biens d'équipement a, en effet, été compensé par des entrées accrues de demi-produits.

Parallèlement, le solde négatif relatif aux frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales s'est trouvé allégé de plus de 31 millions de dirhams. En dépit de cette amélioration, les paiements à ce titre ne restent néanmoins couverts qu'à hauteur de 51 % par les recettes correspondantes.

Le poste voyages, en dégageant un excédent de 505 millions de dirhams contre 460 millions un an auparavant, a enregistré une nouvelle et sensible progression. Le développement remarquable du tourisme s'est en effet traduit par une élévation continue des recettes nettes. Les entrées de devises ont été estimées à 893 millions de dirhams, au lieu de 760 millions en 1971, malgré une légère diminution de la dépense unitaire par voyageur due au développement du tourisme moyen. Toutefois, les apports de devises qui ont effectivement transité par les guichets des banques n'ont atteint que 486 millions de dirhams, en accroissement de 4 % seulement au lieu de 48 % l'année précédente. Pour leur part, les dépenses de voyage à l'étranger ont été évaluées à 388 millions ; cependant, les sorties autorisées ne se sont chiffrées qu'à près de 100 millions. Les estimations de recettes dépassent ainsi de 407 millions les entrées de devises recensées par le système bancaire. La contrepartie de ce montant figure dans les dépenses de la même rubrique pour 288 millions et dans le poste « autres » des capitaux privés non monétaires pour 119 millions.

Les revenus des investissements, traditionnellement déficitaires, ont évolué, cette année encore, dans un sens défavorable ; ils ont laissé une charge nette de près de 264 millions de dirhams. Les intérêts encaissés ont fléchi de 70 à 60 millions de dirhams tandis que les dépenses passaient de 310 à 324 millions. Les paiements du secteur public, au titre des intérêts de la dette extérieure, se sont chiffrés à 176 millions de dirhams contre 161 millions, soit plus du tiers du montant en capital des concours publics reçus en 1972. Les transferts privés des bénéfices et dividendes, des loyers et fermages se sont élevés à 148 millions de dirhams.

De même, les transactions gouvernementales qui se sont traduites par un déficit net de 115 millions de dirhams, sont demeurées sans changement, d'une année à l'autre, tant en solde qu'en mouvements. Les recettes, égales à 195 millions, sont constituées essentiellement des transferts réalisés en faveur des ambassades étrangères installées au Maroc. Les dépenses effectuées à ce titre, soit 310 millions de dirhams, comprennent, entre autres rubriques, aussi bien les charges des représentations diplomatiques à l'étranger que les règlements des marchés administratifs qui interviennent pour 72 millions de dirhams.

Les paiements de transfert

L'excédent net de l'ensemble des transferts sans contrepartie, tant privés que publics, atteint 632 millions de dirhams au lieu de 549 millions en 1971. A elles seules, les recettes brutes, égales à 981 millions, ont dépassé les entrées totales de capitaux non monétaires.

Les opérations du secteur privé qui se sont soldées par un excédent de 634 millions de dirhams au lieu de 496 millions en 1971 sont prépondérantes. Sur des encaissements de 901 millions de dirhams, les rapatriements d'économies sur salaires des travailleurs nationaux à l'étranger, en accroissement d'un tiers par rapport à 1971, ont constitué l'apport le plus appréciable avec 640 millions de dirhams environ, auquel il faut ajouter les versements de pensions pour 136 millions. C'est l'un des principaux facteurs qui ont largement contribué à l'amélioration de la balance des paiements, depuis le début du plan 1968-1972. Cette très vive progression a résulté, à la fois, de l'augmentation du nombre d'émigrants, d'une meilleure organisation des procédures d'envoi de fonds et de la libéralisation des règlements de change à l'égard de ces opérations. En dépenses, les transferts réalisés par les résidents de nationalité étrangère ont totalisé 242 millions de dirhams contre 196 millions précédemment en raison de l'extension des

(1) Ce chiffre résultant d'une situation du système bancaire arrêtée au 3 janvier 1973 à la suite du report d'échéance, apparait quelque peu différent du solde de la balance des paiements qui a été établie à fin décembre 1972.

(1) Y compris le poste « or non monétaire » pour 11 millions de dirhams.

(1) Voir annexe statistique 25.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

possiblités de virement et du relèvement du plafond de la quotité transférable à l'occasion des départs définitifs. Les autres prestations sans contrepartie, sous forme de dons et secours privés, complètent la rubrique à hauteur de près de 25 millions de dirhams.

A la suite d'une diminution des recettes, les opérations du secteur public ont dégagé un léger déficit d'un peu plus de 2 millions de dirhams alors qu'elles étaient excédentaires de 53 millions un an auparavant. Constituées exclusivement par l'aide publique gratuite, les ressources, égales à 80 millions de dirhams environ, s'inscrivent en effet, en baisse presque constante depuis 1968. La France qui avec 43 millions apporte son concours au titre de la coopération technique, se place au premier rang des pays donateurs, tandis que les Etats-Unis se classent en deuxième position avec 23 millions, sous forme de livraisons de marchandises. En dépenses, figurent les pensions versées à l'étranger et les frais de participation aux organismes internationaux.

En définitive, le solde positif de la balance des paiements a été déterminé cette année, dans une large mesure, par les opérations courantes alors qu'il était jusque là tributaire des concours extérieurs.

Les capitaux non monétaires

Le flux des entrées de capitaux non monétaires, soit 773 millions de dirhams, s'est inscrit en recul de 30 % d'une année à l'autre, tandis qu'à l'inverse, les dépenses ont continué de progresser, au taux de 42 % en 1972, pour atteindre 719 millions de dirhams. Il en est résulté un solde positif de 54 millions de dirhams, négligeable comparé au montant de 600 millions recensé à fin 1971.

Les capitaux privés

Les opérations en capital du secteur privé ont dégagé un déficit de 93 millions de dirhams à la suite d'une réduction des recettes combinée à un accroissement des dépenses. Le renversement du solde des crédits commerciaux, passé débiteur de 41 millions de dirhams, trouve son origine, d'une part, dans un décalage de 82 millions entre les règlements et les exportations de marchandises évaluées FOB et, d'autre part, dans la baisse des importations de biens d'équipement et, par voie de conséquence, dans le recul de l'utilisation des facilités de paiements. L'excédent des prêts et investissements égal, en 1971, à 119 millions de dirhams, s'est également réduit pour atteindre cette année 67 millions. Dans les recettes figurent, en légère hausse, les investissements étrangers pour 149 millions de dirhams. Financés, à hauteur de 78 % par cessions de devises et, pour le reste, par incorporations de réserves, débits en compte capital ou par prêts en dirhams accordés par l'U.S.A.I.D., ces investissements ont bénéficié, par ordre d'importance décroissante, à l'industrie, au commerce, aux grands travaux, aux mines, à l'agriculture et au tourisme. Les principaux pays investisseurs demeurent la France, les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne.

Capitaux publics

Exclusion faite des dons, compris pour 80 millions de dirhams dans les paiements de transfert, et de l'utilisation du compte capital pour 6 millions (1), le solde net des concours publics extérieurs, s'est élevé à 142 millions de dirhams seulement contre 434 millions l'année précédente. Les recettes globales se sont, en effet, limitées à 503 millions de dirhams au lieu de 748 millions en 1971. Cette réduction a marqué aussi bien les crédits commerciaux obtenus que les emprunts en devises contractés par l'Etat et les organismes publics.

A l'inverse, les dépenses correspondantes se sont accrues de 314 à 361 millions de dirhams à la suite de l'accentuation des amortissements de la dette publique qui se sont élevés à 351 millions de dirhams soit 12 % environ du montant des exportations de marchandises. Ces amortissements comprennent pour 75 millions, le remboursement anticipé d'un prêt russe accordé à l'Office national de l'électricité. La charge globale des emprunts publics, intérêts compris, soit 527 millions de dirhams, a dépassé, cette année, le montant des concours obtenus alors qu'elle en représentait 63 % en 1971 et 48 % en 1970. Cette situation qui tient essentiellement à la diminution conjoncturelle du flux annuel des prêts nouveaux obtenus n'est pas préoccupante car le poids total de la dette n'a guère excédé 12 % du montant des recettes de biens et services, se situant ainsi, en valeur relative, en léger fléchissement par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des concours extérieurs, de 503 millions de dirhams, a été accordé par la France pour près de 28 %, par les Etats-Unis d'Amérique pour près de 25 %, par la Banque mondiale pour 23 %, par la République fédérale d'Allemagne pour 10 % et, pour le reste, par divers autres pays tels que l'U.R.S.S., le Koweit et l'Iran.

La contribution de la France, en accroissement continu depuis 1968, a pris, pour une large part, la forme de ventes à crédit de matériel d'équipement dans le cadre de l'aide à la balance des paiements. Les prêts des Etats-Unis, en régression très sensible de 58 % d'une année à l'autre, se sont rattachés essentiellement à des livraisons de denrées alimentaires. Les tirages effectués sur des lignes de crédits antérieures consenties par la Banque mondiale ont concerné les refinancements, d'une part, des opérations de crédit engagées par la Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier et, d'autre part, des dépenses du Trésor en vue de l'aménagement de la région de Sidi Slimane. Les concours en devises de la République fédérale d'Allemagne, en nette diminution également, mais très diversifiés, ont été destinés, notamment, à la réalisation de grands projets miniers ou hydrauliques (phosphates du Grand Daoui, barrages de Targuist et de Youssef ben Tachfine) ainsi qu'au refinancement du matériel industriel importé pour les sucreries et pour le complexe de Safi.

LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'évolution de la position à l'égard du *Fonds monétaire international* reflète l'amélioration acquise, ces dernières années, par les finances extérieures du pays.

En effet, il a été procédé en 1971, au remboursement du reliquat des engagements nés des tirages effectués antérieurement sur les crédits Stand-by ou de confirmation. En 1972 la tranche-or, correspondant à 28,25 millions de Droits de tirage spéciaux (D.T.S.) et au quart de la quote-part du Maroc auprès du Fonds monétaire international a été reconstituée intégralement. Le Maroc dispose donc d'une faculté équivalente de tirage automatique.

En outre, compte tenu de l'évolution favorable de ses réserves nettes de change, le Maroc a été désigné pour acquérir des D.T.S. en échange de devises convertibles. Les opérations effectuées ont porté sur un total d'environ 2,5 millions de D.T.S.

Pour sa part, la *Banque internationale pour la reconstruction et le développement* a consenti des prêts en faveur du Crédit immobilier et hôtelier pour 15 millions de U.S. dollars, de l'Office national de l'eau potable pour 48 millions de dollars et de la Caisse nationale de crédit agricole pour 24 millions de dollars. Cet établissement a, de plus, obtenu l'accord de l'Association internationale pour le développement pour un concours supplémentaire de 10 millions de dollars.

Par ailleurs, au cours du même exercice, la dernière tranche du prêt consenti, en 1970, par la *Banque africaine de développement*, pour la construction d'une liaison électrique Jerrada-Zaërs, a été mise à la disposition des bénéficiaires.

Enfin, dans le cadre des *relations inter-maghrébines*, il a été procédé à la conclusion de deux conventions entre les Banques centrales et les Trésors tunisiens et marocains. Elles ont pour objet de rendre plus aisé le paiement d'un certain nombre de transactions intervenant entre les deux pays.

Les finances publiques

Dans le domaine des finances publiques, l'exercice budgétaire 1972 a été caractérisé par un renforcement des tendances qui avaient été amorcées en 1971 : un accroissement des charges plus rapide que celui des recettes, se traduisant par une impasse budgétaire nettement alourdie tant au stade prévisionnel qu'au terme

(1) Il s'agit d'avoirs en dirhams appartenant à des non-résidents et dont l'utilisation est soumise aux dispositions de la réglementation des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de l'exécution de la loi de finances. La stabilité relative des ressources, associée à des charges courantes de plus en plus importantes, a, en outre, abouti à un amenuisement sensible de l'épargne publique. En effet, en dépit de l'institution, en 1972, d'une contribution complémentaire sur le revenu global des personnes physiques, qui constitue un premier jalon vers une réforme du régime actuel, la croissante des recettes ordinaires a été moins importante que celle du produit national brut. Le nouvel impôt n'a toutefois fourni qu'un faible rendement au terme de sa première année d'application.

Aussi, l'insuffisance des ressources budgétaires et la légère diminution de la part des financements externes se sont-elles traduites en définitive par un net accroissement des recours à caractère monétaire du Trésor qui ont atteint, en fin d'année, 541 millions de dirhams contre 70 millions seulement un an auparavant.

La loi de finances 1972

Plus expansionniste que celles (1) de l'exercice précédent, la loi de finances pour l'année 1972 a été marquée par une augmentation sensible des charges autorisées, par un accroissement nettement moins rapide des ressources attendues et, en conséquence, par l'apparition, pour la première fois depuis 1968, d'un déficit prévisionnel relativement important. Les charges, fixées à 6.262 millions de dirhams, enregistraient en effet une progression de 8,5 %, tandis que les ressources correspondantes, en hausse de 1,4 %, ne dépassaient pas 5.864 millions. Aussi, le découvert apparent de la loi de finances ressortait-il à 398 millions de dirhams, alors que l'exercice précédent prévoyait un excédent de 15 millions environ.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	RESSOURCES	PLAFONDS de charges	SOLDES
I. *Budget général*	4.732	5.202	— 470
dont :			
• Budget ordinaire	3.530	3.593	— 63
— fonctionnement	—	(3.145)	—
— dette publique	—	(448)	—
• Budget d'équipement	1.202	1.609	— 407
II. *Budgets annexes*	332	317	+ 15
III. *Comptes spéciaux*	800	743	+ 57
Loi de finances (Total I + II + III)	5.864	6.262	— 398

Cette évolution résultait uniquement de la détérioration du solde du budget général, dont le déficit prévisionnel passait de 65 à 470 millions de dirhams environ.

Les dépenses

Les crédits nouvellement ouverts au titre du budget général ont été arrêtés à 5.202 millions de dirhams environ (1), marquant une augmentation annuelle de 484 millions, de l'ordre de 10 %. Plus de la moitié de celle-ci découlait de la réévaluation des dépenses courantes, à la suite, notamment, du relèvement des traitements et salaires de l'administration publique décidé au cours de l'exercice précédent, et de l'alourdissement, de 19 %, des charges afférentes au service de la dette directe de l'Etat. L'importance des crédits globaux destinés à couvrir les dépenses imprévues, ainsi que le reclassement de certaines dotations, ne permettent pas d'apprécier avec rigueur l'évolution des dépenses au niveau des services publics. On peut néanmoins constater qu'une large place a été faite, cette année encore, à l'éducation nationale à laquelle a été attribué plus du quart des crédits de fonctionnement, soit près de 800 millions de dirhams. Ces prévisions de dépenses ont été complétées par des dotations bénéficiant aux ministères d'intervention économique et sociale ainsi qu'aux départements chargés de la défense nationale et de la sécurité intérieure.

Au total, compte tenu de 448 millions de dirhams représentant les charges de la dette publique, les dépenses ordinaires étaient estimées à 3.593 millions de dirhams. Si, à la lumière des résultats passés, ce montant paraissait réaliste, en revanche, l'évaluation des dépenses d'investissement, arrêtées à 1.609 millions de dirhams, excédait encore les possibilités administratives d'utilisation compte tenu de l'importance des crédits reportés qui, au seuil de 1972, dépassaient un milliard de dirhams.

Les recettes

Selon les prévisions mêmes de la loi de finances, le rythme d'accroissement des recettes budgétaires devait être inférieur à celui des dépenses. Il apparaissait, en outre, considérablement affaibli d'un exercice à l'autre, puisqu'il fléchissait de 11,4 % à 1,7 % seulement. L'analyse de l'évolution des ressources budgétaires au niveau global n'est cependant pas très significative en raison du caractère aléatoire et en partie artificiel de certaines ressources inscrites en couverture des dépenses du budget d'équipement.

Indépendamment de leur affectation, et compte tenu des ressources à provenir du Fonds de développement régional — soit 371 millions de dirhams —, les recettes ordinaires (1) ont été réévaluées d'un budget à l'autre de plus de 6 %, atteignant 3.871 millions de dirhams. L'augmentation escomptée se répartissait entre les différentes catégories d'impôts. Cependant, l'annulation en septembre 1971 de la taxe sur le prix du sucre, la première et l'une des principales ressources de ce fonds, devait entraîner une perte importante. Aussi a-t-il été décidé de lui substituer les sommes — estimées pour 1972 à 65 millions de dirhams — à recueillir du nouvel impôt général sur le revenu des personnes physiques, institué par ailleurs dans le cadre de la réforme fiscale. Ces recettes devaient être complétées, cette année encore, par un recours aux emprunts mais dans des limites qui se sont avérées peu extensibles d'un exercice à l'autre. Comme les possibilités d'appel à l'épargne intérieure apparaissaient encore relativement modiques, ce sont les aides à provenir de la coopération internationale et plafonnées à 620 millions qui constituaient l'essentiel des ressources d'emprunt.

En définitive, abstraction faite de certaines rentrées d'ordre, chiffrées à 131 millions de dirhams, les prévisions de recettes du budget général s'établissaient globalement à 4.601 millions, soit bien en deçà des charges prévisionnelles égales à 5.202 millions.

Le déséquilibre théorique qui en résulte n'a cependant qu'une valeur indicative. Au plan des réalisations, le déficit de trésorerie, lié à l'exécution des opérations budgétaires et extra-budgétaires, a été, en fait, sensiblement plus important. Il reste à noter, toutefois, que de ce dernier point de vue, recettes et dépenses sont prises dans une acception plus étroite que celle de la loi de finances en ce sens que les premières ne comprennent pas les emprunts, comptabilisés comme moyens de trésorerie, et que les secondes ne recouvrent que les paiements effectifs de l'exercice, à l'exclusion de toute dépense de régularisation.

L'exécution de la loi de finances

Au 31 décembre 1972, le déficit de caisse laissé à la charge du Trésor par l'exécution de la loi de finances apparaissait sensiblement aggravé d'un exercice à l'autre, passant de 810 millions de dirhams en 1971 à 1.038 millions cette année (1). Cette évolution s'explique, à la fois, par le net ralentissement du rythme d'accroissement des recettes recouvrées, tombé à moins de 2 %, et par le développement relativement rapide des charges supportées par le Trésor, accrues de près de 7 %.

(1) Lois de finances initiale et rectificative.

(1) Voir annexe statistique 26.

(1) Voir annexes statistiques 27 et 27 *bis*.

(1) Voir annexe statistique 28.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Exécution des lois de finances et opérations de trésorerie en fin d'année

	1971	1972
Recettes	3.551	3.597
Solde des comptes spéciaux	+ 20	+ 31
Dépenses	— 4.381	— 4.666
Déficit	— 810	— 1.038
Financement	+ 810	+ 1.038
• Concours extérieurs	+ 472	+ 457
• Emprunts intérieurs	+ 213	+ 334
(dont bons souscrits par les banques).	(+ 113)	(+ 175)
• Dépôts au Trésor	+ 268	+ 87
(dont dépôts à caractère monétaire)	(+ 46)	(+ 140)
• Avances de la Banque du Maroc	— 89	+ 226
• Opérations à classer et à régulariser.	— 54	— 66

Recettes

Passées à 3.597 millions de dirhams, les *recettes ordinaires* du Budget général ont enregistré une moins-value totale de 274 millions de dirhams par rapport aux prévisions de la loi de finances, ramenant leur volume à un niveau à peine supérieur à celui de l'exercice précédent. Seuls, en effet, les recouvrements au titre des impôts directs ont marqué une progression ; le produit de la fiscalité indirecte et des taxes sur le commerce international est, en revanche, demeuré pratiquement inchangé.

Le montant des impôts indirects n'a subi qu'une variation négligeable à la hausse pour atteindre au total 1.628 millions de dirhams. Cette évolution est imputable à la réduction de la taxe sur le prix du sucre qui avait procuré en 1971 des recettes encore substantielles de 44 millions environ. En revanche, le rendement de la taxe sur les produits et sur les services, de 925 millions, a excédé quelque peu les prévisions budgétaires, dépassant de 40 millions le chiffre atteint un an auparavant. Plus lente a été la progression des ressources tirées des taxes sur la consommation intérieure, soit 703 millions et dont l'essentiel provient de l'imposition des produits pétroliers et des tabacs et, dans une moindre mesure, de celle des produits sucriers.

Les droits de douane, qui avaient sensiblement fléchi en 1971, sont demeurés pratiquement sans changement d'un exercice à l'autre. N'ayant pas dépassé 562 millions de dirhams, leur montant s'est inscrit en retrait de 100 millions environ au regard de celui qui était prévu. La stabilité des importations, voire leur fléchissement en ce qui concerne certaines catégories de biens, ainsi que les exonérations accordées à divers produits apparaissent à l'origine de cette évolution.

Les revenus de la fiscalité indirecte, qui se sont élevés comme l'an passé à 2.190 millions de dirhams environ, n'en demeurent pas moins la principale composante des ressources budgétaires. Cette prépondérance, devenue traditionnelle, s'explique surtout par une moindre complexité dans la mise en œuvre de cette forme d'impôts en dépit de la pression qu'elle exerce sur le niveau des prix et de son caractère jugé relativement inégalitaire.

Pour leur part, les impôts directs — 799 millions de dirhams — n'ont pas augmenté au rythme escompté. Leur progression de 6 % est imputable, pour l'essentiel, à l'élargissement des retenues effectuées sur les traitements et les salaires publics, tandis que stagnaient les autres impôts, notamment l'impôt sur les bénéfices professionnels et, dans une moindre mesure, l'impôt agricole. Le rendement de ce dernier — soit 50 millions de dirhams — demeure très limité en comparaison de la place occupée par l'agriculture dans la production nationale. En outre, la contribution complémentaire sur le revenu global des personnes physiques, appliquée pour la première fois en 1972 aux revenus perçus au cours de 1971, n'a pas réuni les sommes qui en étaient attendues. Rappelons que cette contribution visait les couches de revenus les plus élevées : le seuil d'imposition a été fixé à 20.000 dirhams compte tenu d'abattements substantiels en faveur des revenus, tandis que l'éventail des taux a été échelonné de 3 à 30 % selon les tranches de revenu excédant le minimum exonéré. Au terme de cette première année d'application, la faiblesse des recouvrements — 14 millions de dirhams — apparaît imputable surtout aux nombreuses difficultés d'ordre pratique rencontrées tant au niveau de l'identification des contribuables que du recensement des sources de revenu.

Les droits d'enregistrement et de timbre, perçus principalement sur les actes de mutation, ont également progressé moins rapidement qu'en 1971, soit de 7 % seulement au lieu de 9 % précédemment.

Enfin, le produit des monopoles et des exploitations de l'Etat, ainsi que les revenus de ses participations financières, ont fléchi globalement de 149 à 101 millions de dirhams en raison, notamment, de certains retards constatés dans les règlements de dividendes revenant à l'Etat. Parmi les autres recettes, les revenus du domaine et les fonds de concours s'inscrivent, respectivement, pour 67 et 48 millions sur un total de 263 millions de dirhams.

Les dépenses

D'un exercice à l'autre, les charges supportées par le Trésor public se sont élevées, globalement, de 4.381 à 4.666 millions de dirhams (1).

Les dépenses courantes — 3.477 millions de dirhams — recouvrent les charges de fonctionnement et le service de la dette publique. Elles se sont accrues de près de 7 % en un an. Les dépenses de fonctionnement — soit 3.055 millions — demeurent constituées pour les deux tiers par les frais de personnel de l'administration, en accroissement de 11 %. Le service de la dette directe de l'Etat, dont l'encours s'établissait à 6.367 millions de dirhams au terme de 1972, s'est alourdi de 13 % environ, entraînant des dépenses d'un montant de 422 millions de dirhams. Ces dernières ont concerné, principalement, la dette extérieure qui représentait, au 31 décembre, près des trois quarts de la dette totale et dont les charges correspondantes, en intérêts et en capital, se sont élevées à 273 millions. Les règlements effectués au titre de la dette intérieure, qui ont atteint près de 149 millions de dirhams, comprennent surtout les paiements d'intérêts et, pour un montant relativement faible, les remboursements en capital sur les emprunts à long terme.

Alors que le budget d'équipement avait été réalisé à hauteur de plus de 90 % en 1971, il n'en a pas été de même en 1972 où les dépenses effectives n'ont pas dépassé au total 1.189 millions de dirhams (1), soit moins de 80 % des crédits ouverts si l'on fait abstraction des opérations de régularisation qui entraient pour 100 millions de dirhams environ dans les prévisions établies à l'origine. Les investissements publics marquent, en outre, une certaine constance dans l'ensemble des dépenses de l'Etat dont ils représentent toujours un peu plus du quart. Les secteurs prioritaires de l'économie désignés par le dernier plan, notamment l'agriculture, en demeurent les principaux bénéficiaires.

En définitive, l'exécution de la loi de finances a fait apparaître une épargne publique moins abondante qu'en 1971. L'excédent ordinaire, destiné à contribuer au financement des charges d'équipement, s'est élevé, cette année, à 120 millions de dirhams contre 293 millions l'année précédente. Compte tenu du solde positif des comptes spéciaux — 31 millions de dirhams — le reliquat des charges à couvrir par des moyens de trésorerie s'élevait à 1.038 millions de dirhams au lieu de 810 millions en 1971. Cet alourdissement correspond sensiblement aux facilités supplémentaires mises, en fin d'exercice, à la disposition du Trésor par l'Institut d'émission.

LES OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE

L'ensemble des ressources internes auxquelles le Trésor a fait appel a atteint 647 millions de dirhams contre 392 millions seulement un an auparavant. Ces disponibilités ont permis de financer 58 % du déficit de trésorerie au lieu de 48 % en 1971. Aussi, les concours extérieurs, en légère baisse d'une année à l'autre, ont-ils vu leur part fléchir d'autant.

(1) Voir annexe statistique 28.

(1) Voir annexes statistiques 28 et 28 *bis*.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A eux seuls, les engagements du Trésor à caractère monétaire se sont élevés à 541 millions de dirhams dont 175 millions ont représenté les nouvelles souscriptions de bons du Trésor par les banques, 140 millions, l'accroissement des dépôts des entreprises et des particuliers auprès des comptables publics et 226 millions, les facilités nouvelles accordées par l'Institut d'émission (1).

Les concours extérieurs

En montant nominal, la dette extérieure publique a continué de croître de manière sensible. Le volume des concours extérieurs bruts accordés au Trésor s'est établi à 457 millions de dirhams, légèrement en deçà du niveau atteint l'année précédente. Il s'agit, principalement, de prêts à long et moyen terme destinés à des projets spécifiques du programme d'équipement du secteur public ainsi que de divers autres concours comptabilisés comme recettes de trésorerie.

A elle seule, la participation américaine est intervenue pour 158 millions de dirhams, représentant la fraction utilisée des fonds de contrepartie ayant pour origine des importations de marchandises en provenance des Etats-Unis et réalisées, depuis 1969, selon la procédure prévue au titre IV de la « Public law 480 ».

Les lignes de crédit ouvertes par la France dans le cadre des « aides à la balance des paiements » et de « l'aide-projet » ont été supérieures à 100 millions de dirhams dont 84 millions constituent la participation gouvernementale. Divers autres prêts concourant directement au financement d'investissements publics ont été obtenus de la République fédérale d'Allemagne, de la Banque mondiale, de l'U.R.S.S. et du Koweit.

Néanmoins, compte tenu des annuités de la dette extérieure publique, qui ont représenté près de 60 % des concours nouveaux consentis au Trésor, le volume net de l'aide étrangère n'a pas excédé 184 millions de dirhams.

Les emprunts intérieurs

Le placement de valeurs mobilières par l'Etat a rassemblé 334 millions de dirhams, marquant une nette augmentation au regard de l'exercice précédent, particulièrement pour les emprunts à long terme ainsi que pour les bons du Trésor à court terme. A cet égard, il convient de rappeler que le portefeuille d'effets publics du système bancaire, en s'accroissant de 175 millions de dirhams, a constitué une source de financement non négligeable.

En montant brut, les emprunts à long terme de l'Etat se sont élevés à 123 millions de dirhams dont 90 millions pour les obligations à 15 ans. Les souscriptions obligatoires aux bons d'équipement à 10 ans ont atteint, à nouveau, un montant voisin de 27 millions de dirhams, tandis que l'émission permanente de bons à 10 ans réservée aux non-résidents titulaires de comptes-capital n'a pas procuré plus de 6 millions. Cependant, compte tenu des charges de remboursement afférentes aux divers emprunts à long terme, le solde net dont a bénéficié la trésorerie s'est fixé à environ 87 millions de dirhams.

L'encours de la dette flottante — passé à 1.655 millions de dirhams — s'est accru de 211 millions, soit 19 millions pour la dette à moyen terme et 192 millions pour les bons à court terme.

Les dépôts gérés par les comptables publics

Ces disponibilités comprennent les dépôts, libres et obligatoires, constitués tant auprès du Trésor que du Centre des chèques postaux par les comptables publics des établissements à caractère industriel, commercial ou financier, par les entreprises privées et par les particuliers. Globalement, ces ressources ont augmenté de 87 millions de dirhams. Cette progression est imputable exclusivement aux dépôts à caractère monétaire, en hausse de 140 millions, tandis que les autres créances se sont inscrites en baisse de 53 millions.

Les recours à l'Institut d'émission

A l'inverse de l'évolution observée en 1971, l'Etat a été amené à accroître dans des proportions notables son endettement auprès de la Banque centrale particulièrement en fin d'année. A l'exception de certaines périodes qui se sont situées en début et en milieu d'exercice, la trésorerie publique n'a pas connu de gêne excessive et les recours nouveaux à l'Institut d'émission ont été dans l'ensemble d'une ampleur modérée. C'est seulement à partir du mois de novembre et surtout en décembre, que l'accélération des dépenses d'investissement, associée à d'importantes échéances au titre de la dette extérieure, a entraîné une rapide augmentation des engagements de l'Etat vis-à-vis de la Banque centrale.

En effet, d'une fin d'exercice à l'autre les créances de la Banque du Maroc sur le Trésor se sont accrues de 226 millions de dirhams alors qu'en 1971 c'est un désendettement de 89 millions qui avait été enregistré. La facilité de caisse, de 374 millions de dirhams, a été utilisée pendant 240 jours au début et en fin d'exercice. Au cours du second trimestre, le Trésor a recouru à diverses autres facilités qui, pour la plupart, étaient remboursées en fin d'année.

L'évolution de la monnaie

L'évolution de la situation monétaire en 1972 a été marquée par une nouvelle et vive progression des moyens de paiement mis à la disposition des entreprises et des particuliers. La masse monétaire — constituée par la monnaie fiduciaire et les dépôts à vue et à terme auprès du système bancaire et des comptables publics — a connu, en effet, une expansion plus accentuée encore qu'en 1971, exercice au cours duquel les ressources monétaires s'étaient déjà sensiblement amplifiées à la suite des assouplissements apportés à la limitation des crédits et à la suite du renforcement substantiel des avoirs extérieurs.

En 1972, l'origine des émissions nouvelles de monnaie a reposé, dans des proportions différentes, sur la progression cumulative des concours fournis au Trésor public, des crédits bancaires à l'économie, particulièrement en fin de période et, enfin, des rentrées de devises, consécutives à l'amélioration de la balance des paiements.

Disponibilités monétaires et quasi-monétaires

Du début à la fin de l'année, la masse monétaire est passée de 6.686 millions à 7.885 millions de dirhams marquant une augmentation de 1.199 millions de dirhams ou 17,9 % au lieu de 735 millions ou 12,4 % un an auparavant.

Cette progression, plus accentuée encore que celle de 1971, est à rapprocher de l'accroissement du produit national brut, estimé provisoirement à 9 % environ à prix courants. L'écart entre ce dernier taux et celui de la masse monétaire paraît traduire le renforcement des encaisses des particuliers. Quoiqu'il en soit, la hausse relativement modique des prix et les résultats à nouveau excédentaires de la balance des paiements laissent penser que la création monétaire n'a pas été excessive et que les équilibres interne et externe ont été sauvegardés.

Si la croissance de la masse monétaire a été de plus forte amplitude qu'en 1971, son profil d'évolution est demeuré dans l'ensemble comparable à celui des douze mois précédents.

L'évolution de la masse monétaire et de ses composantes est retracée dans le tableau ci-après.

— Montants en millions de dirhams en fin d'année

— Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente (1).

(1) Ces chiffres diffèrent de deux cités dans le chapitre relatif à l'évolution des disponibilités monétaires en raison de la non concordance des dates d'arrêtés de fin d'exercice, soit le 31 décembre 1972 pour le Trésor et le 3 janvier 1973 pour le système bancaire.

(1) Voir statistiques détaillées, annexes 29 à 38.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

	1969	1970		1971		1972	
	Montants	Montants	%	Montants	%	Montants	%
A. *Disponibilités monétaires*	5.197	5.541	+ 6,6	6.209	+ 12,1	7.338	+ 18,2
Monnaie fiduciaire	2.122	2.261	+ 6,6	2.462	+ 8,9	2.945	+ 19,6
Monnaie scripturale	3.075	3.280	+ 6,7	3.747	+ 14,2	4.393	+ 17,2
B. *Quasi-monnaie*	473	410	— 13,3	477	+ 16,3	547	+ 14,7
Total de la masse monétaire (A + B)	5.670	5.951	+ 4,9	6.686	+ 12,4	7.885	+ 17,9

En cours d'année, la masse monétaire a amorcé dès janvier une vive reprise, accusant par la suite un mouvement cumulatif quasi-continu. Celui-ci devait rester néanmoins, comme l'an passé, plus modéré durant les premiers mois et connaître une accélération au cours des trois derniers trimestres. Le taux moyen d'accroissement mensuel s'est ainsi élevé à 1,1 % de fin décembre à fin mai, puis à 1,6 % dans la dernière partie de l'exercice, alors qu'en 1971 il était respectivement de 0,6 % et 1,3 %.

Cette évolution a résulté principalement du développement des moyens de paiement proprement dits qui représentent toujours l'essentiel de la masse monétaire — soit un peu plus de 93 % en 1972 — et dont la progression de plus de 18 % a été déterminante. Ils se composent, d'une part, de la monnaie fiduciaire, c'est-à-dire des billets et pièces divisionnaires détenus par le public, d'autre part, de la monnaie scripturale qui englobe les dépôts à vue des entreprises et des particuliers auprès du système bancaire, du Trésor et des Chèques postaux. Des mouvements différents ont toutefois affecté ces deux composantes du fait surtout des fluctuations saisonnières de la monnaie fiduciaire tandis que l'accroissement de la monnaie scripturale a été acquis de manière plus régulière Cependant, d'une fin d'année à l'autre, l'augmentation de la circulation fiduciaire a atteint 19,6 % devançant, en valeur relative, l'essor de l'ensemble des dépôts à vue, en hausse de 17,2 %.

Cette évolution n'a pas eu d'effet notable sur la structure des moyens de paiement qui demeurent constitués à 60 % environ par les dépôts et à près de 40 % par les billets et monnaies en circulation.

Les autres disponibilités assimilables aux moyens de paiement mais considérées comme éléments quasi-monétaires en raison de leur moindre degré de liquidité, comprennent les comptes à terme et les bons à échéance figurant au passif du bilan des banques de dépôts. Malgré la constance de leur développement, qui a atteint un taux voisin de 15 % en 1972, leur montant ne dépasse pas encore 7 % de la masse monétaire.

La monnaie fiduciaire

En 1972, le volume des billets et pièces en circlation dans le public s'est élevé à 2.945 millions de dirhams, soit une progression de 483 millions de dirhams ou 19,6 %, supérieure en valeur relative à celle de la masse monétaire.

En cours d'année, les niveaux atteints par la circulation fiduciaire se sont situés nettement au-dessus de ceux observés l'année précédente marquant en moyenne, un écart de 16,2 % contre seulement 6,4 % en 1971.

En effet, l'évolution saisonnière a été dans l'ensemble plus prononcée à la hausse qu'à la baisse : le repli des premiers mois de l'année a été de brève durée et de faible ampleur et l'effet de contraction qui devait en résulter a été d'autant plus limité qu'il intervenait à la suite d'une hausse exceptionnelle au mois de janvier, contraire à la tendance habituellement observée. En revanche, l'accélération des sorties en été, qui s'est produite dès le mois de juin, s'est révélée très sensible et ne devait subir qu'un léger ralentissement de septembre à novembre avant de marquer à nouveau, en décembre, une très vive reprise.

Au-delà des fluctuations à caractère conjoncturel qui ont pu l'affecter, l'évolution à la hausse de la monnaie fiduciaire se trouve plus ou moins déterminée, sur une longue période, par l'élévation des prix de détail, par le développement des transactions lié à l'accroissement de la production et des revenus distribués, et enfin par le fait qu'une fraction importante de la population n'a toujours pas recours aux circuits bancaires.

En outre, le ralentissement en 1972 de l'intensité d'utilisation de la monnaie fiduciaire autant du moins qu'elle peut être appréciée par sa vitesse de rotation donne à penser que les billets nouvellement émis ont servi de support, en partie, à un renforcement des encaisses oisives et peut-être à une extension du marché parallèle. Cette tendance pourrait trouver une certaine confirmation dans les changements qui ont affecté, au cours de l'exercice, la composition de la monnaie fiduciaire au profit des grosses coupures, de 100 et de 50 dirhams, dont la part relative est passée de 86 à 88 % environ.

La monnaie scripturale

N'ayant pas subi d'interruption notable dans son développement, la monnaie scripturale s'est fixée en définitive à 4.393 millions de dirhams ; sa progression de 646 millions de dirhams ou 17,2 % a été plus forte qu'en 1971 : 467 millions ou 14,2 %.

Cette accentuation résulte, à la fois, d'un renforcement quasi continu des comptes à vue du système bancaire conjugué, particulièrement au cours du deuxième semestre, à une forte élévation des dépôts gérés par les comptables publics.

Les dépôts à vue à l'Institut d'émission et dans les banques

Peu importants dans la totalité des dépôts à vue du système bancaire — 3 % — les comptes ouverts à l'Institut d'émission, essentiellement à certaines administrations ou entreprises à caractère public, ne gardent qu'un impact limité sur l'évolution d'ensemble, en dépit des variations parfois sensibles qu'ils subissent, d'ailleurs le plus souvent indépendamment des conditions économiques qui influent sur les autres dépôts bancaires.

De fin décembre 1971 à fin décembre 1972, ils ont marqué une légère avance, de 121 à 124 millions de dirhams, après avoir accusé, dans l'intervalle, de fréquentes fluctuations.

C'est en fait au passif des banques commerciales que se trouve, en plus grande partie, la monnaie scripturale — 80 % à fin 1972 — et que sont enregistrés les mouvements les plus amples sur lesquels se fonde l'évolution de la totalité des dépôts à vue.

Évalués en fin d'année à 3.544 millions de dirhams, les comptes bancaires à vue se sont élevés de 502 millions de dirhams ou 16,5 % au lieu de 394 millions de dirhams ou 14,9 % en 1971. Leur renforcement s'est cependant effectué à une cadence inégale au niveau des divers établissements : grâce surtout à la collecte des fonds des travailleurs nationaux à l'étranger, accrue de 42 % en 1972, la progression a atteint à nouveau auprès du Crédit populaire un taux élevé de 26,8 %, contre 14,5 % chez les autres banques commerciales, au lieu de 31,2 % et 12 % respectivement en 1971.

Par ailleurs, la tendance des comptes de chèques à croître plus rapidement que les comptes courants d'entreprises ne s'est pas confirmée cette année. Tandis qu'ils avaient augmenté de plus d'un quart l'année précédente, leur avance n'a guère excédé en 1972 14 % ou 184 millions de dirhams.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Les comptes courants des entreprises ont globalement marqué une hausse de 324 millions de dirhams ou 19 % environ, plus de deux fois supérieure à celle de l'an passé, sous l'effet principalement de l'augmentation des crédits à l'économie et, dans une moindre mesure, de l'accroissement des règlements de l'extérieur et des dépenses publiques, notamment en fin d'exercice.

Dépôts chez les comptables publics

Évoluant de manière très erratique en cours d'année et avec de fortes disparités d'un exercice à l'autre, les fonds gérés par les caisses publiques et dont les titulaires sont des entreprises et des particuliers, ont suivi un mouvement ascendant en 1972, qui s'est traduit par une hausse totale de 141 millions de dirhams ou d'un quart environ.

Celle-ci est imputable, pour le plus clair, aux dépôts constitués auprès du Trésor public qui, à eux seuls, ont connu un remarquable essor de l'ordre de 40 %. Leur évolution, largement tributaire jusque-là du solde des comptes de l'Office chérifien des phosphates et de l'Office de commercialisation et d'exportation semble se rattacher davantage aux opérations effectuées par les particuliers. Leur élévation qui, cette année, a été amorcée dès le mois de janvier s'est pratiquement maintenue jusqu'en fin d'exercice où ils ont atteint 363 millions de dirhams.

Pour leur part, les avoirs des déposants au Centre des chèques postaux — 362 millions de dirhams — dont l'augmentation a été concentrée sur le second semestre, ont varié à un rythme annuel plus modéré, n'excédant pas 11,7 % en fin de période.

La quasi-monnaie

Quoique devancée par celle des autres disponibilités, la progression de la quasi-monnaie s'est poursuivie de manière pratiquement ininterrompue depuis la fin de 1967, au taux de 41 % en 1968, 18 % en 1969, 16 % en 1971 et près de 15 % en 1972. La baisse enregistrée en 1970 était consécutive surtout à la suppression des dépôts préalables auxquels étaient assujettis les importateurs.

Toutefois, au terme de l'exercice, l'encours global des comptes à terme ne totalisait encore que 547 millions de dirhams soit 7 % seulement de la masse monétaire.

En définitive, il importe de souligner que compte tenu des autres instruments d'épargne à court terme des entreprises et des particuliers — soit 294 millions de dirhams à fin 1972 — l'ensemble des liquidités à la disposition de l'économie s'élevait à la fin de l'exercice écoulé à 8.179 millions de dirhams. Cependant, en moyenne annuelle, leur montant n'a pas dépassé 7.588 millions de dirhams (1), accusant une hausse de 15,8 %, quasi identique à celle de la masse monétaire calculée de la même manière.

	1968 %	1969 %	1970 %	1971 %	1972 %
Taux de progression de :					
— *la masse monétaire*					
• en fin d'année	15	11,4	4,9	12,4	17,9
• en moyenne annuelle .	—	15,2	8,3	7,8	15,9
— *des liquidités*					
• en moyenne annuelle .	—	15,4	9,2	8,2	15,8
— *du produit national brut* .	12	4,9	6,4	9,9	9,0*
Taux de liquidité de l'économie	31,2	34,4	35,2	34,7	36,8

* Chiffre provisoire

Rapportée à l'accroissement du produit national brut estimé à 9 % environ, cette progression reflète à son tour l'ampleur de la création monétaire en 1972 et exprime un degré de liquidité de l'économie nettement supérieur à celui atteint en 1971.

Les contreparties de la masse monétaire

L'évolution des contreparties de la masse monétaire a été sensiblement différente de celle de l'exercice précédent.

Alors que la stabilité relative des créances sur le Trésor en 1971 avait contribué à limiter le développement des moyens de paiement, leur reprise en 1972 a joué, en revanche, un rôle capital dans la création des nouvelles liquidités ; l'effet expansionniste qui en est résulté s'est, en outre conjugué, tout au long de l'exercice, avec une forte accumulation des avoirs extérieurs, puis avec la relance, au second semestre, des concours à l'économie. Au total, les « avoirs domestiques » qui recouvrent, à la fois, les créances sur le Trésor et les crédits à l'économie ont crû globalement de 16,2 % contre 7,7 % seulement en 1971, et assuré cette année près des trois quarts de l'émission monétaire nouvelle. L'accroissement des réserves de change a été, pour sa part, presque aussi important en valeur absolue qu'en 1971.

A la suite de cette évolution, les parts relatives de chacune des contreparties se sont établies respectivement à 15,8 % pour les avoirs extérieurs, à 43,5 % pour les créances sur le Trésor, et 40,7 % pour les crédits à l'économie.

Le tableau ci-après indique les montants ainsi que les variations de ces trois composantes fondamentales au terme des exercices passés :

— Montants en millions de dirhams en fin d'année

— Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente (1).

	1969	1970		1971		1972	
	Montants	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Avoirs extérieurs nets	417	598	+ 43,4	958	+ 60,2	1.301	+ 35,8
Créances sur le Trésor	2.778	2.962	+ 6,6	3.027	+ 2,2	3.584	+ 18,4
dont :							
• Banque du Maroc	(1.364)	(1.527)	+ 12,0	(1.433)	— 6,2	(1.678)	+ 17,1
• Portefeuille d'effets publics des banques ..	(828)	(887)	+ 7,1	(1.000)	+ 12,7	(1.172)	+ 17,2
Crédits à l'économie	2.564	2.571	+ 0,3	2.935	+ 14,2	3.346	+ 14,0
Total	5.759	6.131	+ 6,5	6.920	+ 12,9	8.231	+ 18,9
Divers	— 89	— 180		— 234		— 346	
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	5.670	5.951	—	6.686	—	7.885	—

(1) Soit 7.278 millions pour la moyenne de la masse monétaire et 310 millions pour les autres liquidités.

(1) Voir annexes statistiques 29 à 38.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'analyse de ces variations se propose de fournir une vue synoptique de l'évolution des principales sources de création des moyens de paiement dont l'examen plus détaillé est exposé dans d'autres chapitres ou rubriques du présent rapport.

Les avoirs extérieurs

Au terme de l'exercice, les avoirs extérieurs nets se chiffraient à 1.301 millions de dirhams bénéficiant, pour la quatrième année consécutive, d'une augmentation évaluée cette année à 343 millions de dirhams ou 35,8 %. Cette situation se présente comme la résultante de deux phases successives de croissance et de régression qui se sont produites tant au niveau de l'Institut d'émission que des banques privées qui ne gèrent toutefois guère plus de 13 % des avoirs globaux.

Après une orientation saisonnière largement positive de la balance des paiements, les réserves de change ont atteint leur point culminant à fin août, avec 1.487 millions de dirhams. Au second semestre, la tendance s'est retournée à la suite surtout d'une certaine détérioration de la balance commerciale. Le fléchissement des réserves s'est poursuivi jusqu'à fin décembre, réduisant le maximum atteint en août, de 186 millions de dirhams.

Cette évolution a intéressé principalement les réserves détenues par la Banque du Maroc dont le montant net est passé de 828 à 1.125 millions de dirhams, soit une hausse de 297 millions, tenant exclusivement au renforcement des avoirs en devises convertibles et non à la position créditrice nette de notre pays à l'égard de la zone bilatérale qui a, au contraire, diminué.

L'accroissement des réserves a résulté, en définitive, non pas seulement du flux net des concours extérieurs — qui s'est réduit pa rapport à 1971 — mais surtout de l'amélioration notable du solde des opérations sur biens et services conjuguée avec d'importants mouvements de capitaux dûs au tourisme et aux transferts d'économies sur salaires des ressortissants nationaux travaillant à l'étranger.

Il convient de noter, en outre, que cette évolution positive trouve en partie son origine dans l'augmentation des disponibilités en droits de tirage spéciaux provenant d'une nouvelle allocation de 61 millions de dirhams. Le montant global de ces avoirs apparaissait en effet, en fin d'année, pour 84 millions de dirhams au lieu de 12 millions de dirhams en 1971.

Le redressement de notre position monétaire vis-à-vis de l'étranger a été par ailleurs mis à profit pour reconstituer dans son intégralité notre souscription en or — soit 143 millions de dirhams — auprès du Fonds monétaire international. Il ne s'est agi là que d'une simple conversion opérée à l'intérieur de nos avoirs qui n'a nullement affecté leur niveau global.

Pour sa part, le solde positif net dégagé sur la zone des accords de clearing s'est quelque peu amenuisé, de 19 millions de dirhams. Ce résultat a été le fait exclusif du remboursement par anticipation d'une dette à long terme de 75 millions de dirhams que l'Office national de l'électricité avait contractée auprès de l'U.R.S.S. Aussi, en dépit de la reprise de nos exportations vers ce pays, notre position à son égard, largement créditrice auparavant, apparaissait-elle débitrice en fin d'année.

Caractérisée par une hausse au premier semestre, et une baisse au cours de la seconde moitié de l'année, les réserves nettes de change détenues par les banques commerciales se sont en définitive améliorées de 46 millions de dirhams ou 35,4 % pour atteindre, en fin d'exercice, 176 millions de dirhams.

Les créances sur le Trésor public

Les créances sur le Trésor public recensées dans les contreparties de la masse monétaire pour 3.584 millions de dirhams à fin 1972 sont constituées, en presque totalité, par le portefeuille d'effets publics du système bancaire, par les concours de l'Institut d'émission et par les avoirs des entreprises et des particuliers auprès des comptables publics.

Ainsi définis, les engagements à caractère monétaire du Trésor qui n'avaient augmenté globalement que de 65 millions de dirhams en 1971, ont enregistré en 1972 une progression de 557 millions de dirhams ou 18,4 %, rythme qui n'avait pas été observé depuis 1969.

Les hausses les plus fortes se sont produites à la fin des mois de janvier, de juin et de décembre, périodes où la Trésorerie a subi de fortes pressions soit du fait de l'accélération des dépenses de l'Etat (en janvier et en décembre), soit en relation avec le ralentissement des rentrées fiscales (en juin).

A l'exception de ces quelques phases, les recours nouveaux à l'Institut d'émission sont restés modérés. Le Trésor a, en effet, bénéficié des ressources fournies par les dépôts gérés par les comptables publics et des souscriptions des banques aux effets publics. En définitive, la position débitrice du Trésor à l'égard de l'ensemble du système bancaire, après avoir marqué un palier en 1971, a subi d'un exercice à l'autre un net alourdissement, passant de 2.443 à 2.859 millions de dirhams, accusant ainsi une progression de 416 millions de dirhams ou 17 %.

Par les souscriptions libres ou obligatoires du système bancaire, le Trésor a pu se procurer d'importantes disponibilités. Parallèlement à l'augmentation des dépôts de leur clientèle, les banques ont en effet renforcé sensiblement leur portefeuille d'effets publics porté à fin décembre à 1.172 millions de dirhams, soit à 46 millions au-dessus du plancher qui leur était imposé à cette date.

Modérément accrus durant la plus grande partie de l'année, les avances de la Banque centrale ont en revanche accusé, dans les deux derniers mois de l'exercice, une vive expansion qui s'est finalement chiffrée à 245 millions de dirhams ou 17 % environ. Après une forte reprise en janvier, leur volume s'est en effet progressivement réduit, égalant à fin mai le niveau de fin 1971. La hausse du mois de juin a été suivie d'abord d'un nouveau repli dont le minimum — inférieur de 150 millions de dirhams au montant du début de l'année — s'est situé en août, puis à partir de novembre, d'un redressement très sensible. A fin décembre, les avances conventionnelles et la facilité de caisse ont été utilisées à hauteur des plafonds annuels, fixés à 1.374 millions de dirhams. Les tirages opérés en mobilisation d'un bon de la Caisse nationale de crédit agricole et de traites douanières, nuls à fin 1971, ont porté globalement sur 161 millions de dirhams et constitué l'essentiel des moyens de financement supplémentaires mis à la disposition de l'Etat par l'Institut d'émission.

Pour leur part, les créances des entreprises et des particuliers correspondant à leurs dépôts au Trésor et au Centre de chèques postaux se sont accrues globalement de 141 millions de dirhams.

Leur montant — de 725 millions de dirhams à fin décembre — représentait un cinquième des engagements du Trésor recensés dans les contreparties de la masse monétaire.

Les crédits à l'économie

D'une fin d'année à l'autre, les concours à l'économie financés par le système bancaire se sont élevés de 2.935 à 3.346 millions de dirhams, soit au rythme de 14 %, comparable à celui qui a été observé en 1971.

Amorcée avec une hausse de 312 millions de dirhams en juillet — en liaison avec la reprise saisonnière des demandes de crédit — puis interrompue en août et septembre, la progression des encours a retrouvé au dernier trimestre un rythme rapide qui est en grande partie à l'origine du résultat final. Cette évolution a été certes favorisée par la levée, à partir du 1er juillet, des mesures de limitation des financements bancaires. Elle contraste, en outre, avec le repli enregistré pendant le premier semestre qui s'était achevé par une réduction sensible des crédits financés sur ressources monétaires par rapport à leur niveau de décembre 1971.

Compte tenu des refinancements de l'Institut d'émission, les crédits des banques commerciales — soit au total 2.855 millions de dirhams — se sont inscrits en hausse de 373 millions de dirhams dont 43 millions au titre des concours à moyen et long terme. Ainsi les facilités à court terme avec 2.586 millions de dirhams continuent de représenter, en dépit de la nette augmentation des ressources à terme, l'essentiel des encours du système bancaire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Éléments divers

A fin décembre 1972, la somme des actifs compris dans les contreparties de la masse monétaire, s'établissait à 8.231 millions de dirhams tandis que cette dernière n'atteignait que 7.885 millions.

La différence entre ces deux montants — soit 346 millions de dirhams — résulte du solde des éléments d'actif et de passif du système bancaire non compris dans les disponibilités monétaires ni dans les contreparties. D'une fin d'année à l'autre, cet ajustement apparaît en augmentation de 112 millions de dirhams. Celle-ci provient pour 61 millions de la variation de la contrevaleur des Droits de tirage spéciaux et pour le reste, presque exclusivement de la progression des ressources diverses de l'Institut d'émission.

Évolution de la masse monétaire de 1968 à 1972

L'ensemble des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers s'est accru, de fin 1967 à fin 1972, de 3.460 millions de dirhams ou 78 %, soit au taux annuel de 12,2 %. Ce rythme moyen représente la tendance expansionniste globale de la masse monétaire, mais ne permet pas de décrire les fluctuations de courte période qui ont modelé son profil d'évolution au cours des cinq années écoulées. En effet, le taux d'accroissement annuel des disponibilités a été variable d'un exercice à l'autre : de 15 % en 1968, il a fléchi à 11,4 % en 1969 puis à 4,9 % en 1970 retrouvant un niveau plus élevé en 1971 et 1972 avec respectivement 12,4 % et 17,9 %.

Compte tenu d'une hausse des prix de 2,5 % en moyenne, l'accroissement du produit national brut à prix courants s'est effectué dans le même laps de temps à une cadence moyenne annuelle de l'ordre de 8,5 %, moins rapide en définitive que le taux d'expansion de la masse monétaire.

Évolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires

Les principales composantes de la masse monétaire ont varié à des rythmes légèrement différents. Toutefois, en raison de l'importance relative de chacune d'elles, leur évolution n'a pas entraîné de modification notable de la structure des disponibilités monétaires et quasi-monétaires qui reste proche, à fin 1972, de ce qu'elle était cinq ans plus tôt.

La monnaie fiduciaire a progressé de 1.331 millions de dirhams au taux de 12,8 % par an. *Les dépôts à vue des entreprises et des particuliers* se sont accrus de 1.866 millions de dirhams en cinq ans, soit au rythme annuel moyen de 11,7 %. La monnaie scripturale gérée par le système bancaire est intervenue pour plus de 85 % dans cette hausse ; si les comptes courants ne se sont élevés que de 8,2 % par an en moyenne, les comptes de chèques ont enregistré, au total, un développement très rapide, de 20,5 % chaque année, imputable en partie à l'essor des dépôts à vue auprès du Crédit populaire lui même lié, en particulier, aux rapatriements des fonds des travailleurs nationaux à l'étranger. Les comptes au Trésor et aux chèques postaux ont suivi, pour leur part, une évolution relativement modérée, en augmentation de près de 10 % par an. Malgré la disparition des dépôts-importation, la *quasi-monnaie* a réalisé presque un doublement, passant de 284 millions de dirhams à fin 1967 à 547 millions à fin 1972 ; les bons et comptes à échéance fixe se sont en effet accrus au rythme annuel de 16,5 %. Leur importance relative dans le total de la masse monétaire demeure toutefois encore très limitée.

Évolution des contreparties

A la différence des composantes de la masse monétaire, les contreparties ont enregistré des évolutions d'amplitude très variable qui ont profondément modifié l'importance relative de chacune d'entre elles. Ainsi, les avoirs extérieurs, qui représentaient 10 % des contreparties à fin 1967, ont vu leur part s'élever à 15,8 %. Les crédits à l'économie financés sur ressources monétaires sont, en revanche, passés de 47,6 % à 40,7 % du total. Quant aux créances sur le Trésor, elles n'ont que légèrement accru leur part relative — 43,5 % à fin 1972 — mais ont constitué la plus importante des sources de création monétaire. Sur l'ensemble de la période considérée, les concours au Trésor ont en effet été à l'origine de 45 % des disponibilités nouvelles alors que les crédits n'en ont déterminé que 32 % et les réserves de change 23 %.

De toutes les contreparties, ce sont les *avoirs extérieurs* qui se sont développés le plus rapidement. Leur accroissement global qui atteint 846 millions de dirhams, soit 23,4 % par an en moyenne, a été obtenu pour plus de 80 % au cours des deux dernières années.

Les créances sur le Trésor ont progressé de 1.664 millions de dirhams en cinq ans, soit au taux annuel de 13,3 %. Leur élévation a été notamment très importante en 1969 (+ 523 millions de dirhams) et en 1972 (+ 557 millions de dirhams). Il convient de noter en particulier l'augmentation du portefeuille d'effets publics du système bancaire, dont le plancher a été relevé, en 1969, à 30 % des exigibilités bancaires. Les différentes avances de l'Institut d'émission ont toutefois couvert près de la moitié des besoins du Trésor

Les crédits à l'économie recensés dans les contreparties de la masse monétaire se sont accrus, pour leur part, de 1.192 millions de dirhams, soit au rythme annuel relativement modéré de 9,2 %. Leur progression s'est d'ailleurs produite au cours de trois années seulement : en 1968, les concours ont dû répondre notamment aux nécessités de financement d'une campagne agricole exceptionnellement favorable ; en 1971 après deux années de stagnation des crédits, l'assouplissement du dispositif d'encadrement a permis aux avances à l'économie de reprendre leur évolution ascendante et la levée de toute limitation autoritaire à partir du premier juillet 1972 a facilité à nouveau leur développement au cours des derniers mois de l'exercice.

Compte tenu des résultats acquis en 1972, la croissance de la masse monétaire se poursuivra vraisemblablement à un rythme encore élevé en 1973. Le financement monétaire des charges du Trésor sera, en effet, sans doute encore plus important au cours de cette année et la demande de crédit du secteur privé, qui a amorcé une reprise très vive pendant le dernier trimestre de 1972, pourrait demeurer soutenue dans les mois qui viennent.

Si la création de nouvelles liquidités doit, parallèlement à la mise en application du troisième plan quinquennal, favoriser le financement de l'expansion, elle devra néanmoins rester maîtrisable afin d'éviter une rupture des équilibres économique et financier du pays.

La politique et la distribution du crédit

Les concours accordés à l'économie par les intermédiaires financiers se sont accrus en 1972 au rythme assez élevé de 14 % soit à un taux à peine inférieur à celui de 16,2 % enregistré l'année précédente. Avant d'apprécier les résultats de cette évolution il apparaît nécessaire, d'une part, d'exposer les aménagements apportés, en cours d'exercice, à la politique du crédit et, d'autre part, d'analyser le développement des moyens de financement qui ont permis aux banques et aux organismes financiers spécialisés d'assurer toutes leurs interventions.

LA POLITIQUE DU CRÉDIT

L'exercice 1972 a été marqué par la suppression, à la fin du premier semestre, du dispositif d'encadrement des concours bancaires à l'économie qui avait été instauré en 1969 et renouvelé selon des modalités plus souples les années suivantes. La situation économique et financière a permis aux autorités monétaires de rétablir, à compter du premier juillet, une plus grande liberté dans la distribution des crédits en exerçant désormais leur action exclusivement par le contrôle de la capacité de financement du système bancaire. Ce retour à une politique plus libérale s'est accompagné d'un aménagement des marges de recours des banques auprès de l'Institut d'émission et d'un renforcement des mesures de réglage des liquidités bancaires.

La suppression de l'encadrement du crédit

Les facilités bancaires à l'économie s'étaient développées en 1971 à un rythme supérieur à 14 % sans dépasser toutefois les limites globales fixées à leur progression. Les autorités monétaires avaient, en effet, maintenu hors encadrement un certain nombre de financements jugés prioritaires — récoltes de céréales, exportations,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

moyen terme réescomptable — tandis que les autres concours bancaires pouvaient augmenter de près de 10 %, d'une fin d'exercice à l'autre, tout en bénéficiant de plafonds saisonniers plus élevés. Pour le premier semestre 1972, la limitation du taux d'accroissement des facilités encadrées a été établi à 6 %. Cette décision prudente paraissait d'autant plus aisée à respecter que les mesures précédentes avaient été peu contraignantes pour les banques considérées dans leur ensemble et que les crédits concernés ont habituellement tendance à s'orienter à la baisse au cours des premiers mois de l'année.

Les autorités monétaires demeuraient toutefois persuadées que, malgré son efficacité à rétablir et à maintenir les équilibres fondamentaux de l'économie, la politique d'action directe sur les encours de crédits ne devait pas être poursuivie plus qu'il n'est nécessaire en raison de ses inconvénients qui s'accentuent avec le temps. L'encadrement risque, en effet, de pénaliser les banques les plus dynamiques, de compromettre le développement de certaines entreprises, surtout petites et moyennes, et d'enlever toute souplesse à la politique monétaire. Or, les circonstances qui avaient justifié, au début de 1969, la mise en œuvre de ce dispositif de contrôle du crédit, s'étaient considérablement modifiées. La dégradation des avoirs extérieurs du pays avait fait place à une reconstitution progressive et continue des réserves de change. La hausse du niveau des prix demeurait contenue dans des limites acceptables. Par ailleurs, la conjoncture économique au cours des premiers mois de 1972 paraissait stationnaire et la demande de crédit bancaire se révélait moins pressante. Aussi a-t-il paru opportun d'encourager une reprise de l'activité en donnant aux banques la possibilité de dispenser plus libéralement leurs concours. Toutes ces considérations ont conduit les autorités monétaires, au cours de la séance du Comité du crédit et du Marché financier du 19 juin, à remplacer le système d'encadrement du crédit par une politique plus souple et plus globale de réglage de la liquidité bancaire.

Les instruments de la nouvelle politique du crédit

La politique du crédit, entrée en vigueur le 1er juillet 1972, n'a, en réalité, constitué dans son principe, qu'un retour aux procédés traditionnels permettant d'agir sur la capacité de financement des banques. Les autorités monétaires ont toutefois saisi l'occasion de la levée de l'encadrement du crédit pour instituer, à côté des instruments de contrôle de la liquidité bancaire déjà existants, un aménagement des conditions et des possibilités d'endettement des banques auprès de l'Institut d'émission ainsi qu'une procédure de communication de renseignements plus rapide et plus précise sur l'évolution des divers facteurs influençant les trésoreries des établissements de crédit.

La Banque du Maroc disposait déjà, en plus de la fixation des modalités de refinancement du système bancaire auprès d'elle, de deux moyens d'action capables de moduler la distribution des crédits. Les banques sont tenues, en effet, de conserver un portefeuille minimum de bons du Trésor représentant au moins, depuis le 15 mai 1969, 30 % des dépôts à vue et à terme de leur clientèle. Elles doivent, en outre, maintenir, dans un compte spécial de réserve monétaire ouvert sur les livres de l'Institut d'émission, des sommes égales actuellement à 4 % de l'ensemble de leurs exigibilités ; la Banque du Maroc peut librement augmenter ce taux jusqu'à un maximum de 7 % en fonction du développement des dépôts et de l'évolution de la conjoncture monétaire. Ces deux instruments de politique du crédit ont été conservés sans changement et le principe d'une modification du taux de ces rations aussi fréquemment que les circonstances l'exigeraient, a été réaffirmé.

Ces moyens ne sont toutefois efficaces que dans la mesure où les banques ne disposent pas de possibilités de refinancement trop larges auprès de la Banque centrale. C'est pourquoi la suspension de l'encadrement du crédit s'est accompagnée d'une révision, dans le sens d'une meilleure adaptation, des facultés de mobilisation individuelles des banques. Les nouveaux plafonds peuvent être employés soit selon la technique du réescompte soit, sous des conditions spécifiques, sous forme de pension. Quant à la pension dite supplémentaire, utilisée après épuisement des recours normaux, elle a été supprimée. L'escompte ou les avances sur bons du Trésor détenus en excédent du plancher minimum d'effets publics ont été maintenus, comme par le passé, hors plafond ; en revanche, afin de prévenir les dangers d'appels massifs au réescompte de l'Institut d'émission, la mobilisation intégrale des crédits à moyen terme a été abolie. Cependant, pour ne pas décourager cette catégorie de concours affectés essentiellement à l'équipement des entreprises, les autorités monétaires ont imposé aux banques le maintien dans leurs actifs d'un portefeuille minimum d'effets représentatifs de prêts à moyen terme réescomptables, égal à 4,5 % de leurs exigibilités à vue et à terme. Seuls les crédits de l'espèce excédant ce rapport demeurent effectivement mobilisables hors plafond. En outre, une fiche spéciale de réescompte de 85 millions de dirhams, au lieu de 60 millions en 1971, a été de nouveau accordée, pour une durée de six mois, afin de faciliter le financement de la commercialisation des céréales. En définitive, les possibilités de recours des banques à la Banque centrale demeurent substantielles. Elles peuvent, toutefois, être révisées, à la hausse ou à la baisse, selon les nécessités conjoncturelles de la politique du crédit.

La mise en œuvre de ce contrôle de la liquidité bancaire exige une connaissance, aussi précise et aussi rapide que possible, des divers facteurs entraînant l'élargissement ou la contraction des trésoreries des banques et déterminant leurs besoins de refinancement. Aussi l'Institut d'émission s'est-il employé, pour sa part, à accélérer l'élaboration des statistiques monétaires et à réunir périodiquement les banquiers afin d'examiner conjointement leurs prévisions de trésorerie et l'évolution de la conjoncture. Il a été par ailleurs demandé aux organismes financiers spécialisés d'adresser mensuellement à l'Institut d'émission une situation estimative de leurs ressources et de leurs emplois, accompagnée du montant des prêts et emprunts qu'ils se proposent de réaliser, dans le même temps, sur le marché monétaire. Enfin, l'Office des changes a été invité à fournir une évaluation aussi précise que possible de la position future des règlements extérieurs et des mouvements de devises qui en découleront. Grâce à cet ensemble de renseignements, les autorités monétaires pourraient être en mesure d'apprécier les variations de la liquidité bancaire et d'opérer, par le jeu des techniques dont elles disposent, les ajustements nécessaires de la politique du crédit.

Les organismes distributeurs de crédits

Avant d'analyser, sous ses divers aspects, l'évolution enregistrée, en 1972, par les concours à l'économie, il est nécessaire d'examiner la situation financière des établissements qui sont à l'origine de leur distribution. Aussi convient-il, tant en ce qui concerne les banques que les organismes financiers spécialisés, de décrire les principales variations qui ont affecté leurs ressources et leurs emplois puis d'exposer brièvement les changements intervenus dans la réglementation de leurs opérations ainsi que les modifications du cadre institutionnel de leur activité.

Les banques

Les ressources et emplois des banques, qui avaient augmenté de près de 14 % en 1971, ont enregistré, en 1972, une expansion encore plus forte, d'environ 15 %. Comme en 1971, cette croissance élevée a résulté à la fois du renforcement des avoirs extérieurs et du développement, à partir de juillet, des crédits à l'économie. A ces facteurs de progression des dépôts de la clientèle, s'est en outre ajouté, contrairement à l'exercice antérieur, l'impact d'une hausse substantielle des dépenses du Trésor. Ces éléments ont naturellement influencé la liquidité des banques.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'évolution des emplois et ressources bancaires

Les principaux emplois et ressources des banques ont évolué comme suit de 1971 à 1972 :

(En millions de dirhams)*

Emplois	FIN 1971	FIN 1972
Encaisses et réserve monétaire	234	246
dont : réserve monétaire	(128)	(152)
Créances sur le Trésor	1.010	1.181
dont : plancher obligatoire	(969)	(1.126)
Crédits à l'économie	2.622	2.925
Concours aux organismes financiers spécialisés	—	86
Titres en portefeuille	122	118
Avoirs extérieurs (1)	82	128
Immobilisations et divers nets	85	122
Total	4.155	4.806

Ressources	FIN 1971	FIN 1972
Fonds propres nets	193	223
Provisions pour risques	32	45
Dépôts à vue (2)	3.042	3.544
Dépôts à échéance	477	547
Engagements extérieurs	69	100
Concours de l'Institut d'émission (3)	319	339
Concours des organismes financiers spécialisés	23	8
Total	4.155	4.806

Les effets publics figurant dans les *emplois* des banques se sont accrus de 172 millions de dirhams ou 17 % en 1972 au lieu de 113 millions ou 13 % un an plus tôt. Cette évolution est imputable non seulement à la progression des exigibilités qui constituent l'assiette du plancher de Bons du Trésor mais aussi à l'abondante liquidité bancaire qui, pendant le premier semestre, n'a pas trouvé à s'employer en crédits ; en dépit de l'allègement sensible constaté au cours des derniers mois de l'exercice, un montant important de valeurs du Trésor excédant le minimum requis était encore conservé en portefeuille en fin d'année. Les concours à l'économie, quant à eux, ont augmenté de 389 millions de dirhams dont 86 millions ont pris la forme de prêts à des organismes financiers spécialisés. Malgré ce développement, les crédits n'ont pas accru leur part relative, qui demeure un peu supérieure à 62 %, dans le total des situations bancaires tandis que les créances sur le Trésor continuent d'en représenter près de 25 %. Parmi les autres emplois, il convient de noter l'élévation de plus de 18 % des comptes de réserve monétaire qui ont atteint 152 millions à fin décembre alors que les dépôts de pénalité constitués pour infraction à la limitation des crédits et qui figuraient pour 22 millions de dirhams à fin 1971 ont disparu à partir de juillet à la suite de la suppression de l'encadrement.

Deux banques ont augmenté leur capital en 1972 et les fonds propres nets de l'ensemble du système bancaire se sont accrus d'environ 15 % ; ils n'interviennent toutefois encore que pour à peine 5 % dans le total des *ressources*. Les dépôts de la clientèle ont enregistré globalement un gonflement de 577 millions de dirhams, soit plus de 16 %, au lieu de 461 millions, ou 15 %, un an plus tôt. Bien que les comptes à échéance aient progressé au rythme satisfaisant de près de 15 %, ce sont à nouveau les dépôts à vue qui ont été, pour l'essentiel, à l'origine de ce développement ; comme en 1971, les comptes de chèques ont continué de s'inscrire en hausse sensible mais les dépôts des entreprises non financières se sont élevés plus rapidement encore, de près de 17 %, en relation notamment avec les entrées de devises et, au cours du second semestre, avec la reprise des crédits à l'économie. La répartition géographique des fonds rassemblés confirme la prépondérance écrasante de la région atlantique située entre Tanger et Agadir et, notamment, de la ville de Casablanca qui recueille toujours, à elle seule, plus de la moitié du total des dépôts. L'implantation progressive de guichets bancaires dans les régions touristiques et, à un moindre degré, dans les zones rurales, a toutefois tendance à réduire quelque peu, d'année en année, la part relative des établissements installés dans la capitale économique.

L'équilibre des trésoreries bancaires

Comme les années précédentes, les banques se sont procuré les disponibilités nécessaires à l'équilibre de leurs ressources et de leurs emplois en utilisant les facilités de mobilisation offertes par la Banque du Maroc et accessoirement en empruntant sur le marché monétaire de Casablanca.

Les recours des banques à l'Institut d'émission

Les recours bancaires au refinancement de l'Institut d'émission, y compris le réescompte d'effets à moyen terme transitant par l'intermédiaire de la Banque nationale pour le développement économique, ont augmenté de 20 millions de dirhams, soit environ 6 % seulement, d'une fin d'année à l'autre. Ils ont ainsi légèrement réduit la part, pourtant modeste, qu'ils occupent dans les ressources d'emprunt des banques ; ils ne représentaient plus, en effet au terme de l'exercice, qu'un peu plus de 8 % des dépôts de la clientèle au lieu de 9 % un an plus tôt. De plus, le montant relativement important atteint par cet endettement à fin décembre, soit 339 millions de dirhams, ne reflète que très imparfaitement l'apport de la Banque centrale à l'équilibre des trésoreries bancaires. Les appels des banques aux facilités de la Banque du Maroc se sont en effet établis, en moyenne quotidienne, à un niveau nettement inférieur à celui des années précédentes : 253 millions de dirhams en 1972 contre 281 millions en 1971 et 323 millions en 1970. Le plafond de réescompte proprement dit n'a été lui-même employé que pour la moitié environ tandis que les banques ont eu plus volontiers recours à la mobilisation des effets publics qu'elles détenaient en excédent du portefeuille minimum de bons du Trésor.

L'abaissement du niveau moyen de l'endettement de ces établissements traduit l'amélioration de leurs trésoreries intervenue à nouveau en 1972. Les banques ont, en effet, comme l'année précédente, cédé d'importantes quantités de devises à la Banque du Maroc et ont bénéficié, en outre, de l'accroissement des dépenses du Trésor. L'effet positif de ces facteurs d'élargissement de la liquidité bancaire l'a emporté, le plus souvent, sur l'influence restrictive exercée principalement par le développement de la circulation fiduciaire. L'action de ces divers éléments a toutefois été, au total, très variable au cours des mois de la période sous-revue ainsi que l'atteste l'évolution des recours aux facilités de l'Institut d'émission.

	Mars	Juin	Juil.	Août	Sept	Déc.
*Recours à l'Institut d'émission** (en fin de mois et en millions de dirhams)						
1970	247	310	471	433	395	279
1971	228	154	341	415	335	319
1972	153	94	297	343	262	339

* Voir annexe statistique 39.

(1) A l'exception des créances nées sur l'étranger comprises dans les crédits à l'économie.

(2) Ce chiffre, extrait des statistiques monétaires, comprend les dépôts des organismes financiers auprès des banques ainsi que les avances en blanc qu'ils consentent à ces dernières.

(3) Y compris le réescompte d'effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

* Voir annexe statistique 41.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Pendant tout le premier semestre, les trésoreries bancaires ont été alimentées par les substantielles entrées de devises consécutives à l'amélioration de la balance des règlements. N'étant pas sollicitées, dans le même temps, par de nouveaux crédits, les banques ont pu réduire considérablement leurs recours au refinancement de la Banque du Maroc qui n'a pas dépassé 94 millions de dirhams à fin juin, soit le montant absolu le plus bas qui ait été enregistré depuis de nombreuses années. Toutefois, dès le début du second semestre, la reprise saisonnière des concours à l'économie, quoique plus modérée que d'habitude, a coïncidé avec un vif resserrement de la liquidité bancaire provoqué à la fois par une légère diminution des avoirs extérieurs, par l'accroissement saisonnier de la circulation des billets et surtout par le dégonflement des avances de l'Institut d'émission au Trésor, consécutif, en partie, aux rentrées fiscales. Les appels des banques à la Banque centrale se sont alors élevés rapidement jusqu'à fin août tout en demeurant cependant très inférieurs à leur niveau des exercices précédents. A partir de septembre, l'incidence des dépenses publiques nouvelles a généralement contribué à élargir les trésoreries bancaires sauf en fin d'année où l'effet restrictif des sorties de monnaie fiduciaire et de l'amenuisement des réserves de change l'a finalement emporté. La progression des facilités à l'économie survenue à cette période a, dès lors, contraint les banques à augmenter, à nouveau, leur endettement auprès de la Banque centrale.

Les recours des banques au marché monétaire

Malgré cette amélioration de leur liquidité, les banques ont dû recourir au marché monétaire pour assurer la couverture de leurs besoins de trésorerie de courte durée. Rappelons que ce marché est alimenté par les banques disposant de liquidités momentanément excédentaires et par certains organismes financiers spécialisés, telles la Caisse de dépôt et de gestion et la Caisse marocaine des marchés. Seuls les prêts de ces derniers établissements constituent un apport net pour le système bancaire et l'Institut d'émission est tenu informé à l'avance du montant de ces opérations. Les transactions se réalisent avec une grande souplesse et un formalisme réduit : elles prennent le plus souvent la forme d'avances en blanc.

Les appels au marché monétaire ont été plus réduits en 1972 que pendant les années précédentes. Au cours de l'exercice sous-revue, l'encours moyen de fin de mois des prêts et emprunts n'a pas excédé 98 millions de dirhams au lieu de 126 millions en 1971. Il n'a ainsi représenté qu'à peine 40 % des concours effectifs accordés aux banques par l'Institut d'émission et 16 % de leurs recours potentiels. Le montant des transactions a varié entre un minimum de 68 millions en mai et un maximum de 145 millions en décembre. Les organismes financiers spécialisés, et particulièrement la Caisse de dépôt et de gestion, ont continué de fournir aux banques une partie appréciable — le quart environ en moyenne — des liquidités demandées. Le taux des opérations a été, d'une façon générale, inférieur à celui enregistré les années antérieures. Il s'est même fixé, parfois, au cours des mois d'avril à juin, légèrement en dessous du taux normal de réescompte, en raison de l'ampleur des possibilités de refinancement alors inemployées auprès de la Banque du Maroc. L'évolution saisonnière du prix de l'argent au jour le jour, marquée habituellement par une nette élévation en juillet et en août, a été beaucoup moins sensible que de coutume par suite de l'aisance encore confortable des trésoreries bancaires et du caractère relativement modéré de la reprise des crédits ; c'est, en revanche, au cours du dernier trimestre de l'exercice que les taux ont atteint leur maximum, limité toutefois à 4,75 %, au moment où les banques ont dû faire face à un rapide développement de la demande de concours à l'économie.

Le cadre institutionnel de l'activité bancaire

En 1972, les banques ont intensifié leurs efforts de collecte des dépôts en mettant à la disposition de leur clientèle de nombreux guichets nouveaux. Elles ont également créé, pour la première fois, des agences à l'étranger. En matière de réglementation, les obligations imposées aux établissements sont demeurées sans changement.

La structure du réseau bancaire

Depuis l'absorption de la Société de banque du Maghreb en 1971, le nombre de banques de dépôts exerçant leur activité est resté fixé à 18, y compris le Crédit populaire. La répartition des établissements selon l'importance de leur situation comptable n'a donc pas été sensiblement modifiée. Le tableau ci-dessous confirme la prédominance de sept d'entre eux qui totalisent plus des trois quarts des ressources et emplois globaux.

MONTANT DE LA SITUATION (en millions de DH)	NOMBRE de banques		TOTAL des situations		% de l'ensemble	
	1971	1972	1971	1972	1971	1972
— Supérieur à 500 ..	3	4	2.051	2.824	44	54
— De 300 à 500 ..	4	3	1.541	1.253	33	24
— De 200 à 300 ..	2	2	465	513	10	10
— De 50 à 200 ..	5	5	470	503	10	9
— Inférieur à 50 ..	4	4	135	140	3	3
Total	18	18	4.662	5.233	100	100

Les banques, et particulièrement celles dont le capital a déjà été marocanisé, ont poursuivi en 1972 le développement de leur réseau de guichets, mais à un rythme encore nettement supérieur à celui des années précédentes. Le nombre d'agences a, en effet, augmenté de 38 unités et atteint désormais 297 (1). Leur multiplication, au cours du dernier plan, mérite d'être soulignée : en cinq ans, les points de contract avec la clientèle se sont accrus de 93, soit près de 50 %. Les implantations nouvelles ont surtout renforcé l'infrastructure bancaire des villes de la côte atlantique où plus de la moitié des guichets se trouve concentrée. Elles ont également accompagné l'essor du tourisme, notamment dans le Sud du pays. Enfin, plus récemment, le mouvement d'extension a concerné de nombreuses petites localités situées en zone rurale. Cette diffusion géographique du réseau d'agences a d'ailleurs été vivement encouragée, à l'occasion de l'octroi des autorisations d'ouverture, par la Commission restreinte du Comité du Crédit et du marché financier.

Parallèlement à leur développement sur le territoire national, deux établissements, la Banque marocaine pour le commerce extérieur et le Crédit populaire, ont installé, pour la première fois en 1972, une succursale à Paris. Cette représentation à l'étranger facilitera les rapports économiques et commerciaux avec la France et favorisera en particulier la collecte et le transfert au Maroc des économies des ressortissants nationaux résidant à l'étranger

La réglementation bancaire

En matière de réglementation bancaire proprement dite, aucune modification n'a été apportée en 1972 aux différentes obligations imposées aux banques par les autorités de tutelle. Les taux des coefficients de liquidité et de solvabilité, destinés à garantir la protection des déposants, sont demeurés inchangés. Dans leur ensemble, les banques ont continué de respecter largement ces deux rapports.

Les organismes financiers spécialisés

L'action essentielle exercée par les organismes spécialisés (1) dans le financement des investissements et l'animation du marché financier ne s'est pas démentie en 1972. Grâce au renforcement substantiel de leurs ressources stables, ces établissements ont pu, en effet, concourir plus largement encore à l'effort d'équipement du pays et accroître leurs prises de participation dans le capital de sociétés d'intérêt national qui appartenaient jusqu'alors, en majorité, à des personnes étrangères.

(1) Ces chiffres ne comprennent pas les agences de la Caisse nationale de crédit agricole ayant une activité bancaire (cf. infra.).

(1) Banque nationale pour le développement économique, Caisse de dépôt et de gestion, Caisse marocaine des marchés, Caisse nationale de crédit agricole et Crédit immobilier et hôtelier.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

L'évolution des emplois et des ressources des organismes financiers spécialisés

Après avoir progressé de 13 % en 1971, les emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés se sont accrus au rythme très élevé de 20,8 % en 1971. Leur encours global, qui a atteint à fin décembre 2.194 millions de dirhams, au lieu de 1.816 millions un an plus tôt, représente ainsi près de la moitié du total des situations bancaires.

(*En millions de dirhams**)

	FIN 1971	FIN 1972		FIN 1971	FIN 1972
EMPLOIS			RESSOURCES		
Créances sur le Trésor	213	257	Fonds propres	195	240
Créances sur les banques	71	80	Concours de l'Etat	157	160
Crédits à l'économie	1.264	1.542	Emprunts extérieurs	252	293
Crédits aux collectivités publiques	85	101	Emprunts intérieurs	131	237
Portefeuille-titres	128	157	Dépôts à court terme	743	869
Emplois divers	55	57	Concours de l'Institut d'émission	294	351
			Ressources diverses nettes	44	44
Total	1.816	2.194	Total	1.816	2.194

* Chiffres rectifiés pour 1971 et provisoires pour 1972.

Voir annexe statistique 40.

Au cours de l'exercice considéré, les établissements spécialisés ont à nouveau développé leurs interventions directes en faveur de l'économie, tout en consentant au Trésor et aux banques des concours encore plus importants que précédemment. Leurs *emplois* sont, en effet, constitués à hauteur de 82 %, par des crédits accordés aux particuliers et aux entreprises, par des facilités aux collectivités publiques ainsi que par des participations dans le capital de diverses sociétés commerciales, industrielles ou financières.

Les crédits aux particuliers et aux entreprises ont augmenté de 278 millions de dirhams ou 22 % d'une fin d'année à l'autre, au lieu de 183 millions ou 17 % en 1971. Leur encours, soit 1.542 millions de dirhams, représentait, au terme de l'exercice, plus de la moitié des crédits accordés par les banques de dépôts. Comme les années précédentes, ces facilités ont été dispensées pour un cinquième seulement à court terme, essentiellement par la Caisse nationale de crédit agricole, pour favoriser le déroulement des campagnes ainsi que le développement de l'élevage et par la Caisse de dépôt et de gestion pour alimenter la trésorerie de certaines de ses filiales. Les autres concours — 1.243 millions de dirhams — ont pris la forme de prêts de longue durée et ont contribué au financement des investissements de l'agriculture, de l'hôtellerie, de la construction et de l'industrie en général. Les organismes spécialisés, et notamment la Banque nationale pour le développement économique et la Caisse de dépôt et de gestion, ont, en outre, fortement accru leurs prises de participation dans le capital de sociétés en voie de marocanisation : le montant total de leur portefeuille — titres, y compris les valeurs de placement, a atteint 157 millions de dirhams à fin 1972, enregistrant une progression de 23 % imputable intégralement au renforcement des participations. Enfin, la Caisse de dépôt et de gestion a affecté 101 millions, au lieu de 85 un an plus tôt, au financement des travaux des collectivités publiques, principalement par l'intermédiaire du Fonds d'équipement communal.

Les organismes financiers spécialisés ont également renforcé de 49 millions de dirhams ou près de 28 % leur portefeuille d'effets publics et de valeurs d'Etat. Leurs créances sur le Trésor, y compris des dépôts à court terme, se sont élevées, au total, à 257 millions en fin d'année, soit près de 12 % de leurs emplois. Ils ont par ailleurs, continué d'alimenter les trésoreries des banques en maintenant chez elles des fonds en compte et en leur accordant des avances en blanc ou garanties.

La distribution de ces différents concours a été couverte par des *ressources* en nette augmentation. Si les organismes financiers spécialisés ont pu développer sensiblement leurs fonds propres, c'est encore l'épargne intérieure qui a contribué, pour l'essentiel, au financement des interventions en fournissant plus de la moitié des capitaux nécessaires. Il a toutefois été fait appel, par certains organismes, de façon accrue, aux emprunts extérieurs et aux facilités de l'Institut d'émission.

Les fonds propres des établissements se sont élevés globalement de 45 millions de dirhams ou 23 % pour atteindre 240 millions en fin d'année, soit un montant supérieur au capital et aux réserves de l'ensemble des banques de dépôts. La progression enregistrée en 1972 est imputable principalement aux augmentations de capital de 20 et 12,4 millions réalisées respectivement par le Crédit immobilier et hôtelier et par la Banque nationale pour le développement économique. Pour sa part, l'Etat a maintenu ses concours, accordés notamment à la Caisse nationale de crédit agricole, à hauteur de 160 millions.

Ces deux catégories de ressources n'ont cependant représenté qu'à peine 20 % du total des moyens de financement. L'épargne interne, dont les apports se sont développés de 232 millions de dirhams, a permis, en revanche, de couvrir plus de 50 % des concours distribués ; les dépôts à court terme dont la plus grande partie est confiée à la Caisse de dépôt et de gestion et le reste recueilli par les agences de la Caisse nationale de crédit agricole, ont progressé de 126 millions de dirhams ou 17 % au lieu de 87 millions l'année précédente : ils constituent, à eux seuls, près de 40 % des ressources consolidées des établissements. L'encours net des fonds d'emprunts provenant du marché intérieur s'est par ailleurs élevé de 21 millions ou 17 % à la suite de l'émission de nouvelles tranches d'obligations par la Banque nationale pour le développement économique et le Crédit immobilier et hôtelier. Enfin, deux organismes, la Caisse nationale de crédit agricole et le Crédit immobilier et hôtelier, ont, pour la première fois, obtenu du système bancaire d'importantes avances à moyen et à long terme dont le total atteignait 86 millions de dirhams en fin d'année. L'épargne interne, dont la contribution apparaît ainsi primordiale, sera sans doute encore plus largement sollicitée en 1973.

Les tirages effectués sur les lignes de crédit ouvertes par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ont continué de s'accroître, de 41 millions de dirhams ou 16 % au cours de l'exercice. Les concours extérieurs utilisés, qui financent actuellement environ 18 % des emplois, bénéficient principalement aux projets industriels agréés par la Banque nationale pour le développement économique ainsi qu'aux investissements de l'agriculture et aux réalisations hôtelières. Leur importance ne devrait pas manquer d'augmenter dans les années à venir à la suite, notamment, des nouveaux prêts, de 34 millions de dollars au total, accordés en 1972 à la Caisse nationale de crédit agricole par la Banque internationale pour la reconstruction et le développe-

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ment et par l'Association internationale de développement et à la suite de l'utilisation effective des lignes de crédits précédemment ouvertes, en particulier au Crédit immobilier et hôtelier.

En dépit du renforcement notable de leurs diverses ressources, les organismes spécialisés ont recouru aux facilités de l'Institut d'émission pour un montant supérieur à celui de la fin de l'exercice antérieur. Déduction faite du réescompte de papier à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique (1), les concours de la Banque du Maroc se sont, en effet, élevés de 57 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre. Cette hausse, intervenue malgré la réduction de l'endettement du Crédit immobilier et hôtelier, a pour origine le relèvement de 20 millions de dirhams de la fiche d'escompte de la Caisse nationale de crédit agricole et surtout le refinancement intégral par la Banque centrale d'un crédit de 75 millions de dirhams accordé par la Caisse de dépôt et de gestion à l'Office national d'électricité. Atteignant, au total, 351 millions de dirhams, les concours de l'Institut d'émission représentaient 16 % du passif des établissements et dépassaient légèrement les facilités utilisées par les banques.

Le cadre institutionnel et la réglementation des opérations des organismes financiers spécialisés

Le cadre institutionnel dans lequel s'exerce l'activité des organismes financiers spécialisés n'a pas subi en 1972 de modification, néanmoins, la Caisse nationale de crédit agricole, poursuivant une politique amorcée en 1970, a porté à onze — au lieu de neuf un an plus tôt — le nombre de ses guichets habilités à recevoir des dépôts. Cette action devrait s'étendre, dans un proche avenir, aux autres bureaux régionaux de la Caisse nationale qui en attend un sensible accroissement de ses ressources. L'année 1972 a vu, également une substitution progressive des Caisses locales de crédit agricole (CLCA) aux Sociétés agricoles et de prévoyance (SOCAP) ; cette mutation, qui doit couvrir peu à peu l'ensemble des anciens organismes accordant des facilités aux petites exploitations agricoles, se traduira par un assainissement de la situation financière des SOCAP et constituera un réaménagement complet des structures de distribution du crédit à l'agriculture sous l'autorité directe et exclusive de la Caisse nationale.

En ce qui concerne les conditions de crédit, le renchérissement du coût des concours de la Banque mondiale a conduit la Banque nationale pour le développement économique à majorer l'intérêt de ses facilités de 7 à 8 % le premier juillet 1971 et, à nouveau, d'un pour cent à compter du 1er janvier 1972. La Caisse nationale de crédit agricole a, pour sa part, procédé également, à partir de septembre 1972, au relèvement du taux de certains de ses concours à moyen terme. Elle a, en outre, simplifié les procédures de déblocage de ses fonds, abaissé le revenu fiscal minimum exigé des agriculteurs pour l'obtention de son aide et élargi la gamme de ses prêts en les étendant, notamment, à l'habitat rural et à l'acquisition de propriétés agricoles.

***

LA DISTRIBUTION DU CRÉDIT

L'ensemble des crédits accordés à l'économie, qu'ils soient financés sur ressources monétaires ou sur ressources financières, a progressé de 4.045 à 4.607 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre. La variation globale enregistrée s'élève ainsi à 562 millions ou près de 14 % au lieu de 16,2 % en 1971. La ventilation de ces concours selon leur origine, leurs modalités de financement et leur durée est retracée dans le tableau ci-dessous :

(1) Ce réescompte bénéficie en effet aux banques primaires qui ont distribué ces crédits à moyen terme.

RÉPARTITION DES CRÉDITS A L'ÉCONOMIE

(En millions de dirhams*)	Fin 1969	Fin 1970	Fin 1971	Fin 1972
— *Selon l'origine de leur distribution*				
• Institut d'émission	116	108	159	140
• Banques de dépôts	2.242	2.292	2.622	2.925
• Organismes financiers spécialisés	932	1.081	1.264	1.542
	3.290	3.481	4.045	4.045
— *Selon leur financement*				
• Institut d'émission	686	653	734	775
• Banques de dépôts	1.954	2.027	2.318	2.719
• Organismes financiers spécialisés	650	801	993	1.113
	3.290	3.481	4.045	4.607
— *Selon leur durée*				
— *Court terme*	2.402	2.456	2.802	3.093
• Institut d'émission	116	108	159	140
• Banques de dépôts	2 101	2.142	2.391	2.654
• Organismes financiers spécialisés	185	206	252	299
— *Moyen et long terme*	888	1.025	1.243	1.514
• Banques de dépôts	141	150	231	271
• Organismes financiers spécialisés	747	875	1.012	1.243
	3.290	3.481	4.045	4.607

* Chiffres provisoires pour 1972.

Déduction faite des avances à la Caisse nationale de crédit agricole et au Crédit immobilier et hôtelier (1), les crédits *distribués* par les banques de dépôts ont augmenté de 303 millions de dirhams, ou 11,6 % en 1972, au lieu de 330 millions ou 14,4 % un an plus tôt. Les prêts dispensés par les organismes financiers se sont, pour leur part, développés beaucoup plus rapidement, de 278 millions de dirhams ou près de 22 %, contre 183 millions ou 17 % en 1971. Quant aux facilités directes accordées par l'Institut d'émission, elles se sont inscrites en léger repli d'une fin d'exercice à l'autre et ont vu se réduire à 3 % leur importance relative dans les crédits distribués tandis que celle des banques diminuait également de 65 à 64,5 % et qu'en revanche, la part des organismes spécialisés s'élevait à nouveau pour représenter plus de 33 % du total au lieu de 31 % l'année précédente.

Le financement de ces concours a été, comme à l'accoutumée, assuré dans des proportions très différentes par les divers établissements distributeurs. La Banque du Maroc a, en effet, continué de mobiliser, par voie d'escompte essentiellement, une partie des avances initiées par les banques et par les organismes spécialisés ; l'intervention de l'Institut d'émission a augmenté de 41 millions de dirhams de fin décembre 1971 à fin décembre 1972 où, — compte tenu des crédits directs — elle portait sur 775 millions soit près de 17 % du total des facilités à l'économie. Les banques bénéficiaient de ce refinancement à hauteur de 284 millions (1) et avaient obtenu, en outre, 8 millions de concours de la Caisse de dépôt et de gestion et de la Caisse marocaine des marchés ; elles avaient toutefois, à l'inverse, accordé des prêts de 86 millions à la Caisse nationale de crédit agricole et au Crédit immobilier et hôtelier et nourrissaient, en définitive, 2.719 millions de crédits

(1) Ces prêts peuvent, en effet, être assimilés à un refinancement accordé par les banques aux organismes financiers spécialisés qui ont pu accroître d'autant leurs concours directs à l'économie.

(1) Y compris le réescompte d'effets bancaires à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

distribués, soit 59 % au lieu de 57 % un an plus tôt. Les établissements spécialisés, pour leur part, utilisaient à concurrence de 351 millions de dirhams les possibilités mises à leur disposition par la Banque du Maroc et, déduction faite de leurs emprunts auprès des banques, ne finançaient que 1.113 millions de concours distribués soit 24 % du total.

Classés selon *leur durée*, les concours comprenaient, à fin 1972, 67 % d'avances à moins de deux ans d'échéance et 33 % de prêts à moyen et à long terme, au lieu de 69 et 31 % respectivement à la fin de l'exercice précédent. Le taux de progression des crédits longs s'est, en effet, fixé à fin 1972 à 22 % soit à un rythme plus rapide que celui des crédits à court terme qui n'a pas dépassé 11 %.

La distribution des facilités à court terme

Vue générale

Les avances de courte durée distribuées par le système bancaire et par les organismes financiers spécialisés et qui atteignent 3.090 millions de dirhams se sont accrues de 291 millions de dirhams d'une fin d'exercice à l'autre au lieu de 346 millions en 1971. Cette nouvelle progression substantielle recouvre, comme l'année précédente, deux évolutions de rythme très différent.

Les facilités à court terme accordées par *les organismes financiers spécialisés* et qui ne représentent toujours qu'à peine un dixième de l'ensemble des crédits de même durée, ont augmenté de 47 millions de dirhams ou près de 19 %. Ces concours sont distribués pour plus de 70 % par le réseau de la Caisse nationale de crédit agricole. Pour leur part, les financements dispensés par la Caisse de dépôt et de gestion en faveur de certaines de ses filiales ont presque doublé d'une fin d'année à l'autre mais leur montant reste relativement peu élevé.

Les engagements à moins de deux ans du *système bancaire* ont enregistré une hausse beaucoup moins rapide, de 244 millions de dirhams ou 9,6 % au lieu de 300 millions de dirhams ou 13 % un an plus tôt. Les crédits directs de l'Institut d'émission, *d'ailleurs de faible volume*, s'étant légèrement réduits, la progression de 1972 n'a concerné que les facilités distribuées par les banques de dépôts qui ont augmenté globalement de 11 % soit à un rythme à peine inférieur à celui de l'exercice précédent. L'accroissement n'est toutefois intervenu qu'au cours du second semestre de l'année et particulièrement pendant les trois derniers mois. Les avances à court terme accordées par les banques n'ont en effet cessé de diminuer jusqu'à fin juin où elles se situaient à 165 millions de dirhams, soit près de 7 % en-dessous de leur niveau de décembre 1971 ; la baisse a porté, il est vrai, essentiellement sur le papier céréalier qui fait normalement l'objet de remboursements à cette période. Cette évolution a rendu plus opportune la levée de l'encadrement du crédit à partir du premier juillet au moment où s'amorce l'accroissement saisonnier habituel, lié notamment au financement de la nouvelle campagne de céréales. En raison du niveau moyen de la récolte et d'un lent démarrage de la commercialisation, l'augmentation des concours bancaires en juillet et en août a été plus modérée que pendant les mêmes mois de l'exercice antérieur — 200 millions de dirhams au lieu de 243 millions — et a été suivie dès septembre d'un léger repli. Ce n'est qu'à partir d'octobre que le développement de tous les crédits à court terme distribués par les banques a pris un essor rapide qui s'est poursuivi jusqu'à la fin de l'année.

Les différentes catégories de crédit à court terme

Les concours à court terme accordés par la Caisse nationale de crédit agricole ont été, pour leur plus grande part, affectés, comme les années précédentes, au financement des frais de campagne et de l'élevage. Ce sont exclusivement les avances individuelles des caisses locales et régionales qui ont enregistré des progressions sensibles. Les prêts « collectifs » attribués aux organismes, aux offices régionaux de mise en valeur et aux sociétés ont, en revanche, régressé par suite notamment de la réduction des facilités consenties aux sucreries et à la Compagnie marocaine de gestion des exploitations agricoles (COMAGRI).

La répartition des diverses catégories de crédits bancaires à moins de deux ans d'échéance s'est une fois de plus, légèrement modifiée d'une fin d'exercice à l'autre. Après avoir diminué pendant les premiers mois de l'année, l'encours du papier commercial sur le Maroc s'est redressé pour se situer, à fin décembre, en hausse de plus de 9 % par rapport au niveau atteint un an auparavant ; l'importance relative de ces escomptes s'est toutefois encore réduite et ne représente plus que 21,4 % de l'ensemble des facilités à court terme. La part occupée par les découverts s'est, en revanche, à nouveau accrue de 26,5 à plus de 29 % du total, à la suite de leur expansion de 100 millions de dirhams ou près de 16 %. Les créances nées sur l'étranger ont également progressé, surtout pendant le premier semestre et en décembre, en raison de l'orientation très favorable des exportations. Pour leur part, les crédits céréaliers ont retrouvé, en fin d'année, un montant équivalent à celui constaté un an plus tôt, alors qu'ils s'étaient développés de 36 % au cours de 1971 ; ils ne constituent plus qu'environ 10 % de l'ensemble des avances de courte durée. A l'exception des effets revêtus de la signature de la Caisse marocaine des marchés, dont le volume s'est fortement allégé, toutes les autres catégories de facilités se sont inscrites en progrès, plus ou moins sensible, d'une fin d'exercice à l'autre.

La répartition des crédits à court terme par secteur d'activité

Les statistiques du Service central des risques qui, en raison des planchers institués, ne couvrent que 85 % environ des facilités à court terme distribuées par les banques et les organismes financiers spécialisés (1), indiquent la finalité économique de ces crédits. Le tableau ci-dessous permet d'apprécier l'importance des avances de courte durée accordées aux principaux secteurs bénéficiaires et leur variation au cours du dernier exercice.

(*En millions de dirhams*)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1971	FIN 1972	Variations %
— *Agriculture et pêche*	460	529	+ 15
dont — activités annexes de l'agriculture	163	225	+ 37,8
— *Mines et industries*	1.049	1.157	+ 10,3
dont — Matériaux de construction, travaux publics	147	144	— 2,—
— Industries alimentaires	287	323	+ 12,4
— Industries textiles	192	225	+ 16,9
— Industries chimiques	102	121	+ 18,8
— *Commerce*	683	726	+ 6,2
dont — Commerce gros de produits agricoles et alimentaires	291	330	+ 13,3
— Commerce gros des matières premières	209	195	— 6,7
— Commerce des textiles	59	71	+ 19,9
— *Divers*	222	264	+ 19,2
dont — Transports	70	83	+ 18,8
— Crédits à la consommation	63	76	+ 21,7
Total	2.414	2.676	+ 10,8

L'ensemble des crédits à court terme recensés par la Centrale des risques a augmenté de près de 11 % d'une fin d'année à l'autre. Les facilités consenties en faveur de l'agriculture ont progressé de 15 % et ont surtout bénéficié, comme en 1971, au stockage et au conditionnement des céréales. Avec les avances affectées à la commercialisation de gros des produits agricoles et alimentaires, la part du secteur agricole dans le total des risques s'élève à 32 %, marquant à nouveau un léger accroissement. Les mines et l'industrie ont continué d'absorber environ 43 % des concours ;

(1) A l'exception de la Caisse de dépôt et de gestion qui n'est pas assujettie à déclaration.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

comme les années précédentes, ce sont les industries alimentaires et principalement, celle des corps gras et les conserveries qui ont obtenu la plus large fraction de ces financements ; les entreprises du textile et de la chimie ont reçu des crédits en net progrès, de même que la fabrication du papier et carton dans les industries diverses ; en revanche, les mines ainsi que les activités de la construction et des travaux publics ont réduit sensiblement leurs engagements à court terme. Les risques déclarés pour les branches commerciales autres que celle des produits agricoles ont atteint à peine 15 % de l'ensemble au lieu de 17 % un an plus tôt ; les transactions portant sur les matières premières, les combustibles et l'outillage ont disposé de la plus grande part de ces avances qui se sont toutefois inscrites en diminution tandis que celles accordées au commerce des textiles se sont développées. Parmi les secteurs divers, qui ont bénéficié de 10 % des facilités, il convient de remarquer la hausse accentuée des crédits à la consommation et des concours destinés au financement des transports.

La distribution des crédits à moyen et long terme

Vue générale

Les prêts à moyenne et longue échéance consentis par les banques et par les organismes financiers spécialisés se sont accrus globalement de près de 22 % en 1972, soit à un rythme encore légèrement supérieur à celui de l'année précédente. Leur encours, passé de 1.243 à 1.514 millions de dirhams d'une fin d'exercice à l'autre, représente désormais le tiers du montant total des facilités distribuées.

Les engagements de moyenne et longue durée des *banques*, qui avaient progressé de plus de 50 % en 1971, se sont encore développés de 17 % en 1972 pour atteindre 271 millions de dirhams (1). Cet accroissement a concerné, à nouveau, presqu'exclusivement les effets représentatifs de crédits à moyen terme réescomptables auprès de la Banque du Maroc. Il convient de rappeler que les banques sont tenues, depuis le 1er juillet 1972, d'employer en moyen terme réescomptable un montant égal au minimum à 4,5 % de leurs exigibilités envers les tiers. En dépit de leur doublement en trois ans, les avances bancaires à moyen et long terme ne constituent encore qu'à peine 18 % du total des crédits longs et moins de 6 % de l'ensemble des crédits dispensés à l'économie.

Les prêts d'échéance supérieure à deux ans accordés par les *organismes financiers spécialisés* ont augmenté, pour leur part, de plus de 22 % en 1972 et leur montant global s'est élevé à 1.243 millions de dirhams en fin d'année. Chacun des établissements a contribué à cette expansion. Ainsi, les concours à long terme inscrits au bilan de la Banque nationale pour le développement économique, déduction faite des avances consenties au Crédit immobilier et hôtelier, se sont accrus de 22 % et ont bénéficié principalement aux secteurs des mines, des transports maritimes, des pneumatiques et de la pâte à papier. Les prêts du Crédit immobilier et hôtelier ont enregistré une hausse d'environ 16 %, très inférieure à celle de l'année précédente qui avait atteint près de 30 % ; ce ralentissement est imputable au faible accroissement des facilités à l'hôtellerie, le financement de la construction des logements ayant, en revanche, continué de se développer rapidement. La Caisse nationale de crédit agricole a, quant à elle, augmenté de près de 28 % ses interventions en faveur notamment de l'équipement et de la modernisation des exploitations rurales. Les concours de longue durée distribués par la Caisse de dépôt et de gestion à ses filiales se sont sensiblement réduits tandis que sa participation financière dans la construction des habitations à bon marché se maintenait à un niveau légèrement supérieur ; rappelons, en outre, que cet organisme a consenti à l'Office national d'électricité, un important crédit que l'Institut d'émission a accepté de mobiliser intégralement.

(1) Ce taux d'augmentation ne tient pas compte, afin d'éviter un double emploi, des concours à moyen et long terme, d'un total de 86 millions, accordés par le système bancaire aux organismes financiers spécialisés.

La répartition des concours à moyen et long terme par secteur d'activité

Les déclarations mensuelles adressées au Service central des risques par les organismes distributeurs de crédits fournissent la ventilation, entre les principaux secteurs économiques bénéficiaires, de près de 70 % des concours totaux à moyen et long terme. Le tableau ci-dessous retrace cette répartition à la fin de chacune des deux dernières années et met en évidence les variations les plus significatives enregistrées en 1972.

(*En millions de dirhams*)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	FIN 1971	FIN 1972	Variations %
— *Agriculture et pêche*	87	86	— 11,2
dont — culture	46	42	— 8,7
— *Mines et industries*	401	496	+ 23,7
dont — pétrole et carburants	52	71	+ 36,5
— mines	30	63	+ 110
— sucreries	97	119	+ 22,7
— industries textiles	71	73	+ 2,8
— *Hôtellerie*	175	193	+ 10,3
— *Divers*	200	226	+ 13
dont — affaires immobilières	85	92	+ 8,2
Total	863	1.001	+ 16

Les activités agricoles n'ont obtenu qu'à peine 9 % des concours de longue durée déclarés ; ce secteur, dont la part est ainsi inférieure à celle de l'exercice antérieur, bénéficie surtout de facilités à court terme et dispose, en outre, de nombreux crédits d'équipement de faible montant qui échappent au recensement des risques. Les prêts destinés aux investissements des mines et de l'industrie ont représenté près de 50 % du total au lieu de 46 % en 1971 ; les raffineries de pétrole et les sucreries ont, comme l'année précédente, reçu des capitaux en net accroissement tandis que l'extraction du minerai de fer a nécessité, pour sa réorganisation, un important soutien financier ; les avances à l'industrie textile ont, en revanche, peu progressé. L'expansion du tourisme a de nouveau favorisé le développement de la construction hôtelière qui a absorbé le cinquième du total des concours. Parmi les activités diverses, qui représentent un peu plus de 20 % de l'ensemble, il convient de noter, en particulier, les crédits consentis aux affaires immobilières et, dans une moindre mesure, à l'extension du réseau de transports.

L'épargne et les investissements

L'insuffisance des recensements statistiques ne permet pas, actuellement, de procéder à une présentation exhaustive ni même de réunir en un tableau d'ensemble les diverses composantes de l'épargne financière. Aussi les développements qui suivent se limiteront-ils à l'analyse de l'évolution de l'épargne liquide ou à court terme qui peut, seule, être appréhendée avec quelque précision et à un examen plus sommaire du marché des capitaux à moyen et long terme.

Après l'exposé des moyens financiers ayant contribué à la réalisation des équipements, le présent chapitre retracera l'évolution des investissements au cours de l'exercice 1972 et les résultats acquis par la formation brute de capital fixe au terme du Plan quinquennal 1968-1972.

L'épargne et le marché financier

L'ensemble des liquidités collectées au titre de l'épargne liquide et à court terme s'est accru en 1972 à un rythme sensiblement ralenti par rapport à l'année précédente. A l'inverse, l'épargne recueillie sur le marché financier a atteint des montants en nette expansion, aussi bien à la suite d'émissions publiques plus étoffées que du développement substantiel des augmentations de capital

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

et des constitutions de sociétés. La Bourse des valeurs a enregistré, pour sa part, un essor particulièrement notable.

L'épargne liquide ou à court terme

Les disponibilités monétaires, qui constituent la principale composante des liquidités de l'économie, ayant déjà été analysées, l'épargne liquide ou à court terme décrite ci-après ne comprend que les avoirs financiers rapidement transformables en monnaie détenus par les entreprises et les particuliers. Ces fonds ont enregistré, globalement, en 1972 une progression moins accentuée que l'année précédente. D'une fin d'année à l'autre, leur rythme d'accroissement n'a pas dépassé, en effet, 9,6 % au lieu de 13,7 % en 1971. Cette augmentation est, de plus, imputable essentiellement aux dépôts quasi-monétaires gérés par les banques, l'ensemble des autres éléments n'ayant enregistré qu'une très légère hausse. En dépit de ce ralentissement pendant le dernier exercice, l'encours global de l'épargne liquide a plus que doublé au cours du plan 1968-1972, passant de 413 à 876 millions de dirhams. Il ne représente encore, toutefois, qu'un peu plus de 11 % des disponibilités monétaires contre 9,3 % à fin 1967.

(Encours en millions de dirhams)

	FIN 1967	FIN 1968	FIN 1969	FIN 1970	FIN 1971	FIN 1972
— Dépôts bancaires à terme	254	360	431	408	476	547
— Dépôts en Caisse d'épargne	101	128	155	183	216	224
— Dépôts à la C.N.C.A.	—	—	—	18	17	30
— Bons du Trésor						
• à 6 mois sur formules	—	—	—	30	41	31
• à 6 mois et à un an en compte courant (assurances)	48	43	45	54	39	35
— Bons de caisse B.N.D.E.	10	10	8	10	10	9
Total	413	541	639	703	799	876
Taux de progression	—	+ 31 %	+ 18 %	+ 10 %	+ 13,7 %	+ 9,6 %

Dépôts quasi-monétaires gérés par les banques

Les comptes à terme et les bons de caisse gérés par les banques commerciales se sont accrus en 1972 de 71 millions de dirhams ou 14,9 % au lieu de 16,6 % un an auparavant. Ils constituent désormais, avec 547 millions de dirhams, plus de 62 % de l'épargne liquide ou à court terme recensée. Malgré leur développement appréciable au cours des cinq dernières années, leur importance dans les moyens de financement des banques demeure encore très modeste : ils ne représentent, en effet, que 15,4 % des comptes créditeurs à vue et moins de 12 % du total des ressources de ces établissements. Il convient de noter, en outre, que l'élargissement, décidé en 1967, de l'éventail des taux de rémunération en faveur des dépôts à plus d'un an ne paraît pas avoir sensiblement renforcé la stabilité de ces fonds ; l'encours de fin 1972 était composé, pour plus de moitié, par des bons et comptes devant échoir dans les quatre mois ; en outre, les dépôts dont le terme est supérieur à deux ans demeurent, semble-t-il, extrêmement rares.

Dépôts auprès de la Caisse d'épargne nationale

Le rythme de progression des dépôts à vue recueillis par les guichets de la Caisse d'épargne nationale s'est vivement réduit en 1972. Il n'a pas atteint, en effet, 4 % au lieu de 18 % en 1971 et 15 % en 1970. Le total des fonds collectés, qui s'élève à 224 millions de dirhams en fin d'année, a cependant plus que doublé de 1968 à 1972 grâce au rapide développement enregistré surtout au cours des premières années du Plan quinquennal. Il reste, néanmoins, encore très limité et n'égale qu'un peu plus de 6 % du montant des dépôts bancaires à vue et à peine 3 % des disponibilités monétaires. Le nombre d'épargnants — 386.000 à fin 1972 — a lui-même moins augmenté au cours du dernier exercice que pendant les années précédentes et l'avoir moyen par livret s'est même légèrement abaissé à 580 dirhams. Ce ralentissement de l'expansion des fonds confiés à la Caisse d'épargne ne peut manquer d'être ressenti par la Caisse de dépôt et de gestion dont ils constituent l'une des principales ressources. Aussi, afin de favoriser un mouvement de reprise, l'administration des postes a-t-elle organisé, en mai 1973, une campagne nationale de promotion destinée à faire mieux connaître les avantages attachés à la possession d'un livret d'épargne.

Autres dépôts et bons

Les dépôts à vue recueillis par les agences de la Caisse nationale de crédit agricole ont progressé de 17 à 30 millions d'une fin d'exercice à l'autre et se sont même situés largement au-dessus de ce dernier montant pendant la plus grande partie de l'année. Ces fonds, qui n'ont pas été inclus jusqu'à présent dans les disponibilités monétaires, sont appelés à se développer grâce à l'extension du réseau de guichets bancaires de la Caisse nationale et aux services qu'elle met à la disposition de la population rurale.

Les bons du Trésor à 6 mois sur formules, émis dans le public depuis mars 1970, ont vu leur encours se réduire de 41 à 31 millions de dirhams en 1972, les souscriptions nouvelles n'ayant pas couvert les remboursements. Cette forme de placements ne paraît donc pas avoir recueilli l'adhésion des particuliers dont la participation est toujours demeurée très faible. Les valeurs du Trésor à court terme — 6 mois et un an — détenues par les compagnies d'assurances et qui peuvent être comprises dans l'épargne liquide, dans la mesure ou elles constituent un emploi des primes versées par les assurés, ont également fléchi de 39 à 35 millions de dirhams d'une fin d'année à l'autre (1). Ces bons ne représentent, il est vrai, qu'une fraction infime du portefeuille-titres des compagnies (2).

Enfin, les bons de caisse à court terme émis par les organismes financiers spécialisés sont demeurés approximativement au même niveau, soit 9 millions de dirhams, en 1972. Ces titres, qui ont été exclusivement émis par la Banque nationale pour le développement économique, ont été souscrits essentiellement par les compagnies d'assurances.

(1) Les bons souscrits par les banques et par les organismes financiers spécialisés ne sont pas recensés ici car ils constituent un emploi de ressources déjà retenues soit dans les disponibilités monétaires (dépôts à vue) soit dans d'autres éléments de l'épargne liquide ou à court terme (dépôts à terme, dépôts en Caisse d'épargne...).

(2) A cet égard, il convient de noter que les données globales chiffrées relatives à l'activité des compagnies d'assurances en 1971 et, a fortiori, en 1972 ne sont pas encore disponibles. Il n'est pas possible, par suite, d'apprécier l'évolution de la situation financière de ces sociétés qui occupent, comme on le sait, un rôle de premier plan dans la centralisation des capitaux et dans les souscriptions de valeurs mobilières.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Le marché financier et la Bourse des valeurs

L'ensemble des émissions brutes (1) à moyen et à long terme des secteurs public, semi-public et privé a atteint, en 1972, 593 millions de dirhams au lieu de 464 millions un an plus tôt. Cet accroissement de 28 %, enregistré d'un exercice à l'autre, a été le fait aussi bien des souscriptions aux emprunts publics que des constitutions et augmentations de capital des sociétés.

Émissions brutes à moyen et long terme

(En millions de dirhams)	1968	1969	1970	1971	1972
— Bons d'Etat à 5 ans	71	86	90	44	84
— Obligations et bons d'Etat à long terme	106	77	105	84	123
(dont obligations à 15 ans).	(63)	(51)	(73)	(45)	(90)
— Émissions garanties par l'Etat*	69	42	98	59	30
— Émissions des sociétés** ..	278	175	375	277	356
Total	524	380	668	464	593

* Non compris les bons de caisse émis par la B.N.D.E., classés dans le court terme.

** Augmentations de capital et constitutions de sociétés, y compris celles n'ayant pas donné lieu à création de valeurs mobilières.

Émissions publiques et émissions garanties par l'Etat

Les émissions brutes publiques et garanties par l'Etat se sont élevées, au total, à 237 millions de dirhams en 1972 alors qu'elles n'avaient pas dépassé 187 millions au cours de l'exercice antérieur.

Les titres nouveaux à moyen et à long terme émis directement par l'Etat ont atteint, pour leur part, 207 millions au lieu de 128 en 1971. Ils sont constitués pour 84 millions par des bons du Trésor à cinq ans, pour 90 millions par des obligations à 15 ans et, pour le reste, par les bons à 5 ans correspondant au prélèvement obligatoire sur les salaires (1), par les bons d'équipement à 10 ans émis en emploi de la réserve d'investissement ainsi que par les bons à 10 ans réservés aux titulaires de comptes « capital ». Comme les années précédentes, les souscripteurs de ces titres ont été principalement les compagnies d'assurances et la Caisse de dépôt et de gestion. Les acquisitions des particuliers et des entreprises ont toutefois porté sur 70 millions environ de bons, à cinq et à dix ans exclusivement.

Quant aux emprunts garantis par l'Etat, ils ont totalisé 30 millions seulement au lieu de 59 un an plus tôt. Les organismes émetteurs ont été le Crédit immobilier et hôtelier et la Banque nationale pour le développement économique, habituellement collecteurs d'épargne de longue durée (2). Ces émissions ont été, comme celles de l'Etat, souscrites essentiellement par les sociétés d'assurances et la Caisse de dépôt et de gestion.

Constitutions de sociétés et augmentations de capital

L'accroissement brut du capital des sociétés, tel qu'il peut être appréhendé par les opérations faisant l'objet de publications dans les journaux d'annonces légales, s'est élevé à 356 millions de dirhams en 1972 au lieu de 277 millions l'année précédente. La hausse ainsi enregistrée dépasse largement les résultats de chacun des exercices antérieurs depuis 1960 à l'exception de ceux de 1970 qui avaient atteint, il est vrai, le niveau jugé exceptionnel de 375 millions. Au cours de la période 1960-1971, l'augmentation des fonds sociaux n'avait pas excédé, en moyenne, 160 millions par an.

Les mouvements de capitaux enregistrés en 1971 et en 1972 se décomposent comme suit :

(En millions de dirhams)	1971	1972
— Augmentation de capital	188	277
— Constitutions de sociétés	89	79
— Accroissement brut du capital	277	356
— Réductions de capital et transformations de sociétés	— 45	— 59
— Accroissement net du capital	232	297

Comme les années précédentes, ce sont les sociétés anonymes qui, avec 95 % du total, ont bénéficié de l'essentiel de ces apports. Pour ces sociétés, les constitutions et les augmentations de capital ont atteint respectivement 69 et 259 millions de dirhams au lieu de 80 et 178 millions en 1971. Les augmentations de capital ont été réalisées par souscriptions en espèces à hauteur de 185 millions, dont 117 ont été libérés, et pour le reste, par prélèvements sur réserves, 48 millions, et par apports en nature, 26 millions (1). Les créations de sociétés anonymes ont porté sur 342 unités et les augmentations de capital ont concerné 206 entreprises au lieu de, respectivement, 332 et 214 au cours de l'année précédente.

Les nouveaux capitaux ont été affectés à la plupart des secteurs économiques et en particulier à ceux des cimenteries, de la métallurgie et des constructions métalliques ainsi qu'à l'hôtellerie et au tourisme. Dans le domaine financier, il convient de signaler la constitution d'une seconde société de leasing, la Société maghrébine de crédit-bail au capital de 7,5 millions de dirhams, ainsi que les augmentations de capital réalisées par la Société nationale d'investissement pour 20 millions et par deux banques pour 4 millions.

L'importance de l'accroissement du capital des sociétés en 1972 mérite d'être soulignée. Ce facteur encourageant résulte sans doute, en partie, de l'effort de marocanisation engagé par un certain nombre d'entreprises.

Bourse des valeurs de Casablanca

Au cours de l'exercice 1972, la Bourse de Casablanca a enregistré des résultats satisfaisants. Le volume des transactions qui avait déjà augmenté de 28 % en 1971, s'est accru de près de 68 % pour atteindre le montant inégalé de 107,6 millions. Le nombre de valeurs traitées et le montant quotidien des opérations se sont eux-mêmes inscrits en hausse respectivement d'environ 65 % et 70 %. Cette progression est imputable exclusivement au développement des échanges d'actions qui ont représenté la quasi-totalité du chiffre d'affaires ; l'ensemble des opérations sur or, sur fonds d'Etat et sur obligations, qui avait été à l'origine de 29 % des transactions en 1971, a, en revanche, vivement régressé et n'a constitué qu'à peine 2 % du total. La capitalisation boursière s'est élevée, quant à elle, de 664 à 855 millions de dirhams (1), soit de près de 29 % au lieu d'à peine 2 % l'année précédente. Cette vive expansion a résulté notamment de l'élargissement de l'éventail des titres cotés à la suite de l'introduction de trois nouvelles valeurs à revenu variable, et des augmentations de capital de plusieurs sociétés, réalisées le plus souvent dans le cadre de la marocanisation (1). Parmi les accroissements de fonds sociaux, il convient de noter spécialement celui de la Société nationale d'investissement qui a placé plus de la moitié de son émission de 20 millions de dirhams auprès de personnes physiques. Cet établissement a ainsi élargi le cercle de ses actionnaires et a renforcé son rôle d'animation du marché boursier. L'offre de titres plus abondante n'a toutefois pas toujours suffi à satisfaire la demande et les cours de la plupart des valeurs ne sont inscrits en hausse ; l'indice général a progressé de huit points, passant

(1) Faute de connaître le montant des remboursements afférent à certaines émissions, le montant total des souscriptions nettes ne peut être établi.

(1) Notons que l'emprunt obligatoire sur les salaires, qui a donné lieu en 1972 à la création de 26,6 millions de dirhams de bons, a été supprimé par la loi de finances pour 1973.

(2) Ces émissions de 1972 ne tiennent pas compte d'un emprunt obligataire de 30 millions émis par la Caisse nationale de crédit agricole dans les derniers jours de l'année et dont la date de jouissance est fixée au début de l'exercice 1973.

(1) Faute de connaître les appels de fonds effectivement réalisés par les sociétés anonymes nouvellement créées et par les sociétés à responsabilité limitée, il n'est pas possible de chiffrer le montant total des apports en espèces réellement versés.

(1) Chiffre de la capitalisation moyenne, cité par le rapport annuel de la bourse.

(1) Certaines augmentations de capital ont également concerné des sociétés dont les titres sont cotés à la fois à Casablanca et à Paris.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de 85,5 à 93,5. En conséquence et en dépit d'une augmentation du volume global des dividendes distribués, la rentabilité moyenne des titres cotés s'est abaissée de 6,9 % à 5,5 % d'une année à l'autre, soit le taux le plus réduit jamais enregistré au Maroc. Le rendement dit « partiel », qui traduit le rapport entre le total des dividendes et le montant des seuls titres ayant donné lieu à distribution de bénéfices, a lui-même diminué de 7,1 % à 5,6 %, se situant ainsi, pour la première fois, très en-dessous de l'intérêt nominal des obligations d'Etat (6,25 %).

Sur le plan institutionnel, la réorganisation du marché, entreprise en 1967, a été complétée, au cours de l'exercice écoulé, par diverses mesures propres à favoriser son expansion. Parallèlement à l'élargissement de la cote, il a été décidé de procéder périodiquement à son assainissement en déterminant les valeurs les moins actives qui pourraient faire l'objet de radiation. En outre, dans un souci de protection des épargnants, les modalités de l'information obligatoire du public ont été précisées et une procédure de contrôle des opérations des intermédiaires en bourse a été instaurée.

Ces différents aménagements devraient contribuer à renforcer le rôle exercé par la Bourse de Casablanca dans le financement des investissements. A cet égard, les performances enregistrées au cours du plan quinquennal qui vient de s'achever, méritent d'être soulignées même si elles demeurent, en définitive, d'un niveau relativement très modeste : en cinq ans, de 1968 à 1972, le volume des transactions a été multiplié par cinq, passant de 23 à 108 millions de dirhams, tandis que la capitalisation boursière, pour sa part, a presque doublé, s'élevant de 434 à 855 millions.

Les investissements

Les investissements réalisés en 1972 se sont situés, pour la première fois, légèrement en-dessous de leur niveau de l'année précédente qui traduisait déjà lui-même un très net ralentissement par rapport au rythme de progression enregistré au cours des exercices antérieurs. En effet, d'après les évaluations, encore provisoires, de la Comptabilité nationale, la formation brute de capital fixe, s'est élevée à 2.670 millions de dirhams seulement en 1972 au lieu de 2.700 millions un an plus tôt. Ce léger repli, succédant au très faible développement de 1971, a, de nouveau, réduit le taux d'investissement, ou rapport entre la formation brute de capital fixe et la production intérieure, qui s'est abaissé de 16,4 % (1) à moins de 15 %. L'objectif de 19,3 % auquel les pouvoirs publics estimaient nécessaire de parvenir au terme du plan 1968-1972, n'a pas été atteint.

La répartition des investissements selon leur nature s'est, une fois de plus, légèrement modifiée en 1972. L'équipement directement productif, constitué par le matériel et l'outillage, a, pour la deuxième année consécutive, marqué un recul de plus de 6 % et a vu son importance relative passer de 42 % à moins de 40 % du total ; ce mouvement de baisse est reflété par la diminution d'environ 10 % des importations de biens d'équipement. Les travaux publics ont également enregistré un repli, dû sans doute à l'achèvement des principales réalisations d'infrastructure prévues par le plan ; ces investissements n'ont plus représenté que 32 % de l'ensemble au lieu de 33 % un an plus tôt. L'activité du bâtiment s'est, en revanche, encore développée de 12 % et la part de ce secteur atteint désormais 28 % de la formation brute de capital fixe contre 25 % précédemment ; cette progression, liée à l'accroissement du nombre des autorisations de construire, explique l'expansion de la demande de ciment qui n'a pu être satisfaite entièrement par la production locale. La ventilation de la formation brute de capital fixe entre ses composantes essentielles et son évolution au cours du plan quinquennal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

• Montants en millions de dirhams courants
• Indices en volume base 100 en 1960

	1968		1969		1970		1971*		1972**	
	Montant	Indice	Montant	Indice	Montant	Indice	Montant	Indice	Montant	Indice
Matériel-outillage	860	170	980	188	1.210	225	1.130	203	1.060	186
Bâtiment	380	132	410	141	510	173	670	218	750	232
Travaux publics	730	210	790	220	890	243	900	239	860	223
Total	1.970	172	2.180	186	2.610	216	2.700	219	2.670	214

* Chiffres rectifiés
** Chiffres provisoires

Le financement des investissements nouveaux a été assuré en 1972 par les Pouvoirs publics à hauteur de 1.189 millions de dirhams au lieu de 1.123 millions l'année précédente. La participation de l'Etat s'est ainsi légèrement accrue et a constitué un peu plus de 44 % du total. Comme à l'accoutumée, ce sont les départements ministériels des travaux publics, de l'agriculture et des finances qui ont absorbé la plus grande partie des crédits publics d'investissement. Les dépenses d'équipement administratif et social ainsi que celles relatives à l'éducation et à la formation, qui n'accroissent pas directement la capacité productive du pays, tout en étant nécessaires à son développement, se sont, par ailleurs, inscrites en progression très sensible.

Le secteur privé et semi-public a continué de financer plus de la moitié de la formation brute de capital fixe mais sa contribution a nettement diminué : elle n'a pas excédé 1.481 millions de dirhams contre 1.577 millions un an plus tôt, soit 56 % du total au lieu de 58 %. Les prêts de moyenne et longue durée accordés par le système bancaire et surtout par les organismes financiers spécialisés, qui ont augmenté de 22 %, ont pourtant concouru encore plus largement que les années antérieures à ces financements. Mais l'attentisme observé par le secteur privé s'est traduit, notamment, par une demande de crédits inférieurs aux possibilités de financement du système financier et bancaire dont la liquidité a été plus abondante qu'en 1971. Pour leur part, les investissements privés étrangers recensés par l'Office des changes se sont légèrement élevés, passant de 135 à 149 millions de dirhams; mais leur montant demeure encore très modeste en égard aux possibilités et aux avantages offerts aux capitaux extérieurs.

(1) Chiffre rectifié.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

SIRE,

L'année 1972 qui marque le terme du deuxième plan quinquennal apparaît, à bien des égards, comme une période de transition au cours de laquelle ont été consolidées les bases financières nécessaires à une expansion économique nouvelle.

Conjugué avec un recours plus prononcé du Trésor auprès du système bancaire, cet accroissement des avoirs extérieurs n'a pas manqué d'accentuer le développement des liquidités de l'économie. Cependant, compte tenu du caractère relativement modéré de la hausse des prix et de l'origine même de la création monétaire nouvelle, imputable, pour une part appréciable, aux entrées de devises, les autorités monétaires n'en ont pas moins assoupli la politique du crédit afin de ne pas faire obstacle à l'élargissement des concours bancaires nécessaires au soutien de l'activité et, notamment, à une reprise éventuelle des investissements.

Au terme de cet exercice, les conditions financières d'une croissance économique plus marquée paraissaient donc réunies.

Ce sera le rôle du troisième plan quinquennal, mis en œuvre en 1973, de mobiliser toutes les capacités productives du pays et de promouvoir un développement accéléré des investissements afin de réduire, par l'expansion elle-même, les déséquilibres sociaux et régionaux qui persistent encore.

Aux priorités sectorielles définies dans le plan précédent et toujours maintenues, se sont ajoutées des perspectives plus larges telles que la valorisation des productions nationales, la restructuration de l'industrie et l'extension du commerce extérieur. Ces objectifs généraux et, le plus souvent, interdépendants devraient être atteints grâce, à la fois, à des actions directes de l'Etat et à des mesures d'incitation ou de garantie prises en faveur des exportations et des industries de transformation ou de sous-traitance. Il s'agit, en particulier, de l'assouplissement du code des investissements et de la mise en place de facilités diverses d'assurance ou de change destinées à soutenir l'essor des ventes à l'étranger.

En termes réels, le rythme annuel d'expansion de la production intérieure brute a été fixé à 7,5 % en moyenne contre un taux de 5,6 % obtenu au cours de la période quinquennale précédente.

A cette fin, la formation brute de capital fixe à réaliser au cours de la nouvelle période quinquennale doit s'élever au taux moyen annuel de 18 % pour atteindre 26,3 milliards de dirhams courants, soit un montant plus de deux fois supérieur à la somme des investissements effectués au cours du plan qui vient de s'achever. Selon cette progression, les investissements représenteront, en 1977, 23 % de la production intérieure brute. Cet effort considérable mais conforme à l'objectif volontariste d'expansion défini par les pouvoirs publics soulève, tant pour le budget de l'Etat que pour les entreprises semi-publiques ou privées, le problème fondamental des modalités et des moyens de financement. En effet, l'épargne destinée à couvrir les investissements prévus ne pourra être dégagée qu'au prix d'un ralentissement du rythme d'augmentation de la consommation publique et privée.

Les dépenses d'équipement prises en charge par le budget public constitueront près de 43 % des investissements totaux retenus. Leur couverture, constituée à plus de 20 % par l'excédent du budget de fonctionnement, implique, par rapport à la situation actuelle, une amélioration très sensible de la productivité fiscale. A défaut, il serait inévitable de recourir plus abondamment aux concours extérieurs et aux moyens de trésorerie, alors que la contribution prévisionnelle de ces deux catégories de ressources apparaît déjà très élevée.

Le financement des investissements des entreprises à caractère industriel ou commercial repose, pour une large part, sur des perspectives d'intensification de l'épargne privée sous toutes ses formes. Il appartient, dès lors, aux autorités monétaires d'encourager, par tous les moyens, la formation et la mobilisation des ressources financières disponibles et de maîtriser le développement des crédits qui seront distribués pour compenser ou anticiper la création de cette épargne. Dans cette optique, la révision du régime des taux d'intérêt, la promotion des crédits destinés à l'équipement, l'élargissement du marché financier et l'assouplissement de la réglementation des changes apparaissent de nature à influencer la constitution, la consolidation et l'orientation des disponibilités internes tout en incitant les entreprises à recourir davantage au marché international des capitaux et en permettant aux autorités monétaires, grâce à un réaménagement des modalités de refinancement, d'améliorer le dispositif de réglage des liquidités bancaires.

A la suite de la constitution des avoirs extérieurs — dont l'importance ne représente pas, d'ailleurs, un objectif autonome et suffisant de la politique monétaire — le succès du nouveau plan repose donc, à la fois, sur un accroissement des recettes fiscales et sur la mobilisation de toutes les ressources disponibles internes ou externes. Il s'agit, en effet, d'éviter que la création monétaire complémentaire puisse être à l'origine de tensions inflationnistes excessives qui se traduiraient, en définitive, par un ralentissement de l'expansion économique réelle. C'est à ces conditions seulement que le financement du plan sera à la hauteur de ses légitimes ambitions.

Rabat, juin 1973.

MOULAY HASSAN BEN EL MEHDI.

*
* *

Variations du bilan de la Banque du Maroc

Le total du bilan de la Banque du Maroc est passé d'une fin d'année à l'autre de 3.344,5 à 3.746,8 millions de dirhams marquant ainsi une progression de 12 % au lieu de 4 % en 1971 et 8,3 % en 1970.

Les principales variations enregistrées par les postes d'actif et de passif sont les suivantes :

ACTIF

Couverture de la circulation

La couverture de la circulation en or et devises convertibles s'élève au 31 décembre 1972 à 339,7 millions de dirhams, soit, par rapport au 31 décembre 1971, un accroissement de 56,9 millions de dirhams. Les principales augmentations sont intervenues en janvier pour 18 millions, en juillet pour 19,2 millions et en novembre pour 18,8 millions de dirhams.

Sur la base du minimum imposé par le dahir portant création de la Banque du Maroc (article 21), la circulation des billets ainsi couverte atteint le chiffre de 3.057,3 millions de dirhams. Le taux effectif de couverture au 31 décembre 1972 s'établit, pour une circulation de 2.980,6 millions de dirhams à 11,4 % soit au même niveau que celui de fin 1971.

Avoirs en or et devises convertibles

Les avoirs en or et devises convertibles de la Banque du Maroc sont passés, en un an, de 535,1 à 766,6 millions de dirhams dont 83,7 millions représentent les avoirs en droits de tirage spéciaux

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

et 143 millions la contrevaleur de la tranche-or du Maroc auprès du Fonds monétaire international. Ils accusent ainsi une augmentation de 231,5 millions de dirhams.

Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatériaux de paiement » se chiffre, à l'arrêté du bilan, à 63,6 millions de dirhams, soit une diminution de 180,2 millions par rapport à la fin de l'exercice précédent.

Il y a lieu de noter que la tranche-or souscrite par le Maroc auprès du Fonds monétaire international a été intégralement reconstituée en 1972.

Concours financiers à l'Etat

Les concours financiers à l'Etat atteignent le montant de 1.512,9 millions de dirhams et marquent ainsi une progression de 75,4 millions par rapport à fin décembre 1971.

Cette augmentation correspond à celle enregistrée par la facilité de caisse accordée à l'Etat conformément aux dispositions du dahir portant création de la Banque du Maroc (article 35, paragraphe 3). En effet, elle atteignait, au 31 décembre 1972, 374 millions de dirhams, contre 298,6 millions, un an auparavant.

Les avances conventionnelles, dont le montant de 1.000 millions de dirhams n'a pas enregistré de variation d'un exercice à l'autre, sont constituées par trois avances dont les deux premières, de 250 millions de dirhams chacune, datent du 12 mars 1964 et du 31 décembre 1967 respectivement et dont la troisième, de 500 millions, résulte de la convention signée entre l'Etat et la Banque le 7 mai 1970.

Les autres concours n'ont pas enregistré de variation. Ils sont représentés par deux bons du Trésor de 100,5 et 38,4 millions de dirhams respectivement, dont l'échéance a été reportée au 31 décembre 1973 pour les mêmes montants et qui constituent, le premier, la contrepartie de l'avance consentie à l'Etat pour assurer en 1958 le retrait des pesetas en circulation dans l'ex-Zone Nord, et le second, la contrepartie de la prise en charge par l'Institut d'émission des monnaies métalliques en circulation au 30 juin 1959 (article 70 du dahir portant création de la Banque du Maroc).

Comptes courants postaux

Les « Comptes courants postaux » de la banque sont inscrits pour un montant de 37 millions contre 36,6 millions en 1971.

Opérations de crédit

Les « Opérations de crédit » figurent au bilan pour 975,1 millions de dirhams. Ce montant est supérieur de 202,5 millions à celui de fin décembre 1971.

Le « Portefeuille d'effets sur le Maroc », porté au bilan du 31 décembre 1972 pour 645,6 millions de dirhams, fait ressortir une augmentation de 111 millions par rapport au 31 décembre 1971. Dans cette rubrique, le « Portefeuille d'escompte d'effets sur le Maroc » se chiffre à 579,3 millions contre 519 millions un an auparavant. Par ailleurs, les « traites douanières » remises en pension par le Trésor ont atteint 44,4 millions. L'escompte de bons du Trésor s'est inscrit, en revanche, en diminution de 8,5 millions de dirhams par rapport à son niveau du 31 décembre 1971. Le « Portefeuille d'effets en pension » figure sur le bilan de fin 1972 pour 14,9 millions de dirhams.

Le « Portefeuille d'effets sur l'étranger » est inscrit pour un montant de 0,4 million de dirhams.

Les « Avances » atteignent 297,9 millions de dirhams, soit un accroissement de 94,6 millions par rapport à fin décembre 1971. Les avances sur effets publics ont augmenté globalement de 108,8 millions. Inutilisée un an auparavant, la facilité d'avance sur bons du Trésor à moins d'un an ouverte à la Caisse nationale de crédit agricole pour compte du Trésor public, a été utilisée à fin décembre 1972 à hauteur de 105,7 millions de dirhams.

Les « Effets en cours de recouvrement » (31,2 millions de dirhams) se sont amenuisés de 2,5 millions de dirhams par rapport à leur niveau de fin décembre 1971 (33,7 millions de dirhams).

Emploi du capital, des réserves et provisions

Après déduction des amortissements opérés au titre de l'exercice 1972, le poste « Emploi du capital, des réserves et provisions » se chiffre, au 31 décembre 1972, à 33,8 millions de dirhams contre 22,9 millions, un an auparavant.

PASSIF

Billets en circulation

Le montant des billets en circulation qui était de 2.473,3 millions de dirhams à fin décembre 1971, atteint 2.980,6 millions au 31 décembre 1972. L'augmentation d'une année à l'autre s'établit ainsi à 507,3 millions, soit 20,5 % contre 9,3 % seulement en 1971.

A fin décembre 1972, les billets en circulation sont répartis comme suit :

Billets libellés en dirhams	
15.470.363 billets de 5 dirhams	77.351.815,00 DH
28.559.524 billets de 10 dirhams	285.595.240,00 DH
16.438.913 billets de 50 dirhams	821.945.650,00 DH
16.416.696 billets de 100 dirhams	1.641.669.600,00 DH
*Billets libellés en francs**	
1.540.510 billets de 10.000 francs	154.051.000,00 DH
TOTAL	2.980.613.305,00 DH

Circulation métallique

Le montant de la circulation métallique qui était de 82,6 millions de dirhams au 31 décembre 1971 est passé à 87 millions soit une progression de 4,4 millions de dirhams ou 5,3 % contre 2,2 % en 1971.

Au 31 décembre 1972, les monnaies en circulation se décomposent comme suit :

Argent	
6.377.991 pièces de 1 dirham	6.377.991,00 DH
686.313 pièces de 5 dirhams	3.431.565,00 DH
2.522.460 pièces de 100 francs	2.522.460,00 DH
352.355 pièces de 200 francs	1.064.710,00 DH
329.595 pièces de 500 francs	1.647.975,00 DH
Nickel	
43.641.545 pièces de 1 dirham	43.641.545,00 DH
Bronze d'aluminium	
69.038.523 pièces de 10 francs	6.903.852,30 DH
42.534.515 pièces de 20 francs	8.506.903,00 DH
18.949.842 pièces de 50 francs	9.474.921,00 DH
Aluminium	
56.892.712 pièces de 1 franc	568.927,12 DH
22.524.248 pièces de 2 francs	450.484,96 DH
49.027.373 pièces de 5 francs	2.451.368,65 DH
TOTAL	87.042.703,03 DH

Engagements en or et devises convertibles

Les « Engagements en or et devises convertibles » sont passés d'une fin d'année à l'autre de 192,3 à 221,9 millions et marquent une hausse de 29,6 millions. Ils sont constitués, pour l'essentiel, par les allocations de Droits de tirage spéciaux (198,3 millions de dirhams).

lions pour les comptes des organismes internationaux et 5,5 millions

Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement

Le poste « Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement » qui était de 172 millions de dirhams à fin décembre 1971 n'atteint plus que 11,5 millions à fin décembre 1972 (6 mil-

*) Par dahir portant loi en date du 27 juillet 1972, l'appellation « centime » a été substituée à celle de « franc ».

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

pour les soldes créditeurs des comptes d'accords bilatéraux de paiement), soit une diminution de 160,5 millions.

La baisse enregistrée par les soldes des comptes des organismes internationaux correspond à la différence entre le remboursement intégral de la dette du Maroc envers le Fonds monétaire international (50,6 millions de dirhams en avril et 92,3 millions en août 1972) et le versement, par ce dernier, de 3,1 millions de dirhams pour porter le solde de son compte, après la reconstitution de notre tranche-or, à 1 % du quota.

Dans le cadre des accords bilatéraux de paiement, notre créance nette qui s'élevait à 74,7 millions de dirhams un an auparavant n'atteint plus que 58,1 millions à fin décembre 1972.

Dépôts et autres engagements

Le poste « Dépôts et autres engagements » totalise, au 31 décembre 1972, 272,7 millions de dirhams, soit une diminution de 21,2 millions par rapport à leur niveau du précédent bilan.

Si les « autres engagements » ont augmenté de 4 millions de dirhams, les comptes étrangers en dirhams convertibles, les comptes des banques ainsi que les « autres comptes » se sont amenuisés de 6,7, de 29.6 et de 12,2 millions. Pour leur part, les comptes de réserves monétaires se sont inscrits en augmentation de 23,3 millions.

Capital, réserves et provisions

Le poste « Capital, réserves et provisions » présente un solde de 79,6 millions de dirhams contre 77,7 millions au 31 décembre 1971, soit une augmentation de 1,9 millions de dirhams.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com; non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1972

ACTIF		(En dirhams)
Couverture de la circulation (article 21)		339.698.308,32
Avoirs en or et devises convertibles		766.573.272,08
Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement		63.558.780,27
Concours financiers à l'Etat		1.512.858.295,10
— Bon du Trésor « échange monétaire » (1) ...	100.439.060,00	
— Bon du Trésor « monnaies métalliques » (2)..	38.419.235,10	
— Avances à l'Etat (art. 35, § 4)	1.000.000.000,00	
— Avance à l'Etat (art. 35, § 3)	374.000.000,00	
Comptes courants postaux		37.026.079,24
Opérations de crédit		975.094.668,20
— Portefeuille d'effets sur le Maroc	645.636.082,19	
— Portefeuille d'effets sur l'étranger	390.700,00	
— Avances	297.915.359,29	
— Effets en cours de recouvrement	31.152.526,72	
Emploi du capital, des réserves et provisions (3).		33.843.301,61
Divers		18.124.823,57
		3.746.777.528,39

PASSIF		(En dirhams)
Billets et monnaies en circulation		3.067.656.008,03
— Billets	2.980.613.305,00	
— Monnaies	87.042.703,03	
Engagements en or et devises convertibles		221.864.781,95
Organismes internationaux et accords bilatéraux de paiement		11.485.171,48
Dépôts et autres engagements		272.660.220,46
— Compte courant du Trésor public	1.118.186,72	
— Comptes étrangers en dirhams convertibles ..	580.716,15	
— Comptes des banques	22.352.770,51	
— Comptes de réserves monétaires	151.992.000,00	
— Autres comptes et engagements	96.616.547,08	
Capital, réserves et provisions		79.612.986,83
— Capital	20.000.000,00	
— Réserves et provisions	59.612.986,83	
Divers		93.498.359,64
		3.746.777.528,39

(1) Article 35, § 1 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959), avances prévues par les conventions entre l'Etat et l'ex-Banque d'Etat du Maroc.

(2) Article 70 du dahir du 23 hija 1378 (30 juin 1959).

(3) Amortissements déduits.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Compte de profits et pertes au 31 décembre 1972

DÉBIT	(En dirhams)	CRÉDIT	(En dirhams)
Dépenses d'administration et divers	33.226.306,63	Produits divers d'exploitation	66.733.181,75
Amortissements	1.320.790,29		
Provisions pour frais de fabrication de billets et de frappe de monnaie	7.838.870,77		
Bénéfice net de l'exercice	24.347.214,06		
TOTAL	66.733.181,75	TOTAL	66.733.181,75

ANNEXES

A. 1 — *Evolution de la production intérieure brute*
(Prix du marché de l'année 1960)

EN MILLIONS DE DIRHAMS

	1967	1968	1969	1970	1971 (*)	1972 (**)
Agriculture	3.070	3.980	3.650	3.720	3.950	4.090
Énergie	280	310	330	350	370	430
Mines	580	580	620	620	630	760
Industrie et artisanat	1.420	1.490	1.580	1.700	1.780	1.840
Bâtiment et travaux publics	580	570	610	700	750	740
Transports et services	1.890	2.010	2.090	2.190	2.300	2.390
Commerce	2.280	2.440	2.550	2.730	2.840	2.950
Production intérieure brute	10.100	11.380	11.430	12.010	12.620	13.200
Indice (base 100 en 1960)	123	139	139	146	154	161

Source : secrétariat d'Etat chargé du plan.
(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires communiqués en mai 1972.

A. 1 bis — *Production intérieure brute*
(Prix du marché de l'année 1960)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

	1967	1968	1969	1970	1971 (*)	1972 (**)
Agriculture	10,4	29,6	— 8,3	1,9	6,2	3,5
Énergie	—	10,7	6,5	6,0	5,7	16,2
Mines	—	—	6,9	—	1,6	20,6
Industrie et artisanat	3,6	4,9	6,0	7,6	4,7	3,4
Bâtiment et travaux publics	16,0	— 1,7	7,0	14,8	7,1	— 1,3
Transports et services	3,8	6,3	4,0	4,8	5,—	3,9
Commerce	6,5	7,0	4,5	7,1	4,—	3,9
Production intérieure brute	6,7	12,7	0,4	5,1	5,1	4,6

(*) Chiffres rectifiés.
(**) Chiffres provisoires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 2 — *Évolution des ressources et emplois en biens et services disponibles sur le territoire marocain* (cf. renvoi)

(Prix courants en millions de dirhams)

	1968	1969	1970	1971 (*)	1972 (**)
RESSOURCES					
Production intérieure brute	13.660	14.140	15.040	16.440	17.850
Importations (1)	3.060	3.220	3.830	3.850	3.910
TOTAL des ressources	16.720	17.360	18.870	20.290	21.760
EMPLOIS					
Consommation domestique	10.970	11.970	12.790	13.790	14.820
privée (2)	10.500	11.450	12.250	13.220	14.220
publique (3)	470	520	540	570	600
Extérieur	3.060	3.370	3.530	3.730	4.340
consommation au Maroc (4)	640	760	840	960	1.090
exportations (1)	2.420	2.610	2.690	2.770	3.250
Formation brute de capital fixe	1.970	2.180	2.610	2.700	2.670
Variation de stocks (5)	720	— 160	— 60	+ 70	— 70
TOTAL des emplois	16.720	17.360	18.870	20.290	21.760

Source : secrétariat d'Etat chargé du plan.

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires communiqués en mai 1973.

(1) Marchandises et services.

(2) La consommation des particuliers est obtenue par solde.

(3) Traitements des fonctionnaires exclus (ceux-ci en effet ne sont pas compris dans l'agrégat « Production intérieure brute » et ne figurent que dans le produit national brut).

(4) Touristes et administrations étrangères ; la consommation des administrations comprend à la fois leurs dépenses de personnel et de matériel.

(5) La variation des stocks correspond pour l'essentiel à celle des stocks de céréales évaluée de façon nécessairement très approximative.

Renvoi : Ce tableau ne comprend pas les dépenses à l'étranger des administrations et ressortissants marocains dont le montant a évolué comme suit (en millions de dirhams) : 260 (1968), 320 (1969), 400 (1970), 390 (1971), 470 (1972).

Ces dépenses peuvent être assimilées à des ressources importées et à des emplois sous forme de consommation privée et publique. Il s'ensuit que l'apport net de l'extérieur en biens et services s'est élevé à 170 millions en 1969, 700 millions en 1970, 510 millions en 1971 et 40 millions en 1972.

A. 2 bis — *Emplois des biens et services disponibles sur le territoire marocain*

(Prix courants)

VARIATIONS EN POURCENTAGE PAR RAPPORT A L'ANNÉE PRÉCÉDENTE					
	1968	1969	1970	1971 (*)	1972 (**)
RESSOURCES					
Production intérieure brute	11,5	3,8	8,7	7,5	7,2
Importations	12,9	3,5	6,4	9,3	8,6
	5,9	5,2	19,0	0,5	1,6
EMPLOIS					
Consommation domestique	6,4	9,1	6,9	7,8	7,5
consommation privée	6,2	9,0	7,0	7,9	7,6
consommation publique	11,9	10,6	3,8	5,6	5,3
Extérieur	10,9	10,1	4,7	5,7	16,4
consommation au Maroc	30,6	18,8	10,5	14,3	13,5
exportations	6,6	7,9	3,1	3,0	17,3
Formation brute de capital fixe	4,2	10,7	19,7	3,4	— 1,1

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 3 — *Évolution du produit national brut et du revenu national*

(Prix courants en millions de dirhams)

	1968	1969	1970	1971 (*)	1972 (**)
Production intérieure brute	13.660	14.140	15.040	16.440	17.850
Traitement des fonctionnaires (1)	1.650	1.780	1.920	2.130	2.300
Revenus extérieurs nets (2)	50	190	190	330	450
Produit national brut	15.360	16.110	17.150	18.900	20.600
Revenu national (3)	13.650	14.160	14.900	16.610	18.270

(*) Chiffres rectifiés.

(**) Chiffres provisoires.

(1) Dans l'optique « Comptabilité nationale » le compte public regroupe les administrations centrales, les collectivités locales et les établissements publics à caractère administratif.

(2) Cette rubrique correspond à la différence entre les revenus du travail et du capital versés par l'extérieur et les revenus de même nature versés par le Maroc à l'extérieur.

(3) Le revenu national est calculé à partir du produit national brut par déduction de l'amortissement et des impôts indirects nets de subventions (en somme le revenu national représente le produit national net au coût des facteurs.

A. 4 — *Évolution des superficies et des récoltes des céréales principales*

EN MILLIERS D'HECTARES EN MILLIERS DE QUINTAUX	1969-1970		1970-1971		1971-1972	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Blé dur	1.438	14.200	1.517	16.400	1.504	16.300
Blé tendre	454	3.800	489	5.500	495	5.300
Orge	1.890	19.500	1.998	25.700	1.933	24.700
Maïs	510	3.200	453	3.900	481	3.700
TOTAL	4.292	40.700	4.457	51.500	4.413	50.000

Source : secrétariat d'Etat au plan, au développement régional et à la formation des cadres — enquête agricole.

A. 5 — *Commercialisation des céréales*

EN MILLIERS DE QUINTAUX	1970-1971 juin à mai	1971-1972 (*) juin à mai	1972-1973 juin à mars
Blé tendre	1.438	2.459	2.412
Blé dur	2.594	2.350	1.680
Orge	350	385	215
Maïs	136	228	277
TOTAL	4.518	5.422	4.584
Taux de commercialisation	11,1 %	10,5 %	9,2 %

Source : Office chérifien interprofessionnel des céréales.

(*) Chiffres rectifiés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 6 — *Évolution des superficies et des productions de légumineuses*

EN MILLIERS D'HECTARES EN MILLIERS DE QUINTAUX	1969-1970		1970-1971 (*)		1971-1972	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Fèves	181	1.899	190	2.426	259	2.672
Pois chiches	158	1.372	108	19	53	340
Petits pois	61	334	70	500	91	619
Lentilles	37	151	28	156	39	201
Orobe	20	110	22	218	29	242
Divers	9	49	9	48	10	69
TOTAL	466	3.915	427	3.367	481	4.143

Source : secrétariat d'Etat au plan — enquête agricole.
(*) Chiffres rectifiés.

A. 7 — *Exportations de légumes*

EN MILLIERS DE TONNES	OCTOBRE-SEPTEMBRE 1970-1971		OCTOBRE-SEPTEMBRE 1971-1972		OCTOBRE-MARS 1972-1973	
	France	Total	France	Total	France	Total
Tomates	132,9	136,4	109,9	112,0	75,1	83,2
Pommes de terre	60,1	67,9	67,3	81,2	27,2	29,0
Autres légumes	19,6	20,7	16,6	17,5	10,7	13,4
TOTAL	212,6	225,0	193,8	210,7	113,0	125,6

Source : Office de commercialisation et d'exportation.

A. 8 — *Production* (1) *et exportations* (2) *d'agrumes*

EN MILLIERS DE TONNES	OCTOBRE-JUILLET 1970-1971			OCTOBRE-JUILLET 1971-1972			OCTOBRE-MARS 1972-1973		
	Production (3)	Exportations		Production	Exportations		Production (4)	Exportations	
		CEE	Total		CEE	Total		CEE	Total
Oranges	680	282	461	671	267	491	671	177	264
Petits fruits	141	99	121	152	96	117	182	157	179
Divers	10	1	2	23	1	2	26	2	2
TOTAL	831	382	584	846	364	610	879	336	445

Source : (1) secrétariat d'Etat au plan.
(2) Office de commercialisation et d'exportation.
(3) Chiffres rectifiés.
(4) Chiffres provisoires.

A. 9 — *Évolution des cultures de la betterave sucrière et de la production du sucre*

	1970-1971				1971-1972				
	Gharb	Tadla	Doukkala	Total	Gharb	Tadla	Doukkala	Moulouya	Total
Superficies ensemencées (hectares)	27.430	17.690	5.300	50.420	31.450	22.270	5.940	3.820	63.480
Superficies productrices (hectares)	25.850	17.680	5.300	48.830	30.360	22.250	5.810	3.210	61.630
Récoltes (tonnes)	763.700	657.200	191.000	1.611.900	670.150	746.300	183.750	81.400	1.681.600
Rendement (tonnes/hectares)	29,5	36,5	36,0	33,0	22,1	33,5	31,6	25,3	27,3
Production de sucre (tonnes)	103.800	87.710	31.000	222.510	96.000	104.000	33.000	10.000	243.000
— Brut	71.480	60.480	31.000	162.960	67.000	73.000	33.000	—	173.000
— Fini	32.320	27.230	—	59.550	29.000	31.000	—	10.000	70.000

Source : ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 10 — *Évolution des superficies et des productions de coton brut*

EN HECTARES EN QUINTAUX	1969-1970		1970-1971		1971-1972	
	Superficie	Production	Superficie	Production	Superficie	Production
Tadla	14.000	141.300	11.900	191.600	12.800	220.000
Gharb	1.700	22.600	1.600	26.200	1.900	26.900
Abda-Doukkala	2.700	21.800	2.500	15.400	1.150	12.900
Haouz	200	1.400	200	2.100	300	5.500
Moulouya	700	6.900	800	5.900	—	—
TOTAL	19.300	194.000	17.000	241.200	16.150	265.300

Source : ministère de l'agriculture.

A. 11 — *Oléiculture (campagne de commercialisation)*

EN TONNES	1970-1971 (*)	1971-1972	1972-1973 (2)
Production d'olives (1)	160.000	500.000	200.000
Production d'huiles	15.000	55.000	20.000
Stocks antérieurs	3.300	300	2.300
Consommation intérieure	13.100	18.000	—
Exportation d'huile	4.900	35.000	—

Source : ministère de l'agriculture.
(1) Les récoltes ont lieu à la fin de la première année citée et les exportations au cours de la période qui suit.
(2) Chiffres provisoires.
(*) Chiffres rectifiés.

A. 12 — *Production de vins*

EN HECTOLITRES PAR INSPECTION	1969-1970	1970-1971	1971-1972
Meknès	630.300	591.800	545.000
Fès	64.600	64.000	54.000
Kenitra	179.000	145.200	221.500
Casablanca	127.700	66.200	116.000
Oujda	251.000	279.100	214.000
TOTAL	1.252.600	1.146.300	1.150.500

Source : ministère de l'agriculture.

A. 13 — *Élevage : Recensement du cheptel adulte*

EN MILLIERS DE TÊTES	1970	1971	1972
Bovins	2.674	2.718	2.785
Ovins	11.724	11.120	11.907
Caprins	5.553	5.023	4.616
Camelins	141	146	139
Porcins	19	11	20
TOTAL	20.111	19.018	19.467

Source : secrétariat d'Etat au plan — enquête agricole.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 14 — *Évolution de la production minière.*

EN MILLIERS DE TONNES	EXTRACTION				EXPORTATION			
	1969	1970	1971	1972	1969	1970	1971	1972
Anthracite	397,0	433,0	474,5	546,8	46,6	62,0	42,0	18,8
Pétrole brut	58,6	44,2	22,6	28,4	—	—	—	—
Indice d'extraction (1) (base = 100 en 1958)	131	131	134	161	—	—	—	—
Phosphates secs	10.662,4	11.399,4	12.008,1	14.971,3	10.190,8	11.242,7	11.886,3	13.558,6
Minerai de fer	749,1	872,5	625,5	234,2	859,0	813,9	458,4	330,6
Minerai de plomb	117,7	120,9	122,6	146,3	71,7	78,8	97,1	151,5
Minerai de zinc	72,1	31,9	22,0	36,4	70,3	38,6	15,3	17,9
Minerai de cobalt	14,1	6,0	9,8	11,4	15,7	9,1	4,8	10,8
Minerai de cuivre	9,4	12,2	13,3	13,5	10,7	10,3	13,4	10,3
Manganèse métallurgique et sinter de manganèse	44,4	—	—	—	36,0	6,5	—	—
Manganèse chimique	119,4	112,4	101,4	96,0	94,4	106,6	91,2	114,9

Source : direction des mines.

(1) Cet indice ne concerne que les phosphates secs, les minerais de fer, de plomb, de zinc, de manganèse et de cobalt. L'anthracite et le pétrole brut sont compris dans l'indice de l'énergie.

A. 15 — *Évolution des valeurs des principales productions minières* (carreau-mine) (1) 1967-1972

EN MILLIERS DE DIRHAMS	1967	1968	1969	1970	1971	1972	En % du total 1972
Phosphates	534.276	521.088	517.627	543.061	567.515	711.603	75,0
Minerai de plomb	71.202	80.299	91.107	97.421	83.956	94.540	9,9
Anthracite	27.614	26.033	22.935	25.285	33.294	32.041	3,4
Manganèse chimique	17.204	14.683	25.078	20.004	20.070	16.429	1,8
Minerai de fer	28.440	23.596	21.905	24.271	17.370	7.287	0,8
Minerai de cuivre	7.910	9.199	11.080	14.380	15.342	14.324	1,5
Minerai de cobalt	12.196	10.737	9.983	5.722	11.674	14.464	1,6
Minerai de zinc	23.844	18.451	18.111	10.456	9.874	16.031	1,7
Gaz naturel	1.073	1.163	4.201	4.359	4.757	5.161	0,5
Pétrole brut	8.889	7.977	5.270	4.117	2.036	2.556	0,3
Manganèse métallurgique	13.768	7.224	1.623	—	—	—	—
Divers	15.945	19.340	20.432	26.576	34.833	33.238	3,5
TOTAL	762.361	739.790	749.352	775.652	800.721	947.674	100,0

Source : direction des mines.

(1) Le prix carreau-mine est égal au prix FOB à la tonne du minerai diminué des frais de transport, de chargement et de déchargement occasionnés par le transfert du carreau de la mine jusqu'au port d'embarquement.

A. 16 — *Évolution des indices de la production d'énergie*

(BASE = 100 EN 1958)	1970	1971	1972	$\frac{1972}{1971}$ %
Indice général	208	218	253	+ 16,0
Électricité	193	207	232	+ 12,0
Pétrole extraction	62	31	38	+ 22,6
Charbon extraction	85	93	107	+ 15,0
Pétrole raffinage	970	948	1.234	+ 30,1

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 17 — *Évolution de la production d'énergie*

	UNITÉS	1969	1970	1971	1972	1972/1971
Production d'anthracite	1.000 t	397	433	474,5	546,8	+ 15,2
Production de pétrole brut	»	58,6	44,2	22,6	28,4	+ 25,7
Production de gaz naturel	Millions m³	42,0	43,1	47,0	62,9	+ 33,8
Production nette d'énergie électrique (1)	Millions kWh	1.911,9	2.025,6	2.193,4	2.470,3	+ 12,6
— origine hydraulique	»	1.416,6	1.345,8	1.562,9	1.631,6	+ 4,4
— origine thermique	»	495,3	679,8	630,5	838,7	+ 33,0

Source : direction des mines — Office national d'électricité.
(1) Chiffres rectifiés. La production d'Electras Marroquies et des auto-producteurs est dorénavant incluse.

A. 17 bis — *Évolution de la balance énergétique*

En milliers de « tonnes équivalent charbon » (TEC)	1968		1969		1970		1971		1972	
	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%	Total	%
Consommation :										
— Charbon	457	16	397	13	439	13	373	10	543	13
— Produits pétroliers raffinés	2.017	69	2.190	69	2.464	71	2.664	73	2.850	70
— Électricité hydraulique	451	15	566	18	538	16	625	17	652	17
Ensemble	2.925	100	3.153	100	3.441	100	3.662	100	4.045	100
Dont fournie localement :										
— Anthracite	383	39	337	32	368	36	404	36	465	38
— Pétrole et gaz naturel	137	14	130	13	101	10	85	8	106	8
— Électricité hydraulique	451	47	566	55	538	54	625	56	652	54
Ensemble	971	100	1.033	100	1.007	100	1.114	100	1.223	100
Déficit énergétique	1.954		2.120		2.435		2.548		2.822	
En pourcentage de la consommation globale	67		67		70		70		70	

A. 18 — *Évolution de la consommation d'énergie*

	1969	1970	1971	1972	1972/1971 en %
1° *Produits pétroliers*					
— Produits blancs (1.000 m³)					
• Essence ordinaire	207,9	206,8	200,9	191,9	— 4,4
• Super carburant	182,2	215,9	243,5	279,8	+ 14,9
• Pétrole lampant	96,0	91,9	94,6	96,2	+ 1,7
• Gas-oil	505,6	558,9	594,6	649,1	+ 9,2
— Produits noirs (1.000 t)					
• Fuel-oil	467,6	547,7	605,5	638,8	+ 5,5
— Gaz liquéfiés (1.000 t)					
• Butane	57,6	72,3	86,0	103,5	+ 20,3
• Propane	4,5	5,4	6,7	8,5	+ 26,8
2° *Électricité* (millions de kWh) (1)	1.711,0	1.794,2	1.953,9	2.158,7	+ 10,5
3° *Charbon* (1.000 t)					
• Anthracite	378,2	441,3	372,1	569,9	+ 53,1
• Charbon importé	75,8	63,8	56,7	58,2	+ 2,6

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 18 bis — *Évolution de l'avitaillement des avions et des navires*

	1969	1970	1971	1972	1972/1971 en %
1° *Avitaillement des avions*					
— Carburéacteur (1.000 m³)	83,4	115,0	130,5 (2)	165,8	+ 27,0
— Essence d'avion (1.000 m³)	5,6	7,2	3,0 (2)	5,1	+ 70,0
2° *Avitaillement des navires*					
— Fuel-oil (1.000 t)	39,9	48,6	47,7	37,1	— 22,2
— Gas-oil (1.000 m³)	41,5	29,1	23,3	13,4	— 42,5
— Diesel-oil (1.000 m³)	16,0	15,9	10,2	12,0	+ 17,6

Source : direction des mines — Office national d'électricité.
(1) Chiffres rectifiés. Sont comprises désormais les fournitures d'Electras Marroquies et la consommation des auto-producteurs.
(2) Non compris les quantités livrées aux Forces armées royales.

A. 19 — *Évolution des indices de la production industrielle*

(BASE 100 EN 1958)	1969	1970	1971	1972	1972/1971 en %
Ensemble des industries de transformation (sauf bâtiment et travaux publics)	158	173	180 (*)	187	+ 3,9
• Céramique et matériaux de construction	186	224	239	239	—
• Transformation des métaux (construction des véhicules de tourisme ou utilitaires exclue)	136	147	145 (*)	150	+ 3,4
• Industries chimiques et parachimiques (industrie pharmaceutique exclue)	174	172	208 (*)	232	+ 11,5
• Corps gras	121	129	153	177	+ 15,7
• Industries textiles	267	289	299	321	+ 7,3
• Industrie du cuir et chaussures	121	107	112 (*)	109	— 2,7
• Industrie des papiers-cartons	178	178	172	155	— 9,9
• Industries alimentaires (conserverie exclue)	141	162	165 (*)	166	+ 0,6
• Industries diverses	137	147	161	174	+ 8,1

Source : division des statistiques.
(*) Chiffres rectifiés.

A. 20 — *Évolution des indices officiels des prix de gros et du coût de la vie à Casablanca en 1972*

INDICES	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	VARIATIONS (%) Déc. 72/Déc. 71	VARIATIONS (%) Moy. 72 (*)/Moy. 71
Prix de gros (base 100 = 1939)	4.925	4.940	5.060	4.727	4.629	4.623	4.750	4.814	4.817	5.019	5.059	5.073	+ 4,4	+ 2,1
Produits														
• locaux	4.898	4.920	5.072	4.634	4.509	4.501	4.666	4.752	4.754	5.018	5.059	5.078	+ 5,5	+ 3,6
• importés	5.049	5.042	5.053	5.061	5.062	5.062	5.063	5.053	5.057	5.056	5.093	5.092	+ 0,9	— 2,3
• alimentaires	5.005	5.010	5.179	4.677	4.574	4.567	4.748	4.842	4.842	5.129	5.173	5.194	+ 5,7	+ 2,1
• industriels	4.739	4.777	4.782	4.842	4.758	4.754	4.755	4.748	4.758	4.761	4.792	4.792	+ 1,3	+ 1,9
Coût de la vie (base 100 = octobre 1958 - septembre 1959)	143,2	144,7	145,8	143,7	142,2	140,1	140,5	140,6	141,4	142,3	142,9	143,9	+ 2,6	+ 3,8
Produits alimentaires	150,7	152,4	154,4	150,5	147,9	145,0	145,7	145,7	147,1	147,7	148,8	150,7	+ 2,3	+ 5,0
Habillement	149,5	149,5	149,5	149,5	149,5	149,5	149,5	149,7	149,7	149,7	149,7	149,7	+ 0,4	+ 0,3
Habitation	125,0	128,2	128,2	128,2	128,2	125,4	125,6	125,6	125,6	128,9	128,9	128,9	+ 5,9	+ 4,5
Hygiène, soins, transports, divers	132,2	132,2	132,2	132,2	132,3	131,9	131,9	131,9	132,3	132,3	132,3	132,3	+ 3,0	+ 1,2

Source : division générale des statistiques — secrétariat d'Etat au plan.
(*) Moyenne des années 1972 et 1971.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 21 — *Balance du commerce extérieur*

EN MILLIERS DE TONNES EN MILLIONS DE DIRHAMS	1970		1971		1972	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Importations (CAF)	4.037	3.471	4.587	3.532	4.437	3.577
Exportations (FOB)	15.074	2.470	14.740	2.526	16.748	2.953
Solde	+ 11.037	— 1.001	+ 10.153	— 1.006	+ 12.311	— 624
Couverture en pourcentage	—	71,1	—	71,5	—	82,6

Source : Office des changes.

A. 22 — *Importations C.I.F.*

EN MILLIERS DE TONNES EN MILLIONS DE DIRHAMS	ANNÉE 1971			ANNÉE 1972		
	Poids	Valeur	%	Poids	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1.068	701	20	759	625	17
Énergie	2.069	236	7	2.129	255	7
Matières premières	540	466	13	565	468	13
— Animales et végétales	456	417	12	455	410	11
— Minérales	84	49	1	110	58	2
Demi-produits (*)	767	795	23	863	958	27
Produits finis	143	1.334	37	121	1.271	36
— Biens d'équipement	82	789	22	62	710	20
• Agricole	(7	(52	(1)	(6	(40)	(1)
• Industriel	(75	(737	(21)	(56	(670)	(19)
— Biens de consommation	61	545	15	59	561	16
TOTAL	4.587	3.532	100	4.437	3.577	100

Source : Office des changes.
(*) Y compris l'or industriel.

A. 22 bis — *Importations par principaux produits*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1968	1969	1970	1971	1972
Produits alimentaires	618,7	452.2	583,0	701,2	624,8
— Sucre	119.2	108,8	138,5	148,7	169,3
— Blé tendre	216.2	39,9	130,0	243,0	136,9
— Thé	82.1	103,3	89,7	83,5	86,1
— Produits laitiers	66.5	66.2	71,0	73,3	69,7
— Café	35.2	30,5	49.1	31,7	35,1
— Autres produits	99.5	103,5	104,7	121,0	127,7
Énergie	165.7	164,6	189.2	235,6	255,0
— Huile brute de pétrole	107.4	101,6	114.3	145,3	171,8
— Autres produits	58.3	63,0	74.9	90,3	83,2
Matières premières	363.2	342,4	426.5	466,6	468,6
— Bois bruts	79.5	82,9	102.3	104,7	99,5
— Huiles et graines oléagineuses	108,7	58.1	107.5	150,4	117,8
— Autres produits	175,0	201.4	216,7	211,5	251,3
Demi-produits	620.7	738,3	872.1	794,6	957,5
— Produits en fer, fonte et acier	185.6	248,9	335.1	279,0	312,0
— Produits chimiques	60.1	61.0	76.2	78,2	120,4
— Matières plastiques	38.2	55.8	64.5	63,7	69,4
— Fils pour tissage	86.1	121,8	108.1	85.6	104,6
— Papiers et cartons	39.4	44.0	51.4	55.1	55,3
— Autres produits	211,3	206,8	236,8	233,0	295,8

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 22 bis — *Importations par principaux produits (suite)*

(EN MILLIONS DE DIRHAMS)	1968	1969	1970	1971	1972
Biens d'équipement	588,4	663,3	833,3	789,3	710,2
— Tracteurs	28,3	30,7	23,0	27,6	17,8
— Chaudières, machines, appareils et engins mécaniques	348,7	402,3	485,2	480,8	401,5
— Machines et appareils électriques	124,0	196,5	217,9	186,2	177,7
— Autres produits	87,4	33,8	107,2	94,7	113,2
Biens de consommation	433,3	483,6	567,2	545,4	561,2
— Voitures de tourisme	90,3	92,9	120,3	117,2	97,3
— Parties et pièces détachées pour voitures de tourisme	45,2	51,3	61,6	75,7	75,0
— Médicaments	52,9	48,5	50,0	53,2	59,6
— Autres produits	244,9	290,9	335,3	299,3	329,3

A. 22 ter — *Exportations par principaux produits*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1968	1969	1970	1971	1972
Produits alimentaires	1.168,5	1.184,9	1.249,5	1.206,2	1.383,9
— Agrumes	420,4	388,6	357,3	389,1	428,5
— Primeurs	223,2	212,7	267,8	243,1	273,3
— Poissons en conserves	130,3	123,8	127,3	147,7	134,4
— Conserves de légumes et de fruits	51,4	64,9	56,2	89,1	112,5
— Vins	23,9	37,5	42,9	23,4	35,3
— Jus de fruits et de légumes	23,7	35,5	37,9	21,8	30,9
— Autres produits	295,6	321,9	360,1	292,0	369,0
Produits bruts d'origine végétale	134,2	238,3	166,5	153,0	259,3
— Huile d'olive	7,2	91,4	16,0	20,6	110,8
— Coton	25,9	34,0	31,0	27,5	40,0
— Autres produits	101,1	112,9	119,5	104,9	108,5
Minerais	737,7	768,2	783,9	762,3	877,1
— Phosphates	543,8	550,9	571,6	588,1	673,2
— Plomb	66,3	64,8	70,9	68,7	90,3
— Manganèse	34,4	30,3	27,6	23,4	26,7
— Autres produits	93,2	122,2	113,8	82,1	86,9
Demi-produits	155,9	144,5	136,1	188,1	188,3
— Engrais naturels et chimiques	69,0	52,6	32,6	71,7	68,9
— Cuirs et peaux	21,2	25,7	20,6	26,7	26,7
— Autres produits	65,7	66,2	82,9	89,7	92,7
Produits finis	65,5	111,7	124,4	207,4	238,1
— Tapis	12,2	18,1	27,9	38,6	58,7
— Vêtements confectionnés	5,0	15,8	20,7	33,9	46,4
— Autres produits	48,3	77,8	75,8	134,9	133,0

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 23 — *Exportations F.O.B.*

EN MILLIERS DE TONNES EN MILLIONS DE DIRHAMS	ANNÉE 1971			ANNÉE 1972		
	Poids	Valeur	%	Poids	Valeur	%
Alimentation, boissons, tabacs	1.280	1.206	48	1.553	1.384	47
Énergie	64	9	—	38	6	—
Matières premières	13.063	915	36	14.832	1.136	39
— Animales et végétales	187	153	6	218	259	9
— Minérales	12.876	762	30	14.614	877	30
Demi-produits	318	188	7	312	189	6
Produits finis	15	208	9	13	238	8
— Biens d'équipement	6	40	2	3	31	1
— Biens de consommation	9	168	7	10	207	7
TOTAL	14.740	2.526	100	16.748	2.953	100

Source : Office des changes.

A. 24 — *Échanges par zones monétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	IMPORTATIONS C.A.F.		EXPORTATIONS F.O.B.		SOLDES	
	1971	1972	1971	1972	1971	1972
Zone franc	1.217	1.287	1.063	1.122	— 154	— 165
— France	1.083	1.112	918	964	— 165	— 148
— Autres pays	134	175	145	158	+ 11	— 17
Zone de convertibilité	1.890	1.918	1.061	1.478	— 822	— 440
— États-Unis	501	270	37	48	— 464	— 222
— Allemagne fédérale	267	269	214	265	— 53	— 4
— Italie	210	200	119	265	— 91	+ 65
— Grande Bretagne	144	160	126	136	— 18	— 24
— U.E.B.L.	74	82	100	121	+ 26	+ 39
— Pays-Bas	102	111	80	110	— 22	— 1
— Autres pays	592	826	385	533	— 207	— 293
Zone bilatérale	425	373	402	353	— 23	— 20
— U.R.S.S.	142	142	89	113	— 53	— 29
— Cuba	74	45	16	5	— 58	— 40
— Autres pays	209	186	297	235	+ 88	+ 49
TOTAL	3.532	3.577	2.526	2.953	— 1.006	— 624

Source : Office des changes.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 25 — *Balance des paiements avec l'étranger*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971			1972		
	Recettes	Dépenses	Soldes	Recettes	Dépenses	Soldes
A. — *Biens et services*	3.799,8	4.650,3	— 850,5	4.396,0	4.811,3	— 415,3
1. Marchandises F.O.B.	2.518,4	3.207,1	— 688,7	2.946,7	3.241,6	— 294,9
2. Or non monétaire	—	4,3	— 4,3	—	11,5	— 11,5
3. Frais de transport et d'assurance sur expéditions internationales	128,9	317,9	— 189,0	164,0	321,9	— 157,9
4. Autres transports	45,1	85,7	— 40,6	57,3	109,6	— 52,3
5. Voyages	760,0	300,0	+ 460,0	893,3	388,2	+ 505,1
6. Revenus des investissements	69,8	310,4	— 240,6	59,9	323,7	— 263,8
7. Transactions gouvernementales	195,9	312,7	— 116,8	194,4	309,9	— 115,5
8. Autres services	81,7	112,2	— 30,5	80,4	104,9	— 24,5
B. — *Paiements de transfert*	842,6	293,3	+ 549,3	980,7	349,1	+ 631,6
9. Privés	707,9	211,7	+ 496,2	901,2	267,2	+ 634,0
10. Publics	134,7	81,6	+ 53,1	79,5	81,9	— 2,4
C. — *Capitaux non monétaires*	1.104,4	504,8	+ 599,6	773,4	719,2	+ 54,2
11 et 12. Privés	348,6	189,9	+ 158,7	264,4	357,1	— 92,7
— Soldes des crédits commerciaux	165,9	76,8	+ 89,1	24,9	65,9	— 41,9
— Prêts et investissements	168,8	49,7	+ 119,1	160,7	94,1	+ 66,6
— Autres	13,9	63,4	— 49,5	78,8	197,1	— 118,3
13 et 14. Publics	755,8	314,9	+ 440,9	509,0	362,1	+ 146,9
— Crédits commerciaux	432,1	155,1	+ 277,0	284,6	242,7	+ 41,9
— Prêts en devises	311,9	140,6	+ 171,3	217,6	90,3	+ 127,3
— Prêts en dirhams	4,2	18,2	— 14,0	0,7	18,4	— 17,7
— Autres	7,6	1,0	+ 6,6	6,1	1,3	+ 4,8
— Engagements extérieurs	—	—	—	—	9,4	— 9,4
D. — *Allocations D.T.S.*	61,0	—	+ 61,0	61,0	—	+ 61,0
TOTAL	5.807,8	5.448,4	+ 359,4	6.211,1	5.879,6	+ 331,5

Source : Office des changes.

A. 26 — *Prévisions et exécution du budget général*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971		1972	
	Crédits ouverts (1)	Réalisations (3)	Crédits ouverts	Réalisations
BUDGET ORDINAIRE				
A. — *Fonctionnement*				
— Pouvoirs publics	120	118	72	60
— Personnel des ministères	1.728	1.843	1.845	2.050
— Matériel des ministères	783	760	762	796
— Charges communes	164	149	135	112
— Travaux d'entretien	36	35	37	37
— Dépenses imprévues et dotations provisionnelles	116	—	294	—
	2.947	2.905	3.145	3.055
B. — *Dette publique*	376	382	448	422
TOTAL	3.323	3.287	3.593	3.477
BUDGET D'ÉQUIPEMENT (2)	1.395	1.254	1.609	1.234
BUDGET GÉNÉRAL	4.718	4.541	5.202	4.711

(1) Crédits ouverts par les lois de finances initiale et rectificative et par prélèvements sur le chapitre « Dépenses imprévues et dotations provisionnelles ».
(2) Compte tenu des régularisations d'avances consenties précédemment par le Trésor.
(3) Situation définitive.
Source : ministère des finances (division du budget).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 27 — *Prévisions de recettes et recouvrements budgétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971		1972	
	Lois de finances	Recouvrements (3)	Lois de finances	Recouvrements (4)
Ressources du budget ordinaire (1)				
Impôts directs	721	698	776	735
Droits de douane	600	568	663	562
Impôts indirects	1.567	1.577	1.646	1.628
Enregistrement et timbre	220	228	240	244
Domaines	P.M.	P.M.	P.M.	P.M.
Monopoles, exploitations et revenus des participations financières de l'Etat (dont excédent d'exploitation des B.A.)	7 —	51 (51)	15 —	— —
Produits divers	98	91	100	82
Recettes en atténuation de dépenses	58	54	60	65
Fonds de concours	—	3	—	11
TOTAL	3.271	3.270	3.500	3.327
Ressources du budget d'équipement				
Recettes exceptionnelles (prélèvements sur le F.D.R.) (2)	357	234	356	142
Recette d'ordre exceptionnelle	238	—	101	—
Fonds de concours (2)	P.M.	33	—	—
Emprunts intérieurs et extérieurs (bruts)	731	462	745	573
(dont aides extérieures)	(620)	(368)	(620)	(392)
TOTAL	1.326	729	1.202	715
Recettes d'ordre (reports de crédits-reversements de fonds sur dépenses budgétaires)	55	734	30	889
TOTAL GÉNÉRAL	4.652	4.733	4.732	4.931

(1) Déduction faite des recettes budgétaires affectées.
(2) Recettes affectées (fonds de développement régional et fonds de concours divers).
(3) Situation définitive.
(4) Situation provisoire.
Source : ministère des finances (division du budget).

A. 27 bis — *Fonds de développement régional*

RESSOURCES	1971		1972	
	Prévisions	Réalisations	Prévisions	Réalisations
Taxe de péréquation sur le prix du sucre (1)	93	44	55	—
Produits et revenus des monopoles, exploitations et participations de l'Etat	166	99	140	58
Impôt agricole	50	55	45	50
Domaines	60	67	66	67
Contribution complémentaire (2)	—	—	65	14
TOTAL	371	265	371	189
Dont transferts au budget général :				
— fonctionnement	(—)	(14)	(—)	(—)
— équipement	(357)	(234)	(356)	(142) (3)

(1) Supprimée à partir de septembre 1971.
(2) Instituée en 1972.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 28 — *Évolution des charges et ressources du Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972
RECETTES	3.551	3.597
Recettes ordinaires (1)	3.386	3.401
Impôts directs et assimilés	753	799
Droits de douane	568	562
Impôts indirects	1.621	1.628
Droits d'enregistrement et de timbre	228	244
Monopoles et exploitations	149	101
(dont excédent des budgets annexes)	(50)	(43)
Domaines	67	67
Autres recettes	165	196
Produits divers	89	83
Recettes en atténuation de dépenses	40	65
Fonds de concours et recettes assimilées	36	48
(dont fonds de concours des budgets annexes)	(33)	(37)
DÉPENSES	— 4.381	— 4.666
Dépenses ordinaires	— 3.258	— 3.477
Dette publique	— 374	— 422
(dont intérêts)	(223)	(264)
Fonctionnement	— 2.884	— 3.055
dont :		
Pouvoirs publics	(118)	(60)
Personnel	(1.843)	(2.050)
Matériel	(757)	(796)
Subventions et divers	(166)	(149)
Excédent ordinaire (2)	+ 293	+ 120
Dépenses d'investissement (3) (budget général et annexes)	— 1.123	— 1.189
Solde des comptes spéciaux	+ 20	+ 31
DÉFICIT DE CAISSE	— 810	— 1.038
FINANCEMENT	+ 810	+ 1.038
Dépôts au Trésor et aux chèques postaux	+ 268	+ 87
Emprunts intérieurs	+ 213	+ 334
— à long terme	(+ 84)	(+ 123)
— à moyen terme	(+ 13)	(+ 19)
— à court terme	(+ 116)	(+ 192)
Concours extérieurs	+ 472	+ 457
— à long terme	(+ 324)	(+ 419)
— à moyen terme	(+ 47)	(+ 78)
— à court terme	(+ 101)	(— 40)
Avances de la Banque du Maroc	— 89	+ 226
Opérations à classer et à régulariser	— 54	— 66

(1) Y compris les recettes budgétaires affectées au fonds de développement régional.

(2) L'excédent ordinaire est calculé par déduction des dépenses ordinaires des recettes totales.

(3) Voir page suivante.

Source : ministère des finances.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 28 *bis*

Le montant des *dépenses d'équipement* a été obtenu comme suit :

	EN MILLIONS DE DIRHAMS	
	1971	1972
Dépenses du budget général (cf. tableau A. 26)	1.254	1.234
A déduire :		
— régularisations budgétaires d'avances consenties antérieurement par le Trésor public	— 194	— 103
A ajouter :		
— nouvelles avances à caractère d'investissements consenties par le Trésor	+ 30	+ 21
— dépenses d'équipement des budgets annexes	+ 33	+ 37
	1.123	1.189

Source : ministère des finances.

A. 29 — *Évolution de la masse monétaire et de ses composantes*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31 DÉCEMBRE 1970			31 DÉCEMBRE 1971			31 DÉCEMBRE 1972		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%
Monnaie fiduciaire	2.261	139	6,6	2.462	201	8,9	2.945	483	19,6
Monnaie scripturale	3.280	205	6,7	3.747	467	14,2	4.393	646	17,2
• Dépôts à la Banque du Maroc	93	11	13,4	121	28	30,1	124	3	2,5
• Dépôts dans les banques	2.648	211	8,7	3.042	394	14,9	3.544	502	16,5
• Dépôts au C.C.P. et au Trésor	539	— 17	— 3,—	584	45	8,3	725	141	24,1
A. — Disponibilités monétaires	5.541	344	6,6	6.209	668	12,1	7.338	1.129	18,2
B. — Quasi-monnaie	410	— 63	—13,3	477	67	16,3	547	70	14,7
MASSE MONÉTAIRE (A + B)	5.951	281	4,9	6.686	735	12,4	7.885	1.199	17,9

EN POURCENTAGE DE LA MASSE MONÉTAIRE	1970	1971	1972
• Monnaie fiduciaire	38,—	36,8	37,3
• Monnaie scripturale	55,1	56,—	55,7
• Quasi-monnaie	6,9	7,2	7,0

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 30 — *Évolution des contreparties de la masse monétaire*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	DÉCEMBRE 1970			DÉCEMBRE 1971			DÉCEMBRE 1972		
	Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles		Montants	Variations annuelles	
	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%	M. DH.	M. DH.	%
Avoirs extérieurs nets	598	181	43,4	958	360	60,2	1.301	343	35,8
• Banque du Maroc	489	158	47,7	828	339	69,3	1.125	297	35,9
• Banques de dépôts	109	23	26,7	130	21	19,3	176	46	35,4
Créances sur le Trésor	2.962	184	6,6	3.027	65	2,2	3.584	557	18,4
• Créances propres de la Banque du Maroc	1.527	163	12,—	1.433	— 94	— 6,2	1.678	245	17,1
• Banques (portefeuille d'effets publics)	887	59	7,1	1.000	113	12,7	1.172	172	17,2
• Dépôts auprès des comptables publics	548	— 38	— 6,5	594	46	8,3	734	140	23,6
(dont banques)	(9)			(10)			(9)		
Crédits à l'économie	2.571	7	0,3	2.935	364	14,2	3.346	411	14,0
• Banque du Maroc	649	— 31	— 4,6	733	84	12,9	775	42	5,7
• Banques de dépôts	1.922	38	2,—	2.202	280	14,6	2.571	369	16,7
TOTAL des contreparties	6.131	372	6,5	6.920	789	12,9	8.231	1.311	18,9
Divers (ajustement)	— 180			— 234			— 346		

EN POURCENTAGE DU TOTAL DES CONTREPARTIES	1970	1971	1972
• Avoirs extérieurs nets	9,8	13,8	15,8
• Créances sur le Trésor	48,3	43,7	43,5
• Crédits à l'économie	41,9	42,5	40,7

A. 31 — *Évolution des disponibilités monétaires et quasi-monétaires des entreprises et des particuliers*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie fiduciaire	2.462	2.577	2.544	2.525	2.522	2.547	2.659	2.737	2.796	2.791	2.821	2.863	2.945
Monnaie scripturale	3.747	3.783	3.780	3.881	3.941	3.961	4.057	4.072	4.116	4.180	4.157	4.229	4.393
Total des disponibilités monétaires	6.209	6.360	6.324	6.406	6.463	6.508	6.716	6.809	6.912	6.971	6.978	7.092	7.338
Quasi-monnaie	477	487	511	521	540	549	551	549	548	556	554	548	547
dont :													
— dépôts-importation	1	1	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—
— Dépôts à terme	476	486	510	520	539	548	551	549	548	556	554	548	547
Total des disponibilités monétaires et quasi-monétaires	6.686	6.847	6.835	6.927	7.003	7.057	7.267	7.358	7.460	7.527	7.532	7.640	7.885

Source : Banque du Maroc.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 32 — *Évolution de la circulation fiduciaire*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Billets en circulation	2.473	2.598	2.549	2.528	2.540	2.549	2.655	2.770	2.808	2.808	2.835	2.875	2.971
Monnaies divisionnaires ..	83	83	83	82	82	81	83	84	85	86	87	87	87
	2.556	2.681	2.632	2.610	2.622	2.630	2.738	2.854	2.893	2.894	2.922	2.962	3.058
A déduire :													
Encaisses des banques et des comptables publics..	— 94	— 104	— 88	— 85	— 100	— 83	— 79	— 117	— 97	— 103	— 101	— 99	— 113
TOTAL	2.462	2.577	2.544	2.525	2.522	2.547	2.659	2.737	2.796	2.791	2.821	2.863	2.945

A. 33 — *Évolution de la monnaie scripturale et de la quasi-monnaie*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Monnaie scripturale													
Dépôts à vue à l'Institut d'émission	121	125	119	124	117	103	115	120	114	111	120	92	124
Dépôts à vue dans les banques de dépôts	3.042	3.026	3.046	3.153	3.190	3.218	3.315	3.321	3.287	3.356	3.347	3.429	3.544
TOTAL des dépôts à vue du système bancaire	3.163	3.151	3.165	3.277	3.307	3.321	3.430	3.441	3.401	3.467	3.467	3.521	3.668
Dépôts au Trésor	260	284	290	284	306	321	316	296	357	336	352	347	363
Dépôts aux chèques postaux	324	348	325	320	328	319	311	335	358	377	338	361	362
TOTAL	3.747	3.783	3.780	3.881	3.941	3.961	4.057	4.072	4.116	4.180	4.157	4.229	4.393
Quasi-monnaie													
Dépôts-importation	1	1	1	1	1	1	—	—	—	—	—	—	—
Dépôts à terme	476	486	510	520	539	548	551	549	548	556	554	548	547
TOTAL	477	487	511	521	540	549	551	549	548	556	554	548	547
TOTAL GÉNÉRAL	4.224	4.270	4.291	4.402	4.481	4.510	4.608	4.621	4.664	4.736	4.711	4.777	4.940

A. 34 — *Évolution des dépôts à vue dans les banques de dépôts*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Comptes courants ordinaires	1.667	1.635	1.664	1.747	1.750	1.765	1.839	1.830	1.773	1.837	1.829	1.893	1.991
Comptes de chèques	1.294	1.304	1.302	1.328	1.360	1.369	1.387	1.410	1.431	1.447	1.447	1.460	1.478
Créditeurs divers	81	87	80	78	80	84	89	81	83	72	71	76	75
TOTAL	3.042	3.026	3.046	3.153	3.190	3.218	3.315	3.321	3.287	3.356	3.347	3.429	3.544

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 35 — *Évolution des contreparties des disponibilités monétaires et quasi-monétaires*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Avoirs extérieurs (1)													
Institut d'émission	828	940	1.080	1.109	1.160	1.123	1.179	1.163	1.313	1.313	1.257	1.160	1.125
Banques de dépôts	130	131	129	154	141	179	209	212	174	160	148	148	176
TOTAL	958	1.071	1.209	1.263	1.301	1.302	1.388	1.375	1.487	1.473	1.405	1.308	1.301
Créances sur le Trésor													
Créances nettes de l'Institut d'émission	1.433	1.634	1.536	1.491	1.453	1.438	1.550	1.452	1.283	1.390	1.394	1.500	1.678
Portefeuille d'effets publics du système bancaire	1.000	1.009	1.031	1.049	1.120	1.121	1.188	1.199	1.196	1.198	1.203	1.184	1.172
Dépôts des banques au Trésor	10	7	6	5	6	6	6	6	7	10	8	9	9
Créances des entreprises et des particuliers	584	632	615	604	634	640	627	631	715	713	690	708	725
TOTAL	3.027	3.282	3.188	3.149	3.213	3.205	3.371	3.288	3.201	3.311	3.295	3.401	3.584
Crédits à l'économie (2)													
Institut d'émission	733	673	562	508	515	534	512	802	704	614	700	703	775
Banques de dépôts	2.202	2.187	2.276	2.325	2.360	2.357	2.352	2.374	2.369	2.403	2.445	2.559	2.571
TOTAL	2.935	2.860	2.838	2.833	2.875	2.891	2.864	3.176	3.073	3.017	3.145	3.262	3.346
Total	6.920	7.213	7.235	7.245	7.389	7.398	7.623	7.839	7.761	7.801	7.845	7.971	8.231
Balance des éléments divers	— 234	— 366	— 400	— 318	— 386	— 341	— 356	— 481	— 301	— 274	— 313	— 331	— 346
Total des contreparties de disponibilités monétaires et quasi-monétaires	6.686	6.847	6.835	6.927	7.003	7.057	7.267	7.358	7.460	7.527	7.532	7.640	7.885

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) Non compris les créances nées sur l'étranger.
Source : Banque du Maroc.

A. 36 — *Évolution des avoirs extérieurs* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Réserves internationales													
Avoirs en or de l'Institut d'émission	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108	108
Avoirs en devises convertibles de l'Institut d'émission	698	742	847	915	920	933	988	953	945	950	876	804	765
Disponibilités en D.T.S.	12	73	73	73	73	71	71	71	78	78	78	78	84
Position tranche-or F.M.I.	—	—	—	—	51	51	51	51	143	143	143	143	143
TOTAL	818	923	1.028	1.096	1.152	1.163	1.218	1.183	1.274	1.279	1.205	1.133	1.100
Autres avoirs extérieurs													
Devises inconvertibles de l'Institut d'émission	101	96	105	99	108	43	45	56	81	77	97	69	62
Avoirs extérieurs bruts des banques de dépôts	199	201	198	220	211	251	284	286	245	232	225	224	276
TOTAL	300	297	303	319	319	294	329	342	326	309	322	293	338
Total des avoirs bruts	1.118	1.220	1.331	1.415	1.471	1.457	1.547	1.525	1.600	1.588	1.527	1.426	1.438

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Engagements extérieurs													
Recours au crédit F.M.I...	3	3	3	3	3	3	3	3	3	6	6	6	6
Autres engagements de l'Institut d'émission ...	88	76	50	83	97	80	81	73	39	37	39	36	31
dont :													
(en devises inconvertibles).	(26)	(21)	(26)	(28)	(30)	(50)	(56)	(52)	(10)	(8)	(3)	(4)	(6)
Engagements des banques de dépôts	69	70	69	66	70	72	75	74	71	72	77	76	100
TOTAL	160	149	122	152	170	155	159	150	113	115	122	118	137
Total des avoirs extérieurs nets	958	1.071	1.209	1.263	1.301	1.302	1.388	1.375	1.487	1.473	1.405	1.308	1.301

(2) Ne figurent plus, à partir d'octobre 1971, que les engagements en dirhams vis-à-vis des organismes internationaux (FMI, BIRD, IDA).

A. 37 — *Évolution des créances sur le Trésor*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Déc.	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Créances propres de l'Institut d'émission													
Avances à l'Etat	1.299	1.354	1.354	1.352	1.000	1.000	1.083	1.308	1.000	1.000	1.254	1.369	1.374
Bons du Trésor (échange monétaire et monnaies divisionnaires)	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139	139
Traites douanières et obligations cautionnées	—	62	47	—	56	58	50	—	49	37	—	—	44
Avances sur bon C.N.C.A..	—	80	—	—	135	135	135	—	95	135	—	—	117
C. C. P. de la Banque du Maroc	36	38	37	35	43	32	62	43	39	38	38	35	50
Avances sur effets F.E.C...	—	—	—	—	92	94	94	—	—	76	—	—	—
Avances sur obligations C.I.H.					20	17	20	—	—	—	—	—	—
TOTAL BRUT	1.474	1.673	1.577	1.526	1.485	1.475	1.583	1.490	1.322	1.425	1.431	1.543	1.724
A déduire :													
Compte courant du Trésor et encaisse des comptables publics	— 41	— 39	— 41	— 35	— 32	— 37	— 33	— 38	— 39	— 35	— 37	— 43	— 46
TOTAL NET	1.433	1.634	1.536	1.491	1.453	1.438	1.550	1.452	1.283	1.390	1.394	1.500	1.678
Effets publics													
Institut d'émission	38	23	28	23	31	15	24	86	73	54	61	67	55
Banques de dépôts	962	986	1.003	1.026	1.089	1.106	1.164	1.113	1.123	1.144	1.142	1.117	1.117
TOTAL	1.000	1.009	1.031	1.049	1.120	1.121	1.188	1.199	1.196	1.198	1.203	1.184	1.172
Dépôts des banques au Trésor													
Créances des entreprises et des particuliers	10	7	6	5	6	6	6	6	7	10	8	9	9
Contrevaleur des dépôts aux chèques postaux et au Trésor	584	632	615	604	634	640	627	631	715	713	690	708	725
Total des créances nettes sur le Trésor	3.027	3.282	3.188	3.149	3.213	3.205	3.371	3.288	3.201	3.311	3.295	3.401	3.584

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 38 — *Crédits à l'économie financés sur ressources monétaires* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972											
	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Institut d'émission													
Escompte	519	501	408	340	329	371	352	493	525	450	513	500	574
Avances	180	144	134	134	139	142	146	161	157	156	166	175	176
Effets en cours de recouvrement	34	28	20	34	47	21	14	148	22	8	21	28	25
TOTAL	733	673	562	508	515	534	512	802	704	614	700	703	775
Banques de dépôts													
Crédits à court terme	2.057	2.038	2.088	2.096	2.116	2.109	2.090	2.116	2.107	2.153	2.199	2.304	2.319
Crédits à moyen terme	142	146	185	226	240	244	258	254	258	246	242	251	248
Crédits à long terme	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4
TOTAL	2.202	2.187	2.276	2.325	2.360	2.357	2.352	2.374	2.369	2.403	2.445	2.559	2.571
Total des crédits à l'économie	2.935	2.860	2.838	2.833	2.875	2.891	2.864	3.176	3.073	3.017	3.145	3.262	3.346

(1) Non compris les créances nées sur l'étranger incluses dans les avoirs extérieurs.

A. 39 — *Emplois et ressources des banques de dépôts*
(banques inscrites et crédit populaire)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1970	30-6-1971	31-12-1971	30-6-1972	31-12-1972
EMPLOIS					
1. *Encaisses*	186	207	234	217	246
— Espèces en caisse	48	48	54	46	68
— Banque du Maroc	35	34	30	19	26
— Réserve monétaire et compte bloqué	103	125	150	152	152
2. *Créances sur le Trésor*	896	979	1.010	1.194	1.181
— Dépôts et assimilés	9	7	10	6	9
— Bons du Trésor	887	972	1.000	1.188	1.172
3. *Crédits à l'économie*	2.292	2.312	2.622	2.493	2.925
— Court terme (1)	2.142	2.138	2.391	2.226	2.654
— Moyen terme	148	172	228	263	267
— Long terme	2	2	3	4	4
4. *Concours aux organismes financiers spécialisés*	—	—	—	65	86
5. *Titres en portefeuille*	72	109	122	112	118
— Participations	10	11	11	12	16
— Autres titres	62	98	111	100	102
6. *Avoirs extérieurs* (2)	86	92	82	145	128
— Monnaies	3	4	3	3	6
— Banques et correspondants à l'étranger	83	88	79	142	122
7. *Immobilisations*	65	70	76	81	88
8. *Emplois divers nets*	54	—	9	—	34
TOTAL	3.651	3.769	4.155	4.307	4.806
	109	106	117	139	148

(1) Y compris les créances nées sur l'étranger.
(2) A l'exclusion des créances nées sur l'étranger nourries par les banques ou réescomptées par l'Institut d'émission, comprises dans les crédits à l'économie.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 39 bis — *Emplois et ressources des banques de dépôts*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1970	30-6-1971	31-12-1971	30-6-1972	31-12-1972
RESSOURCES					
1. *Fonds propres*	178	188	193	203	223
— Capital et réserves	183	196	197	218	224
— Report à nouveau et bénéfice de l'exercice	14	9	16	7	21
A déduire : pertes antérieures et frais d'établissement	— 19	— 17	— 20	— 22	— 22
2. *Provisions pour risques*	30	35	32	45	45
3. *Dépôts à vue*	2.648	2.832	3.042	3.315	3.544
— Comptes de chèques	1.040	1.182	1.294	1.387	1.478
— Comptes courants d'entreprises non financières	1.482	1.532	1.615	1.801	1.889
— Comptes d'établissements financiers	56	40	52	38	102
— Créditeurs divers	70	78	81	89	75
4. *Dépôts à échéance*	410	449	477	551	547
— Comptes et bons à échéance fixe	408	448	476	551	547
— Dépôts-importation	2	1	1	—	—
5. *Engagements extérieurs*	86	94	69	75	100
— Comptes en devises (à vue et à terme)	35	39	17	21	44
— Banques et correspondants à l'étranger	51	55	52	54	56
6. *Concours de l'Institut d'émission*	279	154	319	94	339
— Sur effets publics	34	22	38	24	55
— Sur effets privés	211	125	200	69	267
— Sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	34	7	81	1	17
7. *Concours des organismes spécialisés*	20	17	23	11	8
8. *Ressources diverses nettes*	—	—	—	13	—
TOTAL	3.651	3.769	4.155	4.307	4.806

A. 40 — *Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés* (1)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1970	31-12-1971	30-6-1972	31-12-1972
EMPLOIS				
1. *Encaisses et valeurs à recouvrer*	8	8	2	8
2. *Créances sur le Trésor*	200	213	248	257
— dépôts à vue et assimilés	26	36	56	31
— bons et obligations d'Etat	174	177	192	226
3. *Créances sur les banques*	73	71	53	80
— dépôts à vue	28	28	42	40
— dépôts à terme et prêts	45	43	11	40
4. *Crédits à l'économie*	1.081	1.264	1.470	1.542
— court terme	206	252	265	299
— moyen et long terme	875	1.012	1.205	1.243
5. *Crédits aux collectivités publiques*	80	85	110	101
6. *Titres en portefeuille*	104	128	142	157
— participations	77	96	110	128
— autres titres	27	32	32	29
7. *Immobilisations*	44	47	49	49
8. *Emplois divers nets*	6	—	—	—
TOTAL	1.596	1.816	2.074	2.194

(1) Chiffres rectifiés au 31-12-1971 et provisoires au 31-12-1972.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 40 bis — *Emplois et ressources consolidés des organismes financiers spécialisés*

EN MILLIONS DE DIRHAMS	31-12-1970	31-12-1971	30-6-1972	31-12-1972
RESSOURCES				
1. *Fonds propres*	183	195	206	240
Dont : — Dotations de l'Etat	50	50	50	50
— Provisions pour dépréciation d'actif	23	18	17	17
2. *Concours de l'Etat*	148	157	158	160
3. *Emprunts extérieurs* (à plus d'un an)	198	252	295	293
4. *Emprunts intérieurs*	98	131	219	237
— Dépôts à terme et bons de caisse	14	14	13	13
— Obligations et bons	84	117	141	138
— Concours bancaires	—	—	65	86
5. *Dépôts à court terme*	669	743	824	869
6. *Concours de l'Institut d'émission* (2)	300	294	344	351
— Escompte	252	239	296	292
— Autres concours	48	55	48	59
7. *Ressources diverses nettes*	—	44	28	44
TOTAL	1.596	1.816	2.074	2.194

(2) Non compris le réescompte d'effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique, inclus dans les concours de l'Institut d'émission aux banques.

A. 41 — *Evolution des ressources des banques à l'Institut d'émission*

(En millions de dirhams)

	Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
1970												
Recours sur effets publics	24	24	27	33	27	39	49	46	37	32	40	34
Recours sur effets privés	209	216	214	228	240	238	345	317	306	319	288	211
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	11	13	6	19	9	33	77	70	52	59	40	34
TOTAL (1)	244	253	247	280	276	310	471	433	395	410	368	279
Moyenne quotidienne des recours	234	228	231	225	280	291	362	485	419	393	378	343
1971												
Recours sur effets publics	52	42	44	35	27	22	50	54	42	51	25	38
Recours sur effets privés	229	207	176	165	160	125	251	290	248	260	273	200
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	15	22	8	3	5	7	40	71	45	45	61	81
TOTAL (1)	296	271	228	203	192	154	341	415	335	356	359	319
Moyenne quotidienne des recours	264	287	239	193	183	154	186	406	375	333	377	374
1972												
Recours sur effets publics	23	28	23	31	15	24	86	73	54	61	67	55
Recours sur effets privés	194	153	128	121	91	69	199	257	196	244	219	267
Recours sur effets à moyen terme transitant par la Banque nationale pour le développement économique	69	33	2	1	1	1	12	13	12	22	13	17
TOTAL (1)	286	214	153	153	107	94	297	343	262	327	299	339
Moyenne quotidienne des recours	281	229	173	127	135	99	150	342	303	269	322	310

(1) Recours en fin de mois. Chiffres extraits des statistiques monétaires.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

A. 42 — *Crédits à l'économie distribués par les banques de dépôts* (1)
(nourris, réescomptés ou pris en pension)

EN MILLIONS DE DIRHAMS	1971	1972					
	Décembre	Mars	Juin	Juillet	Août	Septembre	Décembre
Engagements à court terme :							
Papier commercial sur le Maroc	519,2	482,1	525,7	543,3	531,1	500,6	567,7
Crédits à la consommation	67,9	69,9	77,—	77,2	79,6	75,5	76,8
Papier commercial sur l'étranger	117,2	138,4	139,—	140,2	121,—	119,1	147,7
Avances sur conserves de sardines	30,8	20,3	18,7	26,5	35,9	44,1	48,4
Organismes coopératifs agricoles	110,2	101,3	96,—	130,8	155,6	158,9	145,3
Autres crédits garantis par l'Etat ou la C.C.G. (2)	40,9	8,1	5,5	6,4	5,8	10,6	42,8
Autres crédits comportant la signature de la C.M.M. (3)	80,3	66,6	57,2	53,4	56,4	49,0	43,0
Avances sur marchandises et warrants	281,9	255,4	228,6	238,8	245,7	239,4	291,4
Crédits aux céréalistes privés	158,2	98,6	94,4	151,7	172,—	170,3	125,7
Autres crédits assortis de garanties réelles	150,9	148,2	146,9	140,7	137,2	141,5	166,8
Crédits sans spécification ni garanties réelles	633,5	681,4	656,5	708,3	711,1	695,2	773,1
Divers	199,4	232,5	180,6	171,6	174,1	182,4	225,5
TOTAL	2.390,4	2.302,8	2.226,1	2.388,9	2.425,5	2.386,6	2.654,2
Engagements à moyen terme :							
Sans garanties réelles	15,5	17,4	17,1	17,1	17,2	16,8	16,4
Avec garanties réelles	88,9	92,6	109,3	111,—	110,2	111,2	116,4
Avec garanties de l'Etat ou de la C.C.G.	123,8	122,4	136,4	142,6	151,9	132,9	134,5
Avec signature de la C.M.M.	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL	228,2	232,4	262,8	270,7	279,3	260,9	267,3
Engagements à long terme :							
Particuliers	2,9	2,9	3,8	3,8	3,8	3,8	3,6
Concours aux organismes financiers spécialisés	—	44,4	65,—	60,5	65,5	81,5	86,2
TOTAL GÉNÉRAL	2.621,5	2.582,5	2.557,7	2.723,9	2.774,1	2.732,8	3.011,3

(1) Y compris les concours bancaires aux organismes financiers spécialisés.
(2) Caisse centrale de garantie.
(3) Caisse marocaine des marchés.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Arrêté du Premier ministre n° 3-143-74 du 15 rebia I 1394 (9 avril 1974) portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité à ses abonnés distributeurs.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du ministre des travaux publics du 28 février 1958 portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique produite par la société « Énergie électrique du Maroc »;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-73-370 du 4 septembre 1973 portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité à ses abonnés distributeurs ;

Vu le dahir n° 1-63-184 du 14 rebia I 1383 (5 août 1963) approuvant la convention de prise en charge par l'Etat du service public de production, de transport et de distribution d'énergie électrique concédé à la société « Énergie électrique du Maroc » ;

Vu le dahir n° 1-62-226 du 14 rebia I 1383 (5 août 1963) portant création de l'Office national de l'électricité ;

Vu le décret n° 2-73-533 du 3 kaada 1393 (29 novembre 1973) approuvant le cahier des charges de l'Office national de l'électricité ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs de base de vente de l'énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité à ses abonnés distributeurs, tels qu'ils résultent de l'application des dispositions des arrêtés susvisés du 28 février 1958 et du 4 septembre 1973 sont relevés de 5 % (cinq pour cent) à compter du 7 rebia II 1394 (30 avril 1974).

ART. 2. — Les tarifs, tels qu'ils résultent de l'application du présent arrêté et des différentes clauses contractuelles, seront arrondis :

au millième de centime le plus voisin pour les redevances et ristournes par kilowattheure ;

au centime le plus voisin pour les redevances par kilovolt-ampère.

Rabat, le 15 rebia I 1394 (9 avril 1974).

AHMED OSMAN.

Arrêté du Premier ministre n° 3-144-74 du 15 rebia I 1394 (9 avril 1974) portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique distribuée aux consommateurs.

LE PREMIER MINISTRE,

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-334-71 du 4 février 1972 fixant la liste des produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été complété ;

Vu l'arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des affaires économiques et de la coopération n° 3-171-72 du 13 juin 1972 classant en listes « A » « B » « C » les marchandises, produits et services dont les prix peuvent être réglementés, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu l'arrêté du Premier ministre n° 3-143-74 du 15 rebia I 1394 (9 avril 1974) portant relèvement des tarifs de vente de l'énergie électrique fournie par l'Office national de l'électricité à ses abonnés distributeurs ;

Après avis de la commission centrale des prix,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les tarifs de base de vente de l'énergie électrique, appliqués à leurs abonnés à la date du 6 rebia II 1394 (29 avril 1974) par les organismes chargés du service public de la distribution, sont relevés de 5 % à compter du 7 rebia II 1394 (30 avril 1974).

ART. 2. — Les tarifs, tels qu'ils résultent de l'application du présent arrêté et des différentes clauses contractuelles, seront arrondis :

au millième de centime le plus voisin pour les redevances et ristournes par kilowattheure ;

au centime le plus voisin pour les redevances par kilovolt-ampère.

Rabat, le 15 rebia I 1394 (9 avril 1974).

AHMED OSMAN.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 328-74 du 21 rebia I 1394 (15 avril 1974) fixant les dates de réunion des commissions chargées de l'examen des demandes de certificats attestant la qualité de soutien de famille.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,

Vu le décret royal n° 137-66 du 20 safar 1386 (9 juin 1966) portant loi relative à l'institution et à l'organisation du service militaire obligatoire ;

Vu le décret royal n° 301-66 du 21 safar 1386 (10 juin 1966) relatif à l'exemption des obligations militaires et aux dispenses et sursis dont peuvent bénéficier les assujettis au service militaire et notamment son article 2,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les commissions prévues à l'article 2 du décret royal n° 301-66 du 21 safar 1386 (10 juin 1966) susvisé se réuniront au siège de chaque préfecture ou province entre le 26 rebia I 1394 (20 avril 1974) et le 17 rebia II 1394 (10 mai 1974).

ART. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 21 rebia I 1394 (15 avril 1974).

MOHAMED HADDOU ECHIGUER.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3143, du 24 janvier 1973, page 154 (2e colonne)

Dahir portant loi de finances pour l'année 1973 n° 1-72-532 du 3 hija 1392 (8 janvier 1973)

Au lieu de :

« Article 30

Les sections III (§ c. 2e alinéa), IV, V, VI, VII (paragraphes 1 et 10) de l'article 8 du livre II .....

Section V. — *Affiches n'ayant pas le caractère d'enseigne*

.....

§ 3. — Les affiches peintes et généralement les affaires

..... » ;

Lire :

« Article 30

Les sections III (§ c. 2e alinéa), IV, V, VI, VII (paragraphe 1) et X de l'article 8 du livre II .....

Section V. — *Affiches n'ayant pas le caractère d'enseigne*

.....

§ 3. — Les affiches peintes et généralement les affiches

..... »

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Rectificatif à l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 779-73 du 29 joumada II 1393 (30 juillet 1973) désignant les immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles, paru au « Bulletin officiel » n° 3170, du 1er août 1973.

Page 1261, ligne 21

Au lieu de :

Titre foncier n° 2769 G
Titre foncier n° 2814 G
Titre foncier n° 2834 G
Titre foncier n° 2835 G
Titre foncier n° 2838 G

Lire :

Titre foncier n° 2769 G
Titre foncier n° 2838 G

Page 1266, ligne 53

Au lieu de :

Titre n° 2519 L
Titre n° 2560 L
Titre n° 2568 L

Lire :

Titre n° 2519 L
Titre n° 2568 L

Rectificatif à l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 1035-73 du 18 ramadan 1393 (16 octobre 1973) désignant les immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles, paru au « Bulletin officiel » n° 3181, du 17 octobre 1973.

Page 1759, ligne 39

Au lieu de :

Titre n° 1223 T
Titre n° 251 T
Titre n° 1708 T

Lire :

Titre n° 1223 T
Titre n° 1708 T

Rectificatif à l'additif à l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 1035-73 du 16 ramadan 1393 (16 octobre 1973) désignant les immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles, paru au « Bulletin officiel » n° 3194, du 16 janvier 1974.

Page 77, ligne 4

Au lieu de :

Non immatriculée — Luiz Martinez
Non immatriculée — Isaac Benatar
Non immatriculée — Agricole textile Bilbao S.A.

Lire :

Non immatriculée — Luiz Martinez
Non immatriculée — Agricole textile Bilbao S.A.

Rectificatif à l'arrêté conjoint du ministre de l'intérieur, du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire et du ministre des finances n° 180-74 du 10 safar 1394 (5 mars 1974) désignant les immeubles dont la propriété est transférée à l'Etat et fixant la date à partir de laquelle interviendra la prise de possession desdits immeubles, paru au « Bulletin officiel » n° 3203, du 20 mars 1974.

Page 380, ligne 48

Au lieu de :

Titre foncier n° 1650 S
Titre foncier n° 1696 S
Titre foncier n° 1767 S
Titre foncier n° 1824 S
Titre foncier n° 2064 S
Titre foncier n° 2096 S

Lire :

Titre foncier n° 1650 S
Titre foncier n° 1767 S
Titre foncier n° 1824 S
Titre foncier n° 2096 S

Page 382, ligne 36

Au lieu de :

Réquisition n° 2751 TB
Réquisition n° 3806 TB
Réquisition n° 4617 T

Lire :

Réquisition n° 2751 TB
Réquisition n° 4617 T

Page 387, ligne 33

Au lieu de :

Titre foncier n° 5966 F
Titre foncier n° 5981 F
Titre foncier n° 6024 F

Lire :

Titre foncier n° 5966 F
Titre foncier n° 6024 F

Page 389, ligne 15

Au lieu de :

Titre foncier n° 1051 R
Titre foncier n° 1054 R
Titre foncier n° 1078 R

Lire :

Titre foncier n° 1051 R
Titre foncier n° 1078 R

Page 390, ligne 39

Au lieu de :

Titre foncier n° 8251 R
Titre foncier n° 8293 R
Titre foncier n° 8627 R

Lire :

Titre foncier n° 8251 R
Titre foncier n° 8627 R

Page 396, ligne 6

Au lieu de :

Titre foncier n° 1386 D
Titre foncier n° 68220 C

Lire :

Titre foncier n° 1386 D

Page 415, ligne 63

Au lieu de :

Titre foncier n° 50693 C
Titre foncier n° 51058 C
Titre foncier n° 51427 C

Lire :

Titre foncier n° 50693 C
Titre foncier n° 51427 C

Page 417, ligne 16

Au lieu de :

Non immatriculée — Valenciano
Non immatriculée — Fernando Diaz Gomez
Non immatriculée — Francesco Iglesias Nunes

Lire :

Non immatriculée — Valenciano
Non immatriculée — Francesco Iglesias Nunes

Page 417, ligne 1

Au lieu de :

Titre foncier n° 6296 F
Titre foncier n° 10331 F
Non immatriculée

Lire :

Titre foncier n° 6296 F
Non immatriculée

Page 408, ligne 42

Au lieu de :

Titre foncier n° 13987 R
Titre foncier n° 14959 R
Titre foncier n° 15889 R

Lire :

Titre foncier n° 13987 R
Titre foncier n° 15889 R

Page 408, ligne 45

Au lieu de :

Titre foncier n° 16724 R
Titre foncier n° 17646 R
Titre foncier n° 18090 R

Lire :

Titre foncier n° 16724 R
Titre foncier n° 18090 R

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

TEXTES PARTICULIERS

Naturalisation marocaine.

Par décrets du 7 rebia I 1394 (1er avril 1974) sont naturalisés Marocains :

Mlle BENNACEUR Fatima, née le 24 janvier 1951 à Rabat (décret n° 2-74-146).

***

Mlle BENNACEUR Nour El Hadi, née le 24 janvier 1951 à Rabat (décret n° 2-74-176).

***

Mme EL JAOUNI Aïcha, née en 1929 à Jérusalem (décret n° 2-74-147).

***

M. MERIOUA Moulay Driss Filali, né le 27 janvier 1931 à Bechar (Algérie) (décret n° 2-74-148).

***

M. ZIAD Mohamed, né le 19 juillet 1934 à Oued-Zem, ainsi que ses enfants mineurs :

1° ZIAD Chakib, né le 24 février 1966 à Kenitra ;
2° ZIAD Ilham, née le 23 décembre 1968 à Kenitra.

(Décret n° 2-74-149.)

***

M. ZEMIRLI Belkacem, né le 26 mars 1923 à Teniet El Had (Algérie) et ses enfants mineurs :

1° ZEMIRLI Khalid, né le 26 septembre 1962 à Casablanca ;
2° ZEMIRLI Fatiha, née le 16 mars 1967 à Casablanca.

(Décret n° 2-74-150.)

***

Mme Kadia KAROUN, née le 4 septembre 1933 à Tlemcèn (Algérie) (décret n° 2-74-151).

***

Mlle TOUMI Touria, née le 7 février 1946 à Sidi-Kacem (décret n° 2-74-152).

***

Mlle TOUMI Fatima, née le 8 février 1945 à Sidi-Kacem (décret n° 2-74-170).

***

M. KEHIL Mustapha, né le 11 septembre 1939 à Loufrinkoucke (France) et ses enfants mineurs :

KEHIL Attika, née le 25 juillet 1965 à Marrakech ;
KEHIL Salima, née le 3 mai 1967 à Marrakech ;
KEHIL Latifa, née le 26 octobre 1968 à Marrakech ;
KEHIL Mohamed Abbès, né le 16 novembre 1969 à Marrakech ;
KEHIL Samira, née le 20 janvier 1971 à Marrakech.

(Décret n° 2-74-153.)

***

Mlle MESBAH Khaddouj, née le 27 décembre 1946 à Casablanca (décret n° 2-74-154).

***

Mme HEBERT Jacqueline, née le 31 mai 1933 à Tanger, qui s'appellera désormais OUHAFSA Mimouna (décret n° 2-74-156).

***

M. TESSA Ahmed Boualem, né le 6 janvier 1925 à El-Jadida et ses enfants mineurs :

1° TESSA Benjelloul, né le 14 avril 1957 à El-Jadida ;
2° TESSA Nourredine, né le 23 mai 1959 à El-Jadida ;
3° TESSA Zohra, née le 25 février 1963 à El-Jadida ;
4° TESSA Mahfoud, né le 1er juillet 1964 à El-Jadida ;
5° TESSA Abdellatif, né le 22 mars 1966 à El-Jadida ;
6° TESSA Abdelhakim, né le 14 octobre 1968 à El-Jadida ;
7° TESSA Aïcha, née le 28 septembre 1971 à El-Jadida.

(Décret n° 2-74-157.)

***

M. SOUFI Salah Saïd, né en 1918 à Qaryat El Hajar (Yemen) et ses enfants mineurs ;

1° SOUFI Abdellah, né le 3 juillet 1956 à Casablanca ;
2° SOUFI Ali, né le 20 mai 1959 à Casablanca ;
3° SOUFI Saâdia, née le 9 mars 1962 à Casablanca.

(Décret n° 2-74-158.)

***

M. KAMEL Ahmed Nabyl, né le 15 octobre 1945 à Settat (décret n° 2-74-159).

***

M. FELLAHI Abderrazak, né le 6 avril 1947 à Oujda (décret n° 2-74-160).

M. FELLAHI Ahmed, né le 1er août 1942 à Oujda (décret n° 2-74-155).

***

M. LACHEMI Yahia, né le 26 novembre 1908 à Bejaïa (Algérie) (décret n° 2-74-161).

***

Mlle KHATTAB Doudja, née le 25 mars 1940 à Fès (décret n° 2-74-162).

***

M. MOKSEN Ali, né le 17 juillet 1944 à Casablanca qui s'appellera désormais MOHSEN Ali (décret n° 2-74-163).

***

Mme BENLAHCEN Tedjinia, née le 20 janvier 1932 à Fès (décret n° 2-74-164).

***

M. SAYED Hamid Ahmed, né le 13 janvier 1936 à Alexandrie (Egypte) et ses enfants mineurs :

1° Abderrahmane, né le 30 décembre 1964 à Casablanca ;
2° Sabah, née le 16 septembre 1967 à Casablanca ;
3° Hassan, né le 10 juin 1969 à Casablanca.

(Décret n° 2-74-165.)

***

M. DALACHI Mohamed, né le 16 avril 1913 à Rabat et ses enfants mineurs :

1° Amine, né le 22 octobre 1959 à Rabat ;
2° Rachid, né le 18 janvier 1962 à Rabat ;
3° Abderrazak, né le 30 août 1966 à Rabat.

(Décret n° 2-74-166.)

***

M. METREF Rachid, né le 19 août 1935 à Salé (décret n° 2-74-167).

***

M. BOUCHERIT Belkacem, né le 17 mars 1918 à Aïn-Bessem (Algérie) et ses enfants mineurs :

1° Mohamed Fouad, né le 29 septembre 1958 à Fès ;
2° Khalid, né le 3 mai 1961 à Fès ;
3° Noria, née le 2 mars 1963 à Fès ;
4° Bahia, née le 12 février 1965 à Fès ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

5° Saïd, né le 6 février 1967 à Fès ;
6° Nabil, né le 10 septembre 1970 à Fès.
(Décret n° 2-74-168.)

***

Mlle SABRAU Fanida, née le 24 juillet 1936 à Rabat (décret n° 2-74-169).

***

Mme Aïcha bent Abdeslam, née en 1934 à Talsint (Ksar-es-Souk) (décret n° 2-74-171).

***

Mlle Zoubida bent Ahmed ben Ali, née le 15 août 1948 à Casablanca (décret n° 2-74-172).

Mlle BENMESSAOUD Zohra, née le 6 avril 1949 à Casablanca (décret n° 2-74-173).

***

M. M'RABET Abdellah, né en 1945 à Tanger (décret n° 2-74-174).

***

M. M'RABET Badreddine, né en 1935 à Tanger (décret n° 2-74-175).

***

Mlle EL OURY Jamila, née le 3 avril 1948 à Yafa (Jordanie) (décret n° 2-74-177).

***

M. EL OURY Amine, né le 18 juin 1949 à Port-Saïd (Égypte) (décret n° 2-74-178).

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 164-74 du 27 hija 1393 (21 janvier 1974) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 :

Après avis conforme du ministre des finances,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés sous-ordonnateurs et suppléants à compter du 1er janvier 1974 les fonctionnaires de la direction de l'élevage dont les noms suivent :

SERVICES provinciaux	SOUS-ORDONNATEURS		SUPPLÉANTS		COMPTABLES assignataires	C.R.E.D.
	Noms et prénoms	Fonctions	Noms et prénoms	Fonctions		
Agadir-Tarfaya.	Dr Rami Mohamed.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Agadir.	Dr Bonev Dimitar.	Vétérinaire inspecteur à Aït-Melloul.	Recettes des finances d'Agadir.	Agadir.
Oujda et Nador.	Dr Aït Ben Ali Abdellah.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Oujda.	Dr Sekkat Hassan.	Vétérinaire inspecteur à Nador.	Recettes des finances d'Oujda.	Oujda.
Tétouan-Tanger et Al Hoceima.	Dr Bennouna Rachid.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Tétouan.	Dr Chaoui El-Yousfi Mohamed.	Vétérinaire inspecteur à Tanger.	Recettes des finances de Tétouan.	Tétouan.
Fès et Taza.	Dr Saïfeddine M'Hamed.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Fès.	Dr Senhaji Abderrahmane.	Vétérinaire inspecteur à Taza.	Recettes des finances de Fès.	Fès.
Marrakech, Safi, Ouarzazate et El-Kelâa-des-Srarhna.	Dr Sodaïgui Abderrahim.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Marrakech.	Dr Faïk Brahim.	Vétérinaire inspecteur à Marrakech.	Recettes des finances de Marrakech.	Marrakech.
Meknès, Ksar-es-Souk et Khenifra.	Dr Bennouna Abderrahim.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Meknès.	Dr Hemdaoui Ali.	Vétérinaire inspecteur à Meknès.	Recettes des finances de Meknès.	Meknès.
El-Jadida.	Dr Berrada Rachid.	Chef des services provinciaux de l'élevage à El-Jadida.	Dr Moumen Abdelaziz.	Vétérinaire inspecteur à El-Jadida.	Recettes des finances de Casablanca.	Casablanca.
Beni-Mellal.	Dr Sami Mahfoud.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Beni-Mellal.	Dr Akil Abdellah.	Vétérinaire inspecteur à Fkih-ben-Salah.	Recettes des finances de Beni-Mellal.	id.
Settat.	Dr Rabah Mohamed.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Settat.	Dr Souab Mohamed.	Vétérinaire inspecteur à Berrechid.	Recettes des finances de Casablanca.	id.
Kenitra.	Dr R'Kiouak.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Kenitra.	Dr Iakini Mohamed.	Vétérinaire inspecteur à Sidi-Slimane.	Recettes des finances de Kenitra.	Kenitra.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

SERVICES provinciaux	SOUS-ORDONNATEURS		SUPPLÉANTS		COMPTABLES assignataires	C.R.E.D.
	Noms et prénoms	Fonctions	Noms et prénoms	Fonctions		
Service préfectoral de Casablanca et Mohammedia.	Dr Akachouchou Abdelhamid.	Vétérinaire inspecteur, chef des services préfectoraux à Casablanca.	Dr Berrada Souni Abdeljalil.	Vétérinaire inspecteur à Casablanca.	Recettes des finances de Casablanca.	Casablanca.
Service préfectoral de Rabat-Salé.	Dr Berdaï Ahmed.	Vétérinaire inspecteur, chef des services préfectoraux de Rabat à Salé.	Dr Kasbaoui Mohamed.	Vétérinaire inspecteur à Salé.	Recettes des finances de Rabat.	Rabat.
Laboratoire de recherches de Casablanca.	Dr Belkhayat Zougari Abdelmalek.	Chef du laboratoire de recherches à Casablanca.	Dr Kochanski Joseph.	Vétérinaire inspecteur au laboratoire à Casablanca.	Recettes des finances de Casablanca.	Casablanca.
Khemissèt.	Dr Rhannam Mohamed.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Khemissèt.	Dr Ouragh Lahoucine.	Vétérinaire inspecteur à Rommani.	Recettes des finances de Rabat.	Rabat.
Aïn-Djemâa et C.N.I.A.	Dr Tber Abdelhaq.	Vétérinaire inspecteur de la ferme Aïn-Djemâa à Casablanca.	Dr Krystin Grabowski.	Vétérinaire inspecteur à Casablanca.	Recettes des finances de Casablanca.	Casablanca.
Institut de biologie animale de Rabat.	Dr Laâberki Ahmed.	Vétérinaire inspecteur, directeur de l'institut de biologie animale à Rabat.	Dr Bakkali Mohamed Mostapha.	Vétérinaire inspecteur I.B.A.	Recettes des finances de Rabat.	Rabat.
Khouribga.	Dr Zaïz Mohamed.	Chef des services provinciaux de l'élevage à Khouribga.	Dr Akil Abdellah.	Vétérinaire inspecteur à Fkih-ben-Salah.	Recettes des finances de Casablanca.	Casablanca.

ART. 2. — Les délégations de crédits qui seront délivrées aux sous-ordonnateurs visés à l'article premier ci-dessus préciseront les rubriques budgétaires au titre desquelles les dépenses pourront être faites.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 27 hija 1394 (21 janvier 1974).

ABDESLAM BERRADA.

Arrêté du ministre de la santé publique n° 260-74 du 20 moharrem 1394 (13 février 1974) instituant un sous-ordonnateur et ses suppléants.

LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE,

Vu le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique, notamment ses articles 5 et 64 ;

Après avis conforme du ministre des finances.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — M. Tazi Mokha Abdelali, administrateur, chef du service de l'ordonnancement mécanographique à Rabat, est institué sous-ordonnateur à compter du 13 février 1974 des dépenses du personnel imputables sur les crédits qui lui sont délégués par mes soins au titre du budget général de l'année 1974.

Chapitre 69, article premier :

Traitement, salaire et indemnités permanentes. Personnel titulaire.

Chapitre 69, article 2 :

Salaire et indemnités permanentes du personnel temporaire administratif.

§ 1. — Agents permanents.

Chapitre 69, article 5 :

Traitement et indemnités des fonctionnaires et agents contractuels en congé de longue durée.

ART. 2. — MM. Lotfi Mohamed, inspecteur du ministère des finances et Lemmakni Mohamed, inspecteur adjoint du ministère des finances, suppléeront M. Tazi Mokha Abdelali en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ART. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel*.

Rabat, le 20 moharrem 1394 (13 février 1974).

Dr RAMZI AHMED.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3199, du 20 février 1974, page 240.

Arrêté du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de la promotion nationale, de l'entraide nationale et de l'artisanat n° 8-74 du 26 kaada 1393 (22 décembre 1973) instituant des sous-ordonnateurs et leurs suppléants.

Au lieu de :

« ARTICLE PREMIER. — Sont désignés .....

PROVINCES ET PRÉFECTURES	GOUVERNEURS	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
.....	.....	.....
Marrakech	Moutahir Hassan.	Layachi Mohamed.
.....	.....	.....

Lire :

« ARTICLE PREMIER. — Sont désignés .....

PROVINCES ET PRÉFECTURES	GOUVERNEURS	SECRÉTAIRES GÉNÉRAUX
.....	.....	.....
Marrakech	Moutahir Hassan.	Miloud El Ayachi.
.....	.....	.....

Transfert d'un portefeuille de contrats d'assurances.

Par arrêté du ministre des finances n° 218-74 en date du 27 moharrem 1394 (20 février 1974) a été approuvé le transfert de portefeuille des contrats afférent aux opérations visées aux paragraphes 1°, 8°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 15°, 16°, 17° et 18° de l'article premier de l'arrêté du ministre des finances n° 179-68 du 5 avril 1968 constitué au Maroc, avec ses droits et obligations de la « Société Marocaine d'assurances », dont le siège social est à Casablanca, rond-point Saint Exupéry à la « Royale marocaine d'assurances », dont le siège social est à Casablanca, 67-68, avenue des F.-A.-R.

Ce transfert prend effet à compter du 1er janvier 1973.

RÉGIME DES EAUX

Avis d'ouverture d'enquête.

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 322-74 en date du 7 safar 1394 (2 mars 1974) une enquête publique est ouverte pendant un mois à compter du 30 avril 1974 dans les bureaux du cercle de Tahanaout sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 4,23 l/s, au profit de M. Hadj Mohamed ben Aomar ben Bouselham, pour l'irrigation de sa propriété non immatriculée, sise au douar Oulad ben Sbâa, fraction Oudaya, tribu Guich, cercle de Tahanaout, province de Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tahanaout, province de Marrakech.

Par arrêté du directeur de l'Office régional de mise en valeur agricole du Haouz n° 323-74 en date du 7 safar 1394 (2 mars 1974) une enquête publique est ouverte pendant un mois à compter du 30 avril 1974 dans les bureaux du cercle de Tahanaout sur le projet de prise d'eau par pompage dans la nappe phréatique, d'un débit continu de 15,02 l/s, au profit de Mme Sâadia bent Hadj Ahmed El Biaz, pour l'irrigation de sa propriété immatriculée, titre foncier n° 8174 M., sise au douar Bouazza, fraction Aghouatim, tribu Guich, cercle de Tahanaout, province de Marrakech.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tahanaout, province de Marrakech.

Autorisations de porter le titre et d'exercer la profession accordée à des architectes.

Par arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 332-74 en date du 22 rebia I 1394 (16 avril 1974) est autorisé à compter du 1er avril 1974 (autorisation n° 363) à porter le titre et à exercer la profession d'architecte M. Cherkaoui Rachid, domicilié à Rabat, titulaire du diplôme d'architecte de l'Institut d'architecture de Moscou (26 juin 1968).

* ***

Par arrêté du ministre des affaires administratives, secrétaire général du gouvernement n° 333-74 en date du 24 rebia I 1394 (18 avril 1974) est autorisée (autorisation n° 362) à porter le titre et à exercer la profession d'architecte Mme Asbil Madeleine (épouse Scally), domiciliée à Casablanca, titulaire du diplôme d'architecte de l'École supérieure d'architecture de l'académie royale des beaux-arts de Bruxelles (30 juin 1969).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ÉTATS MENSUELS DES PERMIS MINIERS

Liste des permis de recherche institués au cours du mois de mars 1974.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
23.325	M. Mohamed ben Lahoucine, 26, place Baâdi, Azrou.	Azrou 5-6.	Signal géodésique : A.F.	2.150m E. - 3.350m N.	II
23.326	M. Hadj Hamadine Mohamed, villa 34, derb Zitouna (ex-Gallilé) Oujda.	Melilla 1-2.	Signal géodésique : Castillo « Izmoren ».	1.200m E. - 3.400m S.	II
23.327	M. Hassan ben Mohamed Oubenna, 8, rue de la Mosquée, Midelt.	Midelt 3-4.	Signal géodésique : Ali ou Rhaddou.	1.800m E. - 2.100m S.	II
23.328	M. Aït Assou Bihi ou Ali, route de Meknès, maison n° 4, Midelt.	Rheris 1-2.	Signal géodésique : Djebel Harouch.	5.750m S. - 6.250m O.	II
23.329	M. Sahal Mohamed ben Touhami, charia El Hourria, Oued El Hamr, Ksar-es-Souk.	Rich 7-8.	Signal géodésique : Djebel Mesrouh.	5.300m S. - 400m O.	II
23.330	id.	Rheris 3-4.	Signal géodésique : Isk N'Aït Mraou.	300m S. - 8.675m E.	II
23.331	M. Bouhssaïn Mohamed, Douiret Sbâa Kedima, bureau Beni-Tadjit par Rich.	Rich 3-4 et 7-8.	Signal géodésique : Touillet.	7.200m S. - 3.500m O.	II
23.332	M. Bouhssaïn Mohamed, Douiret Sbâa, bureau Beni-Tadjit par Rich.	Anoual au 1/200.000.	Signal géodésique : Bou Gharaf.	10.200m S. - 100m O.	II
23.333	M. Haddou Ousbane, Gourrama-Centre.	Rich 1-2.	Signal géodésique : Djebel Bertat.	5.850m S. - 7.550m E.	II
23.334	M. Haddou ben Moha ou Ali, Ksar Mougueur par Gourrama.	id.	Signal géodésique : Amelek.	5.250m S. - 2.200m O.	II
23.335	id.	id.	id.	9.600m S. - 3.300m O.	II
23.336	M. Barmaki Abdelkader, 17, rue des Bouchers, Beni-Mellal.	Dadès 1-2.	Signal géodésique : Sommet neigeux.	9.500m O. - 4.700m N.	II
23.337	M. Beniazza Salah, chez Naji Abdellah, 19, rue Principale, quartier Hajib, Casablanca.	Kasba-Tadla 3-4.	Signal géodésique : Tissili N'Roumi.	775m N. - 2.775m E.	II
23.338	M. Ben Mimoun Omar ben Abdellah, 91, rue Bazzou. Oudaïas, Rabat.	Oujda 1-2.	Signal géodésique : El Loheu.	500m N. - 1.200m O.	II
23.339	M. Ameskane Mohamed, avenue Mohammed-V, garage Atlas, Ouarzazate.	Dadès 3-4.	Signal géodésique : Imlil.	425m S. - 5.100m O.	II
23.340	M. Bencheikh Ahmed, n° 169, rue Strasbourg, Casablanca.	Tafraoute 3-4.	Signal géodésique : Ibergagen.	3.200m S. - 1.300m O.	II
23.341	Société Socomis, 75, rue Colbert. Casablanca.	Telouèt 5-6.	Signal géodésique : Djebel Bou Ourioul.	5.200m N. - 900m E.	II
23.342	id.	Marrakech-Sud 3-4 et Telouèt 1-2.	Signal géodésique : Adrar Ighiss.	3.200m S. - 2.200m O.	II
23.343	M. Otfi Mohamed, 160, boulevard Hansali, Beni-Mellal.	Dadès 1-2.	Signal géodésique : Sommet neigeux.	4.700m O. - 800m S.	II
23.344	id.	Ouaouizarth 5-6.	Signal géodésique : Ouriat.	3.000m S. - 1.800m E.	II
23.345	Bureau de recherches et de participations minières, 27, charia Moulay-Hassan, Rabat.	Tizi-N'Test 7-8.	Signal géodésique : Guéliz.	5.100m S. - 5.700m O.	II
23.346	id.	id.	id.	5.100m S. - 9.700m O.	II
23.347	id.	id.	id.	9.100m S. - 9.700m O.	II
23.348	id.	id.	id.	5.100m S. - 13.700m O.	II
23.349	id.	Itzèr 1-2.	Signal géodésique : Bekrit.	1.000m S. - 8.000m O.	II
23.350	id.	id.	id.	1.000m S. - 4.000m O.	I
23.351	id.	id.	id.	1.000m S.	I
23.352	id.	id.	id.	3.000m N. - 8.000m O.	I
23.353	id.	id.	id.	3.000m N. - 4.000m O.	I
23.354	id.	id.	id.	3.000m N.	I
23.355	id.	id.	id.	3.000m N. - 4.000m E.	I

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
23.356	Bureau de recherches et de participations minières, 27, charia Moulay-Hassan, Rabat.	Itzèr.	Signal géodésique : Bekrit.	7.000m N.	I
23.357	id.	id.	id.	7.000m N. - 4.000m E.	I
23.358	id.	id.	id.	7.000m N. - 8.000m E.	I
23.359	M. Bouissarem Lahoucine, Dar Igou Zoulène Ounein Talioune par Ouarzazate.	Tizi-N'Test 1-2.	Signal géodésique : Zar.	7.000m N. - 2.100m E.	II
23.360	M. Loudi Mohamed ben Miloud, École Hassania, n° 15, Midelt.	Itzèr 1-2.	Signal géodésique : Hayane.	1.300m S.	II
23.361	M. Alaoui Bassidi Moulay Mahraz, Hôtel du Commerce, Souk-el-Arba-du-Rharb.	Ouezzane 3-4.	Signal géodésique : Moulay Ali Chérif.	3.900m N. - 3.500m E.	III
23.362	M. Echafaï M'Hamed, El Bahra, route de Fès, Taza.	Fès 3-4.	Signal géodésique : Balise 129.	2.350m S. - 900m O.	III
23.363	M. Boughanem Saïd, Aït Saïd ou Haddou Almis Guigou, Boulmane.	Reggou 3-4.	Signal géodésique : Sidi Belkacem.	2.800m N. - 6.650m O.	II
23.364	M. Benhassaïn Haddou, Diour Jdad, Bordj Moulay Omar, n° 125, bloc 9, Meknès.	Rich 5-6.	Signal géodésique : Ich Mellal.	2.800m S. - 2.100m E.	II
23.365	M. Zarrouki Mohamed, avenue Alaymone Ek Hamed, n° 3, Aïn Sbaâ, Casablanca.	Telouèt 7-8.	Signal géodésique : Anrhomer.	7.300m S. - 4.800m E.	II
23.366	M. Kemmach Sidi Mohamed, 172, Souk El Had, Midelt.	Rich 1-2.	Signal géodésique : Ouaoumatert.	7.000m S. - 6.500m E.	II
23.367	M. Benkirane Saâdi Abderrazak, 12, rue des Pluviers, ferme de Bretone, Casablanca.	Telouèt 1-2 et Marrakech-Sud 3-4.	Signal géodésique : Tasgla.	5.500m O. - 3.000m N.	II
23.368	Bureau de recherches et de participations minières, 27, charia Moulay-Hassan, Rabat.	Itzèr 1-2.	Signal géodésique : Bekrit.	1.000m S. - 4.000m E.	II
23.369	id.	id.	id.	1.000m S. - 8.000m E.	I
23.370	id.	id.	id.	1.000m S. - 12.000m E.	I
23.371	id.	id.	id.	1.000m S. - 16.000m E.	I
23.372	id.	Itzèr 1-2 et 3-4.	id.	1.000m S. - 20.000m E.	I
23.373	id.	id.	id.	3.000m N. - 8.000m E.	I
23.374	id.	id.	id.	3.000m N. - 12.000m E.	I
23.375	id.	id.	id.	3.000m N. - 16.000m E.	I
23.376	id.	id.	id.	3.000m N. - 20.000m E.	I
23.377	id.	Itzèr 1-2.	id.	7.000m N. - 12.000m E.	II
23.378	id.	id.	id.	7.000m N. - 16.000m E.	II
23.379	id.	Itzèr 1-2 et 3-4.	id.	7.000m N. - 20.000m E.	I
23.380	id.	Itzèr 1-2.	id.	11.000m N. - 4.000m E.	I
23.381	id.	id.	id.	11.000m N. - 8.000m E.	I
23.382	id.	id.	id.	11.000m N. - 12.000m E.	I
23.383	id.	id.	id.	11.000m N. - 16.000m E.	I
23.384	id.	Itzèr 1-2 et 3-4.	id.	11.000m N. - 20.000m E.	I
23.385	id.	id.	id.	15.000m N. - 8.000m E.	I
23.386	id.	id.	id.	15.000m N. - 12.000m E.	I
23.387	id.	id.	id.	15.000m N. - 16.000m E.	I
23.388	id.	Itzèr 1-2 et 3-4.	id.	15.000m N. - 20.000m E.	I
23.389	id.	Oujda 7.	Signal géodésique : Tidmert.	675m S. - 8.900m E.	II
23.390	id.	id.	id.	3.875m S. - 12.800m E.	II
23.391	id.	Casablanca 5-6.	Signal géodésique : Ferme Ozanne.	150m S. - 400m O.	II
23.392	id.	id.	Signal géodésique : Si Mohamed ben Soussi.	6.550m S. - 3.450m E.	III
23.393	id.	id.	id.	600m N. - 900m O.	III
23.394	id.	id.	Signal géodésique : Ferme Ozanne.	6.475m S. - 7.975m O.	III
23.395	M. Oumha Mohamed ou Hammou, Ksar Tijane par Rich.	Rich 1-2.	Signal géodésique : Ich Amellal.	3.400m N. - 500m E.	II
23.396	M. Naciri Moha, Gourrama, cercle de Rich.	Rich 5-6.	Signal géodésique : Gourrama.	7.400m S. - 3.800m O.	II
23.397	M. Atmani Moha, Gourrama centre.	Rich 1-2 et 5-6.	Signal géodésique : Ich Amellal.	1.200m N. - 1.600m E.	II
23.398	M. Hadj Tahar ben Lahbib, 53, avenue Mohammed-V, Erfoud.	Itzèr 7-8.	Signal géodésique : Koudiat Tisouit.	3.700m N. - 1.100m E.	II

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NUMÉRO du permis de recherche	TITULAIRES	CARTES	DÉSIGNATION DU POINT-PIVOT	POSITION DU CENTRE du permis par rapport au point-pivot	CATÉGORIE
23.399	Société Zenaga, 69, rue du Prince-Moulay-Abdellah, Casablanca.	Alougoum 1-2.	Signal géodésique : Djebel Taria.	8.400m N. - 5.700m E.	IV
23.400	M. Oukhrarouch Moha, douar Zebzat, Midelt.	Midelt 3-4.	Signal géodésique : Ali ou Rhaddou.	4.300m N. - 6.200m E.	II
23.401	M. Hacein ou Addi ou Bihi, Kerrando par Rich.	Rich 3-4.	Signal géodésique : Touilett.	2.300m S. - 4.900m O.	II
23.402	M. Elamine Miloudi, 53, avenue des F.-A.-R., Meknès.	id.	id.	800m S. - 4.050m O.	II
23.403	M. Zagori Ahmed, Talouine, Aït Oussfoul par Tinhrir, province d'Ouarzazate.	Dadès 3-4.	Signal géodésique : Tinghir.	7.400m N. - 7.400m O.	II
23.404	M. Alaoua Hro ou Assou, Amougar par Goulmima.	Rheris 3-4.	Signal géodésique : Agennour.	2.400m S. - 2.700m E.	II
23.405	M. Hourchmi Ahmed, Ksar Sidi Boubker Rissani, province de Ksar-es-Souk.	Tata 7-8.	Signal géodésique : point D.	6.700m N. - 6.800m E.	II
23.406	M. Ghazou Mohamed ben Omar, centre de Talsint.	Anoual au 200.000.	Signal géodésique : Ourak.	2.600m N. - 1.500m O.	II
23.407	M. Hacein ou Addi ou Bihi, Kerrando par Rich.	Rich 3-4.	Signal géodésique : Bourr.	150m S. - 50m O.	II
23.408	M. Laâdnani Ahmed, Gourrama-Centre.	Rich 1-2.	Signal géodésique : Ich Amellal.	8.400m N. - 3.900m E.	II
23.409	Bureau de recherches et de participations minières, 27, charia Moulay-Hassan, Rabat.	Zagora 1-2 et Alougoum 3-4.	Signal géodésique : sommet caractéristique.	2.800m N. - 11.600m O.	II
23.410	id.	Zagora 1-2.	id.	8.100m N. - 1.700m O.	II
23.411	id.	id.	id.	12.100m N. - 1.700m O.	II
23.412	id.	id.	id.	10.600m N. - 5.700m O.	II
23.413	id.	id.	id.	6.600m N. - 5.700m O.	II
23.414	id.	id.	id.	10.600m N. - 9.700m O.	II
23.415	id.	id.	id.	6.600m N. - 6.300m O.	II
23.416	id.	id.	id.	4.100m N. - 1.700m O.	II
23.417	id.	id.	id.	100m N. - 1.700m O.	II
23.418	id.	id.	id.	12.100m N. - 2.300m E.	II
23.419	id.	id.	id.	14.000m N. - 6.300m E.	II
23.420	M. Alaoui Bassidi Moulay Mahraz, Hôtel du Commerce, Souk-el-Arba-du-Rharb.	Ouezzane 3-4.	Signal géodésique : Moulay Ali Chérif.	1.100m S. - 5.050m E.	II
23.421	M. Eddahbi Haj Houcine, Riad Zitoun Lekdim, derb Jdid, n° 15, Marrakech.	Telouèt 1-2.	Signal géodésique : Assaka.	300m S. - 3.200m O.	II
23.422	M. Haddou ben Moha ou Ali, Ksar Mougueur par Gourrama.	Rich 1-2 et 3-4.	Signal géodésique : Mesrouh.	6.100m N. - 2.550m O.	II
23.423	M. Jaïdi Ahmed, 27, boulevard Moulay-Rachid, Casablanca.	Rich 3-4.	Signal géodésique : Touilett.	1.800m S. - 8.050m O.	II
23.424	M. Najib Mohamed, Bournazel, immeuble Crémerie, n° 24, Casablanca.	Marrakech-Sud 5-6.	Signal géodésique : Bab Saha.	1.200m S. - 1.000m E.	II
23.425	M. Atoutaou Hassaïn, Rich-Centre.	Midelt 5-6.	Signal géodésique : Tizi N'Sqort.	350m S. - 4.700m E.	II
23.426	M. Echafi M'Hamed, El Bahra, route de Fès, Taza.	Taza 1-2.	Signal géodésique : Près Balise.	1.000m N. - 800m O.	II

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 3133, du 15 novembre 1972, pages 1519 et 1538.

Arrêté du ministre de l'intérieur n° 435-71 du 14 septembre 1972 homologuant la liste des ayants droit des terres collectives situées dans le périmètre d'irrigation du Rharb (province de Kenitra).

Page 1519 :

Au lieu de :

« Cercle de Souk-el-Arba-du-Rharb - Caïdat de Mechra-bel-Ksiri - Commune rurale de Dar Gueddari - Tribu Mokhtar - Fraction Dar Gueddari - Douar El Gouaouda - Collectivité El Gouaouda » ;

Lire :

« Cercle de Souk-el-Arbaa-du-Rharb - Caïdat de Mechra-bel-Ksiri - Commune rurale de Haouafate - Tribu Mokhtar - Fraction Merja - Douar El Gouaouda - Collectivité El Gouaouda. »

Page 1538 :

Au lieu de :

« Cercle de Souk-el-Arba-du-Rharb - Caïdat de Mechra-bel-Ksiri - Commune rurale de Dar Gueddari - Tribu Mokhtar - Fraction Korimat - Douar Ouled Ahmed - Collectivité Ouled Ahmed » ;

Lire :

« Cercle de Souk-el-Arbaa-du-Rharb - Caïdat de Mechra-bel-Ksiri - Commune rurale de Haouafate - Fraction Dar Aslouji - Douar Ouled Ahmed - Collectivité Ouled Ahmed. »

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

TEXTES PARTICULIERS

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du ministre de la justice n° 308-74 du 30 safar 1394 (25 mars 1974) modifiant et complétant l'arrêté n° 123-68 du 13 février 1968 portant règlement du concours pour l'accès au grade de surveillant-chef adjoint.

LE MINISTRE DE LA JUSTICE,

Vu le décret royal n° 1183-66 du 22 chaoual 1386 (2 février 1967) portant statut particulier du personnel de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du ministre de la justice n° 123-68 du 13 février 1968 portant règlement du concours pour l'accès au grade de surveillant-chef adjoint,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les dispositions des articles 2 et 5 de l'arrêté n° 123-68 du 13 février 1968 susvisé sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

« *Article 2.* — Le concours comporte les épreuves suivantes qui « peuvent être traitées en langue arabe, française ou espagnole, au « choix du candidat, à l'exception de la première épreuve commune « qui est traitée en langue arabe :

« A. — *Épreuves communes :*

« 1° Vocalisation d'un texte en langue arabe suivie de quatre « questions portant sur la compréhension du texte, le vocabulaire, « l'analyse logique et grammaticale (durée : 2 heures ; coefficient 2) ;

« 2° Rédaction sur un sujet de culture générale (durée : « 2 heures ; coefficient 2) ;

« 3° Rédaction sur un sujet d'histoire ou de géographie du « Maroc (durée : 1 heure ; coefficient 1).

« B. — *Option surveillance :*

« Interrogations sur l'organisation judiciaire et pénitentiaire du « Maroc (durée : 2 heures ; coefficient 4). »

« *Article 5.* — Les épreuves sont notées de 0 à 20. Toute note « inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire. ».

(*Le reste sans changement.*)

Rabat, le 30 safar 1394 (25 mars 1974).

BACHIR BEL ABBÈS TAARJI.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du ministre de l'éducation nationale n° 194-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) modifiant l'arrêté n° 719-68 du 27 décembre 1968 portant règlement des épreuves du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du premier degré.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement primaire n° 719-68 du 27 décembre 1968 portant règlement des épreuves du certificat d'aptitude pédagogique à l'enseignement du premier degré, tel qu'il a été modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 6 de l'arrêté n° 719-68 du 27 décembre 1968 susvisé est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« *Article 6.* — L'examen du certificat d'aptitude pédagogique de « l'enseignement du premier degré (section d'éducation physique) « comporte une épreuve écrite, des épreuves physiques et une épreuve « pratique qui ont lieu à une date qui est fixée par le ministre de « l'éducation nationale.

« a) *Épreuve écrite :*

« L'épreuve écrite consiste en une dissertation se rapportant à « la pédagogie spéciale (durée : 3 heures ; coefficient : 4).

« La valeur de cette épreuve est exprimée par une note variant « de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 est éliminatoire.

« b) *Épreuves physiques :*

« Les épreuves physiques comportent quatre séries d'exercices « (coefficient : 4).

« 1° Quatre exercices d'athlétisme tirés au sort dans les trois « groupes d'exercices suivants (chaque candidat doit en tirer un « au moins par groupe) :

« Pour les candidats :

« Saut : en hauteur, en longueur, à la perche.

« Lancer : du poids de six (6) kilogrammes, disque de deux (2) « kilogrammes, du javelot de huit cents (800) grammes.

« Course : de cent (100) mètres, de quatre-vingts (80) mètres « haies et de mille (1000) mètres.

« Pour les candidates :

« Saut : en hauteur, en longueur.

« Lancer : du poids de quatre (4) kilogrammes, du disque de « un (1) kilogramme, du javelot de six cent (600) grammes.

« Course : de quatre-vingts (80) mètres.

« 2° Des exercices gymniques comportant :

« Pour les candidats :

« Barre fixe ;

« Barres parallèles ;

« Gymnastique au sol ;

« Grimper libre de 6 mètres.

« Pour les candidates :

« Poutre ;

« Barres assymétriques ;

« Gymnastique au sol ;

« Grimper libre de 3 mètres.

« 3° Des interrogations suivies de démonstrations portant sur « les règlements des sports collectifs et d'haltérophilie pour les « candidats » et sur les sports collectifs et les danses folkloriques « pour « les candidates ».

« Pour les candidats » :

« Basket-ball ;

« Hand-ball ;

« Rugby ;

« Football ;

« Volley-ball ;

« Haltérophilie.

« Pour les candidates » :

« Basket-ball ;

« Hand-ball ;

« Volley-ball ;

« Rythmique et danses folkloriques.

« Chaque série d'exercices donne lieu à l'attribution d'une « note chiffrée de 0 à 20 suivant un barème établi par le ministre « de l'éducation nationale.

« Toute note inférieure à 5/20 à l'ensemble des épreuves physiques « est éliminatoire.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

« Tout candidat qui ne totalise pas 80 points aux épreuves « écrite et physiques est éliminé.

« Les instituteurs titulaires du certificat d'études normales « des instituteurs (section d'éducation physique) sont dispensés des « épreuves écrite et physiques précitées.

« c) *Epreuve pratique :*

« L'épreuve pratique consiste en une leçon d'éducation physique « et une leçon d'initiation sportive. Elle se déroule, en principe, dans l'établissement où exerce le candidat. Elle est notée de 0 à 20 « et affectée du coefficient 3.

Nul ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'a pas obtenu « la moyenne à cette épreuve. »

ART. 2. — Le présent arrêté prend effet à compter du 1er octobre 1973.

Rabat, le 19 moharrem 1394 (12 février 1974).

DEY OULD SIDI BABA.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 309-74 du 1er rebia I 1394 (26 mars 1974) portant ouverture d'un concours pour l'accès au cadre des adjoints techniques spécialisés.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu le décret n° 2-64-389 du 10 rebia II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu l'arrêté n° 682-70 du 7 septembre 1970 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des adjoints techniques spécialisés du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour le recrutement de quarante-six (46) adjoints techniques spécialisés aura lieu à Rabat à partir du 28 mai 1974 dont :

Seize (16) emplois réservés aux adjoints techniques du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire ayant atteint le 4e *échelon* de leur grade au 1er janvier 1974 ;

Trente (30) emplois réservés aux candidats titulaires du baccalauréat de l'enseignement du second degré (série mathématiques) ;

Sept (7) emplois de la 2e catégorie sont réservés aux candidats anciens résistants.

ART. 2. — Les demandes d'inscription devront parvenir au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire (division des affaires générales), service du personnel, au plus tard, le 29 avril 1974.

Rabat, le 1er rebia I 1394 (26 mars 1974).

ABDESLAM BERRADA.

Arrêté du ministre de l'agriculture et de la réforme agraire n° 310-74 du 8 rebia I 1394 (2 avril 1974) portant ouverture d'un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire principal.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA RÉFORME AGRAIRE,

Vu le décret royal n° 2-62-345 du 15 safar 1383 (8 juillet 1963) portant statut particulier des cadres d'administration centrale et du personnel commun aux administrations publiques, tel qu'il a été modifié et complété ;

Vu le décret royal n° 401-67 du 13 rebia I 1387 (22 juin 1967) portant règlement général des concours et examens pour l'accès aux cadres, grades et emplois des administrations publiques ;

Vu l'arrêté royal n° 3-132-69 du 3 décembre 1969 portant règlement de l'examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire principal,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un examen d'aptitude professionnelle pour l'accès au grade de secrétaire principal est ouvert au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire à partir du 26 mai 1974 à Rabat.

Le nombre d'emplois mis à l'examen est fixé à quatre-vingt-cinq (85).

ART. 2. — Les demandes de participation devront parvenir au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire (division des affaires générales), service du personnel à Rabat, au plus tard, le 2 mai 1974.

Rabat, le 8 rebia I 1394 (2 avril 1974).

ABDESLAM BERRADA.

MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE

Arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 198-74 du 19 moharrem 1394 (12 février 1974) complétant l'arrêté n° 295-70 du 2 avril 1970 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'Etat.

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE, DES MINES ET DE LA MARINE MARCHANDE,

Vu le décret royal n° 1189-66 du 27 kaada 1386 (9 mars 1967) portant statut particulier du corps interministériel des ingénieurs et des adjoints techniques des administrations publiques, tel qu'il a été modifié par le décret royal n° 738-67 du 14 chaabane 1387 (17 novembre 1967), notamment son article 4 (alinéa 2) ;

Vu l'arrêté du ministre du commerce, de l'industrie, des mines et de la marine marchande n° 295-70 du 2 avril 1970 portant règlement du concours pour l'accès au cadre des ingénieurs d'Etat,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Les articles 1 (dernier alinéa) et 2 de l'arrêté n° 295-70 du 2 avril 1970 susvisé sont complétés ainsi qu'il suit :

« *Article premier* (*dernier alinéa*). — Le programme de ce concours comporte cinq options : « mines », « géologie », « énergie », « industrie » et « chimie ».

« *Article 2* ». — Le concours comporte des épreuves communes pour les cinq options et une série d'épreuves différentes pour chacune des options en fonction des programmes respectifs joints en annexe au présent arrêté.

.....

E. — *Option « chimie » :*

1° Une composition écrite portant sur un sujet de chimie générale minérale ou organique (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

2° Une épreuve de travaux pratiques sur les méthodes d'analyses (durée : 3 heures ; coefficient 3) ;

3° Une épreuve orale sur l'ensemble du programme de l'option (durée : 1 heure et demie ; coefficient 3).

(*Le reste sans changement.*)

Rabat, le 19 moharrem 1394 (12 février 1974).

ABDELKADER BENSLIMANE.

***

ANNEXE

Programme du concours d'ingénieur d'Etat

F. — Option « chimie » :

I. — Chimie générale :

A) Équilibres chimiques homogènes.

B) Équilibres acidobasiques homogènes en solution aqueuse diluée, notion de PH ; solutions d'acides et de bases fortes, solutions d'acides et de bases faibles ; neutralisation d'un monoacide fort par une base forte et inversement ; addition d'union déjà présent dans la solution ; neutralisation d'un acide (ou base à faible par une base (ou acide) forte).

C) Cinétique chimique.

II. — Atomistique :

Particules constitutives de l'atome, mesure du rapport e : m de l'élection ; expérience, mesure de la charge e : expérience.

Particules constitutives du noyau et étude de la masse du neutron.

Notion d'isotopié et détection des isotopes : expérience.

Radioactivité. B.

III. — Chimie minérale :

Généralités sur la classification périodique des éléments du tableau de mendeleiev.

Métalloïdes et métaux.

Liaison ionique : (coordinence 8-8, 6-6, 4-4, 8-4)

Bases et acides : définition selon Bronsted et Lewis et variation de l'acidité dans une période et dans une colonne. Les halogènes (F. Ci, Br, I) halogénures et hydrures.

Oxygènes et oxydes.

IV. — Chimie organique :

Structure des molécules organiques, polarité, polarisabilité effet inductif.

Resonnance (ou mésomérie).

Alcanes, alcènes, alcynes, hydrocarbures bégéniques alcools phénols.

V. — Thermodynamique :

Principes de la thermodynamique : transformations monothermes ; moteurs thermiques ; coefficients calorimètriques ; calcul fonctions thermodynamiques ; énergie interne, enthalpie, énergie libre enthalpie libre.

Gaz parfait ; coefficients calorimétriques et différentes. — fonctions thermodynamiques — compression et détente ; mélange de gaz parfaite.

VI. — Travaux pratiques (chimie analytique) :

A) Recherche de tous les anions et les cathions.

B) Méthodes classiques de préparation :

1° Réaction de diels-alder ; condensation de l'anthracene avec l'anhydride maléique ;

2° Réaction de nitration ; préparation du nitrobenzene ;

3° Préparation du cyclohexene ;

4° Synthèse de l'acétophénons : réaction de Friedel et Grafts.

C) Méthodes physico-chimiques :

Fluorescence X, diffraction X, spectrographie optique, fluorimétrie absorption atomique.

MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

Nominations et promotions.

ADMINISTRATION DE LA DÉFENSE NATIONALE

A compter du 1er décembre 1973, il est mis fin aux fonctions de M. Gheit Moulay Bouazza, directeur de la manufacture nationale d'armes et de munitions. (Décret n° 2-73-694 du 23 safar 1394/18 mars 1974).

***

MINISTÈRE DES FINANCES

Sont recrutés :

Administrateur adjoint stagiaire (échelle 10) 1er échelon du 1er juillet 1967, puis titularisé et reclassé *administrateur adjoint (échelle 10) 2e échelon* du 1er août 1968, puis promu *administrateur adjoint (échelle 10) 3e échelon* du 1er janvier 1970 : M. Raghib Ismaïl ;

Inspecteurs adjoints stagiaires (échelle 8) 1er échelon :

Du 24 janvier 1972 : M. Bohi Rezzouk ;

Du 22 décembre 1972 : Mlle Chennoune Fatima ;

Agents techniques stagiaires (échelle 5) 1er échelon :

Du 20 janvier 1972 : M. Belahrech Mohammed ;

Du 18 février 1972 : M. Aouragh Ali ;

Du 16 novembre 1972 : MM. Bassou Ali, Daoudi Mohammed et Errotbi Hassan ;

Du 19 décembre 1972 : M. Bahloul Thami ;

Du 20 décembre 1972 : MM. Benlabbah El Mostafa, Benmana Brahim, Legbrib El Mekki et Raqui Abdeljabbar ;

Du 21 décembre 1972 : M. Benacha Mohamed ;

Du 25 décembre 1972 : M. Fattah Bouazza ;

Du 4 janvier 1973 : M. Fathi Ali ;

Agents d'exécution stagiaires (échelle 2) 1er échelon :

Du 24 mai 1971 : M. Skour Abderrahmane ;

Du 30 novembre 1972 : Mlle Zerouali Fatima ;

Du 14 décembre 1972 : Mlle Madyouni Maria ;

Du 18 décembre 1972 : Mlle Daraaoui Fatima ;

Du 19 décembre 1972 : Mlle El Achour Amina ;

Du 20 décembre 1972 : Mlle Maâche Halima ;

Sont nommés :

Inspecteurs (échelle 10) 3e échelon :

Du 1er juin 1970, avec ancienneté du 1er juillet 1968 : M. Chraïbi Omar ;

Du 1er octobre 1970, avec ancienneté du 1er novembre 1968 : M. Chaârani Abdelkader ;

Du 1er novembre 1971, avec ancienneté du 1er février 1969 : M. Smouni Lhachemi ;

Du 1er décembre 1972, avec ancienneté du 1er janvier 1971 : MM. Benazzouz Abdelouahed, Guissi Bouchta, Kandri Idrissi Abderrahmane et Najim Lahcen ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Inspecteurs adjoints stagiaires (échelle 8) 1er échelon :

Du 12 mai 1971 : M. Cherradi Abdellatif ;

Du 10 avril 1972 : M. Amri Bensalem ;

Secrétaires principaux (échelle 6) :

5e échelon du 2 octobre 1972, avec ancienneté du 1er octobre 1969 : M. Aamri Mohamed ;

4e échelon du 2 octobre 1972, avec ancienneté :

Du 1er décembre 1970 : M. Benzakour Abdelkhalek ;

Du 1er janvier 1971 : MM. Belarbi Hassane et Benabid Benaïssa ;

Du 1er mai 1971 : M. Rout Abdesselem ;

Du 1er juin 1971 : M. Banana Mansour ;

Du 1er septembre 1971 : MM. Belhaissi Miloud et Aussilmaâti Mustapha ;

Du 1er novembre 1971, MM. Abdelkamal Mohamed et Kabra Mohamed ;

3e échelon du 2 octobre 1972, avec ancienneté :

Du 2 octobre 1969 : M. Karmi Ahmed ;

Du 1er juillet 1970 : M. Zidane Moulay Lahoussine ;

Du 1er novembre 1970 : MM. Chaddad Bouazza, Chouiref Abdellah et Khalloûk Abdelmajid ;

Du 1er janvier 1971 : MM. Arroub Saïd, Bederhaj Kacem, Benjlil Abdelkader, Boumahdi Lhadj, Bouzid Seddik, Haloui Mohamed, Hammoumi Ahmed, Idtalek El Bachir, Takbaoui Mohamed et Zaki M'Hamed ;

Du 1er février 1971 : MM. Afraoui Ahmed, Dkaki Mohamed et Mehich Mohamed ;

Du 1er octobre 1971 : MM. Belhachmi Mohammed, Benchikh Mohammed et El Hakmi Abdelkader ;

Agent technique principal (échelle 6) 3e échelon du 2 octobre 1972, avec ancienneté du 1er janvier 1971 : M. Sellami M'Hamed ;

Agent public de 1re catégorie stagiaire (échelle 6) 1er échelon du 12 octobre 1971, puis titularisé et reclassé à la même date *agent public de 1re catégorie (échelle 6) 10e échelon*, avec ancienneté du 2 octobre 1969 : M. Zenbouri Lahcen ;

Agents techniques stagiaires (échelle 5) 1er échelon :

Du 18 avril 1972, puis titularisé et reclassé à la même date *agent technique (échelle 5) 3e échelon*, avec ancienneté du 18 avril 1970 : M. Mtilk Driss ;

Du 16 novembre 1972 : MM. El Haddadi Ahmed, Erragh El Miloudi et Ouzaïd Mohamed ;

Agent d'exécution stagiaire (échelle 2) 1er échelon du 1er novembre 1971, puis titularisée et reclassée à la même date *agent d'exécution (échelle 2) 3e échelon*, avec ancienneté du 30 octobre 1969 : Mlle Nafid Attouche ;

Agents de service stagiaires (échelle 1) 1er échelon du 1er janvier 1971, puis titularisés et reclassés à la même date *agents de service (échelle 1) :*

4e échelon, avec ancienneté du 18 septembre 1970 : M. Lahyouf Ahmed ;

3e échelon, avec ancienneté :

Du 17 décembre 1969 : M. Rabih Saïh ;

Du 23 décembre 1969 : M. Barah Mohamed ;

Sont promus :

Inspecteur divisionnaire (échelle 11) 10e échelon du 1er janvier 1972 : M. Benfayeb Mohamed ;

Administrateurs adjoints (échelle 10) :

4e échelon du 1er juillet 1971 : M. Raghib Ismaïl ;

3e échelon du 1er juillet 1972 : M. Raïssi Abdelhanine ;

2e échelon du 1er juillet 1972 : M. Chafaï Mohamed ;

Inspecteurs (échelle 10) :

10e échelon du 1er octobre 1972 : M. Ouezzani Mohamed ;

8e échelon du 1er décembre 1972 : M. Ouazzani Chahdi Abdesselem ;

7e échelon du 1er septembre 1972 : Mme Bennis Meryem et M. Sekkat M'Hamed ;

6e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Berrada Mehdi, El Kasmi Abdellatif, Lemghari Mohamed et Oulladi Lahcen ;

Du 1er février 1972 : M. Haj Riffi Fouad ;

Du 1er mars 1972 : M. Mimouni Bachir ;

Du 1er avril 1972 : M. El Aynaoui Boumédiane ;

Du 1er mai 1972 : M. El Mesghalmi Hamid ;

Du 1er juin 1972 : MM. Haboub Ahmed et Mirad Mohamed ;

Du 1er juillet 1972 : Mme Semlali Fatima, MM. Bouzid Mohamed Rachid et Mouline Boubker ;

Du 1er août 1972 : M. Khennoussi Hachem ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Sabbah Samuel et Sisso Jacob ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Barakat Taïbi, El Ghissassi Abdelkrim et Maâsaoui Abdennebi ;

5e échelon :

Du 1er mars 1972 : M. Zouhaïr Mustapha ;

Du 1er avril 1972 : M. Djedidi Mohamed Noureddine ;

Du 1er mai 1972 : Mme Belghazi Touria, MM. Bajddi El Hadi et Mfitih Houssine ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Chraïbi Omar et Rachqa Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Bennani Smirès Mohamed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Chaârani Abdelkader ;

4e échelon :

Du 1er juillet 1970 : M. Chraïbi Omar ;

Du 1er novembre 1971 : M. Chaârani Abdelkader ;

Du 1er février 1971 : M. Smouni Lhachemi ;

Du 1er mai 1971 : M. Bennani Thami ;

Du 1er juin 1971 : M. Boubrahimi Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Benkirane Mohamed, El Hamraoui Mohamed et Khayi Mokhtar ;

Du 1er février 1972 : M. Bennani Abdelali ;

Du 1er mars 1972 : Mmes Cherkaoui Aïcha et El Gharbi Faïza, MM. Belarbi El Mostafa, Bentahir M'Hamed et Hafa Mohamed ;

Du 1er avril 1972 : Mme El Maghraoui Lalla Amina et M. Berraïch Omar ;

3e échelon du 1er août 1971 : M. Benhida Abdelkader ;

Inspecteurs adjoints (échelle 8) :

6e échelon :

Du 1er août 1971 : M. Benhida Abdelkader ;

Du 1er janvier 1972 : MM. El Kouby Joseph, Hamdy Ahmed et Mehdaoui Saïd ;

Du 1er mars 1972 : M. El Mekkaoui Ahmed ;

Du 1er novembre 1971 : M. Guerouani Abdelali ;

Du 1er décembre 1972, MM. Benazzouz Abdelouahed, Boudih Mohamed, Guissi Bouchta, Kandri Idrissi Abderrahmane, Kirane M'Barek, Najim Lahcen, Trabelsi M'Hamed et Zihri Abdallah ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Bensalah Abdelhadi, Bousbaâ Ayad, El Issaoui Mohamed et Hasnaoui Thami ;

Du 1er mars 1972 : MM. Benkirane Mohamed, Bennani Abdeslam, Bougdid Brahim, Kadiri Hassani Yamani Abdelhak et Lamnouar Lhoucine ;

Du 1er avril 1972 : MM. Azmi Ahmed et Loughlim Ahmed ;

Du 1er avril 1972 : MM. Abdouli Brahim, Amajjane Lahcen, Berrada Mohamed, Berriah Omar, Drissi Abdelhamid et Telmoudi M'Hamed ;

Du 1er décembre 1972 : M. Atmane Mohamed ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

4e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Bihas Ahmed ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Azhari Abdesselam, Belouad Hammou, Benabès M'Hamed, Benhlal Drissi Azzouz, Ben Youssef Abderrazak, El Hafyane Thami, En-Nouiji Mohamed, Hajfahi Driss, Lambaraâ M'Hamed, Lhachemi Abdellah, Lyoubi Ahmed, Rabhi Brahim, Regragui Slimane, Roudies Omar et Sabounji Driss ;

3e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Bennani Abdelouahed, Chegdari Hassan, Ghattas Ahmed et Khiami Ahmed ;

Du 14 février 1972 : Mme Kabbaj Najia, MM. Chaken Mohamed, El Yazidi Abdesselam, Naji Mohamed, Qsir Lahoucine et Soussi Mostafa ;

Du 6 mars 1972 : M. Maâninou Mostafa ;

Du 1er avril 1972 : MM. Kharbouch Mohamed et Zarok Lahssen ;

Du 2 juin 1972 : MM. Aaïd Omar, Aït Abbou M'Hamed et Benradi Mohamed ;

Du 14 août 1972 : MM. Kettani Mohamed Jaouad et Oubedda Moha ;

Du 2 septembre 1972 : M. Lahrim Mohammed ;

Du 25 septembre 1972 : M. Labtaouri Mimoun ;

Du 26 septembre 1972 : M. Rostoum Ahmed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Oudghiri Moulay Driss ;

Du 28 novembre 1972 : MM. Kassaoui Benasser et Zekraoui Ahmed ;

Du 15 décembre 1972 : M. Bennani Abdelhak ;

2e échelon :

Du 14 août 1971 : M. Choukaïli Abdellatif ;

Du 15 septembre 1971 : M. Abouelfath Abdellatif ;

Du 25 mars 1972 : M. Legtibi Jilali ;

Du 12 mai 1972 : MM. Bentahar Jilali, Berrada Abdelghani, Chami Mohamed, El Bouhali Abdelouahab et Ouadil M'Barek ;

Du 15 septembre 1972 : MM. Baâlouk Benacher, Ezzine Abderrahim, Lferd Mohamed et Mahly Abderrahim ;

Du 14 décembre 1972 : M. Bachiri El Khadir ;

Du 17 décembre 1972 : M. Sridi El Mekki ;

Du 28 décembre 1972 : M. Sebti Tahar ;

Secrétaires principaux (échelle 6) :

9e échelon du 1er février 1972 : M. Benadada Mohamed ;

8e échelon du 1er décembre 1972 : MM. Bouanane Mohamed et Boukhari Abdallah ;

7e échelon :

Du 1er avril 1972 : M. Abbassi Mohammed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Abderrazak Mohamed ;

5e échelon :

Du 1er avril 1972 : M. Bensouda Mohamed ;

Du 1er décembre 1972 : M. Benzakour Abdelkhalek ;

4e échelon :

Du 1er mars 1972 : M. Touach Mohamed ;

Du 2 octobre 1972 : M. El Karmi Ahmed ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Chaddad Bouazza et Chouiref Abdallah ;

Agents techniques principaux (échelle 6) :

8e échelon :

Du 1er mai 1972 : M. Zerouali Abdelkader ;

Du 28 mai 1972 : M. Benferhat Ferhat ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Amzallag Sylvain, Bourakkadi Idrissi Allal et Kabbaj Abdelkader ;

Du 1er février 1972 : M. Mohattan Berzane ;

Du 1er avril 1972 : M. Amzallag Sam ;

Du 1er mai 1972 : MM. El Haddad Mohamed et Montassir Brahim ;

Du 1er juillet 1972 : M. El Malti Driss ;

Du 1er septembre 1972 : M. Bennani Mohammed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Balafrej M'Hamed ;

Du 1er novembre 1972 : Mlle Dinia Fanida et M. El Hajaj Salah ;

Du 1er décembre 1972 : M. Idrissi Tafraouti Ali ;

6e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Adda Abbès, Bichara Abdeslem et El Kassimi Omar ;

Du 1er février 1972 : M. Hamiti Abdelkader ;

Du 1er mars 1972 : M. Habti Mokhtar ;

Du 1er mai 1972 : MM. Benhima Mustapha, Guennoun Driss, Kandoussi Abdelkader et Tayeb M'Barek ;

Du 1er juin 1972 : M. Boukachabine Abdelghani ;

Du 1er novembre 1972 : MM. Ahmedoutahar El Ghazi, El Jalali Mohamed, El Melhoufi Abbas et Jebari Abdellatif ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Bensafi Ahmed, Chadqui Mohamed, Chakib El Bachir, El Hamiri Allal, Harit El Mokhtar, Marrakchi Mohamed et Rahmouni El Hachemi ;

Du 1er novembre 1972 : M. Bouksim Mohamed ;

Du 1er décembre 1972 : MM. El Guennouni Mohamed et Haddad Mohammadine ;

4e échelon :

Du 3 août 1971 : M. Aït Abdelkrim Abdelhadi ;

Du 26 janvier 1972 : M. Lagdil Taïbi ;

Du 20 mars 1972 : MM. Bali Mohamed et Berrichi El Houssine ;

Du 21 mars 1972 : MM. Alahyane Lahoussine et Kouhen Abdelmalek ;

Du 27 mars 1972 : MM. El Allali Abdelkrim et Oulmaâti Lahcen ;

Du 29 mars 1972 : M. Marfouk Mohamed ;

Du 9 août 1972 : M. Chiboub Thami ;

Du 16 septembre 1972 : M. Korchaoui Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Kourra Mohamed ;

Secrétaires (échelle 5) :

8e échelon du 1er avril 1972 : M. Abbassi Mohammed ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Ourzik Moha ;

Du 1er avril 1972 : MM. Belouchi Ahmed, Benhallam Abderrahmane, Benhsaïn Driss, Hatim Ahmed, Kamel Mohammed et Kerrich Abdelkhalek ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Benkhadra Abdelaziz et Bouchama Abderrahim ;

6e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Riad Abdeslam ;

Du 1er avril 1972 : M. Tahri Mekki ;

Du 1er juillet 1972 : Mme Guedira Touria ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Chahid Abdelaziz, Dami Abdelkader, El Rahali Ahmed, Labib Arab, Laroussy Ahmed et Zghiguida Ahmed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Hassouni Mohamed ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Ferhati Larbi et Mouhsine Abdallah ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1971 : M. Mtioui Mohamed ;

Du 1er janvier 1971 : MM. Abbad Andaloussi Mokhtar, Baz Mohamed, Belhit Mohamed, Benrebbah Ahmed, Boutahar Ahmed,

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Chahm El Haj, Chakir Ahmed, Dakir Djilali, Fatmi Ahmed, Hammich Ahmed, Heizoune Lhoucine, Kadoui El Abbassi Rachid, Lahrache Mohamed, Nafidi Abderrahman, Nouha Abdelkader, Touhami Mohamed, Zahaoui Mohamed et Zahidi Moulay Abdelhafid ;

Du 1er février 1972 : MM. El Antri Abdeljabbar, El Fakir Belhaj, Bouih Boujemâa, Meliani Hassane et Moufly Moulay Driss ;

Du 1er mars 1972 : MM. Aâtany Lhoussaine, Alaoui Fdili Hassan, Belfadil Mohammed, Boucheqif Kouider, Boukar Mohamed, Haijoubi Abdallah, Harrat Bouali, Jaâyfer Mohammed et Sounni Abderrahman ;

Du 1er avril 1972 : M. Diouri Mohamed ;

Du 1er mai 1972 : MM. Armoun Mohamed, Boulazze Ahmed et Trombati Mohamed ;

Du 1er juin 1972 : MM. Benabdelkrim Allal et Djdidi Ahmed ;

Du 1er juillet 1972 : Mme Bennani Naïma, MM. Ahdadi Mohamed et Loughmari Abdallah ;

Du 1er août 1972 : M. Kassed Mostafa ;

Du 1er septembre 1972 : Mlle Doghmi Oumkeltoume ;

Du 1er octobre 1972 : MM. Chini Abdeslam, Harmouch Abdelkbir et Jillar Jilali ;

Du 1er novembre 1972 : M. El Khamboubi Driss ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Fajari Mohamed, Lamsika Mohamed, Mzoudi Abdeslam et Ryadi Mostafa ;

4e échelon :

Du 1er octobre 1970 : MM. Arkoubi Idrissi Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Benkirane Mohamed, Echcharaf Abderrahman, Fazazi Mohamed, Loukili Mohamed, Marah El Houssine, Mouassile Jilali et Majdouli Ahmed ;

Du 1er février 1972 : M. Zaouak Brahim ;

Du 1er mars 1972 : Mme Ben Mira Fatima Zahra, Addab Mohamed, Ayadi Ahmed, Bouchattat Mohammed, Boudelal Ramdane, Bouziane Ahmed, Cherkaoui Mohamed, Ez-Zennouti Mohammed, Hallal Aïssa, Laimani Mohamed, Moukhlisse Driss, Reddad Jillali et Salmi Sayah ;

Du 1er avril 1972 : M. Mellakh Ahmed ;

Du 1er juin 1972 : M. Beyoud Abdeslam ;

Du 1er juillet 1972 : Mmes Besri Yamina, Jelthi Fatima et M. Benazzouz Bouchta ;

Du 1er septembre 1972 : M. Kamel Ahmed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Jdaïni Kouider ;

3e échelon :

Du 8 mai 1971 : M. Mâhiri Larbi ;

Du 1er janvier 1972 : M. Bennouna Louridi Abderrazak ;

Agents techniques (échelle 5) :

5e échelon :

Du 1er avril 1972 : M. Rougui Akka ;

Du 21 mai 1972 : M. El Moulat Bennacer ;

Du 1er juillet 1972 : M. Mirat Bouazza ;

Du 19 décembre 1972 : M. El Alami Ahmed ;

4e échelon :

Du 18 novembre 1971 : M. Simmou Mohamed ;

Du 8 septembre 1972 : M. Ertibi Lahcen ;

Du 9 novembre 1972 : MM. El Mansouri Mohamed, Essammar Omar et Naja Ahmed ;

3e échelon :

Du 14 septembre 1971 : M. Bachiri El Khadir ;

Du 1er janvier 1972 : Mmes Benferlou Ammaria, Hajmazar Najia, Kidaye Rabéa, Lazrak Fatiha, Mayss M'Barka, Serraj Fadila, MM. Assarig Lahcen, Benmman Abderrahmane, Berrada El Badaoui El Arbi, Bouchti Driss, Daki M'Hamed, Lazibi Mohamed, Mabchour Mohamed, Nsies Azzouz, Debbarh Mohamed, Haffeyane Bouazza, Jnah M'Hamed, Sabri Larbi, Saïss Mohamed, Tayq Bouabid et Zouiten Mohamed ;

Du 25 février 1972 : Mlle Guennoun Anissa, MM. Aït El Cadi Ahmed, Amassad Abdellah, Bakkaoui Mohammed, Belloute Abdellatif, Benaïssi Abderrahmane, Berraho Mohamed, Bouchara El Habib, Chabi Ahmed, Dermoun Mohamed, El Ebbar Mohamed, El Mrabet Abdelaziz, Farhane Abdelaziz, Feddouli Lakbir, Felja Mohamed, Freidji El Mostafa, Habhab Thami, Hichame Mostafa, Khalafi M'Hamed, Kouhen Mohamed Rachid, Krouna Bouamer, Lamraoui Driss, Louati Mohammed, Loulladi Mohamed, Magnoun El Bachir, Mebsouth Abdelaziz, Medaouba M'Hamed, Mekkaoui Benyounès, Meziane Mohamed, Morjane Abdelkader, Moufid Rafik, Mounim Mustapha, Mourabit Amari Fouad, Moutacim Lahoussine, Nabata M'Hamed, Nesbane Bouchaïb, N'Gadi Mohammed, Regragui M'Hamed, Rekhiss Allal, Rhomari Abdelmajid, Rihani Abdelkader, Rrhioui Lahoussine, Souihil Souihil, Touijer Abdelaziz, Zakaria Mustapha et Zouaoui Thami ;

Du 14 mars 1972 : MM. El Alami Tabib Moulay Rachid, Imrani Abderrahmane, Laini Ahmed, Mounadi Lahoussine, Seddaq Ahmed et Seljouki Abdelkabir ;

Du 28 mars 1972 : Mlle Hmyène Fatima ;

Du 31 mars 1972 : Mme Zeriouhi Fatna (épouse Boumediène) ;

Du 5 avril 1972 : M. Lhoumiri Bousselham ;

Du 8 mai 1972 : Mlle El Mahjoubi Fatima ;

Du 9 mai 1972 : MM. Aït El Haj Lhoucine, Benmoussa Abdelhamid, Ismaïli Alaoui Brahim, Tamessate Mohamed, Tazi Mohamed et Wahib Abdenbi ;

Du 13 juin 1972 : M. Serrar Abdelkader ;

Du 1er juillet 1972 : Mlles Hajji Ouafi Drissia, El Assali Khadija, MM. Abeyire Abdallah, Amari Ahmed, Azza Mohamed, Azad Idris, Baâli Ali, Bacha Boutayeb, Beggar Abdelmajid, Belmokhtar Ismaïl, Benachir Abdelouahab, Benbrahim Abdelfattah, Benmoussa Abdelali, Chaâirat Lhaj, Driouicha Larbi, El Kharij Ahmed, El Maâtaoui El Mostafa, El Maâtaoui Mohamed, Ennahar Ahmed, Esalim Brahim, Fkir Bouali, Griai Ali, Hachem Lahcen, Hajfani Haj, Herrouch Belkassem, Hyani Hadi, Ibnoutoulah Mohamed, Khorssani Mostafa, Lachhab Lahoussine et Riani Mohamed ;

Du 2 juillet 1972 : MM. Abbad Belaïd, Batess Jelloul, Belcadi Abdeladim, El Achouri Allal, El Assad Mohamed, El Ghachim Abdelkader, Filali Maher Abdelmalek, Hadj Messaoud Ahmed, Mrifek Ahmed, Naouil Mohammed, Saâdaoui Ali, Saf Larbi, Taïbi Thami et Tohari Mohamed ;

Du 8 juillet 1972 : M. Harara Abdallah ;

Du 25 août 1972 : MM. El Haras Thami, El Montacir Abdellah, Karafi Ahmed, Merbouh El Alaoui Mohammed et Moustic Driss ;

Du 14 septembre 1972 : MM. Elmaktoub Mohamed, Kharoufi Lahcen, Lahrech Abderrahmane, Souria Benyounès et Yatribi Mohamed ;

Du 1er octobre 1972 : Mme Amghar Latifa ;

Du 8 novembre 1972 : Mlle Hamidouch Fatima, MM. Aït Lemqaddem Mohammed, El Hajoui Hamad, Ouhdadouche Mohamed et Sarkike Abdallah ;

Du 26 novembre 1972 : M. Belghazi Mostafa ;

Du 1er décembre 1972 : M. Azhary Jamil ;

Du 27 décembre 1972 : M. Razzouk Mohamed ;

2e échelon :

Du 14 mars 1971 : MM. Maâninou Salah Eddine et Souria Benyounès ;

Du 8 mai 1971 : Mlle El Mahjoubi Fatima ;

Du 13 juin 1971 : M. Serrar Abdelkader ;

Du 25 août 1971 : MM. Karafi Ahmed et Radi Mohammed ;

Du 19 mai 1972 : Mlle Tagnaouti Moumnani Naïma, Mme Lakhmati Alaoui Naïma et M. Bekkal Bouchaïb ;

Du 28 juin 1972 : Mlle Bidaoui Latifa et M. Lagrawi Mohammed ;

Du 29 juin 1972 : Mlle Arfa Fatima, MM. Boukrama Benamar et Sadoune Maâli ;

Du 30 juin 1972 : MM. Belabdia Bouchaïb, Bellaoui Mostafa et El Horchi Mohammed ;

Du 1er juillet 1972 : M. El Ouali Allal ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 2 juillet 1972 : MM. Koudsi M'Hamed, Lasfar Mohamed et Rachidi Abderrahim ;

Du 5 juillet 1972 : M. Choukrallah Abdelkader ;

Du 7 juillet 1972 : M. Hadeli Ayad ;

Du 9 juillet 1972 : Mlle Ennejjai Nour El Houda ;

Du 13 juillet 1972 : M. El Garini El Hachmi ;

Du 3 décembre 1972 : M. Kasmi Youssef ;

Du 16 décembre 1972 : M. Zemrani Abdel Ahad ;

Agents publics :

De 2e catégorie (échelle 5) 6e échelon du 1er novembre 1972 : M. Bencheikh Driss ;

De 3e catégorie (échelle 4) 5e échelon du 1er août 1972 : M. Anibou Abdeslem ;

Agents d'exécution (échelle 2) :

6e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Benomar Abdeslam ;

Du 1er décembre 1972 : M. Seffar Abdelbassit ;

5e échelon :

Du 1er janvier 1972 : Mme Doukali Rabéa, MM. Bouanani Driss, Ramzi Salah et Tanjaoui El Malki Mustapha ;

Du 1er avril 1972 : MM. Alaoui Mahrez Ahmed, Bouazza Jilali, Er-Ray Ahmed, Kerzazi Abdelmajid, Labbar Abdelghani, M'Hassni Abdellah, Mini Mohamed, Mohamed Nasar El Khomsi, Semmar Abdelkader et Zaouia Mostapha ;

Du 12 août 1972 : M. Taïni Tahar ;

Du 25 août 1972 : M. Michkou Ouasmine ;

4e échelon :

Du 1er janvier 1972 : M. Hajjar Abdellatif ;

Du 26 juin 1972 : Mme Berrada Aïcha ;

Du 19 juillet 1972 : M. Idaoud Larbi ;

Du 24 novembre 1972 : Mlle Zemrani Naïma ;

Du 26 décembre 1972 : Mme Bahaymed Rabéa ;

3e échelon :

Du 1er janvier 1972 : Mme Sedrati Fatma, MM. Akrat Mohamed, Haouat Zitouni, Hazouri Ahmed, Himmi Mohamed, Ouzaïd Mohamed, Neaija Mohamed et Zaâri Jabiri El Mostafa ;

Du 16 février 1972 : MM. Amersid Abdellah, Belahmar Abdellatif, Benalla Ali, Benayada Miloud, Benomar Fathallah, Benzaâzoua Abdelmajid, Berrichi Ahmed, Boukhari Abdellatif, Boushaba Mustapha, Diouri Abdelkader, Drissi Loutati Moulay Lahcen, El Amrouch Azzouz, El Bouabidi Ahmed, El Boustani El Mostapha, El Hariri Mouloudi, El Karkori Mohamed, El Mestassi Abdelkader, Gouza Aïssa, Hamdaoui Mohammed, Jorfi Mohamed, Joute Mohammed, Khaled Abdellah, Khayati Driss, Lahmidi Mohamed, Lehmer Moulay Larbi, Moutkir Ahmed, Mzari Mohamed, Nejdaoui Abdelkader, Ouamar Rahal, Rharbal Touhami, Samadi Abdeslam, Senhaoui Bouchta, Serroukh Abdeslam, Tazarhine Abdennebi et Zenati Hamza ;

Du 17 février 1972 : Mme Benbrahim Saïda ;

Du 26 février 1972 : Mme Abdelouarith Malika ;

Du 1er mars 1972 : M. El Jaoui Ahmed ;

Du 3 mars 1972 : Mlle Faki Oughzala et M. Boudra El Houcine ;

Du 4 mars 1972 : Mlles Ghaïbi Zahra, Hansali Hadia, Mme Haida Mina (épouse Messous), MM. Bentaleb Mohammed, El Amri Mohamed, El Mahdia Abdellah, Hajjaji Mohammed, Hatim Abdeslam, Hemamou Mohammed, Jilali Mohamed et Raïs Hassane ;

Du 5 mars 1972 : Mlle Benzakri Ayada, MM. Aït Lghazouani Larbi Beyyoudh Mostapha, Farsaoui Mostafa, Khlifi Mohamed et Lemaâdani Mohamed ;

Du 6 mars 1972 : MM. Fattech Ahmed et Hakki Medrouni Mohamed ;

Du 8 mars 1972 : Mlle Boudhar Latifa, Mme Boukhari Hania, MM. Aït Bel Hadj Mohamed, Aït Benaziz Aziz, Benchaâboun Abdelali, Bouznada Ali, Demna M'Hamed, Dib Abdelkader, Mounazil Abdellah, Qriouet M'Hamed, Rhazzali Ahmed et Souda Bouchaïb ;

Du 1er mars 1972 : MM. Akil Mohammed, Dahbi Mohammed et Hajji Abderrahmane ;

Du 11 mars 1972 : M. Mouhssine Abdelhadi ;

Du 15 mars 1972 : MM. Bouhfad Lhoussain et Kirmani Ali ;

Du 1er avril 1972 : M. Bakkali Mohamed ;

Du 22 avril 1972 : M. Cherkaoui Taïbi ;

Du 24 mai 1972 : Mme Motai Zahra ;

Du 29 mai 1972 : MM. Hmami El Abbès et Zouhari Thami ;

Du 12 juin 1972 : Mlle Gharbaoui Latifa et M. Nachit Jilali ;

Du 1er juillet 1972 : M. Ramassi Miloudi ;

Du 16 août 1972 : MM. Bouabdallah Abdellatif, El Kaddioui Abdelaziz, Faraj Mustapha, Harchaoui Brahim et Sbaï Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : Mme Tarhlasti Badsi Najia et M. El Amrani Abdelhak ;

Du 2 septembre 1972 : MM. Azeggouar Mohammed et Mahla Miloudi ;

Du 3 septembre 1972 : Mlle El Fakir Safia ;

Du 4 septembre 1972 : Mmes Chkouti Fatima, El Ghazi Chems Eddoha, MM. Benchaâboun Abdelhamid et Boularouah Bachir ;

Du 5 septembre 1972 : M. Cheriqui Abdellah ;

Du 8 septembre 1972 : MM. Chioukh Embarek, Hannaoui Mustapha, Imeskine Omar et Ouakrim Mohammed ;

Du 9 septembre 1972 : M. Jabbany Mustapha ;

Du 10 septembre 1972 : Mme Habib Khadija et M. Abdrebbi Mohammed ;

Du 13 septembre 1972 : M. Demna Mimoun ;

Du 14 septembre 1972 : M. Moussaoui Mohammed ;

Du 2 octobre 1972 : MM. Zaoui Mohammed et Ziné Thami ;

Du 29 novembre 1972 : Mlle El Hilali Alaoui Lalla Zahra, MM. Aït El Caïd Mohammed, Bakhti Mostafa, Belemhani Abdellatif, Boukas El Houssine, Cade Driss, Cherkaoui M'Hamed, Didi Mohamed, Drissi Rami Sidi Mohamed, El Amrani M'Hammed, El Hentifi Hassan, Ghislate Hammadi, Hachim Moussa, Hammani Thami, Khnati Mohammed, Kihal Mansour, Lazrak Mohammed, Mourabit Lahcen, Nabbi Mohammed et Slimani M'Hamed ;

Du 8 décembre 1972 : Mlle El Bechari Tamou ;

Du 9 décembre 1972 : MM. Abounidane Bouazza, Boutayeb Abdesselam, Jebbar Benaïssa et Majid Lahcen ;

Du 10 décembre 1972 : MM. Allali M'Hammed, Atrous El Houcine, Benmalak Boujemâa, Boudaz Mohammed, Cherkaoui Malki Abderrazzah et Derkaoui Mohamed ;

Du 11 décembre 1972 : MM. Heddaoui Salah et Sabri Dahmane ;

Du 12 décembre 1972 : MM. Mounjim Ameur ;

Du 13 décembre 1972 : MM. Maâchi Abdelkhalek et Taleb Abdelkader ;

Du 15 décembre 1972 : Mmes Hamiroufou Ayadi Hassana, Naem Fatima (épouse Fouassi), MM. Darouech Jilali, Khebbaz Brahim et Zazouni Ahmed ;

Du 18 décembre 1972 : M. El Ajraoui Abdelati ;

Du 19 décembre 1972 : M. El Ibrahimi Benlakbir ;

Du 24 décembre 1972 : M. Benzriouila Ali ;

Du 26 décembre 1972 : M. El Fakir Mohammed ;

2e échelon :

Du 5 juin 1970 : M. Hasnaoui Ahmed ;

Du 26 août 1970 : Mme Abdelouarith Malika ;

Du 29 mai 1971 : MM. Benyeffou Azzouz, Boukas El Houssine, Hamdaoui Azzam, Hmami El Abbès, Rakhi Mohammed et Lamine Lahcen ;

Du 11 juin 1971 : MM. Haddaoui Salah et Hjiej Abderrahmane ;

Du 13 juin 1971 : M. Taleb Abdelkader ;

Du 15 juin 1971 : M. Darouech Jilali ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 16 août 1971 : M. Bouchentouf Abdelbari ;

Du 3 septembre 1971 : Mlle Abouabdellah Kharboua ;

Du 8 septembre 1971 : Mme Benbrik Fatiha et M. Khassouas Larbi ;

Du 14 septembre 1971 : M. Aaffane Ali ;

Du 30 septembre 1971 : M. Adil Mohamed ;

Du 1er janvier 1972 : M. Lorhmari Abdelhaï ;

Du 1er mars 1972 : M. Chaouki Mokhtar ;

Du 24 mai 1972 : Mlles Alaioud Lalla Saïda, Benmalak Halima, El Malhouf Jalila, Fateh Itto, Mhidi Charafa, Ziyat Marya, Ziyat Naïma, MM. Ahardane Driss, Belkaïcha Mohamed, Bihich Mohamed, Boujadaâ Mohammed, Bouras Mohammed, Bouziani Mohammed, Chami Hamdoune, El Bouhti Driss, El Guarfati Mohamed, El Moumen Brahim, Hamri Abdelkader, Lahouiri El Housseine, Louh Mohamed, Marc Mohamed, Mardey Ahmed, Mekho Omar, Skouli Lakhdar, Skour Abderrahmane, Tadili Sidi Hamid, Zaima Thami et Ziadi Ahmed ;

Du 29 mai 1972 : M. Saïdi Driss ;

Du 10 juin 1972 : M. Mzili Abdelaâli ;

Du 13 juin 1972 : Mlle Sah Zoubida ;

Du 15 juin 1972 : M. Chetouani Benyounès ;

Du 16 juin 1972 : M. Omari Hamid ;

Du 12 juillet 1972 : Mlles Benzaïra Nadira et El Jaouhari Lalla Afifa ;

Du 13 juillet 1972 : Mme Boumasmar Nafissa (épouse Anas) ;

Du 14 juillet 1972 : Mlles Cherkaoui Badiâa et El Hajjaji Amina ;

Du 16 août 1972 : M. Rhayati Benyounès ;

Du 1er septembre 1972 : M. Chraïbi Mohamed ;

Du 2 septembre 1972 : MM. Bousséta Abdellah, El M'Hasni Mohamed et Letrache Yahya ;

Du 22 octobre 1972 : M. Atiba Mostafa ;

Du 1er décembre 1972 : Mme Didi Fatima ;

Agents de service (échelle 1) :

8e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Mohamed Chorak Amar et Nemrouri Mohamed ;

Du 1er février 1972 : MM. Aghraba Mohamed et Outirhli Mohamed ;

Du 1er mars 1972 : M. Massous Ahmed ;

Du 1er avril 1972 : MM. Benabdelkader Larbi et Echami Ahmed ;

Du 1er novembre 1972 : M. Belazaâr Driss ;

Du 1er décembre 1972 : MM. Adlali Bouchta, Aouzal Mohamed et Farid Hassan ;

7e échelon :

Du 1er janvier 1972 : MM. Ambassah Mohamed et El Bani Abbès ;

Du 1er février 1972 : M. Rezouk Oulaïd ;

Du 1er mars 1972 : M. Ould El Yazid Maâti ;

Du 1er avril 1972 : M. Dhoume Lahcen ;

Du 1er mai 1972 : MM. El Ayidi Abdallah et Gharib Mohamed ;

Du 1er septembre 1972 : MM. Stito Boughaleb, Lahsen Amrani Emfeddal, Boussellam Mohamed, Caïdi Driss et Messadi Mohamed ;

6e échelon :

Du 1er février 1972 : MM. El Ouahbi Saïd et Kaddour ben Mohamed ;

Du 1er mai 1972 : M. Belguern Mohamed ;

Du 1er juin 1972 : M. Sefrioui Mohamed ;

5e échelon :

Du 16 décembre 1971 : M. Falah Omar ;

Du 1er janvier 1972 : MM. Benjelloul Abdelkrim, Essaouabi Abderrahmane et M'Barki Mohamed ;

Du 1er février 1972 : M. Belmadani Driss ;

Du 13 avril 1972 : M. Sadday Azzouz ;

Du 1er mai 1972 : M. Mouhsine Er-Rguibi ;

Du 1er juillet 1972 : MM. Ayyad ben Ahmed et Hajar M'Barek ;

Du 5 septembre 1972 : M. Aït Daoud Mohamed ben Hamou ;

Du 9 septembre 1972 : M. Sabounji Driss ;

Du 11 septembre 1972 : M. Adnani Jilali ;

Du 18 septembre 1972 : M. Lahyouf Ahmed ;

Du 1er octobre 1972 : M. Khalid Bouazza ;

Du 13 octobre 1972 : M. Chalabi Mohamed ;

4e échelon du 1er janvier 1972 : MM. Barah Mohamed et Rabih Saïh ;

Est intégré *agent technique (échelle 5) 9e échelon* du 15 mars 1972 : M. Mellouk Jaâfar ;

Sont rayés des cadres du ministère des finances :

Du 14 juillet 1971 : M. Kensi Ahmed, agent technique principal (échelle 6) 6e échelon ;

Du 24 septembre 1971 : M. Moufti Moulay El Hadi, secrétaire (échelle 5) 7e échelon ;

Du 12 septembre 1972 : M. Cherradi Abdesslam, inspecteur adjoint (échelle 8) 4e échelon,

Lesquelles sont décédés ;

Du 28 février 1970 : Mme Abitbol Alice, agent d'exécution (échelle 2) 8e échelon ;

Du 1er décembre 1971 : M. El Iaziji Abderrahmane, agent technique (échelle 5) 2e échelon ;

Du 1er septembre 1972 : M. Mesrar M'Hamed, inspecteur adjoint (échelle 8) 2e échelon ;

Du 22 septembre 1972 : M. Louhah Mohamed, inspecteur adjoint (échelle 8) 3e échelon ;

Du 1er octobre 1972 : M. Khaissidi Taïeb, inspecteur adjoint stagiaire (échelle 8) 1er échelon ;

Du 10 octobre 1972 : M. Asebane Belqasem, agent d'exécution stagiaire (échelle 2) 1er échelon ;

Du 16 octobre 1972 : M. Hmaidi Lahcen, agent technique stagiaire (échelle 5) 1er échelon ;

Du 1er novembre 1972 : M. Bacha Boulayeb, agent technique (échelle 5) 2e échelon ;

Du 1er février 1973 : M. Cabalo Haïm, secrétaire (échelle 5) 5e échelon ;

Du 17 février 1973 : M. El Hichami Abdeslam, agent d'exécution (échelle 2) 7e échelon ;

Du 1er mars 1973 : M. Bouanfir Mohamed, agent d'exécution (échelle 2) 4e échelon,

Dont les démissions sont acceptées ;

Du 11 février 1973 : M. Abelharit Mustapha, agent d'exécution stagiaire (échelle 2) 1er échelon, lequel est licencié de son emploi ;

Du 18 avril 1972 : M. Tabbaâ Abdelaziz, secrétaire (échelle 5) 3e échelon ;

Du 24 octobre 1972 : M. Naïm Abdelhamid, secrétaire (échelle 5) 4e échelon ;

Du 31 octobre 1972 : M. Zaïd Ahmed, inspecteur adjoint (échelle 8) 3e échelon ;

Du 13 novembre 1972 : M. Nassiri Mohamed, agent d'exécution stagiaire (échelle 2) 1er échelon ;

Du 1er décembre 1972 : M. Zaghrari El Mostapha, secrétaire (échelle 5) 3e échelon ;

Du 4 décembre 1972 : Mlle Abdelouarith Malika, agent d'exécution (échelle 2) 2e échelon ;

Du 12 janvier 1973 : MM. Bouih Mohamed, secrétaire (échelle 5) 4e échelon et El Achchak Abdellah, agent d'exécution (échelle 2) 2e échelon ;

Du 11 février 1973 : M. Berhil Mohamed, agent technique principal (échelle 6) 4e échelon ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Du 19 février 1973 : M. Najih Lahcen, agent technique (échelle 5) 3e échelon,

Lesquels sont révoqués de leurs emplois.

(Arrêtés des 3, 7, 23 août, 11 décembre 1971, 13 janvier, 15 mars, 15 avril, 8, 30 mai, 9, 27 juin, 4 juillet, 22, 25 septembre, 18, 24, 26, 30 octobre, 3, 28 novembre, 1er, 12, 13, 20, 22 décembre, 3, 17, 29 janvier, 6, 15 février, 5, 6, 7, 12, 14, 15, 21 mars, 2, 9, 25, 27 avril, 4 et 26 mai 1973.)

* * *

MINISTÈRE DE L'INFORMATION

(RADIODIFFUSION TÉLÉVISION MAROCAINE)

Sont intégrés à compter du 1er novembre 1971 :

Rédacteurs en chef (échelle 11) :

6e échelon :

Avec ancienneté du 1er novembre 1969 : M. Bendeddouche Mohammed ;

Sans ancienneté : M. Rachidi Abdelkader ;

4e échelon, avec ancienneté du 1er novembre 1970 : M. Bennani Mohammed ;

Réalisateur de 2e catégorie (échelle 10) 5e échelon, sans ancienneté : M. Gounajjar Nour-Eddine ;

Instrumentiste (échelle 7) 7e échelon, sans ancienneté : M. El Khattabi Smaïl ;

Adjoints techniques (échelle 7) :

3e échelon, avec ancienneté du 1er février 1971 : M. Boujemâa Belhadj ;

1er échelon, sans ancienneté : M. Bendahmane Mohammed ;

Agents publics de 2e catégorie (échelle 5) :

3e échelon, sans ancienneté : M. Boumediane Taoufiq ;

2e échelon, sans ancienneté : M. Fatimi Mohammed ;

Est recruté *agent technique (échelle 6) 1er échelon* à compter du 1er septembre 1973 : M. Haffar Mohammed ;

Est reclassé et titularisé à compter du 1er juillet 1973 *agent public de 3e catégorie (échelle 4) 4e échelon*, avec ancienneté du 22 février 1973 : M. El Idrissi Bouyahyaoui Sidi Brahim ;

Est reclassé et titularisé à compter du 20 août 1973 *agent de service (échelle 1) 5e échelon*, avec ancienneté du 20 août 1973 : M. Babaâbou Larbi.

(Arrêtés des 3 octobre 1973, 10, 11, 16 janvier, 14, 16, 18, 25 et 26 février 1974.)

Sont intégrés à compter du 1er novembre 1971 :

Chefs de rubrique (échelle 10) :

7e échelon, avec ancienneté du 1er octobre 1970 : M. El Jaï Driss ;

2e échelon :

Avec ancienneté du 1er janvier 1971 : M. Regragui Mazili Khalid ;

Sans ancienneté : M. Wakrim Mohamed ;

1er échelon, sans ancienneté : M. Khiat Mohamed ;

Réalisateurs de 2e catégorie (échelle 10). :

2e échelon, sans ancienneté : M. Mouline Abderrahmane ;

1er échelon :

Avec ancienneté du 1er août 1971 : M. Bourjila Hassan ;

Sans ancienneté : M. El Mesloubi Abdelhay. ;

Soliste (échelle 9) 4e échelon, avec ancienneté du 1er mai 1971 : M. Touachi Mohammed ;

Adjoints techniques spécialisés (échelle 8) :

5e échelon, avec ancienneté du 1er novembre 1970 : M. Belmaâti Mohammed ;

3e échelon, avec ancienneté :

Du 1er juillet 1970 : M. Chaïb Mustapha ;

Du 1er octobre 1971 : MM. Baimik Brahim, Boubkri Mohammed et Ouahi Mohammed ;

2e échelon, avec ancienneté :

Du 1er février 1971 : M. El Gasmi Mohamed ;

Du 1er octobre 1971 : M. Lazrak Abderafi ;

1er échelon, avec ancienneté du 1er novembre 1971 : M. Mouga Mohammed ;

Rédacteurs d'actualités (échelle 8) :

2e échelon, avec ancienneté du 1er février 1971 : M. Benchekroun Abdelouahhab ;

1er échelon, avec ancienneté du 1er octobre 1971 : M. El Mazouzi Driss ;

Adjoints techniques (échelle 7) :

4e échelon, avec ancienneté :

Du 1er mai 1971 : M. Berrak Mohamed Ismaïl ;

Du 1er novembre 1971 : MM. Djemili Ahmed et Nechad Abderrahmane ;

3e échelon, avec ancienneté :

Du 1er octobre 1970 : M. Ouazani Cheikh ;

Du 1er janvier 1971 : M. Hazam Abdesselam ;

Du 1er juin 1971 : M. El Moutaouakkil El Hachmi ;

Du 1er novembre 1971 : MM. Boutlis Tahar, Darnane Lahcen, Mejabdi Ahmed, Toubaghi Hassan, Tounsi M'Barek et Zaoujal Abdesselam ;

2e échelon, avec ancienneté :

Du 1er mars 1971 : M. Erdel Ahmed ;

Du 1er octobre 1971 : M. Belarabi Mohamed ;

Sans ancienneté : M. Bakhous Mohamed ;

1er échelon :

Avec ancienneté du 1er novembre 1971 : MM. Gharbi Mokhtar, Hemma El Houasseine et Lambaraâ El Hadi ;

Sans ancienneté : MM. Benmman Abdelghni, Bourjila Mustapha, Boutayeb El Miloud, Es-Sadki Mahia Dine, Gamraoui Abdelkader, Handou Abdelhak, Koubaâ Abdelmajid, Tadoukart Mohamed et Tihad Bouchaïb ;

Instrumentistes (échelle 7) :

7e échelon, sans ancienneté : MM. Meknassi Mustapha, Raissi Mekki et Talby Abdelhamid ;

6e échelon, sans ancienneté : M. Tentawi Omar ;

5e échelon, sans ancienneté : MM. Adad Mohamed, Bergame El Hadi, Blidi Abdellatif, Cherraf Habib, Douhou Driss, Drissi Abdallah, El Hariri Mustafa, El Khabouche Abdelhamid, Houzam Mohamed, Kamal Mohammed, Moutribi Jilali, Moussamih Ahmed, Nabili Hammadi et Talby Boubker ;

4e échelon, sans ancienneté : M. El Meknassi Ahmed ;

3e échelon, sans ancienneté : M. Ouryagli Driss ;

2e échelon, sans ancienneté : Mme Amal Latifa, MM. Abdane Mustapha, Bousselham Mohamed, El Hanchi Saïd, Guemmi Tahar, Makrai Lamarti Mohammed et Sbaï Mohammed ;

Speakers de 2e catégorie (échelle 7) :

4e échelon, avec ancienneté :

Du 1er mai 1970 : M. Zeggaf Mohammed ;

Du 1er février 1971 : M. Louali Mohamed ;

3e échelon, avec ancienneté du 1er août 1971 : Mme Sabbah Saïdi Chafika ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

2e *échelon*, sans ancienneté : MM. Majd Abderrahman et Sbaï Moulay Brahim ;

1er échelon, avec ancienneté :

Du 1er août 1971 : M. Chebak Rachid ;

Du 1er novembre 1971 : M. Benchakroun Jamal Ed-Dine ;

Sans ancienneté : M. Remmal Mohammed ;

Agents publics :

Hors catégorie (échelle 7) 5e échelon, sans ancienneté : M. El Abdi Mohammed ;

De 1re catégorie (échelle 6) :

5e *échelon*, avec ancienneté du 1er mars 1971 : M. Belakbir Ahmed ;

4e *échelon*, avec ancienneté du 1er mars 1971 : M. Benzouina Larbi ;

3e *échelon*, avec ancienneté du 1er mars 1971 : M. Benchekroun Abdellatif ;

Sans ancienneté : M. Darif Mohammed ;

2e *échelon*, sans ancienneté : M. Errifi Madani ;

Agent technique (échelle 6) 4e échelon, avec ancienneté du 1er décembre 1970 : M. Chergui Abdelaziz ;

Secrétaires principaux (échelle 6) :

5e *échelon*, sans ancienneté : M. Mehdi Abdelkader ;

3e *échelon*, sans ancienneté : MM. Bilale Mohamed et Sobhi Brahim ;

Agents pubics de 2e catégorie (échelle 5) :

5e *échelon*, sans ancienneté : M. Kodad Mohammed ;

3e échelon, avec ancienneté :

Du 1er juillet 1970 : MM. Houbaib Razzouk et Agnaou Abdesslam ;

Du 1er novembre 1970 : M. El Mir Mohammed ;

Du 1er janvier 1971 : MM. Ghraïbi Mohammed et Kettani Mohammed Ali ;

Sans ancienneté : MM. Benyoussef Moulay Mehdi et El Allam Abdelfettah ;

2e *échelon*, sans ancienneté : MM. Boukhari Mohammed, Errami Omar, Khayat Mustapha, Louraoui Hicham, Issaoui Younès et Sanadi Ahmed ;

1er échelon, sans ancienneté : MM. Benyahya Nour Eddine et Dabi Ali ;

Agents techniques adjoints (échelle 5) :

5e *échelon*, avec ancienneté du 1er décembre 1970 : M. Assimeddine Mohamed ;

2e *échelon*, sans ancienneté : MM. Jamal Abdelkader et Messaoudi Ahmed ;

Secrétaires (échelle 5) :

5e *échelon*, avec ancienneté du 1er octobre 1970 : Mme El Bied Oumkeltoum ;

3e *échelon*, sans ancienneté : Mlle Achibane Fatima et M. Echetouani Ali ;

2e *échelon*, avec ancienneté du 1er janvier 1971 : Mme El Farjani Khadija ;

2e *échelon*, sans ancienneté : Mme Boujemâa Ratiba, Daou Touria et Ouechchi Fatna ;

1er échelon, sans ancienneté : Mme Boullablad M'Barka ;

Agents publics :

De 3e catégorie (échelle 4) :

5e *échelon*, sans ancienneté : M. Choukri El Alliti ;

3e *échelon*, sans ancienneté : M. Taïmour Aomar ;

Est titularisé et reclassé à compter du 1er novembre 1971 *agent public de 3e catégorie (échelle 4) 4e échelon*, avec ancienneté du 9 décembre 1970 : M. Lebbar Mohamed ;

Sont titularisés et reclassés à compter du 1er juillet 1973 *agents publics :*

De 3e catégorie (échelle 4) :

4e échelon, avec ancienneté :

Du 9 juin 1972 : M. Aquil Benachir ;

Du 1er septembre 1972 : M. Chlih Mohammed ;

Du 22 mars 1972 : M. El Bâhlouli Mohammed ;

Du 1er avril 1973 : M. El Maite Abdelhak ;

De 4e catégorie (échelle 2) 5e échelon, avec ancienneté du 16 février 1972 : M. Rami Mohammed ;

Agents de service (échelle 1) :

4e échelon, avec ancienneté du 8 mars 1972 : M. Aït Ouguerrab Omar ;

3e échelon du 16 mai 1972 : M. Assal Ali ;

Est titularisée et reclassée à compter du 2 juillet 1973 *agent d'exécution (échelle 2) 5e échelon*, avec ancienneté du 17 août 1972 : Mme Zennati Latif.

(Arrêtés des 4, 8, 21, 22 juin, 3 juillet, 1, 27 août, 3, 5, 19, 20 octobre, 14, 23, 28 novembre, 7, 20 décembre 1973, 10, 11, 16, 18, 22, 28 et 30 janvier 1974.)

Sont intégrés à compter du 1er novembre 1971 :

Comédien de 1re catégorie (échelle 9) 5e échelon, sans ancienneté : M. El Khaddar M'Hamed ;

Instrumentistes (échelle 7) :

7e *échelon*, sans ancienneté : MM. Akib Ali et El Hafidi El Maâti ;

5e *échelon*, sans ancienneté : MM. Zoulten El Abed et Zniber Mohammed ;

4e *échelon*, avec ancienneté du 1er mai 1971 : M. Karam Mohammed ;

Adjoints techniques (échelle 7) :

5e *échelon*, sans ancienneté : M. Haidar Ahmed ;

3e échelon, avec ancienneté :

Du 1er janvier 1971 : M. El Kamous M'Hamed ;

Du 1er février 1971 : M. Bouhassoune Abdelmajid ;

1er échelon, avec ancienneté du 1er novembre 1971 : M. Lamsaddak Abdellah ;

Agents techniques (échelle 6) :

4e *échelon*, avec ancienneté du 1er avril 1971 : M. Hajji Benaïssa ;

3e *échelon*, avec ancienneté du 1er octobre 1970 : M. Ajana Ahmed ;

Speaker de 2e catégorie (échelle 7) 7e échelon, avec ancienneté du 1er juin 1971 : Mme El Medkouri Ezzahia ;

Agents publics :

De 1re catégorie (échelle 6) 4e échelon du 1er novembre 1971 : M. El Mahboub M'Hamed ;

De 2e catégorie (échelle 5) :

4e *échelon*, sans ancienneté : M. Jaaoud Mohammed ;

3e *échelon*, avec ancienneté du 1er juillet 1971 : M. El Khabbaz Lahcen ;

2e *échelon*, sans ancienneté : M. El Allam Abdelhamid ;

De 3e catégorie (échelle 4) :

4e *échelon*, sans ancienneté : MM. Ettaqi El Haj et Nrhir Ahmed ;

3e *échelon*, sans ancienneté : M. Idrissi Kassimy Sidi Abderrahman ;

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

2e *échelon*, sans ancienneté : MM. Hansal Abderrahmane et Annouz Abdesslam ;

Sont reclassés et titularisés à compter du 1er juillet 1973 :

Agents publics de 3e catégorie (échelle 4) :

4e échelon, avec ancienneté :

Du 16 novembre 1971 : M. El Badaoui M'Hamed ;

Du 1er mars 1972 : M. Acharki Mohammed ;

Du 27 mars 1972 : M. El Baslami Brahim ;

Du 3 juin 1972 : M. Faqir Ali ;

Du 28 novembre 1972 : M. Mouak Larbi ;

Du 1er avril 1973 : M. Recham Mohammed ;

2e *échelon*, avec ancienneté du 1er juin 1972 : M. Chadli Benachir ;

Agents de service (échelle 1) 4e échelon, avec ancienneté :

Du 1er mars 1972 : M. Charab Ahmed ;

Du 16 février 1972 : MM. Hafed M'Barek et Faïz Abdelkader ;

Est titularisé et reclassé du 2 juillet 1973 *agent public de 3e catégorie (échelle 4) 4e échelon*, avec ancienneté du 2 avril 1972 : M. Ben Moussa Mohamed ;

Sont recrutés :

Adjoints techniques (échelle 7) 1er échelon à compter du 12 septembre 1973 : MM Abourais Mohamed, Boussarhane Bouchta, Kich Lhou, Merhrour Lahsen et Zahid Abdelmajid ;

Agents techniques (échelle 6) 1er échelon à compter du 1er septembre 1973 : MM. Ben El Bouhali El Mostapha, Bahri Mohamed, Dahibi Abdelali, Oufir Mohamed, Tiafro Mustapha, Mourtaday Hamid, Daif Aïssa, Lekrabssi El Miloudi, Khoutaif Abdeljalil, Mazouari Saïd et Zahr Mohammed.

(Arrêtés des 1er août, 30 octobre, 14, 28 novembre, 7 décembre 1973, 2, 11, 16, 22, 23 janvier, 5, 6, 9, 11 et 22 février 1974.)

Sont intégrés à compter du 1er novembre 1971 :

Instrumentistes (échelle 7) 7e échelon, sans ancienneté : MM. Mansouri Mohammed et Benyoussef Ahmed ;

Adjoints techniques (échelle 7) :

3e échelon, avec ancienneté du 1er mai 1971 : M. Ettaqi Allal ;

2e *échelon*, sans ancienneté : M. Ftaili Driss ;

1er échelon, sans ancienneté : M. Ben Rhalem Omar ;

Speaker de 2e catégorie (échelle 7) 6e échelon, sans ancienneté : M. Lboustani Lahcen ;

Agent technique (échelle 6) 4e échelon, sans ancienneté : M. Atef Brahim ;

Secrétaire (échelle 5) 3e échelon, sans ancienneté : M. Benameur Mohammed ;

Agents publics :

De 2e catégorie (échelle 5) 2e échelon, sans ancienneté : M. El Khattabi Lahoussine ;

De 3e catégorie (échelle 4) 4e échelon, sans ancienneté : M. Benamrane Driss ;

Sont recrutés :

Adjoints techniques (échelle 7) 1er échelon à compter :

Du 1er janvier 1973 : M. Mahir Lahcen ;

Du 3 mars 1973 : MM. Ayad Riffi Mohammed et Benjalloun Mohamed Larbi ;

Du 12 septembre 1973 : M. Bahdada Ahmed ;

Agents techniques (échelle 6) 1er échelon à compter du 1er septembre 1973 : MM. Bout Mouha, Bouigdad Hassane, Jbali Mohammed et Naji Mohammed ;

Sont reclassés et titularisés à compter du 1er juillet 1973 :

Agents d'exécution (échelle 2) 4e échelon, avec ancienneté :

Du 1er mars 1972 : Mlle Hassar Fatima ;

Du 1er juin 1973 : Mme Jbari Fouzia ;

Agents de service (échelle 1) :

4e échelon, avec ancienneté :

Du 12 février 1972 : M. El Atrach Ahmed ;

Du 1er septembre 1972 : M. Ouakkas Lhoussaine ;

5e *échelon*, avec ancienneté du 1er septembre 1973 : MM. Zarhdan Lahcen et Sguioui Ahmed.

(Arrêtés des 8, 11 mai, 17 août, 14, 28 novembre 1973, 10, 11, 16, 23, 29 janvier, 5, 14 et 18 février 1974.)

Sont intégrés à compter du 1er novembre 1971 :

Secrétaire principal (échelle 6) 5e échelon, sans ancienneté : M. Qiraouani Abdelaziz ;

Agent technique adjoint (échelle 5) 3e échelon, avec ancienneté du 1er novembre 1970 : M. Mechkour Mostapha ;

Secrétaires (échelle 5) :

3e échelon, sans ancienneté : Mlle Amid Fatima ;

2e *échelon*, sans ancienneté : M. Belarbi Dalai Hassan ;

Agents d'exécution (échelle 2) :

6e échelon, sans ancienneté : M. Bourhim Abdeljalil ;

3e échelon, sans ancienneté : M. Ghannam Taleb.

(Arrêtés du 6 mars 1974.)

***

MINISTÈRE DU TOURISME

Sont titularisés, nommés et reclassés :

Secrétaire (échelle 5) 2e échelon du 1er juillet 1973, puis reclassé au *3e échelon* à compter de la même date, avec ancienneté du 1er juillet 1972 : M. Mirate Mohamed ;

Agents publics :

Hors catégorie (échelle 7) 2e échelon du 1er septembre 1973, puis reclassé au *3e échelon* à compter de la même date, avec ancienneté du 1er septembre 1972 : M. El Menzhi Abdelaziz ;

De 5e catégorie (échelle 4) 2e échelon du 1er juillet 1973, puis reclassé au *4e échelon* à compter de la même date, avec ancienneté du 14 mai 1973 : M. Haddari Bouazza ;

Agents de service (échelle 1) :

2e *échelon* du 1er juillet 1973, puis reclassé au *5e échelon* à compter de la même date, avec ancienneté du 1er janvier 1973 : M. Belouad El Houssein ;

2e *échelon* du 1er juillet 1973, puis reclassée au *3e échelon* à compter de la même date, avec ancienneté du 15 avril 1972 : Mme Rhandi Achqura.

(Arrêtés du 10 septembre 1973.)

Remise de dette.

Par décret n° 2-74-062 du 7 moharrem 1394 (31 janvier 1974) il est accordé à M. Bougarne Abderrahim Doukkali, agent public au ministère des travaux publics et des communications, une remise gracieuse de la somme de mille huit cent vingt et un dirhams, dix centimes (1.821,10 DH).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Concession de pensions civiles.

Par arrêté du ministre des finances n° 66 du 30 hija 1393 (24 janvier 1974) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMERO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Ghalem Kacem (Mle SOM 404.802).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (travaux publics) (indice 135).	202856	100	1er-7-1972.	
Aquedim Hassane (Mle SOM 406.052).	Ex-instituteur, échelle 7, 10e échelon (éducation nationale) (indice 400).	202857	88,75	1er-10-1973.	
Bahtat Mohamed (Mle SOM 406.195).	Ex-instituteur, échelle 7, 10e échelon (éducation nationale) (indice 360).	202858	72,50	1er-10-1973.	
Bendriss Amraoui Mehdi (Mle SOM 400.908).	Ex-professeur de l'enseignement secondaire du 2e cycle, échelle 10, 9e échelon (éducation nationale) (indice 490).	202859	72,50	1er-1-1973.	
Diuri Driss (Mle SOM 446.710).	Ex-instituteur, échelle 7, 8e échelon (éducation nationale) (indice 330).	202860	72,50	1er-11-1973	
El Messaoudi Mohamed (Mle SOM 446.547).	Ex-instituteur, échelle 7, 9e échelon (éducation nationale) (indice 385).	202861	80	1er-11-1973.	
Laghdas Mohamed (Mle SOM 451.495).	Ex-professeur de l'enseignement secondaire du 1er cycle, échelle 9, 10e échelon (éducation nationale) (indice 460).	202862	86,25	1er-7-1972	
Mme Massike Yamna (Mle SOM 909.062).	Ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (éducation nationale) (indice 112).	202863	35	1er-7-1972.	
MM. Ouaknine Charles (Mle SOM 413.014).	Ex-instituteur, échelle 7, 10e échelon (éducation nationale) (indice 390).	202864	90	1er-10-1973.	
Rouga Mohamed (Mle SOM 410.112).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (éducation nationale) (indice 120).	202865	53,75	1er-1-1974.	
Mmes Serbati Fatima, veuve Bariami Bouchaïb.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (éducation nationale) (indice 116).	202866	38,75/50	1er-9-1973.	
Bensaïd Aïcha, veuve Benichou El Mostafa.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (éducation nationale) (indice 135).	202867	79/50	1er-3-1972.	Réversion de la pension civile n° 23447 insérée au « Bulletin officiel » n° 2999, du 21 avril 1970.
Charradi Rkia, veuve Carbobi Thami.	Le mari, ex-sous-brigadier, 3e échelon (sûreté nationale) (indice 240).	202868	35/50	1er-4-1972.	
Chaïr Amina, veuve Jelloul Mohammed.	Le mari, ex-brigadier, échelle 3, 5e échelon (finances) (indice 180).	202869	37,50/50	1er-2-1973.	
Souissia Ez-Zohra, veuve M'Kinsi Abdellah.	Le mari, ex-inspecteur, 4e échelon (sûreté nationale) (indice 240).	202870	41,25/50	1er-3-1972.	
Rharrite Saâdia, veuve Soussi Ahmadi.	Le mari, ex-secrétaire principal hors classe (habous) (indice 380).	202871	34/50	1er-12-1973.	Réversion de la pension civile n° 17194 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 2371, du 4 avril 1958.
M. El Ouali Brahim (Mle SOM 402.169)	Ex-agent de service, échelle 1, échelon exceptionnel (habous) (indice 150).	202872	100	1er-7-1972.	
Pensions déjà concédées faisant l'objet de révision.					
MM. Aabid Bouchaïb.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	201381	75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 17 du 17 mai 1973.
Abdelhadi Dehbi.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	201466	87,50	1er-1-1973.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 18 du 17 mai 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Adel Brahim.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	200823	88,75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 11 du 30 avril 1973.
Amguine Ali.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	200824	100	1er-7-1972.	id.
Bahi Larbi.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	200596	78,75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 8 du 6 février 1973.
Hana Mohamed.	Ex-agent public de 4e catégorie, échelle 2, 6e échelon (intérieur) (indice 170).	201426	100	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 17 du 17 mai 1973.
Harboub Lahcen.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	201104	87,50	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 19 avril 1973.
Hilmi Bouchta.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	201471	71,25	1er-1-1973.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 18 du 17 mai 1973.
Jamil Miloud.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	201107	71,25	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 19 avril 1973.
Klane Najem.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	201110	82,50	1er-7-1972.	id.
Lahrache Abderrahmane.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	201112	100	1er-7-1972.	id.
Mountade Charhabi.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	201142	91,25	1er-7-1972.	id.
Najih Ahmed.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	201393	100	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 17 du 17 mai 1973.
	Rectificatifs.				
Au lieu de :					
M. Aqili Abderrahmane (budget autonome).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur, préfecture de Rabat-Salé) (indice 120).	200169	65	1er-1-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 4 du 31 octobre 1972.
Lire :					
M. Aqili Abderrahmane (budget autonome).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (intérieur) (indice 120).	200169	78,75	1er-7-1972.	id.
Au lieu de :					
Mme Tazi Fatima, veuve Tazi Mohammed.	Le mari, ex-secrétaire-greffier principal, échelle 6, 8e échelon (justice) (indice 285).	202511	52/50	1er-4-1973.	Pension de réversion déjà concédée par l'arrêté n° 52 du 15 décembre 1973.
Lire :					
Mme Sefrioui Fatima, veuve Tazi Mohammed.	Le mari, ex-secrétaire-greffier principal, échelle 6, 8e échelon (justice) (indice 285).	202511	52/50	1er-4-1973.	id.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Par arrêté du ministre des finances n° 67 du 30 hija 1393 (24 janvier 1974) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions civiles, les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS DU RETRAITE	ADMINISTRATION, GRADE, ECHELLE et échelon	NUMERO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. El Fartakh Mohammed Zemzami (M[le] SOM 442.436).	Ex-agent d'exécution, échelle 2, 8e échelon (intérieur) (indice 185).	202873	77,50	1er-8-1972.	
Bouchakor Ahmed (M[le] SOM 409.941).	Ex-agent de service, échelle 1, 10e échelon (travaux publics) (indice 140).	202874	92,50	1er-1-1973.	
Laghzaoui Abdelkader (M[le] SOM 417.120).	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (P.T.T.) (indice 135).	202875	67,50	1er-1-1974.	
Mme Amina bent Thami (M[le] SOM 993.223).	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (éducation nationale) (indice 120).	202876	38,75	1er-11-1973.	
M. Berdaï Bouziane (M[le] SOM 405.525).	Ex-instituteur, échelle 7, 7e échelon (éducation nationale) (indice 318).	202877	78,75	1er-6-1973.	
Mme Kalloussi Heniya (M[le] SOM 909.743).	Ex-agent de service, échelle 1, 4e échelon (éducation nationale) (indice 112).	202878	18,75	1er-1-1974.	
M. Ochan Ahmed (M[le] SOM 450.328).	Ex-adjoint de santé breveté, échelle 5, 7e échelon (santé) (indice 230).	202879	100	1er-2-1973.	
Mme Chraïbi Fatima, veuve El Jazouli Brahim.	Le mari, ex-instituteur, échelle 7, 10e échelon (éducation nationale) (indice 360).	202880	80/25	1er-7-1973.	Réversion de la pension civile n° 26113 déjà insérée au « Bulletin officiel » n° 3141, du 10 janvier 1973.
Orphelins (3) de El Jazouli Brahim.	Le père, ex-instituteur, échelle 7, 10e échelon (éducation nationale) (indice 360).	202880 *bis*	80	1er-7-1973.	id.
Mmes Hannaoui Hnia, veuve Essougrati Mohamed.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 9e échelon (justice) (indice 135).	202881	77,50	1er-9-1973.	Réversion de la pension civile n° 200207 déjà concédée par l'arrêté n° 5 du 27 novembre 1972.
Ladham Fatima, veuve Ghazouani Abdelhadi.	Le mari, ex-chef de section, échelle 8, 6e échelon (P.T.T.) (indice 330).	202882	30/50	1er-2-1973.	
Marissi Fatima, veuve Merchichy Achour.	Le mari, ex-adjudant des sapeurs-pompiers, 1er échelon (intérieur) (indice 260).	202883	35/50	1er-4-1973.	
Orphelin (1) de Oufarès Fatima.	La mère, ex-agent d'exécution, échelle 2, 3e échelon (agriculture) (indice 143).	202884	7,50/50	1er-11-1972.	
Mmes Khalil Zoubida, veuve Zahraoui Bouchaïb.	Le mari, ex-instituteur, échelle 7, 7e échelon (éducation nationale) (indice 318).	202885	38,75/50	1er-9-1973.	
Fatma bent Jelloul, veuve Chafaï Taleb.	Le mari, ex-huissier, échelle 1, 5e échelon (justice) (indice 116).	202886	30/50	1er-5-1973.	
El Grine Halima, veuve El Maoui Abdelkrim.	Le mari, ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (travaux publics) (indice 125).	202887	88,75/50	1er-6-1973	
MM. Bouziane Abdellah.	Ex-moussaïd de 1re classe, 6e échelon (intérieur) (indice 310).	202888	42,50	1er-1-1974.	
Naciri Jaâfari Mohammed Mekki (M[le] SOM 454.465).	Ex-professeur de l'enseignement supérieur, 1er échelon (éducation nationale) (indice 750).	202889	82,50	1er-7-1972.	
Fassi Fihri Abdelhamid (M[le] SOM 400.706).	Ex-administrateur adjoint de classe exceptionnelle (intérieur) (indice 550).	202890	71,25	1er-1-1974.	
Pensions déjà concédées faisant l'objet de révision.					
MM. Naora Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (intérieur) (indice 116).	201144	68,75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 1er septembre 1973.
Naym Salah.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	200848	100	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 11 du 30 avril 1973.

Copie téléchargée sur bomaroc.com, noh officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

NOM ET PRÉNOMS DU RETRAITÉ	ADMINISTRATION, GRADE, ÉCHELLE et échelon	NUMÉRO d'inscription	% des pensions	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
MM. Raghaï Larbi.	Ex-officier de police de 1re classe, 2e échelon (sûreté nationale) (indice 320).	201735	70	1er-9-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 26 du 18 juin 1973.
Salama Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (intérieur) (indice 116).	201147	70	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 19 avril 1973.
Zaïr Kacem.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	200610	86,25	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 8 du 6 février 1973.
Nouddam Larbi.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (intérieur) (indice 116).	201145	70	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 19 avril 1973.
Zakroun Hassane.	Ex-agent de service, échelle 1, 7e échelon (intérieur) (indice 125).	201130	70	1er-7-1972.	id.
Zarki Mohamed.	Ex-agent de service, échelle 1, 8e échelon (intérieur) (indice 130).	200863	81,25	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 11 du 30 avril 1973.
Zouhdi Abderrahmane.	Ex-agent de service, échelle 1, 9e échelon (intérieur) (indice 135).	201133	93,75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 14 du 19 avril 1973.
Taali Touhami.	Ex-agent de service, échelle 1, 6e échelon (santé) (indice 120).	201940	72,50	1er-5-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 33 du 13 août 1973.
Bouamer Mohamed.	Ex-agent public de 3e catégorie, échelle 3, 8e échelon (intérieur) (indice 225).	201474	77,50	1er-1-1973.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 18 du 17 mai 1973.
Mme El Ouadghiri Saâdia.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (éducation nationale) (indice 116).	202098	51,25	1er-1-1973.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 40 du 27 novembre 1973.
M. Fakir Jilali.	Ex-agent de service, échelle 1, 5e échelon (intérieur) (indice 116).	202003	68,75	1er-7-1972.	Pension civile déjà concédée par l'arrêté n° 35 du 14 août 1973.

Pensions viagères.

Par décret n° 2-74-140 du 17 rebia I 1394 (11 avril 1974) sont concédées et inscrites au grand livre des pensions viagères de la garde royale les pensions énoncées au tableau ci-après :

NUMÉRO d'inscription	NOM ET PRÉNOMS	ADMINISTRATION, GRADE, CLASSE ET ÉCHELON	TAUX %	CHARGES DE FAMILLE	JOUISSANCE	OBSERVATIONS
80798	Mmes Mina bent Bouih, veuve Bahmad Larbi.	Le mari, ex-garde de 1re classe, échelle 2 (garde royale), Mle 1903.	37/1/3	Néant.	1er-5-1973.	Réversion de la pension, garde royale n° 80607, insérée au « Bulletin officiel » n° 2338 (décret du 9 août 1957).
80799	El Aïssaoui Aïcha, veuve Haïdaoui Lahbib.	Le mari, ex-mokadem (garde royale) (indice 150), Mle 1754.	42/1/3	Néant.	1er-5-1973.	Réversion de la pension, garde royale n° 80482, insérée au « Bulletin officiel » n° 2335 (décret du 14 mai 1957).

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DES FINANCES

DIVISION DES IMPÔTS

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard en sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

Le 28 moharrem 1394 correspondant au 21 février 1974. — *Contribution complémentaire :* Rabat-Ville, émissions nos 1, 4, 5, 7, 10, 11 de 1973 et 56 de 1974 ; Rabat-Océan, émissions nos 1 de 1973 et 3 de 1974 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions nos 7 de 1972, 1 de 1973 et 5 de 1974 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émission n° 2 de 1974 ; Salé-Tabriquèt, émissions nos 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 101 de 1973, 102 et 103 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 2 de 1972 et 3 de 1974 ; Essaouira-Ville nouvelle, émissions nos 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Marrakech-Guéliz, émission n° 3 de 1974 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 1 et 2 de 1974.

Le 29 moharrem 1394 correspondant au 22 février 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Oujda-Ville nouvelle, émissions nos 1 de 1971, 2 de 1972 et 3 de 1973 ; Oujda-Médina, émissions nos 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Oujda—Bab-Gharbi, émission n° 1 de 1973 ; Berkane, Fès—Aïn-Kadous, Azrou, Kenitra—Recette-municipale, Had-Kourt, Salé-Tabriquèt et Mohammedia, émission n° 1 de 1973 ; Fès-Ville nouvelle, émissions nos 3 de 1970, 4, 5 de 1971, 6 de 1972, 1, 7, 8, de 1973, 2, 9 et 10 de 1974 ; Fès-Batha, Taza et Guercif, émission n° 1 de 1974 ; Meknès-Batha, émissions nos 5 de 1972, 3, 6 de 1973, 4 et 7 de 1974 ; Sidi-Kacem, émission n° 3 de 1974 ; Sidi-Slimane, émissions nos 2 de 1971, 3 de 1972 et 4 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 2 de 1973 et 1 de 1974 ; Rabat-Océan, émissions nos 4 de 1970, 2, 5, 10 de 1971, 6 de 1972, 7, 9, 12 de 1973, 1, 3, 8, 11 et 13 de 1974 ; Salé—Recette-municipale, émissions nos 2 de 1972 et 3 de 1974 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 105 et 106 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 107 de 1972, 9, 108 de 1973 et 109 de 1974 ; Casablanca—Derb-Sidna et Essaouira-Ville nouvelle, émission n° 2 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 106 de 1971, 107 de 1972, 13, 17, 18, 108 de 1973, 16 et 19 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 16 de 1971, 15 de 1972, 14 de 1973 et 13 de 1974 ; Casablanca—El-Fida, émissions nos 2 de 1968, 3 de 1969, 4 de 1970, 5 de 1971, 6 de 1972 et 1 de 1973 ; Oued-Zem, Khouribga et Marrakech—Arset-Lemâach, émission n° 5 de 1974 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émissions n° 5 de 1972 et 8 de 1974 ; Safi-Port, émissions nos 7 de 1973 et 8 de 1974 ; Marrakech-Médina, émissions nos 11 de 1971 et 13 de 1974 ; Ouarzazate, émission n° 1 de 1974 ; Agadir, émission n° 6 de 1973 ; Tanger-Médina, émissions nos 2 de 1971 et 4 de 1974 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 3 de 1972 et 2 de 1974 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 6 de 1973 et 7 de 1974.

Le 29 moharrem 1394 correspondant au 22 février 1974. — *Contribution complémentaire* : Rabat-Ville, émissions nos 26, 27, 30, 34, 38 de 1973, 17, 20, 49, 50, 51, 52, 53, 55 et 57 de 1974 ; Rabat—Cité-Mabella, émissions nos 3, 4 de 1973, 2 et 6 de 1974 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émission n° 1 de 1973 ; Rommani, émission n° 2 de 1973 ; Salé—Recette-municipale et Safi-Port, émission n° 2 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 101 de 1972, 7 de 1973, 1 et 104 de 1974.

Le 30 moharrem 1394 correspondant au 23 février 1974. — *Contribution complémentaire :* Taza, Casablanca-Bourgogne et Berrechid, émission n° 1 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 23, 24 de 1972, 2, 3, 6, 8, 9, 33, 35 de 1973, 13, 14, 15, 16, 42, 43, 44, 45, 46, 48 et 54 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émission n° 2 de 1972 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 3, 102 de 1973, 4, 6 et 11 de 1974 ; Mohammedia et Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 1 de 1974 ; Larache, émission n° 2 de 1974.

Le 30 moharrem 1394 correspondant au 23 février 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Rabat-Ville, émissions nos 11 de 1969 et 14 de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 18 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émission n° 5 de 1973 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 9 de 1974 ; Khouribga, émissions nos 1 de 1970 et 2 de 1971 ; Béni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 2 de 1969 ; Marrakech-Guéliz, émission n° 6 de 1971.

Le 2 safar 1394 correspondant au 25 février 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Rabat-Ville, émissions nos 6, 12 de 1970, 13 de 1971, 8, 10 de 1972, 9 et 18 de 1973 ; Salé—Recette-municipale, émissions nos 5 de 1973 et 4 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 9 de 1973 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 6 de 1972 et 20 de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 13 de 1971 et 12 de 1972 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émission n° 1 de 1968 ; El-Jadida-Plateau, émissions nos 2 de 1970 et 3 de 1971.

Le 2 safar 1394 correspondant au 25 février 1974. — *Contribution complémentaire :* Oujda-Ville nouvelle, émissions nos 2 de 1973 et 3 de 1974 ; Oujda—Bab-El-Gharbi, émissions nos 1 et 2 de 1974 ; Rabat-Ville, émissions nos 29, 41 de 1973 et 19 de 1974 ; Rommani, émission n° 1 de 1972 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émission n° 8 de 1973 ; Youssoufia, émission n° 1 de 1973.

Le 5 safar 1394 correspondant au 28 février 1974. — *Contribution complémentaire :* Oujda-Ville nouvelle, émission n° 1 de 1972 ; Rabat-Ville, émission n° 28 de 1973.

Le 6 safar 1394 correspondant au 1er mars 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Oujda-Ville nouvelle, émission n° 5 de 1974 ; Oujda—Bab-El-Gharbi, émission n° 2 de 1974 ; Fès-Batha, émission n° 2 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 20 de 1970, 7, 21 de 1971, 3 22 de 1972, 4, 5, 15, 23, 24 de 1973, 16 et 17 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 4, 11 et 17 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 1 de 1973 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 9 de 1970, 10 de 1971, 11 de 1972, 4 et 7 de 1974 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émission n° 11 de 1973 ; Casablanca-Bourgogne, émission n° 1 de 1974 ; Beni-Mellal—Ancienne-Médina, émissions nos 3 de 1970 et 4 de 1971 ; Marrakech-Médina, émissions nos 5 de 1968, 6 de 1969, 7 de 1970 et 8 de 1971 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émission n° 4 de 1974 ; Tanger—Recette-municipale, émission n° 4 de 1973.

Le 6 safar 1394 correspondant au 1er mars 1974. — *Contribution complémentaire :* Berkane, émission n° 1 de 1974 ; Taza, émission n° 2 de 1973 ; Guercif et Midelt, émission n° 1 de 1973 ; Meknès-Batha, émissions nos 3, 5, 8 de 1972 ; 1, 4, 6 de 1973 et 7 de 1974 ; Meknès-Médina, Safi-port et Marrakech-Guéliz, émission n° 1 de 1972 ; Meknès-Ryad, émissions nos 3 de 1972, 2 de 1973 et 1 de 1974 ; Rabat-Ville, émissions nos 12 de 1972, 31, 32, 39 et 40 de 1973 ; Rabat-Océan, émission n° 2 de 1972 ; Rommani, émission n° 3 de 1974 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 1, 2 de 1972, 5 de 1973, 4, 9, 10 et 103 de 1974 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émission n° 1 de 1974 ; Casablanca—Derb-Sidna, émissions nos 3 de 1972, 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 1 de 1972, 1973, 1, 2, 3, 5 et 6 de 1974 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 5 de 1972, 4 de 1973 et 6 de 1974 ; Casablanca-Bourgogne et Berrechid, émission n° 2 de 1974 ; Tanger-Médina, émissions nos 1 de 1973 et 2 de 1974 ; Tanger-Recette-municipale, émissions nos 2 de 1972, 1 et 4 de 1973 ; Tétouan—Al-Adala, émissions nos 4 de 1973 et 3 de 1974 ; Larache, émission n° 3 de 1973.

Le 10 safar 1394 correspondant au 5 mars 1974. — *Impôt sur les bénéfices professionnels :* Oujda-Ville nouvelle, Oujda-Médina, Oujda—Bab-Gharbi, Jerada, Berkane, Taourirt, Fès-Ville nouvelle, Fès-Batha, Fès-Fekharine, Sefrou, Taza, Tahala, Taïneste, Aknoul, Meknès-Batha, Meknès-Médina, Meknès-Ryad, Azrou, Midelt, Khenifra, Ksar-es-Souk, Kenitra—Recette-municipale, Kenitra-Médina, Sidi-Kacem, Sidi-Slimane, Souk-el-Arbaâ-du-Rharb, Rabat-Ville, Rabat-Océan, Rabat—Cité-Mabella, Rabat—Yacoub-El-Mansour, Rommani, Salé—Recette-municipale, Salé-Tabrikèt, Khemissèt, Casablanca—Roches-Noires, Casablanca—Sidi-Belyout, Casablanca—Cité-Mohammedia, Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca—Sidi-Othmane, Casablanca—Place-des-Nations-Unies, Casablanca-Mâarif, Casablanca—El-Fida, Casablanca—Oued-El-Makhazine, Casablanca-Bourgogne,

Copie,téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

Mohammedia, Settat, Ben-Ahmed, El-Borouj, Khouribga, Beni-Mellal—Ancienne-Médina, Kasba-Tadla, Fkih-ben-Salah, El-Jadida—Plateau, Azemmour, Sidi-Bennour, Safi-Port, Youssoufia, Essaouira-Ville nouvelle, Essaouira—Recette-municipale, Marrakech-Guéliz, Marrakech-Médina, Marrakech—Bab-Doukkala, Marrakech—Arsèt-Lemâach, Benguerir, Imi-n-Tanoute, Demnate, Ouarzazate, Agadir-Inezgane, Taroudannt, Tiznit, Goulimine, Oulad-Teïma, Tanger-Médina, Tanger—Recette-municipale, Tétouan—Al-Adala, Tétouan-Bab-Rouah, Tétouan—Bab-Tout, Chaouèn, Larache, Ksar-el-Kebir, Asilah, Nador, Al Hoceima et Targuiste, émission n° 3 de 1973 ; Fès-Ville nouvelle, émissions nos 13 et 14 de 1971 ; Rabat-Ville, émissions nos 7 de 1972 et 3 *bis* de 1973 ; Casablanca—Roches-Noires, émission n° 8 de 1971 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 17 de 1970, 10 de 1971 et 6 *bis* de 1972 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 13 de 1970, 10 de 1971 et 7 de 1972 ; Casablanca—Derb-Sidna, émissions nos 10 de 1971 et 6 *bis* de 1972 ; Casablanca—Sidi-Othmane, émission n° 10 de 1971 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 16 *bis* de 1969, 13 *bis* de 1970, 9 *ter* de 1971, 6 *bis* et 6 *ter* de 1972 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 9 *bis* de 1971 et 6 *bis* de 1972 ; Casablanca—El-Fida, émissions nos 9 de 1971 et 6 *bis* de 1972 ; El-Jadida—Plateau, émission n° 11 de 1971 ; Safi-Port, émissions nos 17 de 1969 et 14 de 1970 ; Agadir, émissions nos 20 de 1969, 16, 17 de 1970 et 10 de 1971 ; Inezgane, émissions nos 16 de 1968, 1970, 15 de 1969 et 10 de 1971.

Le 10 safar 1394 correspondant au 5 mars 1974. — *Taxe urbaine :* Oujda—Bab-El-Gharbi, Fès-Batha, Sidi-Slimane, Casablanca—Cité-Mohammedia, Safi—Recette-municipale et Tanger—Recette-municipale, émission n° 2 de 1971 ; Berkane, Taourirt, Sefrou, Taza, Meknès-Batha, Meknès-Médina, Salé-Tabrikèt, Casablanca—Sidi-Belyout, Berrechid, Ben-Ahmed, El Borouj, Oued-Zem, Beni-Mellal—Ancienne-Médina, Azemmour, Safi-Port, El-Kelâa-des-Srarhna, Kasba-Tadla, Agadir, Inezgane et Tétouan—Bab-Rouah, émission n° 2 de 1972 ; Fès-Ville nouvelle, émission n° 3 de 1972 ; Azrou et Khouribga, émissions nos 3 de 1971 et 2 de 1972 ; Rabat—Cité-Mabella et Nador, émissions nos 2 de 1971 et 2 de 1972 ; Casablanca—Derb-Sidna, Casablanca-Maârif et Mohammedia, émission n° 3 de 1971.

Le 10 safar 1394 correspondant au 5 mars 1974. — *Impôt des patentes :* Fès—Aïn-Kadous, Taza, Guercif, Taïneste, Aknoul et Benguerir, patentes rurales de 1973 ; Oujda-Ville nouvelle, Meknès-Médina, Meknès-Ryad et Salé-Tabrikèt, émission n° 4 de 1971 ; Jerada, Berkane, Rabat—Yacoub-El-Mansour, Khemissèt, Tiflèt, Sidi-Bennour, Chaouèn, Nador et Targuist, émission n° 2 de 1973 ; Fès-Batha, émissions nos 3, 4 de 1971 et 2 de 1973 ; Fès—Aïn-Kadous, émissions nos 2 et 3 de 1971, Sefrou et Taroudannt, émission n° 2 de 1971 ; Taza, émissions nos 4 de 1971 et 2 de 1972 ; Meknès-Batha, émissions nos 5 et 6 de 1971 ; El-Hajeb, émission n° 3 de 1972, Azrou, émissions nos 3 de 1971 et 2 de 1973 ; Midelt, Souk-el-Arbâa-du-Rharb, Casablanca—Sidi-Othmane et El-Jadida—Plateau, émission n° 3 de 1971 ; Ksar-es-Souk, émissions nos 3 de 1971, 2 de 1972 et 1973 ; Kenitra—Recette-municipale, émission n° 5 de 1971 ; Kenitra-Médina, Casablanca—Derb-Sidna, Safi-Port et Goulimine, émissions nos 3 de 1971 et 2 de 1972 ; Sidi-Slimane et Settat, émissions nos 5 de 1971 et 2 de 1973 ; Rabat-Ville, émissions nos 4, 7 de 1971 et 3 de 1972 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 6 de 1971 et 1 *bis* de 1973 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 3, 4 et 5 de 1971 ; Casablanca—Cité-Mohammedia, émissions nos 3 et 4 de 1971 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émissions nos 4, 5 de 1971 et 2 de 1972 ; Casablanca-Maârif, émissions nos 2 et 3 de 1971 ; Casablanca—El-Fida, émission n° 5 de 1971 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 5 de 1971 et 3 de 1972 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 3, 4 de 1971, 2 de 1972 et 1973 ; Mohammedia, émissions nos 3 et 5 de 1971, Khouribga, émissions nos 4 de 1971 et 1 de 1972 ; Oued-Zem, émission n° 3 de 1972 ; Berrechid, émission n° 3 de 1971 ; Marrakech-Médina et Marrakech—Arsèt-Lemâach, émission n° 2 de 1972, Agadir, émissions nos 4 et 5 de 1971 ; Tiznit, émission n° 2 de 1971 et 1972 ; Tétouan—Bab-Rouah, émissions nos 2 et 3 de 1973 ; Larache, émission n° 2 de 1971 et 1973.

Le 10 safar 1394 correspondant au 5 mars 1974. — *Prélèvement sur les traitements et salaires :* Fès-Ville nouvelle, émissions nos 2 de 1971, 1 et 4 de 1972 ; Fès-Batha, émissions nos 3 de 1971 et 2 de 1972 ; Meknès-Batha, émission n° 3 de 1971 ; Meknès-Médina, Meknès-Ryad, Ksar-es-Souk, Benguerir et Imi-n-Tanoute, émissions nos 1 de 1971 et 1972 ; Midelt, émissions nos 2 de 1971 et 1972 ; Kenitra-Ouest, émission n° 3 de 1972 ; Sidi-Slimane, émissions nos 5 de 1971 et 3 de 1972 ; Rabat-Ville, émissions nos 6 de 1971 et 3 de 1972 ; Rabat-Océan, Salé—Recette-municipale et Casablanca—Cité-Mohammedia, émission n° 2 de 1972 ; Rabat—Cité-Mabella, Tanger-Médina et Tétouan—Bab-Rouah, émission n° 3 de 1972 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions nos 4 de 1971 et 2 de 1972 ; Salé-Tabrikèt, émission n° 1 de 1972 ; Casablanca—Roches-Noires, émissions nos 3, 4, 5, 6 de 1971, 2, 3 et 4 de 1972 ; Casablanca—Sidi-Belyout, émissions nos 9 de 1971, 3, 4, 6 de 1972, 1 et 4 de 1973 ; Casablanca—Derb-Sidna, émission n° 3 de 1971 et 4 de 1971 ; Casablanca—Place-des-Nations-Unies, émission n° 2 de 1973 ; Casablanca-Mâarif, émissions nos 6 de 1971 ; 3 de 1972, 1 et 2 de 1973 ; Casablanca—El-Fida et Taroudannt, émission n° 4 de 1971 ; Casablanca—Oued-El-Makhazine, émissions nos 4 de 1972 et 2 de 1973 ; Casablanca-Bourgogne, émission n° 1 de 1973 ; Mohammedia, émissions nos 6 de 1971 et 4 de 1972 ; Safi-Port, émissions nos 5, 6, 7 de 1971, 2, 3 et 4 de 1972 ; Essaouira-Ville nouvelle, émissions nos 5, 6 de 1971, 3 et 4 de 1972 ; Marrakech-Guéliz, émissions nos 8, 9 de 1971 et 6 de 1972 ; Marrakech-Médina, émissions nos 3, 4 de 1971, 2 et 3 de 1972 ; Ouarzazate, émissions nos 2 de 1971 et 1 de 1972 ; Agadir, émission n °4 de 1972 ; Tanger—Recette-municipale, émissions nos 6 de 1971 et 3 de 1972, Tétouan—Al-Adala, émissions nos 6 de 1971 et 3 de 1972 ; Nador, émissions nos 3 de 1971 et 2 de 1972 ; Al Hoceima, émissions nos 1 de 1971, 1 et 2 de 1972.

Le 27 moharrem 1394 correspondant au 20 février 1974. — *Impôt agricole :* Beni-Mellal, émissions nos 275 à 293 de 1970, 1971 et 1972 ; Azilal, émissions nos 294 à 303 de 1971 et 1972 ; Kasba-Tadla, émissions nos 304 à 314 de 1970, 1971 et 1972 ; Fkih-ben-Salah, émissions nos 315 à 320 de 1970, 1971 et 1972 ; Rommani, émissions nos 321 à 395 de 1970, 1971 et 1972 ; Ouezzane, émissions nos 326 et 227 de 1971 et 1972 ; Had-Kourt, émission n° 328 de 1972 ; Souk-El-Arbâa, émission n° 329 de 1972 ; Khemissèt, émission n° 330 de 1972 ; Tiflèt, émissions nos 331 et 332 de 1972 ; Kenitra, émissions nos 333 et 334 de 1971 et 1972 ; Sidi-Slimane, émissions nos 335 et 336 de 1972 ; El-Borouj, émission n° 337 de 1971 ; Settat, émissions nos 328 et 329 de 1972 ; Ben-Slimane, émissions nos 340 à 342 de 1970, 1971 et 1972 ; Mohammedia, émission n° 343 de 1972, Berrechid, émissions nos 344 à 347 de 1970, 1971 et 1972 ; Khouribga, émissions nos 348 à 351 de 1972 ; Sidi-Bennour, émissions n° 352 à 357 de 1971 et 1972 ; El-Jadida, émissions nos 358 à 374 de 1970, 1971 et 1972 ; Azemmour, émissions nos 375 à 381 de 1970, 1971 et 1972 ; Safi-Ville, émissions nos 382 à 387 de 1970, 1971 et 1972 ; Youssoufia, émission n° 388 de 1972 ; Essaouira, émissions nos 389 à 410 de 1970, 1971 et 1972 ; Fès—Aïn-Kadous, émissions nos 411 à 421 de 1970, 1971 et 1972, Sefrou, émissions nos 422 à 424 de 1972 ; Fès-Batha, émissions nos 425 à 428 de 1972 ; Fès-Ville nouvelle, émissions nos 429 et 430 de 1970 et 1971 ; El-Kelâa-des-Srarhna, émissions nos 431 à 434 de 1972 ; Demnate, émissions nos 435 et 436 de 1972 ; Benguerir, émissions nos 437 à 444 de 1971 et 1972 ; Marrakech—Arsèt-Lemâach, émissions nos 445 à 452 de 1970, 1971 et 1972 ; Marrakech-Médina, émissions nos 453 à 455 de 1970, 1971 et 1972 ; Rabat—Yacoub-El-Mansour, émissions nos 456 à 460 de 1970, 1971 et 1972 ; Salé, émission n° 461 de 1972 ; Taroudannt, émissions nos 462 à 464 de 1972 ; Tiznit, émissions nos 465 et 466 de 1971 et 1972, Oulad-Teïma, émissions nos 467 à 473 de 1970, 1971 et 1972 ; Inezgane, émissions nos 474 à 486 de 1970, 1971 et 1972 ; Larache, émissions nos 487 et 488 de 1972 ; Asilah, émission n° 489 de 1969 ; Taïneste, émissions nos 490 et 491 de 1972 ; Aknoul, émission n° 492 de 1972 ; Al Hoceima, émissions nos 493 et 494 de 1971 et 1972 ; Ksar-es-Souk, émissions nos 495 à 497 de 1970, 1971 et 1972 ; Midelt, émission n° 498 de 1972 ; Meknès-Médina, émission n° 499 de 1972 ; El-Hajeb, émission n° 500 de 1972 ; Azrou, émissions nos 501 et 502

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.

de 1972 ; Khenifra, émission n° 503 de 1972 ; Berkane, émissions nos 504 à 507 de 1971 et 1972 ; Oujda—Bab-Gharbi, émissions nos 508 et 509 de 1972 ; Taourirt, émissions nos 510 à 513 de 1972 ; Nador, émissions nos 514 à 524 de 1970, 1971 et 1972 ; Casablanca-Bourgogne, émissions nos 525 à 527 de 1970, 1971 et 1972 ; Kenitra-Médina, émission n° 528 de 1972 ; Fkih-ben-Salah, émission n° 529 de 1972 ; Sidi-Slimane, émission n° 530 de 1972 ; Fès—Aïn-Kadous, émission n° 531 de 1972 ; Tiflèt, émission n° 532 de 1972 ; Larache, émission n° 533 de 1972 ; El-Ksar-el-Kebir, émissions nos 534 à 536 de 1970, 1971 et 1972.

Le directeur adjoint,
chef de la division des impôts,
ABDELKADER KADIRI.

Indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) (mois de mars 1974).

Au mois de mars 1974 le niveau atteint par l'indice du coût de la vie à Casablanca (111 articles) est de : 170,3.

Le pourcentage de variation par rapport au niveau de référence (103,2 en décembre 1959) est de : + 65,0.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1959 est de : 77.

Le nombre des articles (exception faite des légumes et fruits frais) dont les prix ont augmenté d'au moins 5 % par rapport à décembre 1973 est de : 31.

bomaroc.com

Copie téléchargée sur bomaroc.com, non officielle. Seul le Bulletin officiel publié par le SGG (sgg.gov.ma) fait foi.